P. FISTIÉ

sous-développement et utopie au Siam

le programme de réformes présenté en 1933 par Pridi Phanomyong

เมื่อราษฎรได้รวมกันเป็นสหกรณ์ มีบ้านอยู่เป็นหมู่ด้วยกันแล้ว การจัดให้สหกรณ์ได้มีการปกครองตามแบบเทศบาล(municipality) ย่อมทำได้สดวก ตลอดจนการอนามัยและการสาธารณสุข เช่น สหกรณ์จะได้จัดให้มีแพทย์ออกข้อบังคับว่าด้วยการรักษาอนามัย และการศึกษาอบรมหมู่คนก็ทำได้ง่าย เพราะสมาชิกอยู่ใกล้ๆ กัน เมื่อเสร็จจากทำงานวันหนึ่งๆ สหกรณ์อาจออกข้อบังคับให้มาเรียนหรืออบรม การเรียนอาจเป็นโดยวิธีหนังสือหรือวิธีแสดงภาพ ฉายภาพ และการแสดงอื่นๆ การระงับปราบปรามโจรผู้ร้ายจะสดวก นอกจากนี้ในทางทหารอาจอาศัยสหกรณ์เป็นเครื่องมือที่จะอบรมวิชาทหารบุคคลที่ก่อนถูกเกณฑ์หรือพวกกอง เกินอัตรา (préparation militaire) การเกณฑ์ทหารการระดมพลเหล่านี้ ย่อมสดวกด้วยประการทั้งปวง ฯลฯ

หมวดที่ ๔

รัฐบาลจะจดให้มีการเศรษฐกิจชะนิดใดบ้างในประเทศ

รัฐบาลจะต้องถือหลักว่า จะต้องจัดการกสิกรรม อุตสาหกรรม ทุกอย่างให้มีขึ้น ซึ่งในที่สุดประเทศไม่จำเป็นที่จะต้องอาศัยต่างประเทศ ทั้งนี้เพื่อป้องกันภยันตรายอันจะเกิดจากการปิดประตูค้าได้ เมื่อเรามีสิ่งที่ต้องการภายในประเทศครบถ้วนบริบูรณ์แล้ว แม้จะต้องถูกปิดประตูค้าก็ไม่เป็นการ

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/sousdveloppement0000pier

Richard Doner
Bangkok 1970

SOUS-DÉVELOPPEMENT ET UTOPIE AU SIAM

Le programme de réformes présenté en 1933 par Pridi Phanomyong

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

MATÉRIAUX POUR L'ÉTUDE DE L'EXTRÊME-ORIENT MODERNE ET CONTEMPORAIN

Collection publiée par le Centre de Documentation sur l'Extrême-Orient (Secteur Chine) de la Maison des Sciences de l'Homme et de la VI^e Section de l'École Pratique des Hautes Études, en collaboration avec la Section des Études Chinoises de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris, le Centre d'Étude des Relations Internationales de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, le Centre d'Études Chinoises et le Centre de Linguistique Chinoise de la VI^e Section de l'École Pratique des Hautes Études

TRAVAUX

5

1969

MOUTON & CO - LA HAYE - PARIS

PIERRE FISTIÉ

SOUS-DÉVELOPPEMENT ET UTOPIE AU SIAM

Le programme de réformes présenté en 1933 par Pridi Phanomyong

1969

MOUTON & CO - LA HAYE - PARIS

© 1969, Mouton & Co and Maison des Sciences de l'Homme
Printed in France

Nous adressons ici nos remerciements à M. Jean Chesneaux qui a bien voulu patronner ce travail devant l'École Pratique des Hautes Études et dont les encouragements nous ont été précieux, ainsi qu'à M. Daniel Thorner dont les critiques ont été pour nous l'occasion de quelques recherches complémentaires.

Notre gratitude va tout particulièrement au professeur Kenneth P. Landon qui a bien voulu nous procurer les microfilms des textes dactylographiés originaux du programme de Pridi et de son commentaire critique par le roi Prachathipok, ainsi qu'à M. Saveng Phinith à qui nous devons la traduction française de ce dernier document dont il n'existait jusqu'à présent aucune version dans une langue occidentale.

P. F.

En ce qui concerne la transcription des noms thaïlandais, nous avons adopté le système phonétique plutôt que la transcription conforme à l'écriture ou celle, plus savante encore, de l'École française d'Extrême-Orient.

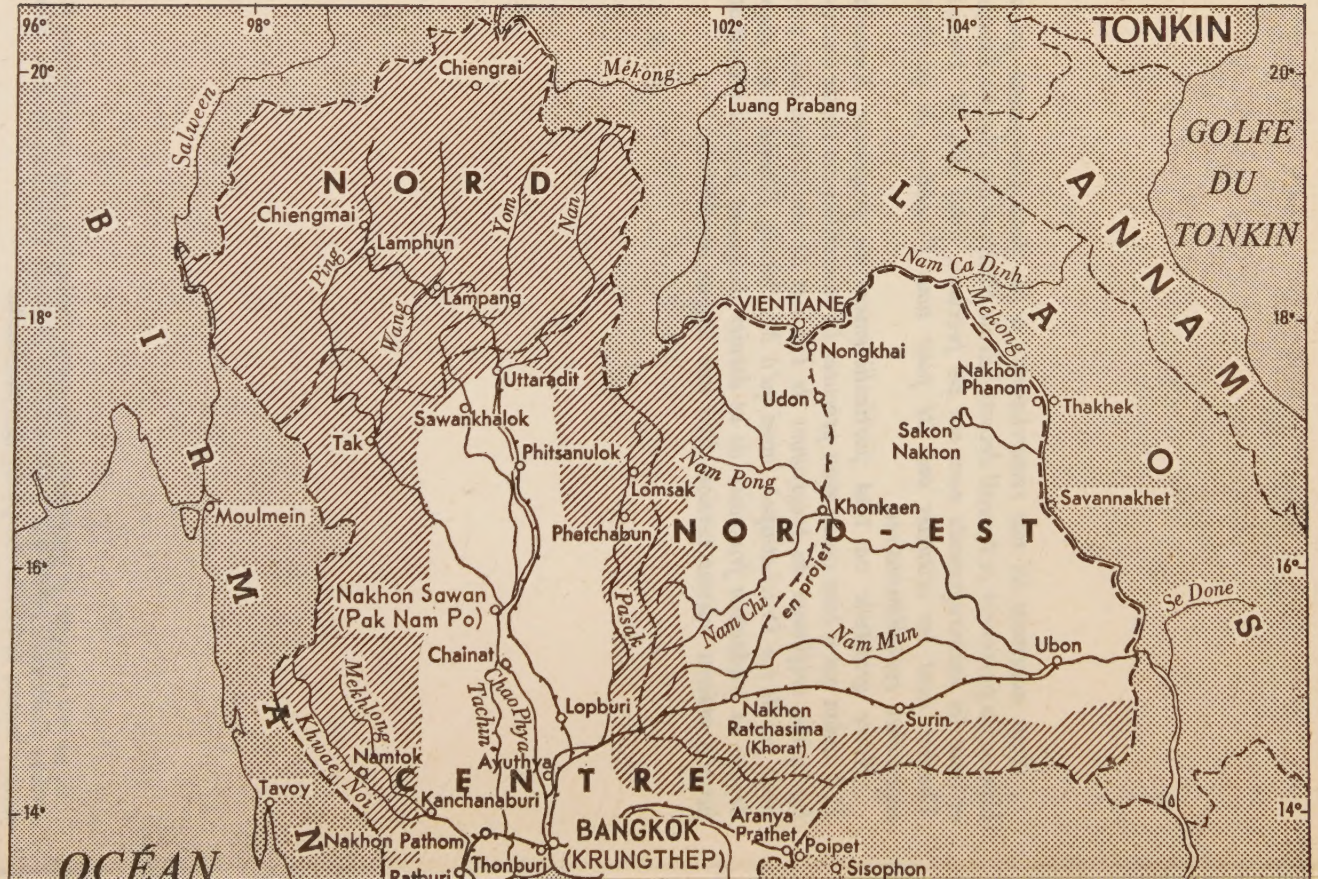
96°
98°
102°
104°
TONKIN
20°
Chiengrai
Mékong
Luang Prabang
GOLFE DU TONKIN
Salween
N O R D
Chiengmai
Lamphun
Ping
Yom
Nan
L A N N A M
Lampang
Wang
Nam Ca Dinh
Mékong
VIENTIANE
18°
B I R M A N
Uttaradit
Nongkhai
Nakhon Phanom
Udon
Thakhek
Sawankhalok
Sakon Nakhon
Tak
Phitsanulok
Nam Pong
Lomsak
Khonkaen
Savannakhet
Moulmein
Phetchabun
N O R D - E S T
16°
Nakhon Sawan (Pak Nam Po)
Pasak
Nam Chi
en projet
Nam Mun
Se Done
Ubon
Chainat
Chao Phya
Tachin
Lopburi
Nakhon Ratchasima (Khorat)
Surin
Mekhlong
Khwae Noi
Namtok
Ayuthya
C E N T R E
Tavoy
Kanchanaburi
Aranya Prathet
14°
Nakhon Pathom
BANGKOK (KRUNGTHEP)
Poipet
Thonburi
Sisophon
OCÉAN

Le Siam en 1933.

INTRODUCTION

On peut admettre aujourd'hui que la quasi-totalité des pays, et singulièrement des pays nouvellement indépendants, de la zone tropicale voient dans le développement économique une nécessité. Le débat ne porte plus que sur les méthodes : ce développement sera-t-il recherché grâce aux moyens « classiques » de la libre entreprise (y compris l'entreprise étrangère), la planification — s'il y en a une — ne devant être qu'indicative, ou bien optera-t-on pour une économie socialiste obéissant ou tentant d'obéir à une planification impérative, ou bien encore s'efforcera-t-on de réaliser une combinaison des deux systèmes grâce à la création d'un large secteur public ? Le choix d'une solution — choix politique autant qu'économique — dépendra avant tout de l'équilibre des forces sociales et des influences intellectuelles qu'elles auront subies. Du moins, le choix ne sera-t-il généralement pas éludé, la prise de conscience du sous-développement, dans tous les cas où celui-ci existe, étant aujourd'hui à peu près générale.

Dans les années 30, ce stade était encore loin d'être atteint. L'exemple du développement économique nippon, réalisé à la fin du XIX^e^ siècle et au début du XX^e^ par une combinaison de méthodes étatiques et capitalistes, était déjà un fait du passé, et l'Union Soviétique était alors le seul pays à entreprendre son développement de façon systématique. En Asie comme en Afrique la plupart des pays tropicaux étaient encore soumis au régime colonial et leur « mise en valeur » avait surtout obéi au souci de créer des économies complémentaires de celles de leurs métropoles respectives. Cependant, la crise économique mondiale battait son plein et, dans tous les pays sous-développés, allait faire apparaître l'opportunité de mettre sur pied des économies plus diversifiées de manière à pallier au moins partiellement les conséquences de la contraction des débouchés extérieurs. Pour entreprendre une telle tâche, les pays politiquement indépendants — à supposer qu'ils aient disposé de capitaux — étaient évidemment mieux placés que les pays soumis à une domination étrangère. Le plus souvent, toutefois, ils étaient encore loin d'envisager le problème

dans toute son ampleur, seule la conjoncture défavorable ayant attiré l'attention des dirigeants sur les problèmes structurels.

Il n'est pas sans intérêt à cet égard de rapprocher le cas de la Thaïlande, abordé dans la présente étude, de celui d'un autre État asiatique, la Turquie, qui lui est comparable par l'importance et la population. Ayant réussi l'un et l'autre à sauvegarder leur souveraineté, ces deux pays n'étaient cependant pas, pour autant, sortis du sous-développement et avaient été atteints de façon semblable par la crise économique qui avait frappé le monde capitaliste à partir de 1929.

En ce qui concerne la Turquie kémaliste, il n'est pas douteux que c'est la crise mondiale qui fit prendre conscience au gouvernement d'Ankara de l'importance des problèmes économiques. Il faut en effet attendre l'année 1930 pour qu'un discours du Premier Ministre Ismet Pacha insiste sur la nécessité d'une intervention plus poussée de l'État dans ce domaine. Le 20 avril 1931, un manifeste de Mustapha Kemal formulera les « six principes fondamentaux » du Parti du Peuple qui se voulait républicain, nationaliste, populiste, étatiste, laïc et révolutionnaire. L'article 3 du manifeste précisait ce qu'il fallait entendre par étatisme, notion qui n'avait pas été introduite jusque-là dans l'idéologie officielle : « Bien que considérant le travail et l'activité privés comme une idée fondamentale, c'est un de nos principes essentiels d'intéresser activement l'État aux domaines où sont en cause les intérêts généraux et vitaux de la nation, et spécialement au domaine économique, afin de conduire la nation et le pays à la prospérité dans un temps aussi court que possible »[1].

On peut cependant affirmer que la prise de conscience du sous-développement par les dirigeants turcs n'était encore que partielle car ils n'apercevaient pas la nécessité de le surmonter de façon globale. Sans doute, lors d'un voyage d'Ismet Pacha à Moscou au printemps 1932 la Turquie obtint-elle de l'Union Soviétique un prêt de 8 millions de dollars en même temps que la promesse d'une assistance technique. L'année suivante, un « plan quinquennal » fut élaboré dont la réalisation fut poursuivie de 1934 à 1939. Il consistait essentiellement à développer l'industrie grâce à la création d'entreprises d'État dans le secteur de l'industrie légère (avec en particulier le combinat textile de Kayseri construit avec l'aide de conseillers soviétiques) comme dans celui de l'industrie lourde (avec notamment les fonderies et aciéries de Karabük, construites par des techniciens

1. Lewis (Bernard), *The emergence of modern Turkey*, p. 280. (*N.B.* V. *in fine* les références bibliographiques complètes pour chaque ouvrage cité.)

anglais). Indépendamment des résultats effectifs de cet effort (qui ne s'accompagnait pas toujours d'un progrès sensible de la productivité), il faut souligner qu'il avait été entrepris essentiellement pour remédier aux effets de la crise économique (c'est-à-dire de la contraction des débouchés) en permettant à la Turquie de satisfaire elle-même à ses besoins en produits fabriqués. Avant même le lancement du plan, les porte-parole officiels avaient pris soin de souligner que le gouvernement n'avait pas l'intention de toucher aux structures agricoles et entendait seulement réaliser un certain nombre de projets industriels dans des secteurs jugés d'importance vitale où il s'agissait avant tout de suppléer à la carence du capital privé. Cette entreprise ne reposait donc pas sur une analyse globale du sous-développement puisqu'elle négligeait à peu près complètement l'agriculture qui restait l'activité de la grande majorité de la population : sa production resta stationnaire, tout comme la productivité du travail rural, car très peu de main-d'œuvre fut libérée pour les tâches industrielles [1].

Bien qu'influencé par l'exemple soviétique, l'effort turc de développement ne reposait pas davantage sur une réflexion doctrinale. La tentative en avait cependant été faite de 1932 à 1934 par un groupe d'intellectuels dont le principal représentant était l'écrivain Yakup Kadri Karaosmanoglu et dont la tribune était le périodique *Kadro* [2]. L'objectif de cette équipe du *Kadro* était de préciser les implications des principes du Parti Républicain du Peuple et en particulier celles du principe d'étatisme et du caractère « révolutionnaire » du Parti. Suivant Yakup Kadri, la révolution et le développement économique sous la direction de l'État (développement qui selon lui devait se distinguer du simple établissement de monopoles bureaucratiques) supposait un encadrement *(Kadro)* établi dans l'intérêt des masses et accepté par elles. Mais ces conceptions n'étaient pas celles du gouvernement et le journal qui les défendait, d'abord publié avec l'accord du Parti du Peuple, fut bientôt interdit tandis que son rédacteur en chef Yakup Kadri était éliminé de la scène politique intérieure en étant nommé ambassadeur en Albanie.

Placé au Siam en face de problèmes économiques comparables à ceux qui affectaient la Turquie à la même époque, la réaction de Pridi Phanomyong n'était pas sans présenter certaines analogies avec celles d'un homme tel que Yakup Kadri Karaosmanoglu. Mais l'importance historique de Pridi pour le Siam est beaucoup plus grande que celle

1. *Ibid.*, pp. 281-282.
2. *Ibid.*, pp. 463-464.

de Kadri pour la Turquie. En 1933, le Siam venait de faire une révolution politique, d'ailleurs provoquée en partie par les conséquences financières de la crise, alors que la Turquie avait fait sa révolution dix ans plus tôt. Or, le principal promoteur du coup d'État qui avait mis fin à la monarchie absolue siamoise (bien qu'il ne fût pas son principal exécutant) était Pridi lui-même. Il faisait d'ailleurs partie du nouveau gouvernement et c'est à ce titre qu'il allait proposer en mars 1933 son Programme de Politique Économique Nationale alors que Kadri ne faisait que commenter une entreprise décidée en dehors de lui.

Ce qu'il faut surtout souligner, c'est que le programme de Pridi constitue, semble-t-il, dans ce qui est aujourd'hui le Tiers-Monde, la première tentative faite par un homme politique pour envisager le problème du développement dans toute son ampleur, c'est-à-dire sous l'angle agricole comme sous l'angle industriel, alors que le « plan quinquennal » turc élaboré à la même époque avait le grand défaut de négliger l'agriculture.

Il faut toutefois remarquer que Pridi avait reçu avant tout une formation juridique qui lui avait été dispensée par les facultés de Droit françaises. Ce n'est qu'à titre de complément de culture qu'il avait suivi à Paris, aux alentours de 1925, les cours d'histoire des doctrines économiques du professeur Auguste Deschamps. Pridi se révèle effectivement dans son programme, non comme un véritable économiste mais comme un constructeur de système économique. A ce titre, le document que nous présentons ici témoigne d'un certain manque de maturité chez l'*intelligentsia* siamoise des années 1930 (dont Pridi était sans doute le principal représentant) et il est certain qu'il prêtait le flanc aux critiques que le souverain thaï de l'époque rédigea à son sujet et dont une traduction figure à la fin de la présente étude, à la suite du programme lui-même.

En dépit de ces faiblesses, Pridi n'en apparaît pas moins, en ce qui concerne le Tiers-Monde, comme une sorte de précurseur. Dans quel contexte économique, social et politique son programme a-t-il été formulé ? Quelles idées contenait-il ? Quel accueil a-t-il reçu ? Dans quelle mesure, enfin, a-t-il exercé une influence sur la suite des événements ? Tels sont les quatre points que nous nous proposons d'étudier pour mieux apprécier son importance historique réelle.

PREMIÈRE PARTIE

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE SOCIAL ET POLITIQUE

CHAPITRE I

LES STRUCTURES SOCIO-ÉCONOMIQUES

I. LA STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE ET SES CONSÉQUENCES

Le Siam, connu depuis 1939 sous le nom de Thaïlande, a une superficie de 513 521 km², légèrement inférieure à celle de la France. C'était, vers 1930, un pays faiblement peuplé. Le recensement de 1929 avait donné le chiffre de 11 500 000 habitants, soit seulement 22,4 habitants au km². Les recensements de 1911 et de 1919 avaient donné respectivement les chiffres de 8 200 000 et de 9 200 000 habitants [1]. Ainsi que le fait clairement apparaître l'enquête socio-économique effectuée par Zimmerman en 1930-1931 [2], si le taux de natalité dans la société siamoise de l'époque échappait à tout contrôle, il en était pratiquement de même du taux de mortalité — ce qui suffisait à expliquer le taux d'accroissement démographique relativement faible et le sous-peuplement qui caractérisait le pays.

Depuis que les guerres contre la Birmanie avaient pris fin, au début du XIXe siècle, cette forte mortalité était due essentiellement soit à des épidémies de caractère cyclique (la durée du cycle correspondant au temps nécessaire pour qu'apparaisse une nouvelle génération d'enfants ne bénéficiant pas de l'immunité naturelle acquise par ceux qui avaient connu l'épidémie précédente), soit à des endémies affectant l'ensemble du pays (dysenterie, parasites intestinaux) ou telle région en particulier : la malaria plus fréquente dans le Nord montagneux, ou la *frambœsia* [3] dans le Nord-Est. Dans ces conditions, la mort d'un

---

1. *Statistical yearbook, Thailand*, n° 21, BE 2482 (1939-1940) à 2487 (1944), p. 50.

2. ZIMMERMAN (Carle C.), *Siam, rural economic survey* 1930-1931, pp. 231-235. Cette étude, effectuée par un sociologue américain à la demande du gouvernement de Bangkok, et dont une grande part est constituée par des tables statistiques, fournit sans conteste pour cette époque le tableau le plus fidèle et le plus complet de la situation socio-économique de la population rurale siamoise qui constituait alors comme aujourd'hui plus de 80 % de la population totale. Nous y aurons largement recours dans les pages qui suivent.

3. Parasite qui finit par attaquer le tissu osseux, cf. ZIMMERMAN, *ibid.*, p. 295.

individu résultait en fait de l'accumulation d'un grand nombre d'affections, dont il ne s'était jamais remis complètement [1].

Cette population de 11 500 000 habitants était rurale à 80 %. Or l'enquête de Zimmerman révèle que, à la seule exception de la vaccination anti-variolique, moins de 1 % de la population des campagnes bénéficiait de traitements médicaux de type occidental : en dehors des villes, 50 % des habitants n'avaient recours qu'à des herbes qu'ils récoltaient eux-mêmes et les remèdes qu'achetaient la plupart des 50 % restant n'étaient qu'une combinaison de médications traditionnelles siamoises, chinoises et indiennes, dont l'efficacité était, le plus souvent, tout aussi problématique [2].

La forte mortalité de la population siamoise vers 1930 est un fait essentiel, non seulement comme indice, mais comme facteur du sous-développement, car l'absence de pression démographique qui en résultait doit être considérée comme une des causes majeures de la faible place que les notions de productivité et de rendement occupaient dans l'esprit de la population.

A l'issue de son enquête de 1930-1931, Zimmerman estimait que rien de nouveau n'avait été introduit au Siam dans le domaine des techniques agricoles par rapport à celles que les Thaïs avaient apportées d'Asie Centrale ou apprises des Khmers dans le premier millénaire de l'ère chrétienne : ils ne savaient en général ni labourer convenablement, ni enlever les mauvaises herbes, ni utiliser des engrais naturels. La seule innovation par rapport aux méthodes primitives — une pompe en bois mue par l'homme et au débit très lent — était d'origine chinoise, et ce n'est qu'au cours des dix dernières années que les premiers moteurs étaient apparus pour actionner les pompes servant à l'irrigation [3]. Si le niveau de vie siamois équivalait malgré tout, suivant l'estimation de Zimmerman, au double du niveau de vie indien ou chinois [4], c'est que l'absence de pression démographique tout en étant à l'origine du retard technologique parvenait néanmoins à en compenser en partie les effets. En définitive, l'ensemble de la population rurale siamoise — c'est-à-dire l'immense majorité des Siamois — vivait dans un état de relative stagnation dont elle se satisfaisait puisque de toute façon chacun mangeait à peu près à sa faim (bien que l'équilibre alimentaire eût pu, dans la plupart des cas, être

1. *Ibid.*, pp. 233-235.
2. *Ibid.*, pp. 232-233.
3. *Ibid.*, pp. 226-227.
4. *Ibid.*, p. 227.

considérablement amélioré) [1] et que les famines étaient pratiquement inconnues.

II. LA DIVERSITÉ DES STRUCTURES RÉGIONALES

En même temps que le sous-développement global du Siam des années 1930, il importe de souligner les grandes inégalités discernables d'une région à l'autre; cette inégalité, qui subsiste d'ailleurs aujourd'hui, reflète la diversité des conditions géographiques et n'est pas sans compliquer singulièrement l'application à l'ensemble du pays d'une réforme sociale obéissant à un principe unique. Il faut d'ailleurs noter que la région la plus développée — celle du Siam central — pouvait être définie comme celle où l'économie monétaire avait pénétré le plus profondément, mais nullement comme celle où la condition des habitants (au moins en ce qui concerne la population rurale) était la plus favorable.

Quoi qu'il en soit, la diversité des structures socio-économiques du Siam résulte pour une bonne part de sa structure géographique. Les quatre rivières du Nord montagneux : le Ping, le Wang, le Yom et le Nan, après s'être réunies deux par deux, confluent à Pak Nam Po pour former le Menam Chao Phya (le « fleuve considérable »), lequel constitue la principale artère de la plaine centrale et débouche dans le golfe du Siam. C'est dans cette plaine que sont réunies les conditions qui, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e ont permis le développement d'une riziculture d'exportation, le Menam Chao Phya alimentant les canaux qui permettent à la fois l'irrigation des rizières et le transport de la récolte jusqu'à Bangkok. Les deux autres régions du pays, le Nord-Est et le Sud, sont étrangères à ce système hydrographique. Le Nord-Est, vaste plateau gréseux au sol très perméable, lui tourne franchement le dos et n'est arrosé que par ses propres rivières dont les principales sont le Nam Chi et le Nam Mun à proximité desquelles se concentre la population — le reste du pays étant à cette époque à peu près vide d'habitants [2]. Dans toute cette région, le faible débit des cours d'eau compense mal la durée insuffisante de la saison des pluies (leur crue saisonnière se produit d'ailleurs moins à partir de l'amont qu'à partir de l'aval par le gonflement du Mekong). Quant

1. *Ibid.*, p. 277.

2. ZIMMERMAN, *ibid.*, p. 295, écrivait de cette région : « Il y a quelques vallées fortement peuplées, mais dans la plus grande partie de ce territoire, il est possible de voyager pendant des heures, sans voir un village ».

au Sud péninsulaire, il bénéficie au contraire de précipitations abondantes réparties sur la plus grande partie de l'année. Mais, en revanche, la place disponible est ici très réduite, la plus grande fraction du territoire étant occupée par les chaînons montagneux qui constituent l'armature de la péninsule.

Vers 1930, à l'époque de l'enquête de Zimmerman, les populations de ces deux dernières régions vivaient encore en grande partie dans une économie de subsistance.

Le Nord-Est, qui contenait 33,65 % [1] des familles rurales, commençait à peine de sortir de son isolement naturel et à être touché par l'économie monétaire. La cause primordiale de cet état des choses était le manque de moyens de communications. Les médiocres rivières locales qui aboutissent au Mekong ne peuvent jouer ce rôle que sur une partie de leur cours, et pendant quelques mois seulement. Les routes étaient inexistantes et la voie ferrée de Bangkok à Khorat (Nakhon Ratchasima), première ligne importante réalisée dans le pays avant la première guerre mondiale, venait tout juste d'être prolongée jusqu'à Ubon (300 km plus à l'Est), qui avait été atteinte par le rail en mars 1930 [2]. Quant à l'embranchement depuis Khorat en direction du Nord, il était moins avancé : Nongkhai — le centre administratif et commercial que les Siamois avaient construit jadis à proximité du Mékong, en face de Vientiane, après avoir détruit cette ville en 1827 à la suite de la rébellion de leur vassal Chao Anu [3] — ne sera rejoint par la voie ferrée qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale.

On s'explique ainsi sans peine l'extrême faiblesse des échanges monétaires. Dans les villages étudiés, le revenu monétaire moyen d'une famille rurale ne dépasse pas 83 *baht* (moins du tiers de celui d'une famille rurale moyenne de la région centrale). Moins de 20 % du riz produit est commercialisé, et le riz vendu l'est le plus souvent à des voisins. Il s'agit d'ailleurs de riz glutineux (sauf dans la région de Khorat), peu goûté dans le Siam central, et totalement impropre à l'exportation. Les cultivateurs, qui composent l'immense majorité de la population, sont pour la plupart des petits propriétaires : 4,76 % seulement des familles rurales étudiées par Zimmerman prennent des terres en location, et il s'agit là dans tous les cas de métayage et

1. 615 000 familles rurales sur un total de 1 828 000. Cf. ZIMMERMAN, *ibid.*, tableau, p. 119.

2. *Report of the financial adviser on the budget of the Kingdom of Siam for the year* 2473 (1930-1931), pp. 7-8.

3. LE BOULANGER (Paul), *Histoire du Laos français, essai d'une étude chronologique des principautés laotiennes*, p. 232.

non de fermage. Enfin, dernier signe caractéristique, 11 % seulement des familles étudiées ont contracté des emprunts et il s'agit généralement de petites sommes empruntées surtout à des voisins à la suite d'une mauvaise récolte, l'achat de nourriture venant en tête de liste dans les utilisations du prêt [1]. Si l'on ajoute que, hors des périodes de grande activité agricole (repiquage du riz ou récolte), le tissage à domicile occupe une large place dans l'activité féminine, on a le tableau d'une économie et d'une structure sociale restées largement traditionnelles.

Le très faible revenu monétaire moyen qui caractérise cette région du Nord-Est n'était pas, en soi, le signe d'une extrême pauvreté, mais plutôt celui du fait que les familles rurales vivaient à peu près totalement repliées sur elles-mêmes. La difficulté de leur existence résultait beaucoup moins de causes sociales que de causes naturelles, c'est-à-dire géologique et climatiques, parmi lesquelles le manque d'eau pendant la saison sèche constitue la calamité majeure : vers 1930, le village moyen du Nord-Est se procurait de l'eau en creusant dans le sol des trous non maçonnés qui pendant la saison sèche ne contenaient guère plus de 30 cm d'un liquide boueux [2].

Le Sud péninsulaire connaît, on l'a vu, des conditions radicalement différentes puisqu'il reçoit des précipitations abondantes réparties sur toute l'année. La population concentrée surtout dans les petites plaines côtières n'en pratiquait pas moins, elle aussi, une agriculture de subsistance fondée sur le riz, mais complétée ici par la récolte du coprah que fournissent les cocotiers. Dans les villages proches de la côte, les habitants se livraient à la pêche en mer, aussitôt terminée la récolte [3]. Mais cette pêche ne devait se faire que sur une petite échelle et n'était en tout cas que faiblement commercialisée puisque le produit monétaire moyen des ventes de poisson des familles rurales ne dépassait pas 5 *baht* dans le Sud contre 7 *baht* dans le Nord-Est si l'on s'appuie sur les résultats de l'enquête de Zimmerman [4].

Si la difficulté des conditions naturelles était le fait dominant dans le Nord-Est, le trait le plus frappant de la région méridionale était sans doute le sous-peuplement dû aux maladies endémiques. L'abondance des précipitations y aurait permis aisément une double récolte, or celle-ci n'était pas pratiquée, faute de pression démographique. Dans l'un des villages étudiés par Zimmerman [5], celui de Jumbor,

1. ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 201, tableaux, pp. 206-208.
2. *Ibid.*, p. 295.
3. *Ibid.*, pp. 300-302.
4. *Ibid.*, tableaux, pp. 57-59.
5. *Ibid.*, p. 302.

seule une minorité souhaitait une seconde récolte, mais se trouvait dans l'impossibilité matérielle de la produire : la majorité préférait aller pêcher aussitôt la première récolte rentrée et les rats se concentraient alors sur les champs que les premiers tentaient de cultiver. Nombre de terres capables de produire du riz étaient encore occupées par la jungle. Bien plus, dans certains districts, les terres *abandonnées* occupaient une plus grande superficie que les terres cultivées.

Ces abandons de terres — qui restaient d'ailleurs exceptionnels — s'expliquaient par le fait que l'économie monétaire pénétrait ici non par une intensification et une commercialisation accrue des productions traditionnelles (riz et noix de coco) — moins de 15 % du riz produit était commercialisé, proportion plus faible encore que dans le Nord-Est [1], et le revenu monétaire fourni par le coprah était très aléatoire [2] —, mais plutôt par un transfert d'activité vers d'autres productions, l'une très ancienne — celle de l'étain —, l'autre toute récente — celle du caoutchouc. Vers 1930, les deux productions n'intéressaient toutefois qu'une très faible partie de la population. En ce qui concerne l'étain, la production des entrepreneurs chinois utilisant le procédé du pompage (exigeant le minimum d'investissement mais le maximum de main-d'œuvre) l'emportait encore largement sur la production des sociétés occidentales employant le procédé du dragage (respectivement 85 000 et 38 000 *piculs* de 60 kg en 1926-1927). Mais le nombre de travailleurs directement intéressés ne devait pas dépasser 15 000 : dix ans plus tard, en effet, avec une production totale sensiblement accrue mais une production traditionnelle à peu près identique en valeur absolue (84 000 *piculs*), la main-d'œuvre employée n'excédait pas 17 200 personnes [3]. Quant à la production de caoutchouc, elle était encore très modeste puisque les exportations étaient inférieures à 5 000 tonnes par an pour une valeur de 6,3 millions de *baht* contre 22 millions pour l'étain [4].

En définitive, tout en ayant des revenus monétaires légèrement plus élevés que ceux des habitants du Nord-Est (125 *baht* en moyenne

---

1. *Ibid.*, tableaux, pp. 27-28.

2. *Annual statement of the foreign trade and navigation of the kingdom of Siam*, Year 2473, pp. 153-165. Les exportations de coprah avaient fourni 1 000 000 *baht* en 1926-1927, 192 000 *baht* en 1927-1928, 5 000 000 *baht* en 1928-1929.

3. Ces chiffres sont empruntés à INGRAM (James C.), *Economic change in Thailand since 1850*, pp. 100-101.

4. *Annual statement of the foreign trade and navigation of the kingdom of Siam*, Year 2473, pp. 153-165.

par famille rurale contre 83 *baht*, d'après l'enquête de Zimmerman)[1], la population de la région Sud vivait encore dans une grande mesure dans une économie de subsistance. Le seul signe de la pénétration de l'économie monétaire résidait dans la proportion de familles rurales prenant des terres en location : 17,25 % dans le Sud contre 4,70 % dans le Nord-Est, avec prédominance du fermage sur le métayage dans le rapport de 3 à 1 [2]. Encore ces chiffres ne sont-ils valables que dans la mesure où les échantillons de Zimmerman sont réellement représentatifs. D'après la même source, si la proportion de familles ayant emprunté était légèrement supérieure au pourcentage atteint dans le Nord-Est (18 % contre 11 %), il s'agissait ici encore, le plus souvent, de prêts de faible importance consentis par des voisins et l'endettement moyen des familles rurales était même inférieur à ce qu'il était dans cette dernière région (10 *baht* au lieu de 14) [3].

La région Nord, par contre, représentait un stade de transition plus avancé que le Sud dans l'évolution vers l'économie monétaire. Alors que le nombre de familles rurales y était à peine supérieur à celui de la région Sud (15,65 % du nombre total contre 15,15 % pour le Sud), les recettes monétaires rurales s'y élevaient, d'après l'estimation de Zimmerman [4], à 40,3 millions de *baht* au lieu de 34,9, soit une moyenne de 176 *baht* par famille au lieu de 125. Si l'on en croit Zimmerman, la proportion de familles rurales prenant des terres en location était relativement faible (11 % seulement) et parmi celles-ci les fermiers étaient non seulement moins nombreux que les métayers, mais dans la plupart des cas payaient leur fermage en *padi* et non en argent [5]. En revanche, si la proportion de familles endettées ne dépassait pas celle du Sud (18 %), l'endettement moyen par famille était sensiblement plus élevé : 30 *baht* contre 14 dans le Nord-Est et 10 dans le Sud à la fin de l'année 2473 (1930-1931) [6], et les plus grandes quantités d'argent n'étaient pas prêtées par des voisins comme dans le Nord-Est et le Sud, mais par « des résidents chinois ou siamois dont certains étaient marchands de riz » [7]. Quant à la proportion de riz commercialisé, elle atteignait ici 42,58 % de la production. Une

1. ZIMMERMAN, *op. cit.*, tableaux, pp. 57-59.
2. *Ibid.*, tableaux, pp. 31-32.
3. *Ibid.*, pp. 201-203.
4. *Ibid.*, p. 129.
5. *Ibid.*, tableaux, p. 30.
6. *Ibid.*, pp. 200-201.
7. *Ibid.*, p. 207.

partie était encore vendue à des voisins, mais le reste était expédié à Bangkok [1].

Cette apparition au moins partielle d'une économie de marché était la conséquence directe de l'établissement de communications ferroviaires grâce à l'ouverture en 1921 [2] d'une voie ferrée de Bangkok à Chiengmai, qui remonte le cours du Nan jusqu'à Uttaradit et coupe ensuite les vallées des trois autres rivières qui drainent les montagnes du Nord. Des routes commençaient même à alimenter cette voie ferrée, en particulier celle reliant Lampang (sur le Wang) à la frontière septentrionale du pays [3].

Cependant, et en dépit des conditions naturelles favorables (précipitations relativement abondantes et facilité de l'irrigation dans les vallées où se concentre la population), le développement des moyens de communication ne suffisait pas à stimuler la production agricole. La possibilité que le Nord possède, de fournir souvent une double récolte, n'était utilisée qu'exceptionnellement, dans l'hypothèse où la première récolte était perdue, ou encore lorsque des prix trop bas rendaient celle-ci insuffisante pour payer les dettes. L'obstacle à la double récolte résidait à la fois dans l'insuffisance de la population dont la croissance était trop lente pour provoquer un accroissement des rendements et dans le coût élevé des transports ferroviaires jusqu'à Bangkok [4]. Cette dernière raison expliquait pourquoi le Nord n'exportait sa production de riz non glutineux que dans le seul cas où le prix mondial diminué du coût du transport jusqu'à Bangkok rendait l'opération intéressante. Les autres années, le riz non glutineux (qui suivant la facilité des communications ne représentait dans cette région que 5 à 30 % de la production) était vendu aux habitants des petites villes locales [5]. En fait, le gouvernement siamois voyait dans les chemins de fer un moyen de centralisation politique et une source de recettes budgétaires plutôt qu'un instrument de développement économique [6].

Il était cependant une production de la région septentrionale pour laquelle ces problèmes de tarifs ne se posaient pas (pas plus d'ailleurs que celui de l'insuffisance de la consommation locale) : il s'agit de l'exploitation des forêts parmi lesquelles le teck figurait alors en abon-

1. *Ibid.*, p. 19, tableaux, p. 26.
2. Dobby (E. H. G.), *South East Asia*, p. 284.
3. Zimmerman, *op. cit.*, pp. 290-291.
4. *Ibid.*, p. 292.
5. *Ibid.*, pp. 141 et 150.
6. On en a un indice dans le fait que les projets réalisés par les chemins de fer figuraient au budget parmi les recettes ordinaires, à côté des recettes fiscales.

dance. Une fois coupé, le bois — qui représentait une part appréciable des exportations siamoises (10 millions de *baht* pour le teck en 1928 et 2,6 millions pour les « autres bois ») [1] — descend jusqu'à Bangkok par flottage. Les salaires distribués et dépensés dans le Nord, à l'époque qui nous intéresse, correspondaient surtout au travail de transport [2] qui était entre les mains des *Lao*, qu'il s'agisse de la conduite des éléphants (grâce auxquels le bois était amené jusqu'aux rivières) ou du pilotage des radeaux de flottage jusqu'aux grandes scieries. Celles-ci (dont les plus importantes étaient contrôlées par les sociétés occidentales exploitant les forêts) étaient toutes situées à proximité de Bangkok, c'est-à-dire dans la région du Centre.

Le Centre était la partie du pays où l'économie monétaire avait pénétré le plus complètement, le début du XX^e^ siècle ayant vu dans cette région une conversion générale de l'agriculture de subsistance en une riziculture spécialisée orientée vers l'exportation. D'après les résultats de l'enquête de Zimmerman, 60 % du riz produit dans le Centre vers 1930-1931 était commercialisé [3], et les 650 000 familles rurales de cette région qui ne représentaient que 35,55 % de la population rurale totale faisaient 59 % des recettes monétaires rurales de l'ensemble du pays [4]. Or, la place réelle de la région centrale dans l'économie monétaire du pays était en fait beaucoup plus considérable encore puisqu'elle devait être accrue de l'activité de l'ensemble urbain Bangkok-Thonburi. Vers 1930, celui-ci devait compter près de 1 000 000 d'habitants et constituait le seul centre urbain important du Siam puisque Chiengmai, seconde ville du pays et ancienne capitale du Nord, ne comptait pas plus de quelques dizaines de milliers d'âmes.

La généralisation d'une économie d'échange dans la région centrale était le résultat de la pénétration commerciale occidentale à partir de 1855 : l'offre de produits manufacturés, principalement des

---

1. *Annual statement of the foreign trade and navigation of the kingdom of Siam*, Year 2473, pp. 153-165.

2. THOMPSON (Virginia), *Labor problems in Southeast Asia*, p. 224. Le travail d'abattage dans les années 1930, nous dit cet auteur, était encore confié de préférence à des *Khamu* dont la majorité venaient d'Indochine française. Pendant la durée de leur séjour, ils vivaient en groupes sous la direction de leurs chefs de village qui se chargeaient de leur recrutement et bénéficiaient pour cela d'une importante commission. Les travailleurs *Khamu* eux-mêmes ne touchaient qu'un maigre salaire dont ils économisaient la plus grande part pour pouvoir, à leur retour, acheter une pièce de terre et se marier. Cette main-d'œuvre, toutefois, était en voie d'être remplacée par des *Lao* (ou par d'autres tribus montagnardes) recrutés sur place.

3. ZIMMERMAN, *op. cit.*, tableau, p. 25.

4. *Ibid.*, p. 129.

cotonnades, avait fait apparaître un besoin d'argent et celui-ci avait été satisfait grâce aux exportations de riz qui existaient déjà auparavant sur une petite échelle, mais avaient rapidement pris la première place dans les exportations totales. En 1928, année-record d'avant-guerre, le riz — qui provenait pour la plus grande part du Centre — représentait en valeur les trois-quarts des ventes siamoises à l'étranger : 201 millions de *baht* sur 269 [1].

Cette évolution avait été possible à la fois grâce à l'ouverture de marchés extérieurs et grâce aux conditions géographiques locales. La Malaisie britannique, où les agriculteurs autochtones continuaient à couvrir leurs propres besoins, mais non ceux de la main-d'œuvre immigrée chinoise et indienne venue travailler dans les mines d'étain et les plantations de caoutchouc, constituait un exemple de ces marchés apparus aux portes mêmes du Siam. Quant aux conditions géographiques existant dans la région centrale il ne s'agissait pas, à vrai dire, des conditions climatiques qui ne sont pas tellement favorables : la coïncidence dans le temps des crues et de la saison des pluies, et l'absence de tout système régulateur rendaient impossible la double récolte qui est le fait de tant de régions productrices d'Extrême-Orient. Cet état de choses n'empêchait d'ailleurs pas que pendant la période cruciale de la maturation du riz, il puisse y avoir trop d'eau, ou pas assez. L'avantage naturel dont bénéficie le Centre réside plutôt, on l'a vu, dans la proximité de la mer et dans la configuration du terrain qui permet l'établissement de canaux *(klongs)* servant non seulement à l'irrigation mais à l'acheminement du riz jusqu'à Bangkok, capitale à la fois politique et commerciale. C'est de là que le riz, après avoir été décortiqué dans des usines dont les propriétaires et la main-d'œuvre étaient essentiellement chinois [2], était exporté par mer. Cette opération exigeait d'ailleurs en général un transbordement à l'abri de l'île de Si Chang située au fond du golfe Siam, c'est-à-dire en aval de la barre qui interdisait l'accès du Menam Chao Phya aux cargos du tonnage le plus courant.

Quelles étaient, vers 1930, pour les agriculteurs siamois de la région centrale, les conséquences du développement de l'économie monétaire ? Il est certain que le revenu monétaire moyen des familles rurales y était beaucoup plus élevé que dans les autres régions : 279 *baht* en 1930 contre 176 dans le Nord, 125 dans le Sud et 83 dans

1. *Annual statement of the foreign trade and navigation of the kingdom of Siam*, Year 2473, p. VI.

2. SKINNER (George William), *Chinese society in Thailand, an analytical history*, pp. 213-216.

le Nord-Est [1]. Mais cela ne signifie nullement que les populations intéressées vivaient mieux. Il faut, pour s'en rendre compte, examiner leur situation de plus près.

L'économie monétaire avait eu en effet pour conséquence la hausse de la valeur du sol et l'apparition d'une tendance à la concentration de la propriété foncière, la terre devenant un placement capitaliste possible. Près de 30 % des 600 familles rurales étudiées par Zimmerman dans la région centrale (28,80 % exactement) prenaient des terres en location et il s'agissait dans plus des trois quarts des cas (133 cas contre 40) de fermiers et non de métayers [2]. Le nombre de *rai* (0,16 ha environ) pris en location, qui était en moyenne en 1930 de 0,39 *rai* par famille rurale dans la région Nord-Est, 0,94 dans le Sud et 1,22 dans le Nord, atteignait dans la région centrale le chiffre de 8,57 [3]. Or, si l'on compare ce chiffre de 8,57 *rai* pris en location aux 6,14 *rai* donnés en location par la moyenne des familles *rurales* de la même région, il semble que l'on soit autorisé à conclure que 30 % environ des terres affermées dans cette région appartenaient à des propriétaires absentéistes habitant Bangkok.

Quelques années plus tard (en 1934-1935) une enquête de James Andrews, effectuée comme celle de Zimmerman à la demande du gouvernement siamois, a non seulement confirmé les résultats de cette dernière, mais laissé penser que la proportion de terres affermées appartenant à des propriétaires absentéistes était sensiblement plus forte (à moins — et ce ne paraît nullement prouvé — que les fermages pratiqués par eux n'aient été considérablement supérieurs à ceux demandés par les propriétaires ruraux). C'est ce qui résulte en tout cas du fait que dans les communautés *rurales* étudiées dans le Centre, le montant moyen des fermages payés était vers 1934-1935 de 19,56 *baht* alors que celui des fermages reçus n'atteignait pas 9 *baht* (dans le

---

1. ZIMMERMAN, *op. cit.*, tableaux, pp. 53-59.

2. *Ibid.*, tableau, p. 29 (la moyenne était de 14,42 familles prenant des terres en location pour des échantillons de 50 familles par village).

3. *Ibid.*, pp. 25-28. Sur la base d'un échantillonnage de douze villages, à raison de cinquante familles par village, cet auteur donne en fait pour la région centrale la moyenne de 9,07 *rai*. Mais d'après le tableau de la page 29, le nombre total de *rai* pris en location dans le village choisi pour la région de Bangkok est de 60,25, ce qui donne par famille $\frac{60,25}{50} = 1,20$ et non 7,20 comme il est indiqué au tableau de la page 25, vraisemblablement à la suite d'une erreur de transcription. La moyenne régionale doit donc être diminuée de $\frac{7,20 - 1,20}{12} = 0,5$. Elle est donc égale à 9,07 — 0,50 = 8,57. Elle n'en reste pas moins considérablement supérieure à celle des autres régions.

Nord-Est, au contraire, les deux chiffres étaient à la fois négligeables et rigoureusement égaux : 0,23 *baht*) [1].

Or, quel était le comportement de ces propriétaires absentéistes ? On peut, sur ce point, laisser la parole à Andrews qui a pu observer ce comportement de près : « Comme les propriétaires ne sont pas eux-mêmes des paysans, écrit-il [2], les relations entre paysans et propriétaires dans la plupart des cas ne sont pas bonnes. Les exigences de fermage sont basées sur le montant que les paysans pourraient raisonnablement payer dans une année de bons prix pour la récolte et ne tiennent pas compte de la baisse de la valeur productive du sol dans les années où les prix sont bas ». Encore, Andrews ne considère-t-il là que les aléas de la conjoncture économique. Il faut également tenir compte des variations météorologiques qui, à défaut d'un dispositif régulateur des crues saisonnières, font qu'en un siècle une année sur trois seulement a pu être considérée comme satisfaisante du point de vue des conditions naturelles [3].

Ceci n'empêchait d'ailleurs pas Andrews de tirer des conclusions optimistes du fait qu'au cours de l'année 1933-1934 les achats de terres dans les communautés *rurales* avaient été partout supérieurs aux ventes, y compris dans la région centrale. Le chiffre des achats étant nécessairement égal à celui des ventes, il semble en effet que cette disparité ne puisse s'expliquer que par des achats de terres faits par des ruraux à des propriétaires résidant en ville (dont les ventes n'étaient par hypothèses pas comptabilisées puisque seules étaient étudiées les communautés *rurales*). Ce fait, qu'il attribuait à l'excellente récolte de l'année précédente (1932-1933), lui paraissait même plus important que la diminution des achats par rapport aux chiffres obtenus par Zimmerman pour 2472 (1929-1930) [4] : « Nous pouvons avec sûreté, écrivait-il, prendre ceci comme une indication que le paysan siamois moyen n'a pas dû, en 2476, liquider sa terre ».

Mais il ne s'agissait précisément que du paysan *moyen*, c'est-à-dire d'un être parfaitement fictif. Si l'on examine de plus près les chiffres donnés par Andrews lui-même et à partir desquels il a obtenu ses moyennes, on peut observer ceci : les communautés rurales étudiées dans la région centrale, et dont les habitants ont acheté plus de terres qu'ils n'en ont vendu, sont précisément celles où, par exception, les fermages reçus dépassent les fermages payés. Là où, au contraire,

1. Andrews (James M.), *Siam, second rural economic survey, 1934-35*, p. 101.
2. *Ibid.*, p. 103.
3. Dobby, *op. cit.*, p. 273.
4. Andrews, *op. cit.*, p. 105.

les fermages payés l'emportent sur les fermages reçus (et où les terres données en location appartiennent donc surtout à des propriétaires absentéistes), les terres vendues l'emportent sur les terres achetées — à moins qu'il n'y ait aucune transaction. Le cas le plus caractéristique est celui d'un village de la province de Dhanyaburi (c'est-à-dire de la région de Klong Rangsit) où le montant total des fermages payés atteint, à une unité près, le niveau le plus élevé et où une quantité importante de terres ont été vendues alors qu'aucune n'a été achetée par les habitants. Les seules exceptions sont représentées par les deux villages étudiés dans les provinces de Supanburi et de Uthai Dhani. Encore le chiffre correspondant aux terres achetées par des habitants du second est-il trop faible pour être significatif et il est possible que l'exception représentée par le premier n'en soit pas une, les achats de terres ayant pu être effectuées par les plus riches propriétaires locaux dont l'existence est attestée par la relative importance des fermages reçus.

Fermages et transactions foncières dans la région du Centre en 2476 (1933-1934) [1]

VILLAGES SITUÉS DANS LA PROVINCE DE	FERMAGES		TERRES	
	payés	reçus	vendues	achetées
Bangkok	16,56	5,85	—	—
Chaxerngsao	57,92	7,03	6,00	—
Dhanyaburi	56,72	15,65	35,00	—
Ayuthia	40,29	20,12	—	—
Saraburi	9,46	5,54	68,50	13,25
Bejraburi	35,30	0,40	—	—
Supanburi	17,63	11,53	16,00	37,25
Uthai Dhani	8,97	8,18	—	2,88
Nontaburi	2,20	12,57	19,25	107,00
Lopburi	9,89	15,15	11,50	18,50
Pitsanulok	0,25	3,90	—	8,00
Moyenne pour le Centre	19,56	8,99	14,20	16,99

Source : ANDREWS, *op. cit.*, tableau, p. 114. Nous avons modifié l'ordre de présentation de façon à faire apparaître la correspondance relevée ci-dessus.

Si ce tableau permet une conclusion, c'est que les communautés rurales les plus riches ont relativement prospéré (ainsi le village de la région de Nontaburi qui, nous dit Andrews, doit sa fortune à la fabrication de poteries et à la culture des fruits) [1], tandis que les communautés les plus pauvres se sont en général encore appauvries du fait de la crise des années 1930 (en dépit de l'excellente récolte de 1932-1933) et ont dû vendre une partie au moins des terres qui leur restaient.

La condition des agriculteurs et particulièrement des fermiers de la région centrale était singulièrement aggravée du fait que c'était là que l'endettement atteignait à la fois sa plus grande extension et son niveau le plus élevé. D'après les résultats de l'enquête de Zimmerman sur 100 familles rurales de la région du Centre, le nombre de celles ayant emprunté atteignait 49 contre 18 dans le Nord et le Sud et 11 seulement dans le Nord-Est. A la fin de l'année 2473 BE (1930-1931), l'endettement moyen dans la région centrale atteignait 190 *baht* (contre 30 dans le Nord, 14 dans le Nord-Est et 10 dans le Sud) [2]. Il est remarquable de constater que cette moyenne de 190 *baht* correspond exactement à celle des dépenses de consommation des familles rurales dans la même région [3].

Ce phénomène du crédit, normal dans une économie agricole très évoluée, était malsain du fait de la concurrence de deux facteurs.

Le premier était la persistance chez les emprunteurs de la région centrale d'une mentalité propre à l'économie de subsistance (qui très souvent n'avait été remplacée par l'économie commerciale qu'au cours de la génération précédente). Dans l'économie de subsistance, en effet, le crédit correspond généralement à des prêts à la consommation accordés par des voisins et très souvent faits et remboursés en nature. Or, bien qu'il se fût agi maintenant de prêts en argent destinés en principe à faciliter la production (pour l'achat de semences par exemple), les emprunteurs se contentaient souvent de rembourser l'intérêt en remettant toujours à plus tard le remboursement du principal jusqu'au moment où se produisait une baisse de prix qui incitait le créancier à rentrer en possession de son capital, mais rendait l'opération beaucoup plus lourde pour le débiteur [4]. Ce problème, qui dans l'économie de subsistance ne se posait même pas, se présentait avec une acuité particulière à l'époque de l'enquête de Zimmerman,

1. ANDREWS, *op. cit.*, p. 102.
2. ZIMMERMAN, *op. cit.*, tableaux, pp. 98-100.
3. Ainsi qu'on peut le calculer en additionnant les colonnes 5 à 8 du tableau donné par ZIMMERMAN, *ibid.*, p. 54 : le total fait exactement 190, 1.
4. *Ibid.*, p. 200.

bien qu'à ce moment la crise économique fût encore loin d'avoir atteint son paroxysme : au cours de l'année 1930-1931, le prix du riz était passé dans certains districts de 80 *baht* par *kwien* à moins de 30 *baht* [1], ce qui, compte tenu de l'intérêt, signifiait qu'au bout d'une année le remboursement d'un prêt représentait en travail le triple de la valeur empruntée. Par ailleurs, comme dans beaucoup d'autres pays d'Asie du Sud-Est, il arrivait fréquemment que le montant de l'emprunt ne soit pas affecté à des dépenses productives, mais à des dépenses de consommation [2].

La relative insouciance de nombre d'emprunteurs (insouciance héritée de l'époque encore toute proche de l'économie de subsistance) était évidemment un des facteurs contribuant à rendre le taux d'intérêt très élevé (avec près de 25 % en moyenne, il assurait à lui seul le remboursement du prêt en quatre ans). Mais ces taux abusifs résultaient autant, sinon plus, de la situation de force dans laquelle se trouvaient les prêteurs [3]. En l'absence d'établissements de crédit, ceux-ci, en effet (lorsqu'il ne s'agissait pas de petits prêts accordés par des voisins), appartenaient à deux catégories de personnes : marchands chinois ou propriétaires fonciers siamois.

Il pouvait s'agir tout d'abord de commerçants chinois fournisseurs de produits manufacturés (vêtements par exemple) et parfois de denrées alimentaires autres que le riz (en raison de la spécialisation de la production) ou — plus souvent encore — de négociants en riz car les Chinois, dans la quasi-totalité des cas, servaient d'intermédiaires et de transporteurs entre les producteurs et les usines de décorticage. Si l'on ajoute que le négociant chinois était généralement le seul à être au courant des prix pratiqués à Bangkok, on comprendra aisément que le paysan producteur de riz avait toutes les chances de ne pas obtenir une rétribution convenable pour son travail, et cela d'autant plus qu'une seule et même personne pouvait être à la fois fournisseur, négociant en riz, et prêteur.

Il semble cependant que la nécessité de conserver une clientèle maintenait à un niveau relativement raisonnable les taux d'intérêt pratiqués par les marchands chinois, si on les compare aux taux pratiqués par la seconde catégorie de prêteurs. Il s'agit de ceux que les

---

1. *Ibid.*, p. 196.
2. *Ibid.*, p. 208.
3. La moyenne des taux pratiqués dans le Centre était d'ailleurs relevée du fait de l'intérêt exigé dans la région de Klong Rangsit où les emprunteurs étaient particulièrement défavorisés. Cf. *ibid.*, p. 202.

réponses faites au questionnaire de Zimmerman décrivaient comme des « wealthy persons in Bangkok »[1] et qui ne pouvaient être que ces propriétaires absentéistes, seuls habitants de la capitale avec qui les ruraux pouvaient avoir des relations, mêmes indirectes. Une nouvelle enquête réalisée dix ans après la seconde guerre mondiale révélera d'ailleurs que les propriétaires pratiquaient alors des taux d'intérêt sensiblement plus élevés que les Chinois (36 % contre 21 % pour les marchands et les boutiquiers [2] — et il y a toutes raisons de penser qu'il en allait déjà de même vingt ans plus tôt).

Zimmerman, en tous cas, soulignait déjà que la condition des agriculteurs de la région centrale était la plus mauvaise dans la zone d'irrigation de Klong Rangsit située au Nord-Est de la capitale et dans laquelle la quasi-totalité des agriculteurs étaient des fermiers de propriétaires absentéistes résidant à Bangkok [3]. Dans cette région dont l'aménagement avait été rendu possible par la construction à Ta Luang d'un barrage et d'un ouvrage d'irrigation inaugurés en 1924 par le roi Wachirawut [4], on rencontre en effet tous les problèmes posés aux familles rurales du Siam central, mais portés à leur paroxysme.

Paradoxalement, c'est dans cette région que l'on rencontrait à la fois les exploitations de la plus grande dimension — les fermes d'une superficie de 100 *rai* (16 ha) étaient courantes — et les populations rurales les plus misérables. En raison de la dimension même des exploitations, les habitations (des demeures très rudimentaires bâties en bordure des canaux) sont nécessairement très dispersées et il n'y a pratiquement pas d'entraide villageoise. Les fermiers, venus de toutes les régions du Siam, ne s'attachent pas à la terre : dans les années 1930, les baux ne comportaient, pour d'éventuelles améliorations foncières, aucune clause de remboursement, et ne dépassaient pas un an, sans être assortis d'aucune garantie de maintien dans les lieux. La technique agricole restait extensive, sans aucune utilisation d'engrais et avec un buffle et des instruments aratoires de bois comme unique capital productif. Mais la dimension des fermes, relativement grande pour des exploitations individuelles pratiquant la riziculture inondée, exigeait souvent l'emploi d'une main-d'œuvre salariée encore plus pauvre que le fermier lui-même et qui alourdissait ses frais généraux. En outre, la monoculture atteignait ici son maximum, la configuration du terrain ne permettant pas le jardinage : l'alimentation était

1. *Ibid.*, pp. 206-207.
2. JACOBY (Erich H.), *Agrarian unrest in Southeast Asia*, p. 245.
3. ZIMMERMAN, *op. cit.*, pp. 305-309.
4. *Ibid.*, p. 306.

fondée sur le riz et sur les poissons pêchés dans les *klongs*, mais les paysans devaient acheter tout le reste et étaient entièrement à la merci d'une mauvaise récolte ou d'une chute des prix. L'endettement vis-à-vis du propriétaire, du marchand et de l'État (pour l'impôt) était à peu près général et, la récolte constituant la seule garantie possible de remboursement, le taux d'intérêt atteignait jusqu'à 5 % par mois, c'est-à-dire 60 % par an. Lorsque sa situation devenait trop inextricable, le fermier préférait s'en aller sans payer de loyer, en laissant le marchand se rembourser sur la récolte, le propriétaire payant l'impôt foncier. S'il ne pouvait tenter une autre expérience ailleurs, il tombait dans la condition de paysan sans terre et grossissait la masse plus mobile encore des salariés agricoles.

Le seul remède apporté à l'endettement des agriculteurs de la région centrale avait été la création en 1917, à l'initiative du gouvernement, d'une société de crédit coopératif empruntant à 6 % à la Siam Commercial Bank (que l'État garantissait contre les pertes éventuelles) et prêtant aux agriculteurs à 12 %. La société était divisée en filiales dont les membres surveillaient la bonne utilisation des prêts, chacun étant mutuellement responsable du remboursement total. Mais cette tentative, excellente dans son principe, ne touchait encore en 1930 que le nombre insignifiant de 2 157 chefs de famille, groupés en 129 sociétés [1], toutes dans la région centrale. La zone de Klong Rangsit, où les cultivateurs n'avaient pas de terres à donner en garantie, ne possédait aucune de ces trop rares coopératives réservées en fait aux seuls propriétaires-exploitants.

III. STRUCTURE ETHNIQUE ET SPÉCIALISATION SOCIALE

Dans le Siam de 1930-1931, le degré de pénétration de l'économie monétaire était donc très variable et avait donné naissance, suivant les régions, à des situations très hétérogènes. Mais la complexité de la société siamoise de l'époque avait un autre aspect encore, à base non plus géographique, mais ethnique : dans la nouvelle économie d'échange, les divers éléments de la population jouaient un rôle très différent suivant leur origine.

L'économie d'échange s'était développée à la suite de l'ouverture du pays au commerce occidental vers le milieu du XIX^e siècle. Or, cette ouverture n'avait pas seulement entraîné l'installation à Bangkok de firmes européennes d'import-export (et à leur suite d'établissements

1. *Ibid.*, pp. 209-210.

bancaires), ainsi que l'exploitation par des sociétés occidentales des ressources traditionnelles du Sud et du Nord, l'étain et le teck; elle avait aussi considérablement stimulé l'immigration chinoise, phénomène très ancien mais qui depuis la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle avait pris une ampleur inconnue jusqu'alors. Suivant l'évaluation de Skinner, les Chinois atteignaient en 1932 la proportion record de 12,2 % de la population (1 592 000 dont 728 000 nés en Chine, sur 13 087 000 habitants) [1]. Si l'action des Occidentaux avait sans doute été le moteur initial du passage de l'économie de subsistance à l'économie d'échange, les immigrants chinois et leurs descendants étaient certainement les principaux agents de cette transformation. Bien qu'inégalement développée suivant les régions, l'économie d'échange avait largement modifié l'état de choses antérieur en multipliant les occasions d'activités commerciales, en augmentant l'importance de certaines activités non-agricoles primaires ou secondaires et en faisant apparaître, bien que sur une échelle encore réduite, des activités salariées. Mais, sauf exception, aucune de ces nouvelles fonctions économiques n'était assumée par des Siamois d'origine. L'importance numérique des Chinois y était, au contraire, prépondérante, les Européens, en ce qui les concerne, ne l'emportant dans certains secteurs que par le volume des capitaux investis.

Si les firmes européennes d'import-export avaient joué un rôle décisif dans la transformation économique du pays, le personnel occidental qu'elles employaient n'avait qu'une importance numérique insignifiante. Dans chacune d'elles, au surplus, le personnage principal était le *compradore* chinois qui ayant seul, à l'origine, connaissance de la langue siamoise et d'au moins un dialecte de son pays natal, était seul en mesure de connaître l'état du marché.

Ces *compradores* — et chaque firme occidentale avait le sien — se chargeaient de l'écoulement des marchandises importées et garantissaient même la vente par un dépôt auprès de leur employeur. Payés presque entièrement à la commission, ils étaient beaucoup plus que des agents de liaison : ils assumaient en fait les risques de l'entreprise [2]. Lorsqu'à la fin du XIX^e siècle, trois banques européennes (la Hong-Kong and Shanghaï Banking Corporation, la Chartered Bank of India, Australia and China, et la Banque de l'Indochine) créèrent des succursales dans la capitale siamoise pour financer l'activité des maisons de commerce occidentales, elles se trouvèrent en présence non de ces

1. SKINNER, *op. cit.*, tableau, p. 183.
2. *Ibid.*, pp. 102-103.

maisons elles-mêmes, mais de leurs *compradores*. Elles furent donc tout naturellement amenées à employer elles aussi les services de *compradores* chinois, d'autant plus qu'elles étendirent bientôt leurs opérations à des entreprises chinoises. Les *compradores* des banques jouèrent bientôt un rôle analogue à celui de leurs homologues des maisons de commerce, sollicitant les demandes de crédit, garantissant par un important dépôt le remboursement des prêts et se chargeant même d'engager les employés et de garantir l'exactitude des comptes de caisse [1]. Dès la fin du règne du Roi Chulalongkon, en 1910, les uns et les autres figuraient parmi les hommes les plus riches de Bangkok. La situation ne devait pas être sensiblement différente vingt ans plus tard.

Dans la vie commerciale du Siam de 1930, les Chinois étaient cependant bien autre chose que les auxiliaires — même indispensables — des maisons occidentales. Les marchandises importées par ces derniers n'auraient pu être distribuées aux consommateurs sans l'intervention des Chinois immigrés et de leurs descendants, qui tendaient à monopoliser le commerce de détail. Cet état de choses, commun à beaucoup de pays d'Asie du Sud-Est, était surtout patent dans la région centrale. Mais il commençait à l'être également dans les provinces du Nord-Est et du Nord où au siècle précédent les colporteurs haïnanais s'étaient déjà faits les introducteurs de l'économie monétaire. Grâce à l'établissement des voies ferrées, ceux-ci étaient maintenant remplacés par des commerçants chinois sédentaires [2] qui faisaient une concurrence victorieuse aux très rares boutiquiers *lao* [3].

Le contact établi dans la plaine centrale entre commerçants chinois et producteurs siamois explique comment la commercialisation du riz était passée entièrement entre les mains des premiers. Or, le riz représentait en valeur, à la veille de la crise économique mondiale, 70 % des exportations siamoises et parfois davantage [4]. Ainsi, comme le montre Zimmerman dans sa description de l'économie rurale siamoise [5], ce sont des commerçants chinois qui achetaient le *padi* aux producteurs siamois. Ces marchands vivaient souvent avec leurs familles à bord de la barque dans laquelle ils transportaient le *padi* jusqu'aux usines établies à proximité de Bangkok. Le développement du commerce d'exportation après 1855 avait très vite incité des

---

1. *Ibid.*, p. 108.
2. *Ibid.*, pp. 84-90.
3. ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 291.
4. V. *supra*, p. 26.
5. ZIMMERMAN, *op. cit.*, pp. 176-177.

Occidentaux à établir au Siam des usines de décorticage utilisant la vapeur comme force motrice. Mais, dès 1879 il y avait un nombre égal d'usines à vapeur chinoises et européennes [1] et après 1919 les Chinois en contrôlaient la totalité [2]. Cette évolution avait été considérablement facilitée par le fait que le commerce du riz était entre les mains des Chinois non seulement « en amont » des usines, mais en aval. La barre du Menam Chao Phya empêchant les navires du tonnage le plus courant de remonter le fleuve, la plus grande partie du riz siamois exporté passait par les entrepôts de Singapour et de Hong-Kong avant d'atteindre les pays de consommation. Or, le commerce du riz dans ces deux ports était entre les mains de négociants chinois. La barre du Menam Chao Phya imposait en outre de toute façon un transbordement à Ko Si Chang, une île située au fond du Golfe du Siam, et, dès la fin du XIX^e siècle, c'était encore des Chinois qui, à l'exportation comme à l'importation, avaient entrepris sur des allèges le transport des marchandises entre Bangkok et son avant-port.

La chaîne de commercialisation du riz (dont on a vu l'importance primordiale dans les échanges extérieurs du Siam) était donc tenue par des Chinois sur toute sa longueur [3].

A Bangkok même, principal centre commercial du pays et porte d'entrée principale des immigrants en provenance de Chine méridionale, les Chinois ou leurs descendants nés au Siam constituaient, d'après la plupart des observateurs, la moitié au moins de la population et c'est encore eux qui, non seulement dominaient le commerce de détail et l'artisanat, mais avaient créé les entreprises de construction auxquelles la ville devait son développement [4].

Dans les provinces du Nord et du Sud, en revanche, les Chinois étaient en recul devant les grandes sociétés occidentales. Dans le Nord, au lendemain de la première guerre mondiale, les firmes européennes qui, à partir de 1888 avaient entrepris l'exploitation du teck, contrôlaient la plus grande partie de la production. Ce sont également elles qui assuraient l'exportation du produit et qui, au voisinage de Bangkok,

---

1. SKINNER, *op. cit.*, pp. 103-104.

2. INGRAM, *op. cit.*, pp. 70-71; SKINNER, *op. cit.*, pp. 213-214. Cet auteur signale en outre le développement entre 1919 et 1929 (en liaison avec la construction des voies ferrées) d'un nombre important de petites usines de décorticage dans les régions productrices non desservies par les voies fluviales. Ces usines, dont la multiplication fut arrêtée par la crise, étaient contrôlées par les Chinois dans la proportion d'au moins 80 %.

3. ANDREWS, *op. cit.*, pp. 40-42, 291-292; SKINNER, *op. cit.*, p. 116.

4. *Ibid.*, p. 115.

possédaient les plus grandes scieries. Ce n'est qu'à cet échelon intermédiaire que les Chinois réussissent à se maintenir, tout en passant au second plan [1]. Dans le Sud, ce sont des Chinois venus de Malaisie qui, particulièrement à l'époque de la première guerre mondiale, avaient été les introducteurs de la culture de l'hévéa [2]. Dans les années 1950, Ingram estimait que la moitié de la superficie plantée était contrôlée par des descendants de Chinois (la dimension moyenne des exploitations chinoises étant au surplus très supérieure à celle des exploitations siamoises) [3]. On peut en conclure raisonnablement que vers 1931 cette prépondérance chinoise était encore plus accusée, bien que sur une échelle plus réduite. En revanche, dans un domaine qui depuis le XIVe siècle constituait leur chasse gardée, celui de l'exploitation de l'étain, ils avaient dû faire une place aux Occidentaux : en 1907, une société australienne, la Tongkah Harbour Tin Dredging Co, avait mis en service une première drague. Vingt ans plus tard, la production « occidentale » par drague ne représentait encore que la moitié de la production chinoise traditionnelle [4]. Mais c'était les Occidentaux qui contrôlaient entièrement le raffinage de l'étain — qui avait d'ailleurs lieu en dehors du Siam. L'importance de la production locale ne justifiait pas la création d'une fonderie sur place et l'achèvement dans les années 1920 d'une voie ferrée reliant Bangkok à la Malaisie britannique avait favorisé le traitement des minerais d'étain siamois dans la fonderie de Penang.

Quoi qu'il en soit, il est un domaine dans lequel la prépondérance des Chinois était écrasante : c'est celui de la main-d'œuvre salariée. Avant l'ouverture du pays au commerce occidental, c'est-à-dire à l'époque de l'économie de subsistance, les grands travaux tels que le creusement des canaux étaient exécutés par les paysans siamois réquisitionnés, la corvée — non rétribuée — figurant parmi leurs obligations au même titre que la réquisition militaire en cas de guerre. L'extension de l'économie monétaire au Siam n'avait pas seulement stimulé l'immigration chinoise en créant des possibilités d'enrichissement : elle avait également incité le roi Mongkut et après lui le roi Chulalongkon à utiliser les Chinois comme main-d'œuvre salariée de sorte que, pour les travaux publics au moins, la corvée avait pratiquement cessé d'être utilisée longtemps avant d'être officiellement abolie

1. INGRAM, *op. cit.*, pp. 105-107.
2. SKINNER, *op. cit.*, p. 216.
3. INGRAM, *op. cit.*, p. 103.
4. *Ibid.*, pp. 99-101.

en 1899. C'est ainsi qu'au moins jusqu'en 1910 des travailleurs chinois avaient été employés à la construction du réseau ferré siamois [1]. Par la suite, l'armée allait jouer un rôle dans la construction des voies ferrées et, leur gestion étant prise en main par l'État dès 1907, le personnel d'exploitation allait être entièrement siamois. Mais dans toutes les branches d'activité relevant de l'initiative privée, les tâches salariées allaient en général être assurées par des travailleurs chinois, qu'il s'agisse de l'extraction de l'étain dans le Sud, des usines de décorticage de riz et des scieries de Bangkok ou des tâches de manutention portuaires. En dehors des chemins de fer, les Thaïs n'assumaient des fonctions salariées que dans deux cas dont l'importance numérique était relativement limitée : le premier était celui des travailleurs *lao*, qui assuraient l'abattage du bois dans le Nord du pays et surtout son transport jusqu'aux rivières et sa descente par flottage depuis Chiengmaï jusqu'aux scieries proches de Bangkok [2]. Le second était celui des ouvriers agricoles qui, nous l'avons vu, étaient employés par certains fermiers de la plaine centrale lorsque la dimension de leur exploitation dépassait la capacité de travail de la seule main-d'œuvre familiale. Dans les deux cas, il s'agissait de tâches peu rémunérées, que les Chinois — venus dans le pays dans l'espoir d'un enrichissement rapide — laissaient volontiers aux autochtones.

Quels étaient donc en définitive pour ces derniers, vers 1930, les effets essentiels du développement de l'économie monétaire ? Il semble que l'on puisse dire que ces conséquences correspondaient exactement à la structure binaire qui était celle de la société siamoise traditionnelle.

La population du Siam d'avant la pénétration économique occidentale comportait en effet deux éléments essentiels : une masse de petits agriculteurs propriétaires de leur exploitation et vivant repliés sur eux-mêmes en pourvoyant à la plupart de leurs besoins, et d'autre part une superstructure administrative, rétribuée en nature par le système de la corvée à laquelle étaient astreints tous les Siamois du sexe masculin.

Les Chinois s'étant emparés de la plupart des activités de commerçants et d'entrepreneurs et de la grande majorité des activités salariées réellement rémunératrices, le premier résultat important pour les Siamois du développement d'une économie d'échange avait été la transformation de la plaine centrale en une zone de monoculture

1. Skinner, *op. cit.*, pp. 98, 114-115.
2. Ingram, *op. cit.*, p. 107. V. *supra*, p. 25.

orientée vers l'exportation. Les conséquences sociales de cette mutation étaient triples : c'était d'abord l'apparition d'une classe numériquement très limitée de propriétaires fonciers absentéistes vivant à Bangkok. Entretenant des liens étroits avec la famille royale (c'est ainsi que Klong Rangsit tire son nom du patronyme d'un prince particulièrement en vue), cette catégorie sociale pouvait être considérée en 1930 comme incarnant à elle seule le capitalisme siamois autochtone. La seconde conséquence était le développement corrélatif d'une classe relativement nombreuse de fermiers dont on a vu les conditions de vie difficiles. La troisième, enfin, était l'apparition d'une catégorie de travailleurs agricoles salariés [1] située au niveau le plus bas de l'échelle des revenus et connaissant le maximum d'instabilité. Le premier résultat de l'extension de l'économie monétaire avait donc été la transformation — pour le pire plutôt que pour le mieux — de la condition d'une part importante de la population rurale de la plaine centrale. Il importe cependant de souligner que cette population était restée rurale, laissant aux Chinois immigrés et à leurs descendants la plupart des tâches salariées non agricoles. Tout en subissant les effets de l'évolution économique, les Siamois d'origine modifiaient ainsi leur genre de vie au minimum.

Qu'en était-il de l'autre composante de la société siamoise traditionnelle, c'est-à-dire de la superstructure administrative ?

Le désir d'enrichissement par le commerce ne correspondant pas à la mentalité — ni aux aptitudes — de la plupart des Siamois qui restaient fidèles au système de valeurs correspondant à l'économie

---

1. L'apparition de cette catégorie sociale était clairement liée à celle de l'économie monétaire et à l'accroissement corrélatif de la dimension d'une partie des exploitations agricoles dans la région centrale.

La fraction des dépenses agricoles consacrée à la rétribution de la main-d'œuvre salariée en 1931 était la suivante dans les différentes régions :

	baht	%
	—	—
Centre	33,75	54,19
Nord	8,85	40,37
Sud	3,10	42,82
Nord-Est	1,49	18,06

Source : ZIMMERMAN, *op. cit.*, tableaux, pp. 82-85.

de subsistance, l'accession aux carrières administratives et militaires restait pour eux la seule voie convenable d'ascension sociale. Bien que réalisable pour un nombre nécessairement restreint d'individus, cette promotion était cependant possible dans la mesure où les fonctionnaires et les militaires constituaient une classe « ouverte » et non pas « fermée » (à la différence de la petite minorité constituée par les princes de la famille royale, dont le nombre était encore limité en application de la règle de noblesse décroissante posée jadis par le roi Trailok) [1]. Jusqu'en 1932, c'est-à-dire aussi longtemps que dura le régime de la monarchie absolue, les serviteurs de l'État portaient un grade *(yot)* correspondant à l'importance de leur fonction : en montant dans la hiérarchie, ils étaient successivement *Khun*, *Luang*, *Phra*, *Phraya* et *Chaophraya*. En même temps que ce grade, ils recevaient un « nom de fonction » *(Rachathinnam)* [2], qui souvent avait un rapport avec celle-ci, mais était toujours distinct de leur nom de naissance. C'est ainsi que Pridi Phanomyong, lorsqu'il devint chargé de cours à l'Université Chulalongkon et fonctionnaire au département de la rédaction des lois, reçut le titre de *Luang* et le nom de Pradit Manutham (Fermeté de la loi de Manu), allusion évidente à sa spécialisation juridique. Mais ces grades n'étaient conférés qu'à titre personnel et n'étaient donc à l'origine d'aucune noblesse héréditaire, bien qu'un fils de fonctionnaire eût évidemment plus de chance qu'un fils d'agriculteur de devenir fonctionnaire à son tour.

Classe « ouverte » par rapport aux couches inférieures de la population, la fonction publique l'était aussi par rapport aux descendants de Chinois mariés dans le pays. Pour ces *lukchin* (fils de Chinois) le fait d'être admis dans les cadres administratifs ou militaires constituait même la meilleure — pour ne pas dire la seule — forme possible d'assimilation à la société siamoise, puisque les autochtones laissait aux Chinois les activités commerciales et qu'aucun descendant d'immigré n'eût songé à se faire riziculteur (ce qui eût impliqué pour

---

1. Haas (Mary R.), "The declining descent rule for Rank in Thaïland : a correction", *American anthropologist*, oct.-déc. 1951, pp. 585-587.

Depuis Trailok (1448-1488), les princes de la famille royale étaient classés en cinq catégories qui constituaient une hiérarchie parallèle, mais distincte de celle des fonctionnaires. A chaque génération, les princes descendaient d'un échelon pour se retrouver finalement dans la condition de roturier. L'un des buts de ce système était évidemment de limiter la compétition à laquelle donnait lieu l'ouverture de la succession au trône.

2. Cf. Landon (Kenneth Perry), *Southeast Asia, crossroads of religions*, pp. 125-126.

lui une baisse considérable de son niveau de vie) [1]. Ce mode d'assimilation n'était d'ailleurs pas nouveau. Il avait été illustré au XVIII[e] siècle par le fils d'un Chinois du nom de Cheng émigré à Ayuthia et appartenant au groupe linguistique *teochiu* (c'est-à-dire originaire de la région de Swatow). Adopté par un noble siamois qui lui avait donné le nom thaï de *Sin*, le jeune Cheng avait été nommé à l'âge de trente ans gouverneur de la province de Tak (d'où son titre de Chao Tak et le nom de Taksin, sous lequel il est plus généralement connu) [2]. En 1767, il était monté sur le trône du Siam après que le souverain régnant eut disparu dans l'incendie d'Ayuthia par les Birmans et qu'il eut lui-même réussi à chasser ces derniers du territoire, sauvant ainsi sa patrie d'adoption de la domination étrangère. Devenu fou, Taksin avait été renversé en 1782 par une révolution de palais qui avait permis l'arrivée au pouvoir de la dynastie Chakri.

Mais au XX[e] siècle l'entrée de descendants de Chinois immigrés dans les cadres administratifs et militaires du Siam était bien plus fréquente encore. Dans un article publié peu après la chute du régime de la monarchie absolue, le colonel de Lapomarède, qui avait été attaché militaire français à Bangkok, insiste sur le pourcentage important de fonctionnaires et d'officiers siamois ayant du sang chinois dans les veines[3]. Pridi, nous le verrons, rentrait précisément dans cette catégorie.

Ce phénomène d'assimilation par intégration dans les cadres administratifs et militaires avait certainement été intensifié, en proportion même de l'immigration chinoise, par le développement de l'économie d'échange. L'ouverture du pays aux influences occidentales avait eu toutefois, sur la classe qui nous intéresse ici, des conséquences plus directes encore.

---

1. Il en était autrement pour les Chinois qui, venus de Malaisie britannique, avaient introduit l'hévéa dans le Siam méridional. Cette culture de plantation essentiellement chinoise à l'origine avait eu un précédent dans les plantations commerciales de poivre et de canne à sucre, créées au début du XIX[e] siècle par des Chinois *teochiu* dans le Sud-Est du pays. Vers 1930, les plantations chinoises de poivre conservaient dans cette région une importance appréciable tout en connaissant d'ailleurs d'assez grandes difficultés : ce type d'activité en tous cas, dont les Chinois étaient les initiateurs, ne pouvait constituer un mode d'assimilation à la société autochtone. Cf. SKINNER, *op. cit.*, p. 112; ZIMMERMAN, *op. cit.*, pp. 303-305.

2. SKINNER, *op. cit.*, p. 20.

3. LAPOMARÈDE (Baron de), "The setting of the siamese revolution", *Pacific Affairs* 7 (3), sept. 1934, pp. 251-259. Cet article cite notamment une étude de LIN YU publiée dans la revue *China critic* de Changhaï en mars 1933, d'après laquelle, à cette époque, 60 à 70 % des fonctionnaires siamois auraient été d'origine en partie chinoise.

Tel qu'il existait vers 1930, l'encadrement administratif et militaire du Siam était dans une grande mesure le produit des réformes réalisées dans le dernier quart du XIX^e siècle sous le règne de Chulalongkon. Celui-ci avait entrepris dès 1875 de réorganiser l'administration centrale sur une base fonctionnelle, séparant d'abord le département des Finances de celui des Affaires étrangères [1], puis créant en 1887 un ministère de la Défense (ce qui consacrait la division autrefois pratiquement inconnue entre les tâches civiles et les tâches militaires), en 1890 un ministère des Travaux publics et un ministère de l'Éducation, et en 1891 un ministère de la Justice. L'abolition en 1892 des deux anciens postes de « Premier Ministre », détenteurs respectivement des départements du Nord et du Sud, et leur remplacement par un ministère de l'Intérieur, constituaient le couronnement de cette réforme de l'administration centrale confiée dès lors à un cabinet composé de douze ministres de rang égal [2].

Deux ans plus tard, en 1894, l'administration provinciale avait été réorganisée à son tour, le pays étant divisé en dix-huit cercles *(monthon)*, dirigés par des commissaires royaux *(tesa)* et divisés à leur tour en soixante-dix-neuf provinces *(changwat)*. Une loi de 1897 avait divisé les *changwat* en districts *(amphur)* et reconnu d'autre part l'existence dans chaque hameau *(muban)* d'un chef élu (le *phu-yai-ban*) qui, après confirmation de cette élection par le gouverneur de province, devenait l'auxiliaire de l'administration. La réunion de dix *muban* formait en principe une commune *(tambon)* administrée par l'un des chefs de village élu par ses pairs (le *kamnan*). Une loi de 1914 apporta ensuite une plus grande souplesse dans la délimitation des *muban* (définis primitivement comme des groupes de dix maisons

---

1. Dans le Siam traditionnel, d'avant 1826, cette confusion se justifiait dans la mesure où les « affaires étrangères » consistaient avant tout à permettre le bon fonctionnement des monopoles du commerce extérieur qui — détenus par le roi — constituaient pour le trésor public la principale source de recettes monétaires. En 1875, cette structure n'était évidemment plus qu'une survivance sans autre fondement que la force d'inertie propre aux institutions.

2. KANCHANADUL (Prayoon), *L'organisation administrative de la Thaïlande*, pp. 39-40. Cet effort de rationalisation s'était d'ailleurs poursuivi sous le règne de Rama VI : en 1910, le département de la Marine avait été érigé en ministère indépendant; en 1912 le ministère des Travaux publics, réorganisé, avait pris le nom de ministère des Communications — ce qui témoignait de l'avancement du réseau ferré; en 1920 avait été créé un ministère du Commerce et enfin, en 1922, le ministère de la Capitale avait fusionné avec celui de l'Intérieur auquel était rattaché en outre la direction des affaires malaises, chinoises et indiennes qui dépendaient jusque-là des Affaires étrangères (*ibid.*, pp. 41-42).

ou de cent personnes), et définit le *tambon* comme un groupe de vingt villages (alors que la loi de 1897 s'était arrêtée au chiffre de dix) [1]. Le système électif était donc institutionnalisé aux échelons inférieurs, mais on ne pouvait pour autant parler de démocratie locale car *muban* et *tambon* n'avaient ni autonomie, ni budget propre (ce qui n'aurait d'ailleurs eu de sens que dans les seules régions pénétrées par l'économie monétaire) : en fait, il s'agissait surtout d'utiliser les structures sociales existantes de manière à limiter le nombre des fonctionnaires rétribués par l'État. Ce nombre était d'ailleurs majoré de tout l'effectif des cadres permanents des forces armées pour lesquels il est, à vrai dire, difficile de donner un chiffre précis. Une source digne de foi donnait pour l'année 1933 le chiffre de 1 933 officiers en ce qui concerne l'armée de terre. Mais celle-ci, à la suite de mesures de compression dont il sera question plus loin, se trouvait alors réduite au tiers de ses effectifs de 1929 (avec 18 bataillons d'infanterie au lieu de 60, 12 *escadrons* de cavalerie au lieu de 10 *régiments* de cavalerie ou de chasseurs, et 8 groupes d'artillerie au lieu de 10). Quant aux cadres de l'aviation, ils ne dépassaient pas 98 officiers en 1933, et ceux de la marine (laquelle comptait moins de 5 000 hommes au début de 1932) ne pouvaient se chiffrer qu'en centaines [2]. En admettant que les cadres de l'armée de terre aient subi une compression proportionnée à celle des effectifs totaux, les forces armées siamoises ne devaient pas comprendre vers 1929 beaucoup plus de 6 000 officiers, le chiffre réel étant vraisemblablement très inférieur.

Quant aux fonctionnaires civils, leur nombre total, suivant W. D. Reeve, était en 1920 d'environ 81 000, soit 1,72 % de la population masculine [3]. La moitié appartenait au cadre permanent des fonctionnaires « ordinaires » *(sâman)*. L'autre moitié formait la classe « spéciale » *(wi-sâman)* des fonctionnaires contractuels qui pouvaient être absorbés en cas de vacances dans la classe « ordinaire » et restaient d'ailleurs en général toute leur vie au service de l'État. La différence entre *sâman* et *wi-sâman* résidait dans le fait que seuls les premiers avaient droit à une pension. En revanche, nous dit Reeve [4],

---

1. *Ibid.*, pp. 81-86, 106-112.
2. *The Statesman's year book*, 1928, pp. 1 290-1 291 ; le volume de 1929 reprend le même texte, pp. 1 280-1 281 ; 1934, p. 1 290.
3. Reeve (W.D.), *Public administration in Siam*, p. 62.
4. *Ibid.*, p. 64, confirmé par Blanchard (W.), ed., *Thailand, its people, its society, its culture*, p. 189, lequel précise que le *kamnan* ne reçoit d'indemnité mensuelle régulière que depuis 1938 et n'est pas un fonctionnaire civil.

« les milliers de chefs de village *(phu-yai-ban)* et d'administrateurs de communes *(kamnan)* ne sont pas compris dans ces chiffres. Ces hommes ne sont pas sur la liste de paie officielle et ne sont pas considérés comme des fonctionnaires ».

En même temps que l'armée et l'administration recevaient une structure rationnelle adaptée au monde moderne — ce qui impliquait pour leurs cadres l'assimilation d'un minimum d'idées et de techniques occidentales — le mode de rétribution de ces derniers avait été — on le voit — lui aussi entièrement modifié. Il ne s'agissait plus de l'ancienne rétribution en nature, devenue inconcevable depuis que le système de la corvée avait été aboli en 1899. La rétribution des fonctionnaires et des militaires représentait au contraire un élément essentiel des dépenses publiques. Les bénéficiaires de ces dépenses subiront de ce fait le contre-coup de la crise économique des années 1930 et le subiront même de façon plus aiguë que les agriculteurs : nous avons vu qu'à cette époque la majorité de ces derniers sortaient à peine de l'économie de subsistance. Ceux-là même qui dans la plaine centrale participaient le plus à l'économie monétaire voyaient de toute façon les effets de la crise s'atténuer grâce à la part importante d'auto-consommation que les producteurs même spécialisés pouvaient maintenir en ce qui concerne le riz (qu'ils cultivaient eux-mêmes) et le poisson (qu'ils pêchaient dans le *klong* le plus proche).

Avant de voir par quel mécanisme la crise mondiale de 1929 allait déterminer au Siam les événements de 1932 et 1933, il convient cependant de préciser rapidement quels problèmes politiques se posaient au pays depuis que le roi Prachathipok avait succédé en 1925 à son frère aîné Wachirawut.

CHAPITRE II

LES PROBLÈMES POLITIQUES DU SIAM SOUS PRACHATHIPOK

Alors que Wachirawut (Rama VI) avait eu, dès son accession au trône, le souci de se débarrasser de la tutelle des princes de la famille royale et d'en limiter l'influence, le premier soin de Prachathipok — souverain plein de modestie — fut de ranimer le Conseil suprême d'État que son père Chulalongkon avait créé en 1874 avant d'entreprendre ses grandes réformes [1]. Mais tandis que le Conseil d'État de Chulalongkon n'avait qu'un rôle purement consultatif et était recruté à la fois parmi les princes et dans la noblesse viagère, celui de Prachathipok était composé uniquement de membres de la famille royale et exerçait pratiquement — du fait du manque d'autorité du roi — un véritable pouvoir de décision. Ce pouvoir était encore renforcé du fait que les membres du Conseil d'État assistaient aux réunions hebdomadaires du cabinet (ranimées elles aussi par le nouveau souverain). Certains princes faisaient d'ailleurs partie des deux organismes tandis que d'autres, sans être membres du Conseil d'État, occupaient des fonctions ministérielles importantes. Le gouvernement était donc largement dominé par les membres de la famille royale.

Prachathipok, d'autre part, avait également ranimé un autre organisme créé par Chulalongkon, le Conseil privé, que ce dernier avait institué pour sortir le roi de son isolement au moment où il s'agissait de transformer les structures, mais qui était tombé en désuétude faute d'avoir rempli son rôle. Pour Prachathipok, ce Conseil (entièrement nommé), ou plutôt le Comité spécial de quarante membres créé dans son sein, devait jouer le rôle d'école pour un futur parlement. Mais aucune publicité ne fut donnée à ses réunions et en fait, l'avis des princes devait toujours prévaloir.

Dépositaire des méthodes occidentales, la classe des fonctionnaires et des cadres militaires ne pouvait qu'éprouver un certain ressentiment de se voir refuser l'accès à la plupart des postes de direction et en

---

1. Pour plus de détails, le lecteur pourra se reporter à notre ouvrage, *L'évolution de la Thaïlande contemporaine*, pp. 97-107.

tout cas aux responsabilités politiques. Ce mécontentement allait encore s'aggraver du fait des mesures d'économie auxquelles Prachathipok fut contraint dès le début de son règne pour assainir la situation financière malsaine léguée par son prédécesseur : la réduction du nombre de *monthon* de 18 à 14 ne pouvait, en particulier, qu'entraîner de nombreuses suppressions de postes et restreindre encore les possibilités d'avancement.

En dépit de son assise sociale de plus en plus étroite, la solidité du régime semblait cependant garantie par le fait que le déficit budgétaire avait pu être supprimé avant même que le retour progressif à la souveraineté douanière (rendu possible par les traités de 1926 avec la Grande-Bretagne et la France) ait pu faire sentir ses effets financiers. Pour ébranler les institutions, il fallut l'action conjuguée de deux facteurs extérieurs au Siam : l'un de nature idéologique — les idées ramenées d'Occident et plus particulièrement de France par un certain nombre d'étudiants siamois, au premier rang desquels se trouvait Pridi Phanomyong —, l'autre de nature économique — la crise mondiale de 1929.

Ce n'est qu'au lendemain de la première guerre mondiale que les Siamois commencèrent à suivre en nombre appréciable les cours des facultés ou d'autres établissements d'enseignement supérieur français alors qu'auparavant ils faisaient surtout leurs études en Angleterre et en Allemagne. Le prestige acquis par la France grâce à sa victoire de 1918 n'était qu'un des facteurs de cette évolution. Dès 1908, après le règlement des problèmes de frontière entre le Siam et l'Indochine, c'est à la France que le gouvernement de Bangkok avait demandé des conseillers juridiques pour refondre le droit privé et le droit pénal siamois, préalable indispensable à la renonciation à leurs droits d'extraterritorialité par les puissances occidentales. Il était donc tout naturel que, dès les années 1920, les futurs juristes siamois aient été chercher leur formation dans les villes universitaires françaises.

C'est ainsi que, de 1921 à 1924, la Faculté de Droit de Caen avait compté parmi ses élèves un jeune étudiant siamois du nom de Pridi Phanomyong qui, après avoir obtenu sa licence, était « monté » à Paris faire son doctorat. Né le 11 mai 1901 à Ayuthia, Pridi Banomyong (ainsi que les registres de la Faculté de Droit de Paris orthographient son nom) était d'origine chinoise par son père, un négociant aisé du nom de Ch'en [1]. Bien qu'ayant reçu à sa naissance le nom chinois de

1. La famille Ch'en appartenait au groupe linguistique *teochiu* dont était issu

Ch'en Chia-lo, Pridi, dont la mère devait être de souche thaïe, était le type même de ces *lukchin* dont l'assimilation à la société siamoise est si réussie qu'elle fait oublier leurs origines. Il devait d'ailleurs en grande partie cette réussite à son mérite personnel qui, après son passage à l'université Chulalongkon tout nouvellement fondée en 1917, lui avait valu de pouvoir poursuivre ses études en France avec une bourse du gouvernement siamois.

La faveur officielle ne devait d'ailleurs pas l'abandonner, en dépit d'initiatives de sa part qui allaient être considérées en haut lieu avec une certaine suspicion. Arrivé à Paris vers 1924, il était vite devenu l'animateur d'un petit groupe d'étudiants siamois auquel il communiquait un certain esprit revendicateur et qu'il groupa bientôt au sein d'une Association des Étudiants Siamois en France. Il y avait là une nouveauté. Dans un article que nous avons déjà cité, Lapomarède souligne non seulement qu'à l'époque 70 % des étudiants siamois à l'étranger fréquentaient des universités anglo-saxonnes, mais que l'influence des étudiants revenus d'Angleterre était multipliée par l'habitude qu'ils avaient prise d'avoir une vie collective, de sorte que la culture anglaise était « le ciment de l'élite siamoise ». Au contraire, les anciens étudiants des universités françaises parmi lesquels on trouvait « une plus grande proportion de jeunes gens d'origine modeste et de sang-mêlés » formaient un groupe « moins compact » auquel manquait « ce lien moral que crée l'esprit d'association » [1].

Le terrain sur lequel l'association créée par Pridi allait manifester sa combativité était celui des bourses d'études dont le montant pour les étudiants fréquentant les universités françaises était inférieur à celui dont bénéficiaient les étudiants envoyés faire leurs études dans les autres pays. Les protestations de l'Association des Étudiants Siamois en France contre cet état de choses la firent vite considérer par le ministre du Siam à Paris, le prince Charun, comme une organisation subversive. Considérant Pridi comme un dangereux agitateur, Charun adressa sur son compte à Bangkok les rapports les plus défavorables. Mais Prachathipok, dont les intentions libérales ne se démentaient pas, autorisa Pridi à achever ses études. Le 4 février 1927 il couronnait celles-ci brillamment en soutenant une thèse intitulée « Du sort des sociétés de personnes en cas de décès d'un associé », sujet qui participait à la fois du droit civil et du droit commercial. Après

---

jadis le roi Taksin et qui constitue au XX^e siècle le plus nombreux des groupes linguistiques chinois représentés au Siam.

1. LAPOMARÈDE, *op. cit.*

son départ, l'Association des Étudiants Siamois en France fut dissoute et pendant quelques années aucun étudiant siamois ne fut envoyé à Paris. A son retour à Bangkok, Pridi n'en reçut pas moins des fonctions officielles (un poste au département de la rédaction des lois et une chaire à l'Université Chulalongkon) en même temps que le titre de Luang (second grade de la hiérarchie militaro-administrative) et le nom de Pradit Manutham (« Fermeté de la Loi de Manu »).

On conçoit le prestige qu'une telle consécration devait lui valoir, à vingt-six ans, auprès des jeunes étudiants ou des récents diplômés de l'Université Chulalongkon, tels ce Sanguan Tularak ou ce Sim Viravaithaya qui bien que n'ayant pas été ses élèves (puisqu'ils avaient été diplômés en 1927) seront qualifiés quelques années plus tard de *Moggalāna* et de *Sāriputta* de Luang Pradit, du nom des deux premiers disciples de Bouddha.

Il est certain qu'un séjour de sept années en France avait dû donner à Pridi un sentiment très vif du caractère archaïque des structures politiques, économiques et sociales de son pays. De là à vouloir les modifier, il n'y avait qu'un pas qui, en ce qui concerne les institutions politiques, allait être franchi d'autant plus aisément que la monopolisation du pouvoir par les princes était ressentie par les cadres militaires et administratifs comme un obstacle à leur avancement, voire même comme une usurpation.

Sans la crise économique de 1929 les idées politiques de Pridi auraient mis sans doute davantage de temps à donner naissance à de nouvelles institutions et, sans ce double bouleversement économique et politique, ses conceptions sociales n'auraient pu venir s'insérer dans les événements. C'est ce contexte conjoncturel du Plan de Politique Économique Nationale qu'il convient d'examiner maintenant.

PRIDI PHANOMYONG
DANS LES ANNÉES 1930

(Extrait de *Into Siam, underground kingdom*, copyright 1945, par Nicol Smith & Blake Clark; reproduit avec l'autorisation des éditeurs, The Bobbs-Merrill Company, Inc.)

CHAPITRE III

LA CRISE SIAMOISE[1] DE 1930-1932

I. LA CRISE ÉCONOMIQUE ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LA POLITIQUE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT SIAMOIS

On a vu à quel point au Siam l'économie, et par suite les finances publiques, dépendaient des exportations de riz. La dépression mondiale allait porter à l'équilibre économique siamois un coup d'autant plus rude que celui-ci avait déjà été quelque peu ébranlé (en 1928 et en 1929) par deux années consécutives de mauvaises récoltes. Leur effet sur les recettes budgétaires ne s'était fait sentir qu'avec un décalage d'une année. Mais tandis que le déficit de l'année fiscale 1929-1930 avait pu être comblé facilement en faisant appel à des soldes créditeurs accumulés par les ministères de la Guerre et de la Marine, le même expédient ne suffit pas à combler le déficit de 1930-1931 qui résultait à la fois de la mauvaise récolte et de la chute des prix. Il fallut procéder à des économies qui affectèrent notamment l'administration civile (dont les dépenses furent réduites de 5 %) et la défense nationale (où l'économie fut de 13 %).

L'année fiscale suivante (1931-1932) fut encore plus difficile pour les finances publiques siamoises. En septembre 1931 en effet, la dévaluation de la livre sterling, qui entraînait celle de la monnaie birmane, rendit aussitôt le riz siamois trop cher sur les marchés de Hong-Kong et de Singapour. D'où une cause de mévente supplémentaire à laquelle la dévaluation du *bath* ne vint remédier qu'en mai 1932 (à un moment où les agriculteurs s'étaient déjà dessaisis de leur récolte). La bonne récolte de l'été 1930 devint elle-même une calamité économique en pesant sur les prix intérieurs qui ne couvraient même plus les coûts de production. Les recettes publiques (qui avaient encore été de 104 millions de *baht* en 1929-1930) tombèrent à 78,9 millions de *baht* alors que les dépenses n'avaient pu être réduites au-delà de 87,4 mil-

---

1. Pour plus de détails, cf. notre ouvrage, *L'évolution de la Thaïlande contemporaine*, *op. cit.*, pp. 108-137.

lions, en dépit d'une compression de 6 % pour l'administration civile et de près de 20 % pour les forces armées.

Bien que les mesures d'économie fussent réparties entre les trois armes, les cadres de l'armée de terre se sentaient particulièrement visés, le ministre des Finances (soutenu par le ministre des Communications, le prince Purachat) ayant fait annuler en mai 1931 la promotion de 92 officiers alors que ceux-ci avaient déjà été avisés de la mesure dont ils bénéficiaient. En octobre, le ministre de la Guerre, le prince Bovoradet, donna sa démission. Les princes monopolisant le pouvoir depuis le début du règne de Prachathipok, le différend qui les séparait prit l'allure d'une crise de régime et donna au public le sentiment que les institutions étaient ébranlées.

Elles l'étaient plus encore du fait du mécontentement des cadres administratifs et militaires. Pour éviter en 1932-1933 le retour du déficit de l'année précédente, on procéda à de nouvelles compressions qui réduisirent le nombre des *monthon* de 14 à 10 et celui des *changwat* de 79 à 70. Les suppressions d'emplois qui en résultèrent se traduisirent par une nouvelle réduction de 9 % dans les dépenses de l'administration. Quant aux forces armées, les crédits qui leur étaient alloués étaient encore diminués de 13 % par rapport à 1931-1932. En trois ans l'ensemble des crédits militaires avait été réduit de près de 40 %. Si l'on s'appuie sur les renseignements donnés par le *Statesman's Yearbook* de 1929-1930 à 1932-1933, le nombre de bataillons d'infanterie avait été réduit de 24 à 18. En outre les unités étaient loin d'être à effectifs complets, l'annuaire de 1933 ne comptant pour l'armée de terre que 16 000 officiers et hommes de troupe en service actif (y compris ceux servant dans l'artillerie, la cavalerie et le génie).

Les mises à la retraite et la limitation des possibilités d'avancement que ces compressions impliquaient pour les cadres administratifs et militaires prenaient toute leur gravité du fait que les Siamois d'origine ne participaient guère à la gestion de la vie économique et que la crise réduisait de toute façon à peu de choses les possibilités de reclassement.

Ce fut, semble-t-il, la politique fiscale du gouvernement qui fit déborder la coupe. Le rendement des ressources existantes ne cessant de diminuer, il s'agissait en effet de faire apparaître des ressources nouvelles. Alors que la presse préconisait un impôt sur les revenus des grands propriétaires fonciers (dont beaucoup étaient des princes de la famille royale), on procéda d'abord (à la fin de 1931 et en février 1932) à un relèvement des droits de douane, puis, en avril 1932, à l'établissement d'un impôt sur les traitements et salaires de plus de 600 *baht*,

lequel frappait la plupart des fonctionnaires moyens et supérieurs. Les cadres administratifs et militaires qui étaient les premiers à ressentir la hausse des produits manufacturés importés (due à la fois au relèvement des droits de douane et à la dévaluation de mai 1932) étaient donc mis une fois de plus à contribution. Leur amertume ne pouvait qu'en être aggravée.

II. LA RÉACTION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES SOCIALES

Au printemps 1932, les agriculteurs, les salariés et les cadres administratifs et militaires se trouvaient dans des situations très diverses.

Les agriculteurs qui constituaient la grande majorité de la population n'étaient atteints par la crise que dans la mesure où ils participaient à une économie d'échange les intégrant dans le circuit du commerce mondial. Seuls, en définitive, les agriculteurs de la région centrale étaient sérieusement touchés. Produisant avant tout pour vendre, ils subissaient les effets de la baisse des prix de façon particulièrement aiguë en raison de l'importance malsaine prise par le crédit. La situation était particulièrement difficile dans la région de Klong Rangsit où le fermage prédomine et où la dimension des exploitations est plus grande : à un endettement plus élevé s'ajoutaient ici des charges fixes de loyers et de salaires qui en étaient d'ailleurs l'une des causes.

Pas plus que dans les autres régions, on n'observe cependant ici de mouvement collectif de mécontentement. Ce fait s'explique d'abord par l'auto-consommation (pour le riz et les poissons pêchés dans les *klongs*) qui amortissait malgré tout la baisse du pouvoir d'achat. En outre, contre qui le mécontentement aurait-il pu être dirigé ? Le prêteur chinois était souvent le seul acquéreur possible pour la récolte. Les fermiers d'autre part n'étaient qu'un minorité, même dans le Centre, sauf dans certains districts où l'organisation villageoise était pratiquement inexistante en raison de la structure linéaire de l'habitat étiré le long des canaux et du caractère précaire de la tenure. Faute d'un cadre social pré-établi, un mouvement collectif avait donc de grandes difficultés à apparaître. Les plus importants des grands propriétaires vivaient d'ailleurs à Bangkok et étaient donc physiquement inaccessibles. Enfin et surtout, le respect des hiérarchies sociales, favorisé par le bouddhisme Theravada, était un des traits fondamentaux de la mentalité des classes rurales et cette déférence à l'égard de l'ordre établi était plus marquée encore vis-à-vis de l'État : celui-ci, en effet, pour les agriculteurs, s'incarnait dans le roi qui, en dépit de

l'humanisation du personnage depuis le milieu du XIXe siècle, conservait à leurs yeux quelque chose de son caractère semi-divin.

Sur les travailleurs salariés, la crise devait avoir des répercussions politiques tout aussi limitées. En dehors des ouvriers agricoles itinérants employés par les fermiers de la région de Klong Rangsit et du personnel des chemins de fer siamois (dont la situation était relativement stable, leurs effectifs étant difficilement compressibles) la grande majorité des salariés étaient chinois. Leur qualité d'étrangers (dont on se méfiait quelque peu depuis la grève de 1910)[1] ne leur laissait guère la possibilité d'exprimer un quelconque mécontentement. Pour eux, au surplus, en 1932, le problème était celui du chômage et l'heure n'était pas aux revendications. La crise allait surtout se traduire par un ralentissement de l'immigration, mais aussi des retours en Chine qui n'étaient généralement souhaités qu'après avoir amassé un capital : la conjoncture étant défavorable, les Chinois préféraient donc pour la plupart « tenir » dans leur pays d'immigration. Cette option n'était évidemment pas favorable au développement de l'esprit revendicatif.

Politiquement, l'attention de la communauté chinoise était d'ailleurs absorbée par les événements qui se déroulaient dans la mère-patrie. En 1928, l'incident de Tsinan (provoqué par l'entrée des Japonais dans le Shantung) avait déjà amené les Chinois de Bangkok à boycotter les marchandises nippones. Le coup de force japonais de 1931 en Mandchourie et ses développements devait provoquer chez eux (notamment le 6 mars 1932) une nouvelle agitation anti-nippone. Si celle-ci coïncidait dans le temps avec le malaise politique siamois, elle ne s'y rattachait en rien.

Les cadres administratifs et militaires étaient, en définitive, seuls à réagir aux répercussions de la crise qui, pour eux, s'ajoutaient à la frustration qu'ils éprouvaient du fait de la monopolisation du pouvoir par les princes. Les idées démocratiques dont Pridi, depuis son retour au Siam, s'était fait le propagandiste, venaient à point nommé pour fournir une doctrine à ce mécontentement. Tous comptes faits, la crise économique ne remettait en cause que les structures politiques et non l'ensemble des structures sociales qui n'étaient que partiellement affectées.

Il semble que le roi Prachathipok ait été parfaitement conscient de la nécessité de mettre fin à un absolutisme qui n'était même plus le sien. Dans les interviews qu'il accorda à la presse américaine lors du séjour qu'il fit en 1931 aux États-Unis, il se déclara prêt à accorder une constitution à son peuple. Mais dès son retour à Bangkok il retomba

1. V. *infra*, p. 157, note 2.

vite sous l'influence des princes qui ne semblent pas avoir eu beaucoup de peine à le dissuader d'entreprendre les réformes qu'il projetait. Le moment, cependant, était proche où la classe des fonctionnaires et des militaires occidentalisés, sous-produit des efforts de modernisation déployés par le régime depuis Chulalongkon, allait se retourner contre un système qui faisait trop bon marché de ses intérêts et de ses aspirations.

III. LE COUP D'ÉTAT DU 24 JUIN 1932 ET SES SUITES IMMÉDIATES

Au matin du 24 juin, alors que le roi se trouvait dans sa résidence d'été de Hua-Hin sur le Golfe du Siam, la population de Bangkok vit avec surprise à son réveil un déploiement de forces des différentes armes encerclant le Palais Royal, le Palais de Justice et les principaux ministères, la plupart des princes étant arrêtés comme otages.

Quelques heures plus tard un tract expliquant la signification de l'événement était répandu dans la capitale. Ce document accusait le roi et les princes d'être responsables de la misère du peuple et annonçait que « le peuple, certains fonctionnaires, l'armée et la marine » avaient formé un Parti du Peuple qui s'était emparé du pouvoir et dont le premier objectif était d'instituer une assemblée. Quant au roi, s'il n'acceptait pas de régner sous une Constitution ou ne répondait pas dans le temps fixé à l'ultimatum qui lui était adressé, il serait considéré comme « rebelle contre sa race ». Il serait alors nécessaire, disait le tract, d'avoir une forme démocratique de gouvernement, c'est-à-dire que « le Président serait un roturier élu par l'Assemblée pour une période limitée ». Suivait un programme en six points [1] et un appel à la population pour qu'elle aide le Parti du Peuple à atteindre ses objectifs.

Tandis que ce tract (qui allait être retiré de la circulation deux jours plus tard) semble porter la marque de Pridi, l'ultimatum au roi

---

1. Ces six points étaient les suivants :

1° La liberté et l'égalité du peuple en matière politique, judiciaire et commerciale doivent être assurées.

2° La paix et la tranquillité, sans qu'aucun mal soit fait à qui que ce soit, doivent être garanties.

3° Une politique économique nationale doit être élaborée pour garantir à chacun un travail rémunérateur.

4° Des droits égaux pour chacun doivent être garantis. Aucun groupe ne jouira de privilèges spéciaux aux dépens d'autres groupes.

5° Le peuple jouira de la liberté sauf dans le cas où celle-ci est en contradiction avec les quatre points énoncés ci-dessus.

6° Le peuple doit recevoir l'éducation la plus complète possible.

était signé uniquement par les trois colonels Phya Phahon, Phya Song Suradet et Phya Rit Akkhanaï, principaux représentants de l'armée au sein du Parti du Peuple, et il n'y était plus question de l'établissement éventuel d'un régime républicain.

La question se pose donc de l'existence d'une divergence au sein du Parti du Peuple au moment même où il s'emparait du pouvoir. Prachathipok ayant accepté de « coopérer à l'établissement d'une constitution », cette même divergence résulte plus nettement encore de la comparaison entre le texte provisoire présenté au roi le 26 juin par une délégation à la tête de laquelle se trouvait Pridi et la Constitution « permanente » qui sera promulguée le 10 décembre.

La Constitution provisoire, qui fut promulguée le 27 juin, organisait en fait un régime de parti unique dont elle prévoyait l'assouplissement par étapes mais dans lequel le véritable détenteur du pouvoir exécutif était le Comité du Parti du Peuple devant lequel les ministres étaient responsables en même temps que devant l'Assemblée. Celle-ci, baptisée « Sénat », devait dans un premier temps (pendant six mois ou jusqu'à ce que les affaires du pays soient en ordre) être composée uniquement de membres nommés par le Parti du Peuple. Pendant une deuxième période de dix ans (qui pouvait être écourtée si avant l'expiration de ce délai plus de la moitié de la population avait passé l'examen de fin d'études primaires) elle devait être composée par moitiés de membres nommés et de membres élus au suffrage universel indirect à trois degrés, les candidats devant avoir le patronage des membres de l'Assemblée de la première période. Enfin, pendant une troisième période, l'Assemblée devait être entièrement élue. A ces différentes phases, c'était ce Sénat, détenteur du pouvoir législatif, qui désignait le Président du Comité du Parti du Peuple.

Tout dépendait, évidemment, de la personnalité qui allait être choisie. Ce fut non pas un membre du Parti du Peuple, mais un haut magistrat de l'ancien régime, Premier juge à la Cour d'Appel, Phya Manopakon, qui n'avait pas participé au coup d'État et qui allait cumuler les fonctions de Président du Comité et de Premier ministre. La majorité des auteurs du coup d'État avait eu manifestement le désir de rassurer l'opinion conservatrice.

Or c'est ce même Phya Manopakon qui allait présider la commission chargée de rédiger la Constitution définitive, et dont les membres, en dehors de Pridi, étaient surtout des hauts fonctionnaires. Tout au long de la rédaction qui dura cinq mois, le contact fut maintenu entre cette commission et le roi. Il n'est donc pas étonnant que le texte qui allait en résulter fût bien plus conservateur que celui du 27 juin.

Sans doute, les dispositions transitoires de la Constitution du 10 décembre maintenaient-elles les trois étapes prévues pour l'établissement du régime représentatif. En revanche, il n'était plus question de Comité du Parti du Peuple et les prérogatives royales étaient nettement renforcées. Le Conseil des ministres, baptisé Conseil d'État, devant avoir la confiance de l'Assemblée, une évolution vers un régime parlementaire véritable paraissait cependant prévue. Celle-ci, toutefois, supposait l'existence d'une pluralité de partis. Or, si la Constitution du 27 juin établissait clairement, pour une période de dix ans, un régime de parti unique, celle du 10 décembre était muette sur ce point.

Pour se mettre en accord avec les textes, Pridi rebaptisa le Parti du Peuple en Association du Parti du Peuple, mais entreprit de recruter de nouveaux adhérents et de créer des sections en province. C'est alors qu'une association rivale se constitua sous le nom d'Association nationale qui, en janvier 1933, demanda l'autorisation du gouvernement. L'un des promoteurs en était Phya Sena Songkhram, ancien chef des gardes du Palais qui, en résistant aux conjurés, avait été l'un des deux seuls blessés du coup d'État. Sans que l'on puisse affirmer que tel était le but véritable de l'opération, il est certain en tout cas que Prachathipok adressa à cette occasion au gouvernement une « requête » demandant que l'agrément soit refusé à l'Association nationale... ce qui n'était possible qu'à la condition de dissoudre l'Association du Parti du Peuple. « La population de notre pays, écrivait le roi, n'est pas encore adaptée à la forme démocratique de gouvernement et (...) ne comprend pas sa véritable nature. Constatant l'existence de partis politiques rivaux, elle risquerait (...) de considérer qu'il s'agit de groupes rivaux luttant pour le pouvoir politique. (...) Je suis donc d'avis que pour l'instant il n'y ait absolument aucun parti politique. » Le gouvernement s'empressa de faire droit à la requête royale et décréta qu'aucun militaire, même en retraite, et aucun fonctionnaire ne pourrait désormais appartenir à l'Association du Parti du Peuple. La plupart des Siamois cultivés étant fonctionnaires ou militaires, il ne resta plus à celle-ci qu'à se dissoudre pour ne plus subsister que sous forme de « club privé ».

Un tel résultat, sept mois à peine après le coup d'État, s'expliquait par le fait que la petite minorité constituée par le Parti du Peuple était elle-même divisée entre une aile droite et une aile gauche dont les objectifs étaient loin de coïncider et qui n'avaient pas opposé de front commun aux forces conservatrices. L'aile droite constituée par les cadres militaires et les hauts fonctionnaires était en grande partie satisfaite par l'élimination des princes de la vie politique (impo-

sée par l'article 11 de la Constitution) et par l'abrogation de la loi sur les traitements et salaires et son remplacement par un impôt général sur le revenu [1]. L'aile gauche, composée d'une poignée d'intellectuels et de jeunes fonctionnaires rassemblés derrière Pridi, entendait aller plus loin et notamment s'attaquer aux problèmes de la masse « passive » de la population pour en améliorer si possible les conditions de vie. La question, en effet, se posait de savoir quelles mesures le gouvernement Phya Manopakon allait prendre pour résoudre les problèmes économiques et sociaux du pays, compte tenu du fait qu'il s'était engagé à appliquer le programme du Parti du Peuple et en particulier son point 3 d'après lequel « une politique économique nationale » devait être élaborée « pour garantir à chacun un travail rémunérateur ».

Pridi qui était à la fois l'auteur de ce programme et membre sans portefeuille du Conseil d'État (c'est-à-dire du gouvernement) présenta à l'Assemblée au début de mars 1933 un projet destiné à concrétiser le point 3. Le 12 mars, ce texte fut examiné et discuté par une commission spéciale composée de six collègues de Pridi (dont Phya Manopakon et les ministres de la Défense et des Affaires étrangères), du prince Sakon Worawan (conseiller du ministère de l'Intérieur), de cinq députés et du secrétaire de l'Assemblée.

Le projet comportait d'abord une sorte d' « exposé des motifs », long développement dans lequel étaient décrits et discutés les avantages du type de société que Pridi souhaitait bâtir. Ce texte était suivi de deux autres, beaucoup plus courts, en forme de projets de lois, intitulés, l'un, « loi d'assurance sociale », l'autre, « loi sur la gestion de l'économie ».

Loin de se contenter de mesures partielles destinées à agir sur la conjoncture, l'ensemble de ce programme s'attaquait de front au problème du sous-développement économique et social pris dans toute son ampleur et proposait pour le résoudre des mesures révolutionnaires. Dans le contexte politique de l'heure, ces textes venaient à contre-courant de la tendance « réactionnaire » qui s'était fait jour postérieurement au coup d'État et constituaient en eux-mêmes une sorte de tentative pour forcer le destin.

Dans quelle direction et par quelles méthodes Pridi voulait-il faire évoluer la société siamoise ? C'est ce qu'il nous faut voir en examinant à quelles sources il semble avoir puisé ses idées, et en appréciant ensuite leur degré de réalisme compte tenu de la structure socio-économique du Siam et de la situation politique intérieure et extérieure dans laquelle se trouvait le pays.

1. Tel qu'il avait été établi à l'époque son rendement allait d'ailleurs être infime.

DEUXIÈME PARTIE

LES IDÉES DE PRIDI AU DÉBUT DE 1933 D'APRÈS LE PROJET DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE

CHAPITRE I

LES SOURCES D'INFLUENCE

Après avoir affirmé, dans son préambule, être arrivé à la conclusion qu'il n'y a qu'une voie possible pour le progrès économique du peuple siamois — « que l'État prenne en main la direction d'une politique économique nationale en vertu de laquelle le système économique serait subdivisé en associations coopératives différenciées » —, Pridi ajoute : « Ma conclusion ne résulte pas de mon adhésion à une philosophie sociale particulière. J'ai emprunté des éléments valables à des systèmes différents toutes les fois que j'ai trouvé en ceux-ci quelque chose qui puisse convenir au Siam. Ce sont ces idées que j'ai organisées en une politique coordonnée ».

En fait, la lecture du projet de Politique Économique Nationale permet, semble-t-il, d'affirmer que la pensée socio-économique de Pridi, telle qu'on la trouve dans ce programme, s'est alimentée à deux sources principales : l'une de caractère doctrinal — celle des socialistes utopiques —, l'autre de caractère pratique — l'expérience du premier plan quinquennal soviétique qui venait de s'achever en décembre 1932[1].

---

1. Il est en tout cas une source d'influence possible qui ne paraît avoir joué aucun rôle dans la formation de la pensée de Pridi : c'est la tradition d'étatisme économique de l'ancien Siam. Cette tradition qui était encore intacte au début du règne de Rama III (1824-1851) avait reçu un premier coup du fait de l'abolition des monopoles du commerce extérieur consécutive au traité anglo-siamois de 1826. Ces monopoles furent toutefois remplacés par des taxes d'exportation qui, avantageant le commerce royal, permirent à celui-ci de prendre un nouvel essor. Il faut attendre le traité de 1855 pour que les souverains siamois soient contraints de rechercher de nouvelles sources de revenu dans une fiscalité principalement interne et abandonnent le commerce extérieur aux Occidentaux et aux Chinois. En 1933, en tout cas, la tradition d'étatisme économique était interrompue depuis longtemps. Son souvenir ne paraît pas avoir influencé Pridi dont l'esprit, à cette époque, semble ouvert avant tout aux modèles intellectuels ou positifs étrangers. Ceci n'empêche d'ailleurs pas que les nouvelles pratiques étatiques qui apparaîtront au Siam postérieurement à 1933 offrent de grandes analogies avec la tradition ancienne et qu'elles puissent lui être rattachées sur le plan des mentalités. Rien, toutefois, dans le Programme de Politique Économique Nationale ne permet de dire que ce phénomène de résurgence soit discernable chez Pridi.

I. LES SOURCES DOCTRINALES

Le premier (et sans doute le seul) contact de Pridi avec les socialistes utopiques semble s'être opéré aux alentours de 1925 à travers le cours d'histoire des doctrines économiques donné à la Faculté de Droit de Paris par le Professeur Auguste Deschamps. La collection de l'*Indicateur de l'étudiant en droit* de l'Université de Paris des années 1922-1923 à 1926-1927 révèle que celui-ci donnait tous les deux ans (et notamment en 1923-1924 et en 1925-1926) un cours intitulé « Les doctrines économiques les plus notables, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours », l'année intermédiaire étant consacrée à un cours plus développé consacré alternativement à « L'histoire des idées et des doctrines socialistes, particulièrement en France » (en 1922-1923 et en 1926-1927) et à « L'histoire du libéralisme ou individualisme économique » (en 1924-1925).

A l'époque où Pridi suivait les cours de la Faculté de Droit de Paris, les étudiants avaient le choix entre un doctorat de « sciences juridiques » axé sur le droit privé et un doctorat de « sciences politiques et économiques ». C'était pour faire des études de droit privé qu'il avait reçu une bourse du gouvernement siamois et c'est sur un sujet de cette nature, portant à la fois sur le droit civil et le droit commercial qu'il avait soutenu sa thèse le 4 février 1927 [1]. S'il avait suivi les cours du Professeur Deschamps ou s'il avait lu ces cours dans leur édition polycopiée publiée par « Les Cours de Droit » (de la place de la Sorbonne) [2], c'était donc avant tout par intérêt intellectuel, dans le souci d'élargir sa culture en mettant à profit les loisirs que pouvaient lui laisser ses études de droit privé [3].

---

1. V. *supra*, p. 47. Cette thèse se trouve à la bibliothèque de la Faculté de Droit de Paris.

2. Les cours du Professeur Deschamps sont conservés sous cette forme à la bibliothèque de la Faculté de Droit.

3. Le doctorat de « sciences juridiques » impliquait un travail considérable puisqu'en dehors de la rédaction d'une thèse, il supposait la réussite à deux examens oraux comportant chacun quatre interrogations. Le premier portait sur le droit romain et l'histoire du droit français, le second sur l'ensemble du droit civil (avec trois interrogations) et sur une matière à option (cf. l'*Indicateur de l'étudiant en droit*, 1924-1925, pp. 58-59). LANDON (*Siam in transition, a brief survey of cultural trends in the five years since the revolution of 1932*, p. 24) affirme que Pridi avait obtenu un diplôme d'études supérieures en économie politique mais nous n'avons pu vérifier ce point, la fiche où sont consignés les examens passés par Pridi ayant disparu des archives de la Faculté de Droit.

Un point n'est pas douteux, cependant : c'est qu'il a eu connaissance de ces cours et qu'ils ont joué un rôle important dans la formation de sa pensée. Dès le préambule de sa Politique Économique Nationale, Pridi, en effet, invoque l'opinion du « Professeur Deschamps, de l'Université de Paris », pour expliquer l'existence d'une pluralité de doctrines économiques apparemment inconciliables. On trouve en effet dans l'Introduction de chacun des trois cours professés par Deschamps[1] un développement sur ce thème, les trois raisons qu'il avance étant :

1° Que beaucoup de gens ignoreront toujours la science économique;

2° Qu'on adoptera toujours la doctrine la plus conforme à son intérêt particulier ou à son intérêt de classe;

3° Que l'unité de la science économique n'exclut pas la possibilité d'actions très différentes obéissant à des considérations extra-scientifiques telles que le souci de justice.

En fait, Pridi, qui préconise une refonte de la société suivant un plan d'inspiration socialiste dans lequel le souci de justice joue précisément un rôle appréciable, ne retient que les deux premières raisons qu'il présente d'ailleurs en trois points :

1° Ignorance involontaire;

2° Ignorance volontaire;

3° Volonté de défendre ses privilèges.

A ces trois raisons, il en ajoute une quatrième qu'il discerne dans l'amour-propre mal placé de certains intellectuels siamois qui maintiennent en public leur opinion antérieure, même après en avoir reconnu en privé l'inexactitude. Pridi ne cite donc pas, à proprement parler, le cours du Professeur Deschamps, mais s'en inspire incontestablement en l'adaptant à sa propre thèse, en même temps qu'au public auquel il s'adresse.

On peut d'ailleurs noter au passage que l'influence sur Pridi de sa formation universitaire française apparaît curieusement dans la manière même dont est présenté le Programme de Politique Économique Nationale. Rédigé dans un style simple et clair, mais sur un ton quelque peu dogmatique, on y trouve dans la forme une sorte d'écho des cours professés dans les Facultés de Droit françaises : le brillant étudiant qu'a été Pridi s'est mis à son tour dans la peau du professeur (qu'il est

---

1. Notamment aux pages 8 à 10 de son cours de 1924-1925 sur « L'histoire du libéralisme ou individualisme économique »

d'ailleurs devenu effectivement) [1] et, bien qu'il n'ait pas encore trente-deux ans, on le sent parfaitement à son aise dans ce rôle. Mais il y a plus : le texte siamois, dans son aspect matériel, reproduit très exactement la présentation des « Cours de Droit » polycopiés, tels qu'ils étaient conçus dès cette époque, avec en marge des petits résumés reprenant les principaux points du développement pour faciliter l'assimilation du texte par le lecteur [2].

Reste à voir ce que Pridi avait retenu des cours du Professeur Deschamps ou, tout au moins, ce qui dans ces cours avait fait sur lui la plus forte impression. Il est possible que Pridi n'ait jamais pris connaissance du cours du Professeur Deschamps sur « L'histoire du libéralisme » bien que celui-ci ait été professé en 1924-1925, c'est-à-dire à une époque où Pridi se trouvait à Paris. Le fait, cependant, n'est pas décisif car le Professeur Deschamps, dans la tradition des professeurs d'économie politique de la Faculté de Droit de Paris, était de toute façon un « libéral » convaincu et militant et ne faisait pas mystère de sa manière de voir. Dans son cours sur « L'histoire des idées et des doctrines socialistes » (dont Pridi a pu avoir connaissance sous sa forme polycopiée, et auquel il a pu assister, au moins en partie, en 1926-1927), le Professeur Deschamps, après avoir écrit (p. 9) que le socialisme, dans les vingt dernières années, s'est débarrassé de la notion de la valeur-travail « car il n'y avait plus moyen de la conserver par suite des progrès de l'analyse scientifique de la notion de valeur » et après avoir mis en garde (p. 21) contre l'utopie « dont l'étude critique fait perdre l'esprit de chimère », se livre (pp. 27-42) à un exposé préalable de « l'individualisme économique » (défini comme un système reposant sur la propriété privée) et ne cache pas que cette doctrine a sa préférence. Il soutient d'ailleurs, avec une certaine franchise, qu'elle a en réalité pour but l'intérêt social et n'a pas pour fin l'individu, et que c'est le socialisme, au contraire, qui est individualiste dans ce dernier sens (p. 42). D'autre part, vers la fin de son cours (pp. 347 *sqq.*), il consacre un chapitre à « l'examen de quelques points formant pièces maîtresses dans la structure de la théorie marxiste du mouvement social ». On y trouve des affirmations telles que : « Il n'y a rien à retenir de l'explication des crises par la sous-consommation » (p. 353), et (p. 354) un long passage dans lequel le Professeur Deschamps développe l'idée que l'extension du capitalisme à la planète qui devrait, suivant Marx,

1. LANDON, *Siam in transition*, *op. cit.*, p. 24. THOMPSON (Virginia), ADLOFF (Richard), *The left wing in Southeast Asia*, pp. 238-239.

2. Cf. *infra*, pp. 64 et 65.

engager le capitalisme dans une impasse, augmente au contraire les débouchés possibles conformément à l'adage de J.-B. Say d'après lequel « les produits s'échangent contre des produits » [1]. Mais aux yeux de Pridi au début de 1933 (c'est-à-dire au plus profond de la crise mondiale), il est vraisemblable que cette opinion apparut comme démentie par les faits. Quoi qu'il en soit, ce que l'on sait de lui permet d'affirmer qu'il avait trop de personnalité pour ne pas, dans un texte même quelque peu dogmatique, faire le tri entre ce qui lui convenait et ce qui était contraire à sa conviction ou à son tempérament.

Il est un point, toutefois, à propos duquel la critique de la théorie marxiste par le Professeur Deschamps a pu exercer une influence sur Pridi : c'est l'analyse qu'il fait dans son cours (pp. 361 *sqq.*) pour montrer que l'évolution postérieure à 1848 n'est pas celle que Marx avait prévue, la concentration s'accompagnant d'un accroissement du nombre des petites et moyennes entreprises et du développement d'une nouvelle classe moyenne de cadres salariés non-prolétaires qui s'accommodent du capitalisme : d'où le fait que la lutte des classes ne se produit pas dans les conditions de simplicité prévues par Marx et que le socialisme, ne pouvant être totalement « scientifique », ne peut que devenir « volontariste ».

Pridi, en effet, se présente nettement comme un socialiste « volontariste », mais pour des raisons d'ailleurs très différentes de celles soulignées par Deschamps. C'est que le contexte socio-économique siamois de l'époque est à vrai dire aussi éloigné que possible du capitalisme évolué des pays occidentaux. Il est, en réalité, encore largement pré-capitaliste dans la mesure où une grande partie de la population vit, on l'a vu, dans une économie de subsistance : vers 1932, l'économie monétaire ne s'est encore généralisée que dans la région du Centre, est seulement en voie de pénétration dans le Nord et le Sud, et touche à peine le Nord-Est. Le capitalisme proprement siamois n'est repré-

---

1. La fin du cours du Professeur Deschamps sur « L'histoire du libéralisme ou individualisme économique » professé en 1924-1925, contient une profession de foi libérale encore plus nette, presque caricaturale. Après avoir posé (p. 821) le problème de la conciliation de l'intérêt individuel et de l'intérêt général, il écrit : « Et pourtant toutes les sociétés opulentes vivent sur les bases et sur les institutions essentielles du régime individualiste. Donc les individus en poursuivant leur intérêt propre satisfont l'intérêt social ». Et il ajoute : « Mais alors, pourra-t-on se demander, pourquoi étudier l'économie politique ? Il est pourtant nécessaire de l'étudier et même de l'étudier à fond; et cela pour pouvoir conclure qu'il faut laisser le monde comme il plaît à Dieu. Ceux-là qui négligent l'étude de cette science qu'est l'économie politique deviennent presque forcément interventionnistes ou socialistes ».

remplacées par une seule, belle et vaste cuisine, dans laquelle les hommes, les femmes et les enfants qui auront le plus d'aptitude prépareront sur une vaste échelle, comme dans la cuisine du roi, la nourriture de tous les habitants de la commune. De même il n'y aura qu'une cave, grande salubre, qu'un vaste grenier bien aérés dans lesquels seront réunis et étiquetés tous les vins et toutes les céréales.

Ce régime ne va pas conduire d'ailleurs à l'uniformité dans la consommation.

Il ne faut d'ailleurs pas croire que cela va conduire à l'uniformité dans la consommation, car alors les individus n'auraient plus d'intérêt à économiser, à épargner, et Fourier tient à ce que les hommes aient toujours ces mobiles à leur activité. Si c'était à cela que devait aboutir l'organisation unitaire de la commune, elle aboutirait au communisme égalitaire. Mais il n'en est pas du tout ainsi. Les aliments seront variés selon les goûts, la fortune de chacun et ils seront fournis au prix coûtant. Mais qu'est-ce que le prix coûtant? On ne le voit pas très bien. Quoiqu'il en soit, chacun consommera ce qu'il achètera, comme il lui plaira. Dans la société phalanstérienne, on consommera comme on voudra.

Bref, unité et variété dans la production, liberté dans la consommation, telle est la formule de l'association fouriériste.

Ce régime provoquera un accroissement nouveau de la puissance productrice.

On n'est pas sans voir quel accroissement nouveau de puissance productive va résulter de la simplification, de la concentration du commerce et des soins du ménage. Beaucoup d'hommes et de femmes qui sont absorbés aujourd'hui par les soins du ménage ou du commerce deviendront libres de tourner leur activité vers des travaux productifs.

Dans l'organisation phalanstérienne il y aura un seul édifice communal

Enfin, pour une organisation sociale aussi nouvelle, il faut une architectonique nouvelle, car l'architecture d'un peuple représente exactement son état social. Les hommes sauvages vivaient sous des huttes, les peuples nomades sous des tentes. Dans l'état actuel d'isolement et de morcellement économique dans la commune, il y a autant de maisons que de familles. Cela correspond au régime général de morcellement de toutes choses. Mais dans l'organisation phalanstérienne, au lieu de 400 maisons isolées, on aura un seul édifice communal, bien exposé, assez vaste dans ses contours et ses développements, assez varié dans ses dispositions intérieures,

เช่นอาหาร เครื่องนุ่งห่ม สถานที่อยู่ ฯลฯ
การจ่ายเงินก็เท่ากับการจ่ายอาหาร เครื่องนุ่งห่มสถานที่อยู่ ฯลฯ ขอให้
ระลึกว่าเงินที่ท่านหาได้ ท่านนำเอาเงินนั้นไปทำไม ท่านก็นำเอาไปแลก
เปลี่ยนกับปัจจัยแห่งการดำรงชีวิต เหตุฉะนั้นถ้าจะเปรียบเทียบเงินว่าเป็น
คะแนนชะนิดหนึ่งก็ไม่ผิด การจ่ายเงินเดือนก็เท่ากับจ่ายคะแนน ให้ราษฎร
ที่จะจับจ่ายแลกเปลี่ยนกับปัจจัยแห่งการดำรงชีวิต ตามความต้องการของราษฎร
ผลที่สุดที่ราษฎรจะพึงได้รับก็คือปัจจัยแห่งการดำรงชีวิต เช่นอาหาร
เครื่องนุ่งห่ม สถานที่อยู่ ฯลฯ

บาลไม่ต้อง
ทรัพย์ของผู้มั่งมี

ฉะนั้นในการจ่ายเงินเดือนให้แก่ราษฎรนั้น รัฐบาลไม่ต้องริบทรัพย์ของผู้มั่งมี
มาจ่าย รัฐบาลอาจจัดให้มีปัจจัยแห่งการดำรงชีวิตโดยจัดให้มีสหกรณ์ให้พร้อม
บริบูรณ์ เพื่อรับแลกกับเงินเดือนซึ่งรัฐบาลจ่ายให้แก่ราษฎร เป็นการหักกลบลบ
หนี้กันไป เช่นราษฎรคนหนึ่งได้เงินเดือน ๒๐ บาท และราษฎรต้องการ
อาหาร เครื่องนุ่งห่ม ฯลฯ เป็นจำนวน ๒๐ บาท ดังนี้แล้ว เงินที่รัฐบาล
จ่ายให้แก่ราษฎรไปก็กลับตกมาเป็นของรัฐบาลอีก เงินที่จะคงตกแก่ราษฎรก็
ต่อเมื่อราษฎรต้องการอาหาร เครื่องนุ่งห่ม ฯลฯ เป็นราคาน้อยกว่าจำนวน
เงินที่ตนได้รับ เงินที่ตกอยู่ในมือราษฎรนี้เท่านั้น ที่รัฐบาลจะต้องจัดหาทุน
สำรองตามประเพณีนิยมของโลกเช่นทองคำหรือเนื้อเงิน หรือข้าจะไม่ต้องยอก
ธนบัตรให้มากซึ่งต้องการทุนสำรองมาก รัฐบาลอาจจัดให้มีธนาคารแห่งชาติ
อันเป็นที่เชื่อถือได้ซึ่งราษฎรจะได้นำเงินมาฝาก และการจับจ่ายก็ใช้เช็กและ
วิธีหักกลบลบหนี้ (compensation) ดังนี้ธนบัตรที่จะออกใช้หมุนเวียนก็ไม่
จำเป็นที่จะต้องมีจำนวนมากมาย

าคารแห่งชาติ

บาลเป็นผู้ประ
บเศษฐกิจเอง

ฉะนั้นการที่จะให้รัฐบาล เป็นผู้ประกันความสุขสมบูรณ์ของราษฎร โดย
รัฐบาลเป็นผู้จ่ายเงินเดือนให้แก่ราษฎรแล้ว ก็จำเป็นอยู่เองที่รัฐบาลจะต้อง
จัดให้มีสหกรณ์เป็นผู้ทำสิ่งซึ่งเป็นปัจจัยแห่งการดำรงชีวิต และเป็นผู้จำหน่าย
สิ่งเหล่านี้เสียเอง ถ้ารัฐบาลไม่จัดให้มีสหกรณ์เป็นผู้จัดทำและจำหน่ายปัจจัย
เหล่านี้เสียเอง หรือเป็นผู้ควบคุมแล้ว รัฐบาลจะประกันความสุขสมบูรณ์ของ
ราษฎรได้อย่างไร รัฐบาลจะเอาเงินที่ไหนมาจ่ายเป็นเงินเดือนให้แก่ราษฎร

senté que par une classe très restreinte de propriétaires fonciers absentéistes dont les propriétés ne s'étendent pas au-delà de la plaine centrale. Les activités proprement capitalistes, industrie extractive, exploitations forestières et scieries, usines de décorticage du riz, et tout le commerce extérieur et intérieur, sont entre les mains des Occidentaux ou de Chinois immigrés dont l'assimilation est moins rapide qu'autrefois depuis le développement du nationalisme chinois et le progrès relatif de l'immigration chinoise féminine. Le sous-développement qui caractérisait le Siam de l'époque, limitait l'importance numérique du prolétariat et restreignait considérablement les possibilités d'application de la notion même de lutte des classes (si ce n'est entre les cadres militaro-administratifs et les princes détenteurs du pouvoir jusqu'au 24 juin 1932). D'autre part, le moment n'était pas encore venu en Asie du Sud-Est d'engager la lutte contre le capitalisme occidental. L'avènement d'une société socialiste ne pouvait, dans ces conditions, être issu de la pression des forces sociales. Plus encore que dans une société capitaliste évoluée, il ne pouvait résulter que d'une décision délibérée et dans cette optique les formules du socialisme utopique valaient bien celles inspirées par le marxisme.

S'il était un libéral convaincu, le Professeur Deschamps, précisément, n'en faisait pas moins dans ses exposés une large place aux idées socialistes et, en particulier, aux divers socialismes utopiques. C'est ainsi que son cours de 1925-1926 sur « Les doctrines les plus notables de l'antiquité jusqu'à nos jours » est consacré pour plus d'un quart (pp. 291-413) au « socialisme considéré dans ses représentants les plus typiques », c'est-à-dire, après des considérations générales, à l'idée communiste chez Platon et à sa critique par Aristote (pp. 325-336), à l'*Utopie* de Thomas More (pp. 337-358), au Saint-Simonisme et au Fouriérisme (pp. 358-373), aux idées socialistes aux environs de 1840 — Louis Blanc, Cabet, Pecqueur et Proudhon — (pp. 373-387), et enfin au socialisme marxiste et à « la théorie marxiste du mouvement social » (pp. 387-414) pour laquelle il se donne la peine de faire une critique en règle (pp. 401-414) qui, par un raffinement d'équité, occupe un nombre de pages identique à celui de l'exposé lui-même (pp. 387-400)...

Le cours professé en 1922-1923 et en 1926-1927 sur « L'histoire des idées et doctrines socialistes » reprend bien entendu les mêmes points, mais en leur consacrant des développements sensiblement plus longs. Notons au passage ce qui, dans ces développements, semble avoir influencé Pridi, dans la mesure où des formules d'organisation sociales analysées par le Professeur Deschamps se retrouvent, plus ou moins transposées, dans le Programme de Politique Économique Nationale.

Dans l'*Utopie* de Thomas More, telle que l'expose le Professeur Deschamps (pp. 96-114), de nombreux éléments semblent avoir pu frapper Pridi. Outre la suppression de la propriété privée, c'est en particulier le caractère obligatoire du travail et la suppression de toute oisiveté (p. 107), en même temps que le principe d'après lequel il doit être pourvu aux besoins de chacun. Ce principe doit d'ailleurs être appliqué dans le cadre d'une certaine décentralisation, chaque « ville » devant pourvoir aux besoins de ses habitants, les compensations nécessaires étant opérées par un « Sénat » [1] où toutes les « villes » sont représentées (p. 110). En matière alimentaire, le problème de la répartition ne se pose pas à l'échelle individuelle ou familiale car les repas sont pris en commun, sans que cette pratique ait d'ailleurs un caractère obligatoire (mais les repas pris en commun sont les meilleurs car les pourvoyeurs chargés de leur approvisionnement sont servis par priorité dans les magasins publics) (pp. 107, 110-111). Enfin, lorsqu'il y a production en excès et encombrement de produits (car la réalisation de l'Utopie doit avoir pour conséquence l'état d'abondance), les travaux habituels sont suspendus et la population est portée en masse sur les chemins dégradés pour en assurer la réfection (p. 109).

Sans doute, le Professeur Deschamps avait-il soin de citer en conclusion (p. 113) la critique que Thomas More, intervenant lui-même dans son œuvre, adressait à Raphaël — le personnage par la bouche duquel il exposait son Utopie : « Ce qui surtout renversait mes idées, c'était le fondement de cette république étrange, c'est-à-dire la communauté des biens. Elle détruit radicalement toute noblesse, toute magnificence, toute grandeur, toute majesté, qui aux yeux de l'opinion publique font l'honneur d'un État ». Ce que le Professeur Deschamps ne semble même pas suggérer, c'est que le texte de Thomas More est à lire de la même façon que l'*Éloge de la folie* d'Érasme qui lui est à peu près contemporain : dans les deux cas, l'auteur prend la précaution de faire exposer ses idées par un personnage apparemment déraisonnable. Si Thomas More se met en scène lui-même, c'est pour présenter des critiques qui, sous une forme déguisée, sont en réalité des arguments supplémentaires. Il est permis de penser que Pridi, dont on connaît par le tract du 24 juin 1932 les sentiments à l'égard des dépenses somptuaires de la monarchie sous Rama VI et des abus des

1. Rappelons que l'Assemblée législative de la constitution provisoire du 27 juin 1932 (à la rédaction de laquelle Pridi a vraisemblablement participé pour une grande part) portait le nom assez inhabituel de « Sénat ».

princes de la famille royale sous Prachathipok, lut cette citation comme il convient...

On peut observer, en tout cas, que les idées essentielles de Thomas More se retrouvent, parfois à peine transposées, dans le programme de Pridi. C'est ainsi que celui-ci consacre un chapitre entier (le Chapitre IV de la IVe Partie) [1] au problème des parasites sociaux dont il dénonce l'existence au Siam et à propos desquels il conclut : « Il n'y a pas de meilleure méthode que le contrôle du système économique par l'État, parce que l'État peut exiger de tout le monde qu'il travaille et peut transformer les parasites sociaux en producteurs pour le bien de la nation ». Quant au caractère obligatoire du travail, il est affirmé par Pridi au Chapitre II de sa Ve Partie (« Méthode par laquelle l'État doit se procurer le sol, la main-d'œuvre et le capital ») [2] : « Le gouvernement, lit-on à cet endroit, décrétera ensuite que toutes les personnes entre dix-huit et cinquante-cinq ans devront être employées dans des activités diverses suivant leur niveau d'instruction, leur force et leurs aptitudes. Au-delà de l'âge de cinquante-cinq ans, elles auront droit à une pension pour le reste de leur vie. Avant dix-huit ans, elles seront supposées fréquenter l'école et faire les travaux faciles dont elles seront capables ». Quant au but que se propose Pridi, il n'est pas différent de celui que s'était fixé Thomas More dans son *Utopie :* assurer à chacun la satisfaction de ses besoins essentiels : « Tous ces employés auront droit à recevoir des salaires de l'État ou des sociétés coopératives ». Sans doute, Pridi a-t-il également un souci d'efficacité : « Ces salaires, écrit-il, varieront nécessairement suivant le niveau d'instruction, la force et les aptitudes, cela afin d'encourager tous les salariés à développer et à utiliser leurs aptitudes au maximum ». Mais il ajoute : « Quoi qu'il en soit, le salaire minimum sera suffisant pour l'achat des nécessités vitales telles que la nourriture, les vêtements, le couvert, etc. »

Le programme de Pridi se présente comme un socialisme « utopique » ou en tout cas volontariste, dans la mesure où son point de départ n'est pas la lutte des classes, mais une décision délibérée d'assurer à chacun la sécurité menacée, non seulement par les aléas propres à la condition humaine, mais par l'instabilité du système économique existant, dont Pridi expose les inconvénients sociaux dans la IIe Par-

1. V. *infra*, p. 190 : Chapitre IV, « La main-d'œuvre est gaspillée à cause des parasites sociaux ».

2. V. *infra*, p. 199.

tie de son exposé introductif [1]. Le remède ne peut résider que dans un système d'assurance sociale dont la IIIe Partie expose les principes [2] et qui ne peut fonctionner qu'à la condition que l'État prenne directement en mains la gestion de l'économie « en payant des salaires à tous les citoyens et en établissant des sociétés coopératives qui produiront de quoi satisfaire les besoins essentiels et fonctionneront comme agences distributrices » [3].

Ce souci de garantir à chacun la sécurité se retrouve dans le projet de loi d'assurance sociale qui reprend les mêmes principes, mais en expose l'application avec davantage de détails. Toute la population doit, sauf exception, recevoir un salaire ou une pension conformément à une échelle calculée de façon à ce que l'échelon le plus bas soit suffisant pour assurer à chacun la satisfaction de ses besoins minimum, les personnes de moins de dix-huit ans et de plus de cinquante-cinq ans, qui en principe ne doivent pas travailler, bénéficiant comme les autres des avantages de la loi.

Après avoir dit un mot des héritiers spirituels de Thomas More au XVIIe siècle, Campanella et Jean Meslier, le Professeur Deschamps passe au XVIIIe siècle pour montrer que Rousseau ne souhaitait en réalité qu'une égalité relative dans la propriété, puis se livre à une longue discussion (pp. 122-187) pour montrer le caractère non socialiste de la révolution française.

Il étudie ensuite le Saint-Simonisme (pp. 187-202) et le Fouriérisme (pp. 202-217). Le Saint-Simonisme n'a pu influencer Pridi sur le plan des idées socialistes — qui, ainsi que le montre le Professeur Deschamps, en sont totalement absentes — mais a pu l'encourager dans son désir de promouvoir le développement économique. « Faire de l'industrie une religion! — ironise Deschamps — Ces hommes ne semblent pas avoir vu le ridicule de cette entreprise... » (p. 199). Mais Staline, à l'époque où écrivait Pridi, ne faisait pas autre chose et cette mystique anime, plus ou moins, la plupart des pays sous-développés qui ont accédé à l'indépendance depuis 1945. Or, dès 1933, cette volonté de développement économique, issue du désir de rejoindre le niveau de vie des pays « avancés », est un des ressorts essentiels du programme de Pridi. Il suffit de voir l'insistance avec laquelle il cite la possibilité d'intensifier les achats de machines comme un des avan-

1. V. *infra*, p. 177.
2. V. *infra*, pp. 178-181.
3. V. *infra*, pp. 180-181.

tages essentiels de la direction de l'économie (et en particulier du commerce extérieur) par l'État, pour se rendre compte à quel point il est animé lui aussi par une véritable mystique de l'industrialisation [1].

De tous les théoriciens dont Pridi a pu connaître la doctrine par l'intermédiaire du cours du Professeur Deschamps, Fourier est cependant, sans aucun doute, celui qui a dû faire sur lui la plus grande impression. L'organisation de la « commune » fouriériste, telle que l'expose Deschamps (pp. 202 *sqq.*), se retrouve à peu près textuellement dans la « société coopérative » qui d'après les projets de Pridi doit constituer la base de l'organisation économique.

« Tout le territoire de la commune, expose le Professeur Deschamps, au lieu d'être morcelé, ne formerait qu'une seule et vaste propriété de 1 500 à 1 600 ha où on substituerait la grande et riche culture à la petite et pauvre culture, où le morcellement, les haies, les murs de clôture rendent improductive une partie du terrain, où les propriétés voisines se disputent continuellement la terre et l'eau, d'où procès et perte de temps. Au contraire, les bornes des héritages étant arrachées (il n'y en aurait plus besoin), les divisions en parcelles étant effacées, on pourrait adopter les meilleures systèmes d'assolement, établir des procédés perfectionnés, disposer librement des cours d'eau, soit comme moyen d'irrigation soit comme force motrice. »

« Grâce à cette organisation unitaire de la culture, rien n'empêcherait de cultiver le sol le plus avantageusement possible. »

« En ce qui concerne l'industrie manufacturière, les petites fabriques feraient place à de grandes manufactures. »

« Le commerce à son tour serait unifié. Le nombre d'agents du commerce se réduirait au strict nécessaire. La commune ferait directement les ventes et les achats. Les producteurs et les consommateurs seraient mis face à face et se passeraient d'intermédiaires ruineux qui absorbent le plus clair des revenus sociaux; quelle immense économie on ferait ainsi, s'exclament les fouriéristes (...) »

« Ce collectivisme, cette unité seraient introduits jusque dans la cuisine. Cela ne paraît rien, mais pour un esprit qui, comme Fourier, ne néglige pas les détails les plus infimes, c'est beaucoup. »

« Les quatre cents cuisines du ménage morcelé de Fourier, avec tout leur attirail d'ustensiles, seront remplacées par une seule, belle et vaste cuisine dans laquelle les hommes, les femmes et les enfants qui

---

1. V. *infra*, p. 209, VI[e] partie, Chapitre II, « L'équilibre du commerce extérieur ».

auront le plus d'aptitude prépareront sur une vaste échelle, comme dans la cuisine du roi, la nourriture de tous les habitants de la commune (...) »

Cette idée de la cuisine collective, que Pridi a pu puiser également chez Thomas More, se rencontre à divers endroits de son Programme de Politique Économique Nationale. Dans la IVe Partie, Chapitre II de son exposé liminaire (« Le travail est gaspillé à cause d'une organisation économique inadéquate »), il écrit notamment : « Le travail ménager, tel que la préparation de la nourriture, pourrait être fait collectivement par un système de club ou de cantine, où chaque jour les gens pourraient venir prendre leurs repas. De cette façon, un ou deux cuisiniers seulement seraient nécessaires » [1]. Plus loin, dans sa VIIe Partie (« L'établissement des sociétés coopératives »), il aborde cependant la question avec plus de prudence : « Les sociétés coopératives, écrit-il, devront assumer la responsabilité de l'approvisionnement de leurs membres en nourriture et en boisson. C'est-à-dire que la société coopérative se chargera de vendre à ses membres nourriture, boisson, vêtements et autres articles indispensables, mais ne sera pas responsable de la préparation de la nourriture vendue. Sa responsabilité cessera avec la distribution d'aliments crus tels que riz, viande, etc., que les membres auront à préparer pour leur propre compte et suivant leurs propres goûts. Mais si les membres le désirent, une société peut s'organiser pour préparer toute la nourriture destinée à être vendue à ses membres » [2]. Si dans ce passage le procédé est présenté comme facultatif, il n'est pas douteux que Pridi soit particulièrement sensible à l'économie de main-d'œuvre qu'il permettrait de réaliser.

« On n'est pas sans voir, ajoutait précisément le Professeur Deschamps dans son exposé, quel accroissement nouveau de puissance productive va résulter de la simplification, de la concentration du commerce et des soins du ménage. Beaucoup d'hommes et de femmes qui sont absorbés aujourd'hui par les soins du ménage ou du commerce deviendront libres de tourner leur activité vers des travaux productifs. » [3]

Dans le même chapitre, le Professeur Deschamps soulignait enfin [4]

---

1. V. *infra*, p. 185.
2. V. *infra*, p. 213.
3. Deschamps (Auguste), *Histoire des idées et doctrines socialistes particulièrement en France*, pp. 209-210.
4. *Ibid.*, pp. 216-217.

que la société fouriériste se charge des enfants, des vieillards et des infirmes et que chacun doit jouir quoi qu'il arrive d'un minimum prélevé avant toute répartition : on ne doit payer que le supplément [1]. Cette idée, elle aussi, a dû fortement influencer Pridi dont le projet d'organisation socio-économique se présente d'abord, on l'a vu, comme un moyen d'assurer à chacun la satisfaction de ses besoins essentiels.

Le cours sur « Les idées et doctrines socialistes » s'attache ensuite à l'exposé des « Idées socialistes aux environs de 1840 ». A propos de Louis Blanc et de son organisation des ateliers sociaux, le Professeur Deschamps souligne au passage (p. 225) la remarque de Louis Blanc sur le fait que le machinisme n'est générateur de chômage que dans une société de libre entreprise et de concurrence (idée à laquelle Pridi consacre un long développement) [2]. Un autre aspect des conceptions de Louis Blanc telles que les expose le Professeur Deschamps a pu également influencer Pridi. Une certaine ambiguïté se manifeste en effet chez celui-ci (nous aurons l'occasion de la souligner plus loin) en ce qui concerne le degré d'autonomie de ses « sociétés coopératives » par rapport à l'État. Il n'est pas impossible que l'explication puisse en être recherchée dans l'idée de Louis Blanc, relevée dans le cours du Professeur Deschamps (p. 237), d'après laquelle les « ateliers sociaux » ne doivent constituer qu'un système transitoire en attendant l'instauration du communisme.

Le Professeur Deschamps passe ensuite au *Voyage en Icarie* de Cabet, « franc communisme, sorte d'*Utopie* radieuse (...), où seule la communauté est propriétaire et où tout citoyen est un fonctionnaire ». L'insistance avec laquelle Pridi souligne que dans le système économique qu'il préconise chacun deviendrait salarié de l'État et se verrait garantir la satisfaction de ses besoins minimum [3], laisse penser qu'à l'époque où il dut prendre connaissance de ce texte, c'est-à-dire à l'âge de vingt-cinq ans environ, l'*Icarie* de Cabet a dû exercer sur lui

---

1. Il faut remarquer que le Professeur Deschamps considère manifestement le système fouriériste comme trop évidemment utopique pour qu'il faille se donner beaucoup de peine pour le réfuter (ce qui n'est pas le cas, on l'a vu, pour son exposé du socialisme marxiste). Tout au plus constate-t-il (p. 209), avec une nuance de tristesse et de réprobation, que si dans le système fouriériste il y a une grande économie d'intermédiaires, « alors il n'y a plus de commerce ». Et il observe plus loin (p. 210), à propos des cuisines collectives, que si les aliments y sont fournis « au prix coûtant », on ne voit pas très bien ce qu'est le prix coûtant dans ce système.

2. V. *infra*, pp. 187-188.

3. V. *infra*, pp. 178 sqq., et 199.

un attrait assez puissant pour que cette séduction se manifeste encore sept ans plus tard.

Mais de tous les théoriciens sociaux français des années 1840 étudiés et analysés par le Professeur Deschamps, Proudhon semble bien être celui auquel Pridi a fait l'emprunt le plus direct. L'idée majeure que ce dernier paraît avoir retenue chez Proudhon est celle de l'élimination de la circulation monétaire par une utilisation systématique de la monnaie scripturale et des procédés de compensation grâce à la création d'une banque d'échange que Proudhon appelle la Banque du Peuple et qui réapparaîtra chez Pridi sous le nom de Banque Nationale. Mais, une fois encore, Pridi, comme il l'affirme dans son préambule, n'adhère pas pour autant « à une philosophie sociale particulière » : il lui fait un emprunt parce qu'il a trouvé en elle « quelque chose qui peut convenir au Siam ». Le système mutuelliste proudhonien visait avant tout à supprimer l'argent en tant que tel dans l'espoir de supprimer la notion même d'intérêt [1]. Il devait s'inscrire en outre dans une société où subsistaient la propriété et l'entreprise privée et fonctionnait par un système de traites et d'escompte qui aboutissait, ainsi que le relève le Professeur Deschamps — après Bastiat et après Karl Marx lui-même —, au « pire des conservatismes », puisqu'il conduisait à réserver le crédit aux riches et même à le leur donner gratuitement.

Le système de Pridi, au contraire, s'inscrivait dans un contexte collectiviste et poursuivait, semble-t-il, un but très différent et beaucoup plus pratique que celui visé par Proudhon. On a vu en effet que vers 1930, à l'époque de l'enquête de Zimmerman, l'économie monétaire n'avait encore pénétré le Siam que très inégalement, la population rurale de la région centrale (la plus engagée dans une économie d'échange) pratiquant elle-même l'auto-consommation en ce qui concerne le riz et le poisson. Pridi préconisant l'extension de la condition de salarié de l'État à l'ensemble de la population, il s'agissait pour lui d'éviter que cette réforme n'entraîne un gonflement excessif — et somme toute parfaitement inutile — de la circulation fiduciaire. D'où l'idée de ne régler les salaires que sous réserve d'un système de compensation, c'est-à-dire après déduction de la valeur des denrées consommées pour la satisfaction des besoins essentiels. D'où, l'idée également de régler le solde éventuel sous la forme d'un chèque sur la Banque Nationale où ce solde pourrait être déposé [2]. Ce système constituait

1. Deschamps, *Histoire des idées et doctrines socialistes*, *op. cit.*, p. 286.

2. V. *infra*, Loi d'Assurance sociale, III^e Partie, « Mode de paiement des salaires », article 12 (p. 238). Cf. également l'exposé liminaire de Pridi, III^e Partie, « Assurance sociale », p. 180.

en même temps un moyen d'encourager l'épargne productive, ces dépôts pouvant être utilisés pour l'achat de bons d'État. La Banque Nationale ne joue d'ailleurs pas seulement le rôle d'un institut d'émission, mais a pour devoir, dans les limites de ses ressources, de prêter de l'argent à l'État lorsque le besoin s'en présente [1]. Quoi qu'il en soit, et bien que Pridi ait repris certaines formules proudhoniennes dans un but différent de celui pour lequel elles avaient été élaborées, il semble bien que Proudhon, au même titre que Thomas More, Fourier ou d'autres théoriciens présentés par le Professeur Deschamps, doive compter parmi les inspirateurs du Programme de Politique Économique Nationale.

Ce serait cependant une erreur de croire que Pridi n'a été influencé que par les seuls socialistes utopiques : les expériences positives contemporaines ont eu sur lui, semble-t-il, une influence au moins égale. Reste à voir si ces expériences sont bien celles auxquelles il se réfère dans son texte.

II. LE RÔLE DE LA CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE

Un point en tout cas paraît hors de doute : c'est le rôle de la crise économique mondiale dans la prise de conscience qui s'est opérée chez Pridi comme dans beaucoup d'autres esprits à la même époque. La restriction des débouchés extérieurs et l'effondrement des prix ont montré toute la vulnérabilité des économies reposant uniquement, comme celle du Siam, sur l'exportation d'une denrée agricole et de quelques matières premières. Pour que chacun jouisse d'un niveau de vie décent, il ne suffit pas de modifier l'organisation économique et sociale, il faut aussi que cette transformation serve à rendre l'économie mieux équilibrée, plus diversifiée. « L'objectif fondamental de l'État, écrit Pridi dans sa VIII[e] Partie (« Quelles sortes d'activités économiques seront entreprises par l'État »), devrait être la gestion de toutes les catégories d'entreprises agricoles et industrielles en vue de rendre ce pays indépendant de toutes les nations étrangères; ceci afin de protéger le pays des dangers résultant des différentes sortes de restriction du commerce. Une fois que nous pourrons nous suffire entièrement à nous-mêmes, les entraves au commerce et les embargos ne nous gêneront plus outre-mesure. » Suit une condamnation d'Adam Smith et

1. V. *infra*, Loi sur la gestion de l'économie, III[e] Partie, « La Banque Nationale », articles 8 et 9 (p. 245).

de sa conception de la division internationale du travail : « Une nation agricole, d'après sa doctrine, ne devrait s'occuper que d'agriculture et jamais d'industrie. Cette théorie serait excellente dans un monde où les nations se comporteraient de façon parfaitement honorable les unes par rapport aux autres et n'établiraient pas de barrières douanières, ni n'abaisseraient artificiellement les prix [allusion évidente à la dévaluation de la livre qui, en entraînant celle de la roupie, avait rendu le prix du riz siamois trop élevé par rapport à celui du riz birman]. Mais, ajoute Pridi, ce n'est pas le cas actuellement. Nous devrions plutôt suivre la voie tracée par l'économiste allemand List, qui enseignait que l'Allemagne devait pouvoir se suffire entièrement à elle-même, c'est-à-dire — pour être précis — devait développer un système complet d'agriculture, d'industrie et d'artisanat, de manière à garantir la prospérité et le progrès dans l'éventualité d'un conflit international » [1].

La crise économique mondiale ne contribuait pas seulement à provoquer chez Pridi une prise de conscience de la nécessité d'un développement économique équilibré : elle renforçait aussi sa conviction de la nécessité d'une prise en main de l'économie par l'État si l'on voulait aboutir rapidement à ce résultat. La question est de savoir de quels exemples, dans le monde des premiers mois de 1933, il a pu s'inspirer.

Il est remarquable de constater que les seuls exemples auxquels il se réfère ouvertement sont ceux de pays capitalistes européens : « Actuellement, écrit-il, l'Allemagne a la ferme conviction que sa prospérité dépend du succès avec lequel son économie sera gérée par l'État. C'est la raison pour laquelle Hitler s'est vu donner dans cet État la position-clé [2]. Il croit fermement à la théorie d'après laquelle

---

1. V. *infra*, p. 215. Ce développement reflète dans une certaine mesure ceux que contient le cours du Professeur Deschamps de 1925-1926 (« Les doctrines les plus notables depuis l'antiquité jusqu'à nos jours »). Après avoir exposé les conceptions d'Adam Smith (pp. 238 *sqq.*), le Professeur Deschamps, en effet, s'attachait à l'analyse du « système national d'économie politique » de F. List, qu'il définit (p. 277) comme un « plaidoyer non contre le libéralisme économique dans son ensemble, mais contre le libéralisme dans son application au commerce extérieur », ajoutant plus loin (p. 284) que l'idéal autarchique de List conduit à la guerre de conquête et de domination. Le fait que Pridi se soit souvenu du cours du Professeur Deschamps à propos des problèmes créés par la crise économique mondiale prouve en tout cas qu'il l'avait parfaitement assimilé.

2. Rappelons que Hitler est devenu Chancelier le 30 janvier 1933, c'est-à-dire moins d'un mois et demi avant que le programme de Pridi ne vienne en discussion (le 12 mars).

l'État doit exercer un contrôle complet de l'économie. En Angleterre, c'est MacDonald qui est chef du gouvernement, en France c'est Daladier. La conception politique de ces deux hommes est bien connue. Ils croient tous deux, au moins jusqu'à un certain point, dans un système de coopération entre l'État et les citoyens en matière économique, et dans un système d'assurance sociale » [1]. Ainsi Pridi avait-il soin, pour souligner la tendance contemporaine à l'étatisme, de ne prendre d'exemples que dans les pays capitalistes de l'Europe centrale et occidentale, et cela en dépit du fait que leurs problèmes structurels étaient profondément différents de ceux du Siam puisqu'il s'agissait d'économies avancées ayant déjà atteint un haut niveau de développement industriel. A vrai dire, Hitler, MacDonald et Daladier, bien qu'il s'y réfère nommément, ne sont pas les inspirateurs de Pridi, mais bien plutôt ses alibis vis-à-vis des milieux conservateurs siamois.

III. L'EXEMPLE SOVIÉTIQUE

De toutes les expériences contemporaines, celle qui a clairement exercé la plus grande influence sur Pridi est la planification soviétique dont précisément, au début de 1933, le monde entier cherche à dresser un premier bilan puisque c'est à ce moment que s'achève la réalisation du premier plan quinquennal qui, entamé le 1er octobre 1928, avait atteint ses objectifs dès la fin de 1932 [2]. En quoi et dans quelle

---

1. V. *infra*, p. 215.

2. On peut remarquer par ailleurs qu'au début des années 1930, alors que la crise économique mondiale battait son plein, l'idée d'entreprendre un développement planifié sous la direction de l'État tendait à s'imposer aux esprits dans d'autres pays indépendants sous-développés, et particulièrement en Turquie.

On a vu que dans ce pays le Parti Républicain du Peuple avait adopté au printemps de 1931 les « six principes fondamentaux » formulés dans un manifeste de Mustapha Kemal et que parmi ces principes (incorporés ensuite dans la constitution), seul celui de l'Étatisme — défini à l'article 3 du manifeste — était nouveau. Il est assez curieux de constater que l'appellation de Parti du Peuple a été adoptée l'année suivante par les auteurs du coup d'État siamois du 24 juin 1932 qui diffusèrent à cette date un programme en six points, dont le point 3 stipulait qu'une politique économique nationale devait être élaborée pour garantir à chacun un travail rémunérateur.

Mais là s'arrêtaient les ressemblances : si l'exemple kémaliste a exercé sur Pridi une influence, celle-ci reste assez superficielle car le plan quinquennal turc n'a été élaboré que dans le courant de 1933 et approuvé seulement le 9 janvier 1934 (cf. LEWIS, *op. cit.*, p. 281). Il faut donc se borner à conclure que les mêmes causes produisaient des effets analogues et que dans les deux pays la crise mondiale amenait

mesure exacte ce qu'on appelait alors (avec une nuance d'incrédulité) « l'expérience soviétique » a-t-elle pu alimenter le projet de Politique Économique Nationale ?

Disons tout de suite que cette influence semble avoir été beaucoup plus d'ordre pragmatique que d'ordre doctrinal. Si l'exemple soviétique des années 1928-1932 a pu inspirer Pridi, c'est avant tout en raison de la similitude qui pouvait lui apparaître entre la situation du Siam et celle de l'U.R.S.S., pays encore principalement rural, ayant une faible densité de peuplement et souhaitant s'industrialiser rapidement. Tous ces points communs pouvaient faire penser à Pridi qu'il était opportun d'emprunter certaines méthodes soviétiques, à savoir la planification impérative (rendue possible par la prise en mains de l'économie par l'État) et la collectivisation des terres qui — en permettant la mécanisation de l'agriculture — pouvait libérer de la main-d'œuvre pour l'industrie et d'une façon générale pour les tâches de développement.

La lecture du Programme de Politique Économique Nationale et des deux projets de lois qui l'accompagnaient permet en effet d'affirmer que dans l'esprit de Pridi le développement économique planifié devait devenir comme en U.R.S.S. (bien que le nom même de ce pays ne soit jamais cité) la grande affaire nationale.

Pridi, tout d'abord, prévoyait à l'échelon gouvernemental la mise en place d'un appareil institutionnel offrant beaucoup de points communs avec les mécanismes soviétiques tels qu'ils existaient à la fin de 1932.

La quatrième partie du projet de loi sur la gestion de l'économie prévoit (dans son article 10) [1] la création d'un « conseil ayant autorité pour élaborer une politique économique nationale ». Ce conseil, très comparable à l'organisme soviétique de planification connu sous le nom de Gosplan, a chez Pridi une double fonction. La première est de caractère institutionnel. Elle est de répartir l'activité productive « entre plusieurs grands départements : agriculture, industrie, distribution (transports, commerce et communications) et construction (pour bâtir des maisons pour tous les habitants de ce pays), ces grands

---

certains esprits à s'inspirer de l'exemple soviétique et à faire leurs les idées d'étatisation et de planification. Nous avons d'ailleurs vu que ces idées ne furent adoptées que de façon très partielle par le gouvernement kémaliste qui, à la différence de Pridi, n'entendait pas y soumettre l'agriculture, bien que celle-ci continuât en Turquie comme au Siam à occuper la grande majorité de la population.

1. V. *infra*, p. 245.

domaines d'activité [étant] ensuite subdivisés en sociétés coopératives différenciées ». Une note en bas de page précise : « En outre, notre système de gouvernement devra être adapté de façon à se coordonner avec la politique économique nationale » [1]. Pridi envisageait donc implicitement la création de ministères techniques dont le rôle devait être tout semblable à celui de ces commissariats du peuple qui, à la même époque, tendaient à se multiplier en U.R.S.S.

Une fois cette tâche institutionnelle remplie, la fonction essentielle du Conseil prévu à l'article 10 est de fixer « des objectifs précisant ce qui, année par année, peut — estime-t-on — être accompli par l'État » [2], autrement dit d'élaborer la planification elle-même. Le projet de loi sur la gestion de l'économie est assez peu explicite sur ce point, mais dans l'exposé préalable de son programme, Pridi s'étend au contraire longuement sur l'élaboration du plan de développement [3]. Dans cette conception, à vrai dire assez rudimentaire, l'élaboration du plan doit être le résultat de trois opérations successives :

« 1° Une évaluation des besoins essentiels dont la satisfaction est indispensable au citoyen moyen d'une nation civilisée, pour que lui soit assurée une existence heureuse et prospère. »

Les développements qui suivent indiquent clairement que l'objectif final est d'atteindre un niveau de vie comparable à celui des économies occidentales les plus avancées [4].

« 2° Des évaluations pour déterminer l'importance des terres, de la main-d'œuvre et du capital nécessaires » (pour la satisfaction de ces besoins) [5].

« 3° Des évaluations concernant le sol, la main-d'œuvre et le capital dont l'État dispose actuellement, soit en puissance, soit en fait, comme base du système économique proposé » [6].

« Lorsque toutes ces évaluations auront été achevées, écrit Pridi [7], nous serons en mesure de connaître les quantités disponibles de sol, de main-d'œuvre et de capital, la quantité de capital supplémentaire qu'il faudra se procurer, la quantité de sol inculte pouvant être utilisée, et la meilleure manière de diviser le système économique en sociétés

1. V. *infra*, p. 245 (note *l*).
2. V. *infra*, p. 246 article 11.
3. V. *infra*, pp. 219-223.
4. V. *infra*, pp. 219-220.
5. V. *infra*, pp. 220-221.
6. V. *infra*, pp. 221-222.
7. V. *infra*, p. 222.

coopératives. Finalement, à partir de toutes ces données, une évaluation pourra être faite du temps nécessaire pour hausser le niveau économique de la population jusqu'à un plan plus élevé où son bien-être et sa prospérité pourront être assurés. La quantité de progrès réalisable en une année pour se rapprocher de cet objectif pourra alors être déterminée. »

Si Pridi empruntait à l'Union Soviétique l'idée de planification, il n'adoptait donc pas la méthode des quinquennats. Alors qu'en U.R.S.S., depuis 1928, les plans annuels (dont le budget est l'expression monétaire) n'étaient que des étapes à l'intérieur d'un plan quinquennal, Pridi ne prévoyait pas d'échelon intermédiaire entre son objectif économique final et les objectifs annuels. D'autre part, si le facteur de l'augmentation qualitative des besoins était partiellement neutralisé du seul fait que l'objectif final était celui d'un niveau de vie comparable à celui des pays occidentaux, aucun coefficient en revanche n'était explicitement prévu pour tenir compte de l'accroissement démographique futur. Cette omission était cependant excusable en raison de la relative lenteur avec laquelle la population siamoise s'était développée jusque-là, du fait du taux de mortalité très élevé [1]. Il faut d'ailleurs remarquer que les lacunes du programme de Pridi avaient leur remède, l'article 12 du projet de loi sur la gestion de l'économie prévoyant la possibilité pour le « Conseil économique national » de procéder à des révisions des objectifs du plan, si le besoin s'en fait sentir [2].

En ce qui concerne la mise en œuvre de la planification, Pridi, s'inspirant vraisemblablement de la phase transitoire de la N.E.P. observée en Union Soviétique, prévoyait qu'elle pourrait être graduelle. « Finalement, écrit-il dans son exposé préliminaire [3], nous pourrons décider dans quelle partie du pays inaugurer le plan économique national, ainsi que le projet économique particulier par lequel il faudra commencer. En prenant ainsi le départ de cette manière relativement modeste, nous pourrons étendre graduellement la réalisation du plan jusqu'à ce qu'il embrasse le pays tout entier. » Et il indique aussitôt la raison de cette prudence : « Dans un projet quelconque, il est difficile

---

1. Une chute rapide du taux de mortalité siamois allait se produire après la deuxième guerre mondiale, d'où une accélération considérable du taux d'accroissement démographique. Cf. PASUKNIRANT (Sadki), « Population of Thailand », *Thai journal of public administration* 1 (2), 1961, pp. 41-79.

2. V. *infra*, p. 246.

3. V. *infra*, p. 222.

d'atteindre l'objectif fixé si toutes les ressources disponibles ne sont pas soigneusement évaluées, d'où l'importance de préparer d'une façon méticuleusement exacte les différentes données nécessaires ».

Il prévoit d'ailleurs, si le besoin s'en fait sentir, de faire appel à des techniciens étrangers en attendant la formation de « certains d'entre nous grâce à l'établissement d'écoles spécialisées » [1]. Ce n'était pas là, à vrai dire, une nouveauté au Siam où le roi Mongkut (1851-1868) et sur une plus grande échelle encore son successeur Chulalongkon (1868-1910) avaient déjà eu largement recours à des experts étrangers. La nouveauté était plutôt dans le domaine où cette méthode devait être utilisée : alors que le Siam du temps de la monarchie absolue avait eu surtout le souci de se donner des cadres administratifs et militaires, il s'agissait cette fois de faire appel à des techniciens pour la réalisation d'un programme de développement économique suivant l'exemple du Japon de l'ère Meiji ou celui, plus récent, de l'Union Soviétique qui, pour la réalisation de son premier plan quinquennal, n'avait pas hésité à faire appel à des milliers d'ingénieurs américains et allemands [2].

Le Conseil Économique National n'était d'ailleurs pas le seul organe central prévu par Pridi pour mener à bien sa politique de planification. Il devait s'y ajouter, nous l'avons vu, une Banque Nationale. Celle-ci était très comparable à cet autre organe essentiel de l'économie soviétique qu'est la Gosbank, puisqu'elle devait jouer comme elle le triple rôle d'établissement d'émission (la section 8 du projet de loi sur la gestion de l'économie prévoit que le département de la monnaie du ministère des Finances lui serait transféré), d'agent fiscal de l'État (la même section prévoit que les trésoreries de province deviendront ses filiales et une note en bas de page, relative à la section précédente, précise que « c'est par son intermédiaire que serait mis en circulation l'argent [de ces trésoreries] représenté en grande partie par les taxes provenant des droits et redevances »), et enfin d'établissement de crédit au profit de l'État (article 7, § 7, et article 9 de la loi sur la gestion de l'économie) [3].

Notons cependant que la Banque Nationale de Pridi différait de la

---

1. V. *infra*, p. 223. Le cas de ces experts étrangers est d'ailleurs prévu à l'article 13 du projet de loi d'assurance sociale (v. *infra*, p. 238).

2. Prokopovicz (Serge N.), *Histoire économique de l'U.R.S.S.*, p. 293.

3. V. *infra*, pp. 244-245. Pour le fonctionnement de la Gosbank à partir de 1929, cf. Gachkel (Serge), *Le mécanisme des finances soviétiques, monnaie, prix, crédit, budget*, pp. 129 *sqq.*, et 169-170.

Gosbank sur deux points importants. Tandis que le projet de loi sur la gestion de l'économie déclare (dans son article 8) : « La Banque Nationale fera des opérations de la même manière que n'importe quelle autre banque » [1], il faut signaler qu'en U.R.S.S. l'idéal de l'établissement de crédit unique n'a jamais pu être réalisé. On sait en effet comment la suppression des succursales des établissements spécialisés de crédit à long terme existant sous la N.E.P., dont les opérations furent dès lors effectuées par le réseau de la Gosbank, conduisit très vite à des résultats fort peu satisfaisants (la Gosbank pratiquant à l'époque un système de crédit automatique qui allait d'ailleurs être abandonné rapidement) [2]. C'est ainsi qu'un décret du 9 juin 1931 avait autorisé la Prombank (banque de l'industrie lourde) non seulement à déléguer des représentants dans les succursales de la Gosbank finançant des investissements, mais à ouvrir ses propres succursales auxquelles les succursales locales de la Gosbank devaient transférer toutes les affaires de financement industriel à long terme. Un autre décret (celui du 5 mai 1932) avait mis sur pied un système de quatre établissements spécialisés de crédit à long terme, dépendant du Commissariat des Finances, ayant dans la majorité des cas leurs propres succursales et, en tout cas, totalement indépendants de la Gosbank. Il ne restait donc plus à celle-ci que les opérations à court terme [3].

D'autre part, le programme de Pridi — ainsi qu'il apparaît dans la III[e] Partie de son exposé introductif [4] dans l'article 12, § 2 du projet de loi d'assurance sociale [5] et à l'article 7, § 7, note *k* du projet de loi sur la gestion de l'économie [6] — prévoit que le solde des salaires (après déduction de la valeur des marchandises acquises pour la satisfaction des besoins essentiels) pourra être déposé à la Banque Nationale ou dans ses succursales, ce qui avait le double but d'habituer la population à l'usage de la monnaie scripturale et de favoriser le placement des emprunts publics. En Union Soviétique, on avait pu constater dès l'époque de la N.E.P. des préoccupations toutes semblables dont il est possible que Pridi se soit inspiré. Mais elles s'étaient concrétisées par la création de caisses d'épargne qui, loin de fusionner avec la Gosbank après le lancement du premier plan quinquennal, allaient

---

1. V. *infra*, p. 245.
2. GACHKEL, *op. cit.*, p. 126-127.
3. *Ibid.* pp. 138-139.
4. V. *infra*, p. 180.
5. V. *infra*, p. 238.
6. V. *infra*, p. 244.

voir leur nombre tripler entre 1928 et 1932 tandis que le montant des dépôts quadruplait[1] et que le nombre des déposants était multiplié par 7. Si Pridi était nettement influencé par l'exemple des techniques économiques et financières soviétiques, son attachement à la notion quelque peu utopique d'un établissement unique de dépôt et de crédit permet de penser que l'idée proudhonienne de la Banque Centrale, telle qu'il en avait eu connaissance dans le cours du Professeur Deschamps, n'était pas sans exercer une grande attirance sur son esprit.

Pour Pridi, cependant, la participation de la population à l'effort de développement planifié ne devait pas être seulement matérielle et financière; elle devait être également psychologique, c'est-à-dire engager l'individu tout entier à l'exemple de ce qui, au moins suivant la propagande officielle, se passait en U.R.S.S. à l'époque du premier quinquennat dont on venait d'annoncer la réalisation avec neuf mois d'avance. C'est ainsi que la section 13 du projet de loi sur la gestion de l'économie prévoit que « toutes les fois que la Politique Économique Nationale devra être inaugurée dans une partie quelconque du pays, elle entrera en vigueur avec, clause par clause, l'explication adéquate de ce qu'elle implique en ce qui concerne le sol, le capital et les devoirs des fonctionnaires, des travailleurs qualifiés et non qualifiés, et des experts ». Quant à l'article 12, il stipule que toute révision du plan sera portée à la connaissance du public. Enfin, l'article 11 prévoit « des bulletins hebdomadaires destinés à tenir les citoyens au courant des progrès réalisés [2] ». Il est clair que le développement économique planifié doit devenir la grande affaire nationale.

Il reste à voir quel devait être, pour Pridi, le contenu même de cet effort de développement, c'est-à-dire non plus ses cadres institutionnels, mais ses points d'application.

Une première constatation peut être faite : c'est que l'objectif économique final de Pridi est de conduire le Siam jusqu'au niveau d'industrialisation le plus élevé possible. Cette ambition s'exprime clairement dans la VIII[e] Partie de son exposé préliminaire, dans laquelle il fait le procès de la division internationale du travail et proclame son adhésion aux idées de Frédéric List : les mesures protectionnistes prises par les pays étrangers, à la suite de la crise, et les manipulations monétaires auxquelles ils se sont livrés, ont prouvé à Pridi qu'il fallait éviter que le niveau de vie siamois dépende unique-

1. GACHKEL, *op. cit.*, pp. 64-65, 146-149.
2. V. *infra*, p. 246.

ment des exportations de produits agricoles et de matières premières et qu'il fallait doter le pays d'une économie différenciée, comportant une industrie [1]. Mais cette volonté résulte également de divers autres passages. C'est ainsi qu'au Chapitre II de la VI[e] Partie, il expose comment le contrôle de l'économie par l'État permettra non seulement de développer et de diversifier la production (de manière à augmenter le surplus exportable et à faire l'économie de certaines importations), mais — grâce au contrôle du commerce extérieur — permettra de consacrer le produit des ventes à l'achat prioritaire de machines. « Si l'État, écrit-il, venait à produire tous les articles actuellement importés qui pourraient être fabriqués — et cela représenterait une part très importante des importations actuelles — l'argent provenant de notre commerce extérieur de 134 millions [2] pourrait être consacré à l'achat de machines que nous ne pouvons encore produire. Dans tous les cas où cela sera possible, nous verrons avec quelle rapidité la nation peut progresser. » [3] La même priorité pour l'achat de machines est prévue au Chapitre III de la V[e] Partie, en ce qui concerne l'utilisation des emprunts extérieurs [4]. Un dernier passage enfin est particulièrement significatif, en ce qui concerne le type d'économie que Pridi souhaitait, en fin de compte, mettre sur pied : on le trouve dans le chapitre dans lequel il répond aux objections formulées par les partisans de la propriété privée et cherche à dégager les raisons de leur hostilité. « Quant aux hauts fonctionnaires, écrit-il, paralysés à l'idée que les gens puissent quitter en masse leurs champs pour travailler dans les centres industriels, ils semblent redouter qu'une fois les gens assemblés dans des centres populeux, ils ne découvrent leur incapacité. Ou peut-être sont-ils gagnés par la peur d'être incapables d'assurer le bien-être matériel de la population et, à la suite de la débâcle qui en résulterait, de perdre la situation qu'ils ont choisie. » [5]

Le second point — que le passage cité ci-dessus laissait déjà présager — c'est le fait que dans l'esprit de Pridi l'industrialisation présupposait une transformation radicale de l'économie agricole. L'un

---

1. V. *infra*, p. 215.
2. Ce chiffre est celui des exportations de l'année 2474 (1931-1932), qui avaient été de 134 206 840 *baht*. Les importations, la même année, n'avaient pas dépassé 99 908 837 *baht* (cf. *Statistical yearbook, Thailand*, n° 21, BE 2482 (1939-1940) à 2487 (1944), p. 156).
3. V. *infra*, p. 209.
4. V. *infra*, p. 206.
5. V. *infra*, p. 197.

des faits fondamentaux du Siam de 1933 était, on l'a vu, le sous-peuplement que Zimmerman soulignait déjà deux ans plus tôt. Dans le chapitre consacré à la région méridionale du pays, ce dernier remarque en particulier l'abandon des terres cultivées consécutif à la demande de la main-d'œuvre des mines d'étain [1]. Si Pridi préconise la collectivisation de l'agriculture, ce n'est pas seulement dans le souci d'assurer la sécurité de la population en garantissant à chacun un salaire : c'est plus encore dans le but de libérer rapidement de la main-d'œuvre pour l'industrialisation et le développement en général. A ses yeux, le grand mérite de la formation de ce qu'il désigne sous le nom de « sociétés coopératives », c'est avant tout de créer les conditions de la mécanisation agricole et d'une utilisation plus rationnelle de la force de travail, de façon à rendre de la main-d'œuvre disponible pour d'autres tâches.

La question se pose de savoir si ce calcul était original ou s'il était inspiré par l'exemple soviétique. En nous plaçant aujourd'hui, et compte tenu de ce que nous savons de l'évolution de l'économie soviétique depuis le lancement des premiers plans quinquennaux, nous pourrions être tentés de choisir la seconde de ces réponses. Mais si nous nous plaçons à la fin de 1932 ou au début de 1933, c'est-à-dire au moment où s'achève le premier plan quinquennal soviétique, le choix est beaucoup moins sûr.

Il est exact que la collectivisation de l'agriculture et sa mécanisation ont eu pour effet en U.R.S.S. de libérer des masses considérables de main-d'œuvre agricole qui ont fourni à l'industrie les effectifs ouvriers qui étaient nécessaires à son développement : de 1929 à 1938, c'est-à-dire au cours des trois premiers quinquennats, 22,8 millions de personnes originaires de la campagne se sont ainsi fixées dans les villes [2]. Mais à la fin de 1932, ce phénomène ne s'était pas encore manifesté de façon sensible puisque le nombre total de foyers paysans soviétiques était, à cette date, à peine inférieur à ce qu'il était en 1928, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après dont nous empruntons les données à Prokopovicz [3].

---

1. V. *supra*, p. 22.
2. Prokopovicz, *op. cit.*, p. 196.
3. *Ibid.*, tableau, p. 163.

Nombre de foyers paysans au 1er juillet
(en milliers)

1928	*1929*	*1930*	*1931*	*1932*
—	—	—	—	—
24 987,7	25 469,7	25 725,1	24 705,2	24 346,7

Ce n'est qu'à partir de 1933, c'est-à-dire postérieurement à l'époque où Pridi a rédigé son programme économique, que l'on observe un mouvement important de migration des campagnes vers les villes.

Nombre de foyers paysans au 1er juillet
(en milliers)

1933	*1934*	*1935*	*1936*	*1937*
—	—	—	—	—
23 259,9	22 012,9	20 835,2	20 385,0	19 892,0

Bien plus, dans la réalité concrète, la collectivisation et son corollaire la mécanisation, n'ont pas eu en U.R.S.S. pour but initial de libérer de la main-d'œuvre pour l'industrie, mais bien plutôt de mettre fin à la situation résultant de la liquidation des grandes propriétés et dans laquelle les petits exploitants qui les avaient remplacées tendaient à revenir à l'économie de subsistance — ce qui compromettait gravement le ravitaillement des villes [1]. Le problème immédiat auquel répondait la collectivisation agraire soviétique n'était pas de libérer de la main-d'œuvre pour créer une population ouvrière, mais de nourrir une population ouvrière existante en faisant en sorte que les agriculteurs ne produisent plus seulement pour eux-mêmes mais aussi pour alimenter les populations urbaines. La libération d'une fraction importante de la main-d'œuvre agricole pour des tâches industrielles n'a été qu'un « sous-produit » de la collectivisation, résultant du fait qu'une partie des agriculteurs ne se résignaient pas à cette dernière et préféraient tenter une nouvelle vie dans les villes où le dévelop-

1. *Ibid.*, pp. 139-140.

pement industriel allait d'ailleurs leur fournir effectivement des occasions d'emplois. En outre, au début de 1933, ainsi que nous l'avons souligné, ce « sous-produit » n'apparaissait pas encore nettement.

Dans le Siam de 1933, l'ensemble Bangkok-Thonburi constituait la seule concentration urbaine de quelque importance. En dehors des usines de décorticage de riz, des scieries et d'une cimenterie, l'industrie était pratiquement inexistante et le problème du ravitaillement des populations urbaines n'avait aucun caractère de gravité. Les raisons d'ordre économique qu'avait Pridi de préconiser la collectivisation et la mécanisation de l'agriculture étaient donc toutes différentes de celles qui avaient été décisives dans l'Union Soviétique de 1928. Ce qui en Russie était un « sous-produit » de la collectivisation devenait ici son mobile essentiel. L'influence de l'exemple soviétique n'est pas douteuse, mais elle n'a pu s'exercer qu'à travers une réflexion lucide et clairvoyante sur les implications de la collectivisation et de la mécanisation de l'agriculture.

Il est certain, en tout cas, que la préoccupation d'utiliser au maximum la main-d'œuvre disponible apparaît à de nombreuses reprises dans l'exposé préliminaire que Pridi fait de son programme.

C'est ainsi que dans le Chapitre I de sa IV^e Partie (« La main-d'œuvre est gaspillée faute d'être pleinement utilisée »), il souligne que « les paysans qui forment la majorité de la population du Siam ne cultivent pas les champs en moyenne plus de six mois par an (...). Ainsi, six mois de leur temps est gaspillé ». Il convient d'ailleurs de remarquer que cette observation était surtout vraie pour la région centrale spécialisée dans la production de riz pour l'exportation. Dans le Nord-Est, l'artisanat familial conservait une grande importance et devait occuper une partie au moins du temps laissé libre par la culture : « Dans les districts périphériques, écrivait Zimmerman [1], le tissage à domicile est presqu'universel ». D'autre part, dans le Sud, nous avons vu qu'une fois la récolte terminée, la population des petites plaines côtières s'adonnait à la pêche en mer [2]. Quoi qu'il en soit, Pridi ne manque pas de souligner que « s'il y a un moyen d'utiliser à à une activité productive ces six mois perdus, la prospérité du peuple sera accrue » [3]. Il s'empresse d'ajouter que l'entreprise privée ne peut arriver à ce résultat et que celui-ci suppose l'établissement d'un Plan Économique National. Il reprend la même idée dans le Chapitre II de

1. ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 109.
2. V. *supra*, pp. 21-22.
3. V. *infra*, p. 184.

sa Ve Partie (« Méthode par laquelle l'État doit se procurer le sol, la main-d'œuvre et le capital ») : « Le fait qu'actuellement les agriculteurs soient oisifs six mois par an ne devra plus nous préoccuper, car ils seront tous employés à plein temps. L'État leur fournira un travail supplémentaire pour la période qui dans le système actuel est gâchée ». Et il ajoute plus loin : « En outre, lorsque tous les membres de la population sont au service de l'État, celui-ci peut exiger d'eux qu'ils acquièrent pendant leurs loisirs une qualification professionnelle, ou leur donner un entraînement militaire, diminuant ainsi le temps qu'ils doivent normalement passer comme conscrits dans l'armée » [1].

Mais Pridi ne se soucie pas seulement d'utiliser la main-d'œuvre agricole existante de façon plus complète, il se préoccupe en même temps d'en réduire l'effectif, de façon à pouvoir utiliser ailleurs la force de travail ainsi libérée. Cette diminution résulterait tout d'abord de la seule organisation collective de la production. Dans le Chapitre II de la IVe Partie (« Le travail est gaspillé à cause d'une organisation économique inadéquate »), Pridi donne l'exemple de la mise en commun du bétail qui permettrait à une seule personne de s'occuper d'un troupeau là où chaque paysan doit s'occuper de son propre buffle (exemple d'ailleurs assez surprenant pour un lecteur siamois dans la mesure où il n'y a pas au Siam, même dans le Nord-Est, de véritables troupeaux, et où les bovins étaient surtout utilisés comme bêtes de travail ou de charge). C'est dans le même passage que Pridi suggère la création de cuisines collectives. « Ainsi, écrit-il, nous voyons que dans la préparation de la nourriture, dans l'élevage du bétail et dans d'autres activités similaires, la méthode coopérative diminuerait la dépense de travail. Le travail ainsi épargné pourrait être employé à des entreprises économiques dont le besoin se fait sentir. » [2]

L'économie de main-d'œuvre ne résulterait d'ailleurs pas du seul fait d'une organisation plus rationnelle : elle serait aussi, et peut-être plus encore, la conséquence de la mécanisation, rendue possible par création des « sociétés coopératives ». Pridi développe d'abord cette idée dans le Chapitre III de sa IVe Partie (« Le travail est gaspillé parce que le machinisme n'est pas utilisé »), en insistant sur l'accroissement de la productivité du travail dont on pourrait bénéficier grâce à l'utilisation de machines, et en soulignant le fait que dans l'organisation socio-économique existante la plupart des agriculteurs sont hors d'état

1. V. *infra*, p. 202.
2. V. *infra*, pp. 185-186.

de s'en procurer [1]. Il souligne en outre qu'avec le système économique qu'il préconise, le chômage technologique ne serait pas à redouter, la main-d'œuvre libérée pouvant être « réemployée aussitôt pour la réalisation d'un nouveau projet » et le nombre d'heures de travail pouvant toujours être diminué sans réduction de salaires une fois que le développement aurait atteint un degré tel qu'aucune main-d'œuvre supplémentaire ne serait nécessaire [2].

Mais c'est dans sa X^e Partie, consacrée au Plan Économique National, que Pridi se livre aux développements les plus circonstanciés en ce qui concerne la mécanisation de l'agriculture et les économies de main-d'œuvre que l'on peut en espérer. C'est ainsi qu'il donne des exemples chiffrés (dont certains paraissent d'ailleurs quelque peu arbitraires), montrant que la culture en riz d'une superficie de 15 000 000 de *rai* (soit environ 2 400 000 ha) exigerait 90 000 000 « unités de travail » pour des hommes aidés seulement par des animaux, 3 000 000 unités de travail seulement pour des hommes disposant de machines et 32 250 000 unités de travail « si des machines sont utilisées pour labourer, herser, semer et transporter, mais non pour récolter » [3]. On peut remarquer au passage que la notion d' « unité de travail », que Pridi définit comme « le travail d'un homme moyen pendant une journée » est très semblable à celle du *troudodien* soviétique (unité de compte servant à la rémunération des kolkhoziens) [4] et a peut-être été inspirée par cette dernière, bien qu'il n'y ait évidemment aucune certitude sur ce point.

Un autre point, en revanche, mérite d'être souligné : c'est que dans l'énumération des opérations agricoles nécessaires à la culture du riz, Pridi ne mentionne même pas celle du repiquage — opération cependant essentielle dans toute riziculture inondée pratiquée de façon tant soit peu intensive. Sans doute, la lecture de l'étude de Zimmerman révèle-t-elle que les pratiques agricoles siamoises — et cela en raison de l'absence de pression démographique — étaient restées largement extensives et l'on peut en conclure qu'en 1933 comme en 1931 le repiquage était loin d'être universellement pratiqué au Siam. Cette omission n'en est pas moins significative dans un texte qui prétend présenter des méthodes de production idéales.

---

1. V. *infra*, pp. 186-187.
2. V. *infra*, pp. 187-188.
3. V. *infra*, pp. 220-221.
4. V. notamment MOUSKHELY (Michel), JEDRYKA (Zygmunt), *Le gouvernement de l'U.R.S.S.*, p. 283.

Un problème, en effet, se pose à cet égard, compte tenu, notamment, de ce que l'on sait de l'évolution ultérieure de l'agriculture soviétique : Pridi était-il conscient de la nécessité d'augmenter non seulement la productivité du travail grâce à la mécanisation, mais encore le rendement à l'hectare de manière à faire face à l'accroissement démographique qui ne devait pas manquer de se produire si le progrès socio-économique amenait une diminution du taux de mortalité (phénomène que l'on observe d'ailleurs effectivement dans le Siam d'après la deuxième guerre mondiale) [1]. Sans doute, serait-il excessif d'affirmer que Pridi méconnaissait le problème de l'amélioration du rendement à l'hectare. C'est ainsi que dans le Chapitre I de sa V^e^ Partie (« Comment se procurer le sol »), il insiste sur l'amélioration des méthodes culturales rendue possible par la collectivisation des terres : « Des techniques d'enrichissement du sol peuvent être élaborées par l'État et les anciennes formules paysannes être abandonnées. La méthode actuelle qui repose sur l'enseignement continuel des cultivateurs par des experts agricoles est trop lente [2]. Mais si l'État prend la gestion en main beaucoup de choses pourront être réalisées immédiatement car des agriculteurs qui seront des employés de l'État auront à obéir à leurs supérieurs » [3]. Plus loin, à l'occasion d'une discussion du problème de savoir si la disparition de la propriété privée n'entraînerait pas la perte de tout intérêt à l'amélioration des sols, Pridi revient sur la même idée : « C'est, à mon avis, une critique sans fondement de notre personnel d'experts agricoles, que d'affirmer que les terres ne seront pas activement mises en valeur une fois que la propriété privée aura cessé. Au contraire, à mon avis, c'est exactement l'opposé qui arrivera : la terre sera améliorée grâce à l'irrigation, de meilleures qualités de semences seront utilisées, les engrais adéquats seront employés. Nos experts agricoles auront les plus larges occasions d'utiliser à plein leurs connaissances. Ils ne seront pas entravés et limités, comme ils le sont actuellement, par la mauvaise volonté dont

---

1. Cf. PASUKNIRANT, *op. cit.*

2. En fait, ce que Zimmerman dit de l'action de l'unique ferme expérimentale de la plaine centrale et de ses résultats permet d'affirmer que les termes « enseignement continuel » sont très exagérés et que le qualificatif de « lente » attribué à la méthode pratiquée à l'époque était encore un euphémisme... Il est évident d'ailleurs que les agriculteurs vivant dans une économie de subsistance n'éprouvaient aucun besoin d'augmenter les rendements. Quant à ceux de la région centrale intégrés dans l'économie monétaire, on a vu qu'il s'agissait souvent de fermiers et que l'insécurité de leur tenure leur enlevait tout intérêt à pratiquer des améliorations foncières.

3. V. *infra*, pp. 193-194.

font preuve pour adopter les méthodes préconisées (...) des gens volontairement aveugles et sourds à toutes les nouveautés » [1]. Quoi qu'il en soit, c'est seulement à l'occasion de ces discussions de principes que Pridi aborde la question de l'amélioration des rendements. Dans la partie consacrée au plan économique lui-même, seul apparaît le souci d'améliorer la productivité et l'on ne peut se défaire de l'impression que dans l'esprit de Pridi le problème de l'amélioration des rendements à l'hectare passe au second plan. Il avait d'ailleurs pour cela de bonnes excuses car le seul problème démographique du Siam de 1933 était le sous-peuplement et la crise mondiale faisait apparaître la diversification de l'économie comme le problème le plus urgent. Il était donc compréhensible que Pridi se préoccupât avant tout des moyens de libérer de la main-d'œuvre pour les tâches du développement économique en général et en particulier du développement industriel.

Si le programme de Pridi offrait d'évidentes similitudes avec les méthodes utilisées et les objectifs économiques poursuivis en Union Soviétique depuis le lancement du premier plan quinquennal, il y avait cependant entre les deux systèmes des différences trop essentielles pour que l'un puisse être assimilé à l'autre.

La plus fondamentale de ces différences réside dans le rejet par Pridi de l'idée de lutte des classes sur laquelle est bâtie toute la théorie marxiste. Pridi se présente non comme un révolutionnaire, mais comme un réformiste : « Un principe important à garder dans l'esprit, écrit-il en tête de sa Ve Partie (« Méthode par laquelle l'État doit se procurer le sol, la main-d'œuvre et le capital »), est que le gouvernement doit utiliser des méthodes légales et s'appuyer en outre pour atteindre son but sur la coopération des pauvres comme des riches. Le gouvernement ne doit pas détruire la classe fortunée » [2]. Il réaffirmera d'ailleurs cette position au Chapitre III à propos de l'origine des capitaux dont l'État aura besoin pour faire fonctionner le système économique : « Les Siamois cultivés qui penchent pour la philosophie sociale du communisme préconisent l'expropriation des richesses personnelles comme moyen de se procurer le capital nécessaire. Personnellement, je suis hostile à l'expropriation, car je crois que l'État peut se procurer par d'autres moyens le capital nécessaire » [3]. Ainsi qu'il l'expose au Chapitre I (« Comment se procurer le sol »), il ne s'agit pas de procéder à des expropriations sans indemnités, même en ce qui concerne les

1. V. *infra*, p. 195.
2. V. *infra*, p. 191.
3. V. *infra*, p. 205. Dans un autre passage également — le Chapitre IV (« L'égalité

propriétaires absentéistes de la région centrale, mais seulement de profiter de la situation créée par la crise économique pour acheter le sol à un prix « équitable » — ce à quoi les propriétaires consentiraient volontiers car ils doivent souvent payer l'impôt foncier à la place des tenanciers trop endettés qui ne peuvent même plus leur payer de fermage. Quant aux créanciers détenant le sol en gage, Pridi supposait qu'ils feraient le même raisonnement. Le paiement, prévoyait-il, pouvait être effectué en bons d'État portant intérêt, la seule restriction sérieuse aux dépens des propriétaires étant que cet intérêt ne devait pas dépasser le maximum légal de 15 %... Pridi, quant à lui, donnait comme exemple le taux de 7 % [1] (l'enquête de Zimmerman avait révélé qu'en 1930-1931 l'intérêt n'était jamais inférieur à 15 %, atteignait en moyenne 25 % dans la région centrale et 60 % dans la région de Dhanyaburi, c'est-à-dire de Klong Rangsit) [2]. Les propositions de Pridi se retrouvent d'ailleurs dans la première Partie de son projet de loi sur la gestion de l'économie, lequel dispose que « l'État aura le pouvoir d'acquérir tous les terrains à l'exception de ceux nécessaires pour les logements privés et de ceux qui auront été accordés ou donnés à bail à des citoyens pour servir à des entreprises privées » (section 4). La section 5 précise que « la valeur du sol sera déterminée par une commission de trois personnes dont l'une sera désignée par le propriétaire, l'autre par l'État et la troisième — dont l'avis fera décision — par les deux autres conjointement », mais que « le prix du terrain ne dépassera en aucun cas sa valeur d'évaluation au 24 juin 1932 » — ce qui traduit clairement le souci de profiter de la baisse des prix provoquée par la crise. En revanche, la section 6 (qui confirme que le paiement sera effectué en bons portant un intérêt qui ne pourra excéder 15 %) précise que « le détenteur d'un tel bon aura en outre le droit de recevoir un dividende sur les profits de la société coopérative qui tire ses revenus de son terrain » et cela « pour un montant à déterminer par l'État » (et il faut souligner que cette section ne fait aucune différence à cet égard entre le propriétaire absentéiste et le propriétaire exploitant).

---

des droits ») de la XI[e] Partie (« La réussite de la réalisation du programme en six points ») —, Pridi répudie une fois de plus les conceptions de « certains intellectuels siamois qui défendent la doctrine sociale du communisme ». Mais le communisme qu'il décrit à cet endroit, fondé sur l'idée d'un partage égalitaire des biens expropriés, est beaucoup plus babouviste que marxiste. (V. *infra*, p. 229.)

1. V. *infra*, p. 192.
2. V. *supra*, pp. 31-33.

Une question se pose donc, en dehors même du fait que les propriétaires doivent dans tous les cas être indemnisés : quelle est la nature exacte des « sociétés coopératives » agricoles dont Pridi prévoit la création et, en particulier, quel est leur degré d'autonomie par rapport à l'État ?

Un premier point ne fait pas de doute. Ces sociétés coopératives n'avaient de commun que le nom avec les sociétés coopératives agricoles qui existaient au Siam depuis 1917. Ces dernières, ainsi que nous l'avons vu [1], n'étaient que des coopératives de crédit, purement volontaires en dépit du patronage de l'État. Elles ne touchaient au surplus qu'un très petit nombre d'agriculteurs de la région centrale et ne résolvaient même pas le problème du crédit là où il se posait avec le plus d'acuité puisque les fermiers (qui n'avaient pas de terre à donner en garantie) en étaient exclus. Les sociétés coopératives agricoles prévues par Pridi étaient au contraire des coopératives de production, avaient un caractère obligatoire et vocation à couvrir l'ensemble du pays.

Le problème qui se pose ici est de savoir dans quelle mesure elles étaient inspirées par l'exemple soviétique.

Au début de 1933 — il importe de le souligner — l'expérience soviétique de collectivisation agraire était encore toute récente. Si le mot d'ordre de la collectivisation avait été lancé dès le XV^e Congrès du Parti Communiste, en décembre 1927, la formation des kolkhozes n'avait été entreprise effectivement que dans le deuxième semestre de 1929, les grandes lignes de la politique de collectivisation n'étant même arrêtées qu'en novembre 1929 lors d'une assemblée plénière du Comité central [2]. Le pourcentage de collectivisation dans l'agriculture n'atteignait encore que 52,7 % à la fin de 1931 et 61,5 % à la fin de 1932 [3]. Quant aux sovkhozes, exploitations agricoles d'État, si le premier texte juridique les concernant est un décret du 14 février 1919, leur développement ne date en réalité que de 1930, époque à laquelle il avait reçu pour mission de mettre en valeur les terres de Sibérie, de la Volga, du Kazakhstan et du Caucase du Nord [4].

Lorsque l'on pose la question de savoir si les sociétés coopératives de Pridi se rapprochaient plutôt des kolkhozes ou des sovkhozes, il ne faut pas perdre de vue que les kolkhozes, tout en étant des organes non étatiques à forme coopérative, n'étaient pas seulement une création de

1. Cf. *supra*, p. 33.
2. Prokopovicz, *op. cit.*, pp. 147-148.
3. *Ibid.*, p. 163, tabl.
4. Mouskhely, Jedryka, *op. cit.*, p. 292.

l'État soviétique, mais étaient subordonnés aux organes d'État [1], leur administration étant même confiée à des « spécialistes » venus de la ville et ayant le statut de fonctionnaires d'État [2]. La différence entre kolkhozes et sovkhoses est donc moins tranchée qu'il peut sembler à première vue.

Cependant, lorsque Pridi affirme clairement dans la IIIe Partie de son exposé liminaire [3] que l'État paiera des salaires à tous les citoyens, ou lorsqu'il répète (au Chapitre III de sa XIe Partie : « La réussite du programme en six points ») que chacun deviendra employé de l'État [4] ou lorsqu'il revient au Chapitre IV sur la possibilité pour tous de devenir salarié de l'État [5], il n'est pas douteux que tous ces passages évoquent le sovkhoze plutôt que le kolkhoze. Cette impression semble d'ailleurs confirmée par le Chapitre I de la VIe Partie (« Comment équilibrer le budget intérieur ») où il décrit un mécanisme de compensation entre les salaires payés par l'État et les biens qui lui sont achetés [6], mécanisme qui implique apparemment que tous les agriculteurs soient effectivement salariés par l'État. L'article 8 du projet de loi d'assurance sociale stipule d'ailleurs textuellement : « Tous les citoyens de dix-huit à cinquante-cinq ans entreront au service de l'État » et n'introduit de distinction entre eux que suivant l'instruction, les aptitudes, la force, le sexe et l'âge [7].

En revanche, lorsqu'au Chapitre I de sa Ve Partie (« Comment se procurer le sol »), Pridi évoque la possibilité pour l'État de fixer la subdivision du sol entre les coopératives agricoles, de déterminer le type et le nombre de machines à utiliser, le système d'irrigation [8], ou lorsqu'il utilise comme argument la possibilité pour les experts agricoles d'améliorer les rendements en imposant telle technique d'amélioration du sol ou l'emploi de tels engrais ou de telles semences [9], rien de tout cela n'implique une option pour le système du sovkhoze, toutes ces pratiques pouvant être observées en Union Soviétique dans le cadre du système kolkhozien. Il faut toutefois remarquer qu'à l'époque des premiers plans quinquennaux, les véritables artisans de la

1. *Ibid.*, p. 288.
2. *Ibid.*, p. 285.
3. V. *infra*, pp. 178-179.
4. V. *infra*, p. 228.
5. V. *infra*, p. 229.
6. V. *infra*, pp. 207-208.
7. V. *infra*, p. 235.
8. V. *infra*, p. 193.
9. V. *infra*, p. 195.

politique agricole soviétique étaient les stations de machines et de tracteurs (M.T.S.) [1], qui étaient des organes économiques d'État au même degré que les sovkhozes. Or, Pridi qui, on l'a vu, met de grands espoirs dans la mécanisation de l'agriculture, laisse entendre que les machines seraient directement à la disposition des sociétés coopératives, ne fait nulle allusion à la création possible de M.T.S. et se prive donc du puissant instrument de collectivisation et de gestion agricole qu'elles ont constitué à l'époque stalinienne.

On ne peut cependant en conclure que dans l'esprit de Pridi la mise en œuvre de la politique agricole de l'État suppose la gestion directe, certains passages du programme laissant clairement entendre que les coopératives doivent être dotées d'un degré important d'autonomie. Dans sa VII[e] Partie (« L'établissement de sociétés coopératives »), Pridi écrit en effet textuellement [2] :

« Des membres des sociétés coopératives on attendra qu'ils s'unissent pour accomplir comme suit leur part dans l'ensemble de l'entreprise économique :

1° L'État fournira le sol et le capital. Les membres de la société coopérative fourniront le travail et assumeront la responsabilité de la production.

2° Les membres des sociétés coopératives devront assumer la responsabilité de la commercialisation et de la distribution de leur production sous la conduite et la direction du gouvernement central ».

Ce degré d'autonomie correspond en somme assez exactement à celui dont pouvaient jouir à la même époque les kolkhozes soviétiques.

Quant au projet de loi d'assurance sociale [3], il précise dans son article 3 que « tout citoyen siamois résidant au Siam aura le droit de recevoir un revenu régulier du gouvernement [4] *ou de l'une des sociétés coopératives* » et distingue encore entre ces deux sources dans son article 12, qui débute ainsi : « Le gouvernement ou l'une des sociétés coopératives procèdera au règlement des salaires de l'une des manières suivantes... ». L'alinéa 2 du même article milite d'ailleurs plus encore en faveur de l'autonomie de ces « coopératives » puisqu'en évoquant les possibilités d'épargne productive il introduit une dis-

---

1. Cf. Mouskhely, Jedryka, *op. cit.*, pp. 288-289.
2. V. *infra*, p. 213.
3. V *infra*, p. 233.
4. Pridi utilise le terme *ratban* qui sous sa plume signifie tantôt gouvernement, tantôt État. En adoptant ce second sens, l'autonomie des sociétés coopératives serait beaucoup plus nette encore.

tinction entre les « bons d'État » et les « actions des sociétés coopératives », formule qui en réalité va beaucoup plus loin que celle des kolkhozes dans la décentralisation économique et se concilie d'ailleurs assez mal avec l'affirmation (soulignée plus haut) que l'État fournit le sol et le capital, les membres des coopératives n'apportant que leur travail.

Il y a, à vrai dire, chez Pridi, une certaine ambiguïté pour ne pas dire une certaine incertitude quant à la nature exacte des sociétés coopératives dont il préconise la création.

A certains égards, en effet, Pridi va beaucoup plus loin que tout ce qui s'était fait jusqu'alors dans le système soviétique sur la voie de l'identification des « sociétés coopératives » à un organe de l'État, en même temps d'ailleurs que sur la voie de leur intégration interne. C'est ainsi que dans la VII[e] Partie de son exposé introductif (« L'établissement des sociétés coopératives »), il écrit [1] : « Une fois la population organisée en sociétés coopératives, il sera facile d'inaugurer une administration de type municipal, et d'organiser un service de santé publique efficace. Par exemple, une société coopérative pourra souhaiter s'assurer les services d'un médecin qui établira une réglementation sanitaire. L'instruction en groupe sera facilitée par le fait que les membres de la coopérative vivront très près les uns des autres. Une fois terminée la journée de travail, la coopérative pourra, si elle le souhaite, exiger de ses membres qu'ils étudient pour améliorer leurs connaissances (...). L'armée pourra coopérer avec les coopératives pour l'entraînement des citoyens avant qu'ils n'atteignent l'âge de la conscription, ou encore pourra former des réserves en dehors des dispositions ordinaires du recrutement obligatoire. L'instruction militaire serait ainsi facilitée, de même qu'une conscription ultérieure éventuelle ».

Ce texte, et en particulier la possibilité qu'il évoque d'inaugurer dans les sociétés coopératives « une organisation de type municipal » [2] et « d'organiser un service de santé publique efficace » est particulièrement significatif si l'on sait que la création de « conseils sanitaires » chargés d'assurer la salubrité publique a été la première forme sous laquelle une administration municipale moderne a été introduite au Siam. Après une première tentative en 1906, une loi du 5 septembre

1. V. *infra*, pp. 213-214.

2. Pridi utilise le terme *tetban* qui est dérivé de *tet*, région, et signifie municipalité. Il semble donc bien qu'il envisage l'identification de la coopérative à une subdivision territoriale.

1908 avait prévu l'introduction de cette institution dans les provinces, sans d'ailleurs que son application doive pour autant être généralisée [1]. D'après V. Thompson, ce n'est qu'en 1921 qu'une organisation de ce genre fut inaugurée à Chiengmai, qui est cependant la seconde ville du royaume. Avec des ressources provenant d'une taxe sur les voitures à bœufs, ce conseil sanitaire avait entrepris de faire paver et élargir les rues et d'y maintenir la propreté et le bon ordre, ainsi que de faire fonctionner un dispensaire et un hôpital d'urgence [2]. Si l'on se souvient que la première tâche assignée par Pridi au médecin attaché à la coopérative agricole est d'établir une « réglementation sanitaire », on ne peut se défendre de l'impression que la coopérative tendrait à s'identifier à la circonscription territoriale sur laquelle elle serait établie. Un autre passage de l'exposé introductif de Pridi, figurant celui-ci dans la X^e Partie (« Le plan économique national ») et relatif au développement des moyens de communication, semble le confirmer : « Tous les centres de sociétés coopératives, écrit Pridi, et tous les districts du royaume devraient être reliés par un système coordonné » [3]. Ce texte semble assimiler la société coopérative agricole à une unité territoriale inférieure à un district : autrement dit à une commune. Si l'on rapproche ces observations de celles que nous avons déjà faites à propos de l'organisation de cuisines collectives [4] et du fait que Pridi, s'il admet que les habitations peuvent échapper sans inconvénient à la collectivisation [5], est en revanche muet sur le maintien des parcelles individuelles [6], il faut en conclure que notre auteur, vraisemblablement sous l'influence des socialistes utopiques, va à certains égards plus loin que les Russes dans la collectivisation et dans l'identification de la société coopérative à l'État. A ces deux points de vue, Pridi annonce parfois Mao Tse-tung.

D'autres aspects de son programme donnent cependant une impression exactement inverse. Il s'agit des passages (déjà cités) des deux projets de lois où il est question (à la section 12, alinéa 2 de la loi d'assurance sociale) d'actions des sociétés coopératives [7] et (à la sec-

1. KANCHANADUL, *op. cit.*, pp. 113 *sqq.*
2. THOMPSON (Virginia), *Thailand, the new Siam*, *op. cit.*, p. 251.
3. V. *infra*, p. 220.
4. V. *supra*, pp. 70-71.
5. V. *infra*, p. 193.
6. Le statut soviétique de l'association agricole approuvé le 1^er mars 1930, reconnaissant la jouissance de ces parcelles aux membres du kolkhose. Cf. PROKOPOVICZ, *op. cit.*, p. 203.
7. V. *supra*, pp. 94-95 et *infra*, p. 238.

tion 6 de la loi sur la gestion de l'économie) de dividendes payés aux anciens propriétaires du sol en sus de leur indemnisation en bons d'État portant intérêt [1]. Une telle formule évoque plutôt les coopératives telles que pouvait les concevoir Charles Gide, dont on sait l'attrait qu'il éprouvait pour cette forme d'organisation sociale et dont le *Cours d'économie politique* en deux volumes figurait parmi les ouvrages recommandés aux étudiants en doctorat de la Faculté de Droit de Paris [2].

Nous avons vu que Pridi avait pris soin d'annoncer qu'il avait « emprunté des éléments valables à des systèmes différents » dans la mesure où il avait trouvé en eux « quelque chose qui puisse convenir au Siam ». Mais sa prétention à les avoir « organisé en une politique coordonnée » est peut-être moins fondée. L'ambiguïté de son système lui permettra, en tout cas, de se défendre plus aisément, le moment venu, contre l'accusation de communisme [3]. La question qui se pose ici est de rechercher les raisons de cette ambiguïté. D'une façon générale, l'exposé préliminaire donne une plus grande impression de « radicalisme » que le texte des deux projets de lois. Tout se passe comme si Pridi devenait de plus en plus prudent à mesure qu'il descend des principes aux détails d'application. Quel est donc, tout compte fait, le degré de réalisme du programme de politique économique nationale ? C'est ce qu'il nous faut tenter d'apprécier maintenant.

---

1. V. *supra*, p. 91 et *infra* p. 242.

2. Cf. l'*Indicateur de l'étudiant en droit*, 1924-1925, p. 116 (les mêmes titres se retrouvent d'ailleurs dans les volumes des années 1925-1926 et 1926-1927). Le *Cours d'économie politique* de Charles Gide est cité par Pridi (v. *infra*, p. 288). Le passage en question ne concerne d'ailleurs pas les coopératives, mais prouve en tout cas que Pridi a eu en mains ce manuel dans lequel Charles Gide faisait à diverses reprises l'éloge du système coopératif.

3. Cf. *infra*, p. 121, note 1.

CHAPITRE II

LE DEGRÉ DE RÉALISME DU PROGRAMME DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE

I. LES ACCOMMODEMENTS AVEC LA RÉALITÉ

Il y a dans le programme de Pridi de nombreux accommodements avec la réalité. Ces accommodements peuvent être rangés dans deux catégories : ceux destinés à se concilier les possédants de l'intérieur, et ceux qui ont pour but d'éviter de s'aliéner les puissances étrangères. Nous verrons d'abord dans quelle mesure ce double souci amène Pridi à apporter des dérogations aux principes qu'il a lui-même posés. Nous verrons ensuite à quels procédés ces dérogations l'amènent à avoir recours dans l'espoir de procurer malgré tout à l'État les ressources financières qui lui sont nécessaires s'il veut prendre en main le développement économique du pays.

La classe possédante siamoise, bien que numériquement très limitée, était le premier obstacle auquel se heurtait Pridi lorsqu'il proposait une refonte complète des structures économiques. Dans la mesure où cette classe de propriétaires terriens absentéistes était représentée par les princes de la famille royale, le coup d'État de juin 1932 lui avait fait perdre son influence politique. Mais sa position sociale restait intacte et cela suffisait pour que Pridi, en dépit de son animosité à l'encontre des « personnes de sang royal », écarte — on l'a vu — toute idée d'expropriation sans indemnité fondée sur la lutte des classes [1]. Mais il va plus loin encore sur la voie des concessions. Il considère comme inutile « que le gouvernement force tout un chacun à devenir un salarié de l'État » et admet « des exceptions pour les personnes fortunées et pour d'autres qui voient des inconvénients à entrer au service de l'État, préférant gagner leur vie de façon indépendante ».

---

1. A propos de la question de savoir si le patriotisme est lié ou non à la propriété privée du sol, Pridi amorce le procès des propriétaires fonciers mais s'arrête très vite en chemin : « Certains de nos grands propriétaires fonciers, sous quelque régime que ce soit, se préoccupent avant tout de leurs propres possessions ». Mais il ajoute aussitôt : « Que le lecteur regarde attentivement autour de lui et qu'il voie s'il peut déterminer quelle classe, des propriétaires ou des non-propriétaires, aime le mieux sa race. J'affirme qu'il n'y a entre eux aucune différence observable » (v. *infra*, p. 193).

La seule condition est « qu'elles puissent prouver leur aptitude à le faire même malades ou âgées, ainsi qu'à assurer à leurs enfants une éducation et une assistance suffisantes » [1]. Quant aux activités privées ouvertes à cette catégorie de personnes, il ne s'agit pas seulement des « professions libérales d'écrivain, de médecin, d'avocat, de professeur particulier, etc. », mais aussi des activités industrielles, commerciales ou agricoles : « Dans le cas d'usines fonctionnant déjà sous le régime de la propriété privée, l'autorisation sera accordée de continuer ainsi si les propriétaires ne souhaitent pas entrer au service de l'État » (et dans le cas contraire, ils pourront échanger leurs biens contre des bons d'État portant intérêt). Des dérogations semblables étaient prévues pour « des personnes engagées dans certains types d'activités commerciales ou agricoles » pourvu qu'il fût prouvé « qu'elles peuvent assurer leur propre entretien de façon satisfaisante » [2]. Ces dispositions, contenues dans la Ve Partie, Chapitre II, de l'exposé introductif, étaient d'ailleurs reprises dans l'article 11 du projet de loi d'assurance sociale, une note précisant que cette exception était prévue « pour que les personnes fortunées ou autres ne désirant pas entrer au service de l'État puissent avoir la possibilité de gagner leur vie à leur manière, pour autant qu'elles en soient capables » [3].

Pridi, il faut le souligner, est muet sur le statut des ouvriers travaillant dans les entreprises industrielles privées dont il autorise le maintien éventuel, et ce silence est peu compatible avec un plan général de réformes d'inspiration socialiste destiné à assurer la sécurité à tous. Il convient toutefois de rappeler que dans le Siam de 1933, en dehors des usines de décorticage de riz et des scieries, contrôlées par des Chinois ou des Occidentaux et dont la main-d'œuvre était à peu près essentiellement chinoise, les « industries » étaient en fait des artisanats familiaux, les artisans étant eux aussi d'origine chinoise dans la plupart des cas.

Dans la mesure où elles concernaient des Siamois autochtones, les exceptions prévues ne touchaient donc qu'un nombre de personnes relativement restreint, surtout si l'on remarque que la création ultérieure d'entreprises industrielles privées ne semble être envisagée nulle part. Les dérogations en effet ne sont prévues, semble-t-il, que pour les entreprises industrielles existantes et (ainsi que c'était le cas en Union Soviétique au moment de la N.E.P.) pour les entreprises commerciales, ainsi que pour les professions libérales et pour

1. V. *infra*, p. 200.
2. V. *infra*, p. 201.
3. V. *infra*, p. 237, note *i*.

« certains types d'activités agricoles » (que la loi ne précise d'ailleurs pas).

En fait, le maintien par Pridi d'un important secteur privé résultait moins de la nécessité de se concilier les possédants de l'intérieur (qui ne participaient guère à l'activité économique) que de celle de ne pas s'aliéner les puissances étrangères et en particulier la Grande-Bretagne et la France. Le problème de l'attitude de ces deux pays à l'égard du nouveau régime siamois n'était pas un problème imaginaire et les auteurs du coup d'État de juin 1932 en avaient pleinement conscience. Sans doute, dans le Chapitre I de sa XI[e] Partie (« La réussite de la réalisation du programme en six points : l'indépendance »), Pridi, après avoir énuméré tous les progrès qui pourraient résulter pour le pays de l'application de son programme, pose-t-il la question : « Quel pays étranger pourrait alors nous envahir ? ». Mais il constate aussitôt après : « Il règne actuellement une crainte presque générale d'intervention étrangère, et cette crainte décourage toute volonté d'aller de l'avant » [1].

Cette crainte, à vrai dire, n'était pas dépourvue de tout fondement. Entre le nouveau gouvernement siamois et la Grande-Bretagne, qui entretenait des relations étroites avec le régime de la monarchie absolue, les relations sont en net refroidissement. La cour de Saint-James à ce moment n'est d'ailleurs représentée à Bangkok que par un chargé d'affaires. Le ministre de Grande-Bretagne ne rentrera de « congé » qu'au début de novembre 1933 [2] et ce n'est qu'en 1934 que seront reprises des relations diplomatiques plus cordiales avec la nomination à ce poste de Sir Josiah Crosby [3].

D'autre part, le poste de conseiller financier, traditionnellement occupé par un ressortissant britannique depuis sa création en 1896, n'est pas pourvu. Sir Edward Cook — dont le dernier rapport (qui portait sur le budget de 1930-1931) était daté du 24 avril 1930 — avait pris sa retraite et son successeur, M. Edmund Hall-Patch, avait donné sa démission dès avant le coup d'État du 24 juin 1932, le gouvernement n'ayant pas voulu accepter ses recommandations. Un remplaçant lui avait été désigné dès le mois de septembre 1932 en la personne de M. James Baxter, mais celui-ci ne devait entrer en fonction que dans le courant de l'année 1933 [4].

---

1. V. *infra*, p. 224.
2. *Bangkok Times*, 7 novembre 1933.
3. Crosby (Sir Josiah), *Siam : the crossroads*, pp. 92-93.
4. C'est ce que révèle l'existence d'un hiatus dans la série des *Report of the financial adviser on the budget of the kingdom of Siam*. Le rapport de M. Hall-Patch, sur le

Au début de 1933, la méfiance règne donc entre Londres et Bangkok et le Siam voit déjà un point d'appui possible dans le Japon qui, maître de la Mandchourie depuis 1931, vient, à la fin de février, de pénétrer dans le Jéhol. Le 24 à Genève, au moment où Pridi mettait sans doute la dernière main à son programme économique, le délégué siamois s'est abstenu alors que l'Assemblée de la S.D.N. votait le rapport final condamnant l'agression nippone [1]...

Si une certaine appréhension régnait dans les milieux dirigeants siamois quant à l'attitude britannique, il en était de même quant à l'attitude française. Deux ans plus tôt, en février 1930, les autorités coloniales d'Indochine avaient eu à réprimer l'insurrection nationaliste du Vietnam Quoc Dan Dang, dont l'action avait été ensuite prolongée par celle du Parti Communiste indochinois. L'animateur de ce dernier, Nguyen Ai Quoc (le futur Ho Chi Minh) avait été arrêté à Hong Kong en 1931 et les services français n'ignoraient certainement pas que c'était de Bangkok qu'il avait de 1928 à 1930 supervisé le mouvement communiste en Asie du Sud-Est en sa qualité de représentant du Comintern dans cette région [2]. Compte tenu de la répression entreprise par les autorités coloniales à l'encontre du Parti Communiste indochinois, on pouvait logiquement s'attendre à Bangkok à ce que l'attitude de la France devienne franchement hostile au cas où des tendances communisantes se seraient manifestées au sein du gouvernement siamois lui-même.

Compte tenu de cette situation, il est donc permis de penser que Pridi avait conscience que l'état de choses existant ne lui permettait pas d'affronter directement la Grande-Bretagne et la France en portant atteinte par des nationalisations aux intérêts économiques de leurs ressortissants, qu'il s'agisse de l'exploitation de l'étain ou du teck ou des activités commerciales et bancaires.

Pridi cependant s'emploie à rassurer ses compatriotes. « Si nous

---

budget de l'année 1931-1932 n'ayant pas été publié par le gouvernement siamois, on ne dispose d'aucun rapport entre celui de Sir Edward Cook, daté du 24 avril 1930 (rapport sur le budget de l'année 2473 ou 1930-1931) et celui de James Baxter daté du 26 juillet 1933 (rapport sur le budget de l'année 2476 ou 1933-1934). Cf. « Siam's Finances. Need for appointment of a new adviser », *Bangkok Times weekly mail*, XXXVI, 31, 1er août 1932, p. 39; « The financial adviser », *Bangkok Times weekly mail*, XXXVI, 37, 12 septembre 1932, p. 26; « Siam finances. A note by M. Hall Patch », *Bangkok Times weekly mail*, XXXVI, 40, 3 octobre 1932, p. 2.

1. LANDON (Kenneth Perry), « Siam », in MILLS (L.-A.), ed., *The new world of Southeast Asia*, p. 262.

2. BRIMMEL (J. H.), *Communism in Southeast Asia*, pp. 89-99 et 114.

montrons, écrit-il, que nous nous préoccupons uniquement de mettre notre propre maison en ordre conformément aux droits et privilèges de toute nation indépendante, si nous respectons scrupuleusement nos engagements internationaux, si nous ne procédons à aucune discrimination à l'encontre de citoyens étrangers résidant au Siam et si nous continuons de commercer avec les nations étrangères (...), quelle nation irait tenter de se comporter en tyran à notre égard ? » [1] Et il appuie sa conviction sur le fait que les puissances en question —il s'agit clairement de la Grande-Bretagne et de la France — sont membres de la S.D.N. et qu'elles continueront selon toute vraisemblance à rester fidèles à des méthodes pacifiques. Et de citer comme exemples celui du Siam lui-même qui en 1932 a pu effectuer un changement dans la forme de son gouvernement sans que l'intervention étrangère redoutée ne se réalise [2], et celui plus récent encore du conflit entre le gouvernement iranien et la British Petroleum Co, conflit dans lequel la Grande-Bretagne « a eu la probité de porter l'affaire devant la Cour de Justice de la Société des Nations plutôt que de recourir à un déploiement de force armée » [3].

Ce second exemple mérite qu'on s'y arrête quelque peu, d'abord pour préciser quelle était à l'époque la nature des rapports entre les puissances occidentales et les pays sous-développés aspirant à l'indépendance économique, ensuite pour être en mesure d'apprécier de façon plus lucide la valeur de l'argumentation de Pridi.

Dans les années qui suivirent la première guerre mondiale, la Perse se trouvait dans une situation qui n'était pas sans présenter certaines analogies avec celle du Siam. Tout comme ce pays à la fin du XIX^e^ siècle, elle avait fait l'objet en 1907 d'un accord de partage en zones d'influence conclu entre deux puissances européennes — en l'occurence la Grande-Bretagne et la Russie. La Grande-Bretagne, dont l'influence subsistait seule, avait tenté en 1919 de mettre la Perse sous sa tutelle. Mais en février 1921 un coup d'État d'intellectuels nationalistes et de militaires avait porté au pouvoir Reza Khan qui le 15 décembre 1925 avait été proclamé Shah [4]. Celui-ci avait aboli unilatéralement le régime d'exterritorialité et s'était engagé dans une politique de développement des moyens de communication et de création d'industries d'État. Mais l'emprise étrangère sur la Perse était avant tout celle de l'Anglo-

1. V. *infra*, p. 225.
2. V. *infra*, *ibid.*
3. V. *infra*, *ibid.*
4. ELWELL-SUTTON (L. P.), *Persan oil, a study in power politics*, pp. 53-60.

Persian Oil Co (A.P.O.C.) et c'est sur ce terrain que l'expérience iranienne pouvait comporter des enseignements utiles en ce qui concerne les incidences possibles du programme de politique économique nationale sur les rapports anglo-siamois.

Dès le mois d'août 1928, le gouvernement iranien, suggérant que la concession faite par la dynastie précédente, avant l'établissement d'un régime représentatif, était d'une validité douteuse, avait proposé la signature d'un nouveau statut [1]. L'A.P.O.C. ne se prêtant à aucun accord satisfaisant, son représentant à Téhéran s'était vu signifier le 27 novembre 1932 que la concession primitive ne satisfaisait plus les droits et intérêts de la nation persane et qu'un nouveau contrat devait être négocié [2]. Le 2 décembre, une note du gouvernement britannique acceptait des négociations, mais précisait qu'il n'hésiterait pas à prendre des mesures pour protéger ses intérêts. En même temps, ce dernier envoyait quelques navires de guerre dans le Golfe Persique. Le 8, il notifiait au gouvernement iranien que si celui-ci ne retirait pas dans les sept jours l'annulation de la concession, la question serait soumise à la Cour de Justice internationale de La Haye [3].

Le gouvernement de Téhéran rejetant la compétence de la Cour (à ses yeux l'affaire était purement intérieure), le gouvernement de Londres notifiait le 14 décembre au Secrétaire Général de la S.D.N. l'existence d'une « menace à la paix » sur le fondement que l'annulation de la concession supprimait toute garantie de sécurité pour les sujets britanniques... Trois jours plus tard, le gouvernement iranien protestait auprès du Secrétaire Général et indiquait qu'il avait lui-même envisagé de se plaindre de l'attitude de la Grande-Bretagne. Les deux parties envoyèrent alors chacune une délégation à Genève, celle de la Grande-Bretagne soumettant un memorandum le 19 décembre 1932 et celle de l'Iran le 18 janvier 1933 [4]. Le 3 février enfin, le président Benès, désigné comme rapporteur, annonçait que les deux gouvernements avaient accepté de reprendre la discussion — ce qui du côté britannique équivalait à accepter le principe de l'annulation de la concession et de son remplacement par une concession nouvelle consentie à d'autres conditions [5].

Voilà donc où en étaient les choses au moment où Pridi achevait

1. *Ibid.*, pp. 70-71.
2. *Ibid.*, p. 75.
3. *Ibid.*, p. 76.
4. *Ibid.*, p. 77.
5. *Ibid.*, p. 78.

la rédaction de son programme. La question se pose de savoir s'il avait raison de trouver ce résultat encourageant. Il est certain que la Grande-Bretagne, après avoir fait mine, pour soutenir l'A.P.O.C., d'utiliser des méthodes d'intimidation, s'était finalement résolue à négocier. Mais, il convient de le souligner, il ne s'agissait nullement du côté iranien de procéder à une nationalisation, mais seulement d'obtenir une révision du contrat de concession dans un sens plus avantageux aux intérêts du pays. La seule conclusion que Pridi pouvait valablement tirer du précédent persan était donc la suivante : les puissances occidentales, et en particulier la Grande-Bretagne, opposeraient une certaine résistance aux réformes pouvant porter atteinte à leurs intérêts ou à ceux de leurs ressortissants, mais finiraient par négocier à condition toutefois qu'il s'agisse de réformes modérées; en cas de nationalisation (et compte tenu du contexte politique en Asie du Sud-Est) leur réaction risquait d'être beaucoup plus brutale.

A l'égard des intérêts étrangers, Pridi ne pouvait donc faire preuve que d'une grande prudence [1]. Aussi, pratiquement, le projet de loi sur la gestion de l'économie prévoit-il que les entreprises étrangères échapperont à toute nationalisation. « Du jour où la politique économique nationale aura été adoptée, dispose l'article 3, l'État aura le pouvoir de gérer l'économie (...), mais à l'exclusion des concessions antérieurement faites par l'État à des compagnies ou à des personnes privées. De tels concessionnaires conserveront le droit d'entreprise privée, par exemple dans les cas énumérés ci-dessous :

1. Les mines d'étain, les sociétés forestières et les services publics dont l'État a antérieurement fait concession ou pour lesquels il a accordé licence (...) »

Une note ajoute : « Cette disposition est prévue afin de ne pas saper brusquement les moyens d'existence de certaines personnes individuelles ». En fait, les mines d'étain, pour une grande part, et les exploitations forestières pour la quasi-totalité étant entre les mains

---

1. Quelques mois plus tard, cette prudence aurait été confirmée par le résultat des négociations engagées en mars 1933 entre le gouvernement iranien et l'A.P.O.C. Le nouveau contrat de concession signé le 29 avril 1933 n'accordait à l'Iran que 20 % des profits de la Compagnie, ceux-ci étant calculés après prélèvement du dividende des actionnaires ordinaires, de la fraction des profits mise en réserve et des impôts britanniques. A cette « portion congrue » s'ajoutait une royalty de 4 shillings la tonne vendue en Perse ou exportée, mais ce mode de calcul allait empêcher la Perse de bénéficier de la hausse des prix une fois la crise mondiale surmontée. L'apparente victoire du gouvernement de Téhéran n'était donc qu'un échec déguisé (Cf. ELWELL-SUTTON, *op. cit.*, pp. 79-82).

de grandes sociétés étrangères, il s'agissait bien plutôt de ménager la Grande-Bretagne et la France : le paragraphe 3 de la même section le confirme, qui exclut de la nationalisation « les établissements de négociants étrangers originaires de pays avec lesquels le Siam a conclu par traité des accords spéciaux ». Une autre note en bas de page précise ici que « cette disposition est prévue pour ne pas montrer une rigueur excessive à l'égard des entreprises commerciales appartenant à des étrangers ». Le fait que cette sollicitude ne s'adressait qu'aux ressortissants de pays ayant conclu un traité avec le Siam — c'est-à-dire qu'elle excluait les ressortissants chinois (le Siam n'entretenant pas de relations diplomatiques avec Nankin) — ne manque pas d'être significatif. Une autre disposition du même projet de loi sur la gestion de l'économie vient d'ailleurs confirmer le grand souci qu'a Pridi de ménager les intérêts des ressortissants occidentaux et en particulier britanniques. Il s'agit de l'article 7, alinéa 3, qui prévoit l'établissement d'un impôt sur le tabac et les allumettes. La principale manufacture de tabacs au Siam était alors la propriété d'une société étrangère, la British-American Tobacco Co [1]. Ainsi que le dit expressément une note en bas de page [2] se rapportant à cet alinéa 3, c'est précisément la raison pour laquelle Pridi recule devant l'établissement d'un monopole d'État (qui « impliquerait certains ajustements à nos traités avec d'autres pays ») et se rallie à l'idée de la perception d'une taxe « sur les boutiques vendant du tabac et sur les usines le préparant pour la vente... »

Du fait des accommodements auxquels Pridi se sent forcé de consentir, de larges secteurs de l'économie échapperont donc à toute « nationalisation ». Or Pridi, sans paraître s'apercevoir de la contradiction que cela implique, n'en attribue pas moins à l'État la vocation d'assurer lui-même le développement économique du pays. La question se pose donc de savoir quelle sera l'origine des ressources qui lui permettront de remplir sa tâche effectivement.

Le problème, à vrai dire, est double. Il est d'abord celui de tout pays sous-développé qui, par hypothèse, manque de capitaux et dont le développement suppose donc l'octroi de crédits extérieurs. Ce crédit, Pridi l'envisage en premier lieu sous la forme traditionnelle du placement par l'État d'emprunts à l'étranger en s'appuyant « sur la bonne réputation [de l'État siamois] et sur les ressources natio-

1. INGRAM (James C.), *Economic change in Thailand since 1850*, p. 136.
2. V. *infra*, p. 243, note *f*.

nales [1], ce qui constitue une meilleure garantie que ne peut en offrir l'industrie privée [2] ». Il revient sur la même idée dans le Chapitre III de sa V^e^ Partie « Comment se procurer le capital ») en spécifiant que « l'argent provenant de tels emprunts devrait être utilisée uniquement pour l'achat de machines et d'autres produits manufacturés qui ne peuvent être fabriqués ici » [3]. Cette ressource éventuelle est également mentionnée à l'article 7, alinéa 8, du projet de loi sur la gestion de l'économie [4]. Mais Pridi semble mettre beaucoup plus d'espoir encore dans une autre forme de crédit à laquelle l'Union Soviétique avait eu largement recours dès cette époque [5] pour financer ses premiers plans quinquennaux, à savoir, l'achat de biens d'équipements à crédit [6]. Il exprime au surplus l'espoir que l'État pourra faire ces achats à bas prix « car tout le monde sait que les marchés mondiaux sont inondés de machines modernes que les sociétés productrices ne demandent qu'à vendre, même si elles doivent le faire à crédit ». Au même endroit, Pridi fait également allusion à la possibilité pour l'État siamois d'obtenir l'installation sur son territoire d'usines entières, celles-ci pouvant servir de garantie aux sociétés étrangères constructrices en attendant qu'elles aient été entièrement remboursées des avances qu'elles auraient consenties.

Le problème des ressources de l'État ne s'en pose pas moins également sur le plan intérieur. Sur ce terrain, Pridi qui, on l'a vu, laisse subsister les fortunes personnelles, songe avant tout à des moyens qui n'ont rien de spécifiquement socialistes : les impôts directs tels que les droits de succession ou l'impôt sur le revenu [7] et les emprunts intérieurs qui « selon toute probabilité peuvent être levés en coopérant avec la classe fortunée » [8]. Il revient sur ce point dans sa X^e^ Partie

---

1. Mais nous venons de voir, précisément, que le contrôle d'une bonne partie des ressources nationales (en particulier l'étain et le bois de teck) lui échappera...
2. V. *infra*, p. 189.
3. V. *infra*, p. 206.
4. V. *infra*, p. 244.
5. Cf. PROKOPOVICZ, *op. cit.*, pp. 493-496. (Dans les années 1929-1931, l'U.R.S.S. avait d'ailleurs eu recours parallèlement à une autre forme de crédit à laquelle Pridi ne fait pas allusion. Il s'agit des avances consenties par des banques ou des commissionnaires étrangers sur des marchandises exportées sans avoir été vendues et stockées à l'étranger pour servir éventuellement de gage aux fournisseurs d'équipements.) *Ibid.*, pp. 497-498.
6. V. *infra*, pp. 189, 206, 244.
7. Sous le régime de la monarchie absolue, les principaux impôts directs étaient l'impôt foncier et la capitation.
8. V. *infra*, p. 205.

(« Le Plan Économique National »), où à propos de l'évaluation du capital disponible, il pose notamment la question de savoir « combien on peut emprunter aux personnes fortunées » [1]. On retrouve d'ailleurs ces impôts sur les successions et sur le revenu et ces emprunts intérieurs (à l'occasion desquels une note précise « le but de cette disposition est de préserver les ressources des personnes fortunées et non de détruire la classe possédante »), à l'article 7, alinéas 1, 2 et 5 du projet de loi sur la gestion de l'économie, à propos de l'origine des ressources dont disposera l'État.

Pridi, cependant, fait à plusieurs reprises l'éloge de l'impôt indirect [2]. On sait qu'en Union Soviétique, l'impôt indirect représentait à l'époque la plus grande part des ressources de l'État sous la forme d'un impôt sur le chiffre d'affaire qui, institué le 2 septembre 1930, fournissait dès 1931 50 % des recettes budgétaires et 63 % en 1932. Répercuté sur le prix de vente des marchandises, cet impôt était d'ailleurs en même temps un instrument essentiel de régulation des prix permettant d'ajuster la demande à l'offre [3]. Mais il n'est pas question chez Pridi d'un tel impôt qui, pour avoir un rendement appréciable, implique d'ailleurs que l'économie ait déjà atteint un niveau de développement auquel le Siam était loin d'être parvenu : il n'est question dans son programme, en fait d'impôts indirects, que de taxes de type traditionnel sur le sel, le sucre, les tabacs et allumettes [4]...

Si optimiste que Pridi soit sur leur rendement possible, il ne pouvait qu'avoir conscience du caractère limité de cette ressource. Aussi le voit-on accorder dans son projet de loi sur la gestion de l'économie une place considérable à ce qu'il faut bien appeler des expédients. L'un est constitué par les loteries dont il parle déjà dans son exposé introductif, au Chapitre III de la V^e Partie (« Comment se procurer le capital ? »), mais sur lesquelles il s'étend beaucoup plus longuement à l'article 7, alinéa 6, de son projet de loi invoquant notamment (dans une note en bas de page) le système français d'après lequel les emprunts de reconstruction au lendemain de la première guerre mondiale avaient été gagés sur les recettes de la Loterie nationale [5]... Quant à l'autre expédient, il en est question à l'alinéa 4 du même article. Il s'agit d'un droit d'enregistrement à percevoir à l'occasion de la déli-

1. V. *infra*, p. 222.
2. V. *infra*, pp. 189, 205.
3. GACHKEL, *op. cit.*, pp. 171, 173.
4. V. *infra*, pp. 205, 243.
5. V. *infra*, pp. 205, 244 note *j*.

vrance de licences individuelles aux personnes désirant s'adonner au jeu. Ici encore, Pridi consacre à la question une très longue note en bas de page. Afin de sauvegarder la morale et ne pas contredire son souci déclaré de mettre les Siamois au travail, il prend la précaution d'affirmer qu'un système devrait être élaboré pour empêcher la génération suivante de s'initier au jeu et prévoit que celui-ci ne serait autorisé qu'entre 16 et 22 heures « pour empêcher le gaspillage de temps et d'énergie » [1]. Mais il est clair que Pridi met un grand espoir dans le rendement des taxes sur les jeux qui comprendraient à la fois une taxe annuelle (ou trimestrielle) et un droit perçu chaque fois que le jeu serait effectivement pratiqué.

A vrai dire, l'utilisation du jeu comme source de recettes publiques n'était pas nouvelle au Siam. Il existait sous Chulalongkon une ferme des jeux et une ferme de la loterie alimentées principalement par les Chinois (principaux agents de l'économie monétaire). Elles jouaient un rôle très important dans les revenus de l'État à côté de la ferme de l'opium et du monopole de l'alcool, également affermés à des Chinois. Les fermes des jeux et de la loterie n'avaient été abolies qu'en 1917 [2]. Le goût du jeu, d'autre part, apparaît également assez répandu chez les Siamois autochtones, si l'on en croit le témoignage de Nicol Smith qui, pendant la dernière guerre, avait fait la traversée par mer des États-Unis en Inde à travers le Pacifique, avec un groupe de jeunes Siamois qu'il était chargé de commander [3]. Il semble toutefois que Pridi mettait un espoir excessif dans ces taxes sur les jeux puisqu'à la suite d'un calcul dont il livre le détail, il en attendait un rendement annuel de 4 millions de *baht* pour la taxe trimestrielle et de 18 millions pour la taxe perçue à l'occasion de chaque séance, soit au total l'équivalent du budget militaire siamois avant que la crise économique ne contraigne à le réduire...

Bien qu'il y fût conduit par les concessions que lui imposait la conjoncture intérieure et internationale, et par la nécessité de faire apparaître malgré tout des ressources au profit de l'État, Pridi, sur ce point particulier, se montrait donc assez peu réaliste.

---

1. V. *infra*, p. 243 et note *h*.
2. SKINNER, *op. cit.*, pp. 121-123, THOMPSON, *Thailand, the new Siam*, *op. cit.*, pp. 693-697.
3. SMITH (Nicol), CLARK (Blake), *Into Siam, underground kingdom*, p. 34. Voir aussi dans le même sens : THOMPSON (Virginia), *Thailand, the new Siam*, *op. cit.*, *loc. cit.*

II. L'IRRÉALISME DU PROGRAMME DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE

Il y a cependant chez Pridi un irréalisme beaucoup plus fondamental qui tient d'abord à l'objectif lui-même, considéré du seul point de vue économique. Sans doute était-il parfaitement légitime et raisonnable de vouloir engager le Siam sur la voie du développement et lui donner une économie plus différenciée, de façon à le rendre moins dépendant de ses débouchés extérieurs. C'est ce qu'expose Pridi qui, on l'a vu, répudie la division internationale du travail chère à Adam Smith et se rallie expressément aux conceptions de Frédéric List [1]. Mais dans la prise de conscience du sous-développement, il entre chez lui une bonne part d'amour-propre national blessé, et, dans la fixation des objectifs finaux de son Programme de Politique Économique Nationale, c'est visiblement ce sentiment qui l'amène à tout moment à prendre pour référence le niveau de vie des « peuples des États civilisés » — c'est-à-dire en fait des États occidentaux les plus avancés. Cette préoccupation le conduit non seulement à réclamer pour chaque Siamois « une solide construction de briques dans laquelle un citoyen ordinaire pourrait vivre confortablement », mais à prévoir qu'à « chaque famille ou à chaque société coopérative » soient fournis « des véhicules tels que des automobiles, de façon à ce que le nombre de véhicules par tête d'habitant soit chez les Siamois comparable à celui existant chez les peuples des États civilisés » [2]. Il est clair que Pridi, qu'inspire visiblement l'exemple soviétique, se fixe lui aussi pour objectif de rejoindre le niveau de vie occidental. La question est de savoir, compte tenu de la faible vocation du Siam à l'industrialisation, si cet objectif était réalisable dans un délai raisonnable.

Le programme de Pridi avait d'ailleurs deux objectifs, liés l'un à l'autre, mais cependant distincts. L'un était économique — c'était celui de mener à bien le développement du pays — l'autre était social — celui d'assurer à chacun un minimum de sécurité. Si la définition du but poursuivi par l'effort de développement — rattraper le niveau de vie occidental — pouvait paraître utopique, la fixation d'un minimum garanti « du jour de la promulgation du Plan Économique National » [3], c'est-à-dire sans attendre que l'effort de développement ait

1. V. *infra*, p. 215.
2. V. *infra*, pp. 219-220.
3. V. *infra*, p. 233, article 3 de la loi d'assurance sociale.

porté ses fruits, était sans doute plus utopique encore. Dans le Siam de 1933, il était malheureusement très peu réaliste de décider du jour au lendemain que « les personnes de moins de dix-huit ans et de plus de cinquante-cinq ans ne devraient pas travailler sauf dans des circonstances exceptionnelles » [1] et recevraient néanmoins un présalaire ou une pension suffisante pour leur assurer le minimum vital. Sans doute, en raison de la très forte mortalité de l'époque, la proportion de personnes de plus de cinquante-cinq ans n'était-elle pas considérable. Quelques années plus tard, au recensement de 1937, cette catégorie d'âge ne dépassait pas 7,36 % dont 5,71 % pour la tranche de cinquante-cinq à soixante-neuf ans. En revanche, plus de la moitié de la population avait moins de vingt ans (52,18 % dont 42,32 % pour la tranche des moins de quinze ans) [2]. Compte tenu de cette charge et de la volonté d'engager le pays sur la voie du développement économique accéléré, il semble que la fixation de l'âge du travail entre dix-huit et cinquante-cinq ans constituait une marge beaucoup trop étroite, 45 % de la population devant alors entretenir 55 % de non-actifs.

Si le programme de Pridi manquait de réalisme ce n'était pas seulement dans ses buts finaux ou immédiats considérés en eux-mêmes. Pridi, en effet, semble se faire beaucoup d'illusions quant à la possibilité de « mobiliser » ses compatriotes et de les engager sur la voie d'un effort collectif dans le cadre d'un système socialiste planifié (et cela en dépit des nombreuses dérogations qu'il admet lui-même à ses principes).

Ce n'est pas qu'il manque d'habileté. C'est ainsi que dans son exposé introductif il joue notamment sur le désir des Siamois de maintenir la cohésion nationale et sur l'habitude qu'ils ont d'une société monolithique : l'introduction du collectivisme est présentée non comme l'aboutissement de la lutte des classes, mais au contraire comme un moyen de prévenir le développement de ce phénomène qui ne faisait alors qu'apparaître au Siam, mais risquait de prendre beaucoup plus d'ampleur si l'industrialisation était entreprise dans le contexte d'un système de libre-entreprise [3].

D'autre part, à la fin de son exposé liminaire, Pridi, pour inciter les Siamois à un effort collectif de développement, invoque l'idée

---

1. V. *infra*, p. 236, article 9 de la loi d'assurance sociale.
2. *Statistical yearbook, Thailand*, n° 21, BE 2482 (1939-1940) à 2487 (1944), p. 57.
3. V. *infra*, p. 216-217.

bouddhique de Çri Ariya [1], le futur Bouddha dont la venue sur terre sera le signe d'un nouvel âge d'or [2]. Ainsi, pour faire admettre un système au moins partiellement collectiviste, Pridi a soin de ne pas faire la moindre allusion au marxisme, mais se réfère au contraire à un système de valeurs connu de ses lecteurs et auquel ils ne peuvent légitimement faire objection.

Il n'en subsiste pas moins chez Pridi un irréalisme fondamental dans la mesure où il escompte que ses compatriotes sont prêts à entreprendre un grand effort collectif sous la direction de l'État.

L'un des principaux arguments de Pridi — il l'utilise à au moins trois reprises [3] — se ramène au raisonnement suivant : les Siamois n'aiment rien tant qu'être fonctionnaires; or dans la société que je propose tout le monde sera fonctionnaire [4]... En réalité, ce raisonne-

---

1. V. *infra*, p. 231.

2. Bien qu'originaire de Ceylan, la notion même d'un Bouddha à venir à laquelle font allusion la plupart des auteurs (cf. notamment AVRON (Henri), *Le bouddhisme*, p. 72) est à première vue plus conforme au bouddhisme *mahayana* qu'à celui du « Petit Véhicule » pratiqué au Siam. Mais la distinction entre les deux formes de bouddhisme est largement estompée dans la réalité, du fait de l'existence de fortes tendances au syncrétisme. LANDON (*Siam in transition*, *op. cit.*, pp. 186-187) s'appuyant sur un article de CAMPBELL (« Ariya Mettaya, the Buddhist messiah », *The Siam outlook*, avril 1930) expose longuement cette conception, largement répandue au Siam, d'après laquelle Kotama (Gautama) n'est que l'avant-dernier Bouddha, la venue de son successeur Ariya Mettaya (Phra Si An) devant marquer le début d'une ère de justice et de félicité. D'après le Professeur Lingat, à l'obligeance de qui nous devons les détails qui suivent, Ariya Mettaya serait notamment connu au Siam par le « sermon de Phra Malâi ». Il s'agit d'une légende d'après laquelle le *Thera* Maleyya (en siamois *Malâi*) après s'être rendu aux enfers puis au ciel grâce à ses pouvoirs surnaturels acquis par l'ascèse, rapporte ce que le bodhisattva Maitreya (Çri Ariya Mettaya), qu'il a rencontré lors de son séjour céleste, lui aurait dit de l'existence des hommes au moment où il viendrait sur terre. Ce « sermon » était psalmodié à l'occasion des mariages et des crémations, et par conséquent connu de tous les Siamois.

Dans le commentaire qu'il fait du programme de Pridi, Prachathipok fait allusion lui aussi à cette croyance et s'inquiète du désordre qu'elle peut provoquer dans les esprits (v. *infra*, p. 198). Ce passage de la critique de Prachathipok suggère qu'il y avait à ce moment au Siam dans les masses populaires une recrudescence de la croyance en la venue prochaine de Çri Ariya.

3. V. *infra*, pp. 179, 198, 199.

4. Pridi a d'ailleurs conscience de s'adresser avant tout à un public de fonctionnaires puisque la plupart des Siamois cultivés ont cette activité. Aussi, n'est-ce pas là le seul argument qu'il présente pour convaincre cette catégorie de lecteurs. C'est ainsi qu'à propos de la question de savoir si le patriotisme est lié ou non à la propriété privée du sol, il remarque (v. *infra*, p. 196) que les fonctionnaires sont issus principalement de familles rurales et que leur patriotisme n'est pas diminué parce qu'ils ont quitté la terre. Plus loin (v. *infra*, p. 210), il flatte au passage

ment est naïf ou spécieux, car si les Siamois souhaitent devenir fonctionnaires c'est qu'une telle carrière constitue pour eux la voie la plus normale de promotion sociale, la direction des activités commerciales et industrielles étant entre les mains des Chinois ou, dans certains cas, des Occidentaux. S'ils apprécient les avantages qu'il y a à détenir une fraction de l'autorité, les Siamois, en revanche, ainsi que l'a bien montré Embree [1], prisent en général assez peu l'embrigadement et les horaires fixes. C'est précisément une des raisons pour lesquelles à cette époque ils laissaient le plus souvent les activités salariées aux Chinois et restaient cantonnés dans les activités agricoles qui, si elles étaient peu rémunératrices, leur laissaient du moins davantage de liberté. Une dizaine d'années plus tard, on aura un exemple de cet état d'esprit avec l'hostilité générale que suscita le service obligatoire du travail que Phibun Songkhram voulut instaurer pour réaliser son projet de création d'une nouvelle capitale à Petchabun [2].

Mais il y avait d'autres raisons encore pour lesquelles les Siamois, en 1933, n'étaient pas prêts à un grand effort collectif. La principale était sans doute qu'ils n'avaient en général pas encore pris conscience des inconvénients permanents du sous-développement. Si la crise économique mondiale posait au pays des problèmes de structure, elle n'en apparaissait pas moins avant tout sous un aspect conjoncturel. Pour que les masses paysannes siamoises prennent conscience de la nécessité de surmonter la situation de sous-développement dans laquelle elles se trouvaient, il aurait fallu qu'elles soient soumises à une pression démographique qui — on l'a vu — était totalement absente à l'époque. En outre, pour mobiliser les masses en vue du développement économique, il aurait au moins fallu qu'elles aient été mobilisées politiquement. Or, ce n'était absolument pas le cas. La « révolution » de 1932 avait été faite par un petit groupe de fonctionnaires et de militaires. Les masses, au nom desquelles ce groupe prétendait agir et parler en fondant le Parti du Peuple, n'avaient en rien participé à l'événement et il faudra ensuite organiser dans les provinces des séances d'information pour leur en expliquer la significa-

---

les fonctionnaires en louant leur zèle : « S'il est vrai, écrit-il, que le simple fait d'être employé par l'État détruit toute initiative, pourquoi les fonctionnaires déploieraient-ils tous leurs efforts, ainsi qu'ils le font actuellement, dans l'intérêt du progrès national ? »

1. EMBREE (John F.), « Thailand, a loosely structured social system », *American anthropologist*, LII, 2, avril-juin 1950, pp. 181-193.

2. LANDON, « Siam », in MILLS, *op. cit.*, p. 263; COAST (John), *Some aspects of Siamese politics*, p. 26.

tion [1]. Une telle conjoncture politique était évidemment peu favorable à la mise en œuvre du Programme de Politique Économique Nationale. Privés de l'appui effectif des masses populaires qui n'avaient pas encore atteint le stade de l'éveil de la conscience politique, Pridi et sa petite troupe de partisans ne constituaient qu'une avant-garde isolée. Membre du Conseil d'État, mais privé de toute responsabilité ministérielle, Pridi était apparemment *au* pouvoir, mais il n'avait certainement pas *le* pouvoir. La suite des événements allait d'ailleurs le montrer à l'évidence. Si son programme était utopique, c'était donc avant tout par rapport au contexte politique et social dans lequel il venait s'inscrire. Ce fait allait d'ailleurs servir d'argument à tous ceux qui, s'accommodant mieux que Pridi du contexte existant, étaient hostiles aux réformes préconisées.

1. « The people's association : interest in the provinces », *Bangkok Times weekly mail*, XXXVI, 40, 3 octobre 1932, p. 3; « Some principles to maintain peace in the land », *Bangkok Times weekly mail*, XXXVII, 46, 13 novembre 1933, pp. 7-8.

TROISIÈME PARTIE

L'ACCUEIL DES MILIEUX DIRIGEANTS SIAMOIS AU PROGRAMME ÉCONOMIQUE DE PRIDI

Ce que nous savons de l'accueil réservé aux idées économiques et sociales de Pridi par les milieux dirigeants siamois est contenu dans deux documents. Le premier, qui a été publié en langue anglaise par K.-P. Landon [1], est le compte rendu intégral de la séance d'une commission *ad hoc* réunie le 12 mars 1933 pour examiner le Programme de Politique Économique Nationale. Le second, jusqu'à présent inédit en langue occidentale, est un commentaire, ou plus exactement une réfutation du plan de Pridi par le souverain siamois de l'époque, le roi Prachathipok.

1. « Minutes of a meeting of a committee to consider a national economic policy at Paruskavan palace, March 12th, 1933 », in LANDON, *Siam in transition*, *op. cit.*, pp. 303-318.

LA RÉUNION DU 12 MARS 1933

En ouvrant le débat de la commission — dont il faisait lui-même partie — Pridi expose tout d'abord que son programme de politique économique nationale a déjà été examiné au cours d'une réunion spéciale du Parti Révolutionnaire, puis envoyé pour examen au Conseil d'État (c'est-à-dire au gouvernement). C'est ce dernier qui a ensuite désigné une commission chargée de formuler des recommandations à propos de la politique proposée.

Quatorze personnes étaient présentes à la réunion du 12 mars. Il s'agissait d'abord du secrétaire et de cinq membres de l'Assemblée du Peuple. Les élections n'ayant toujours pas eu lieu (bien que la Constitution de décembre 1932 fût en vigueur depuis plusieurs mois), rappelons que cette Assemblée était toujours constituée par les soixante-dix membres nommés qui avaient formé le Sénat sous le régime de la Constitution privisoire. Le secrétaire et trois des députés présents portaient le titre de *Luang*, c'est-à-dire qu'il s'agissait de fonctionnaires de l'époque de la monarchie absolue, mais de fonctionnaires de rang encore modeste, *Luang* étant le second grade dans la hiérarchie officielle. Dans la liste des membres de la commission, les deux autres représentants de l'Assemblée figurent avec leur nom précédé seulement du mot *Naî* (Monsieur) : il s'agissait donc de personnes qui, sous l'ancien régime, n'avaient détenu aucune fonction officielle [1]. Il est per-

1. L'un de ces derniers, Nai Thavi Bunyaketu (Tawi Bunyaket), qui d'après le compte rendu de la séance fut en 1933 l'un des plus fermes soutiens de Pridi, était d'ailleurs destiné à faire carrière. Une dizaine d'années plus tard, après la chute de Phibun Songkhram en juillet 1944, on le retrouve vice-premier ministre et ministre de l'Éducation du gouvernement Khuang Aphaiwong qui servit à couvrir les activités pro-alliées de Pridi au cours de la dernière année de l'occupation japonaise. Après la capitulation nippone, Khuang ayant donné sa démission, Tawi Bunyaket devint lui-même premier ministre jusqu'à ce que ce poste soit occupé par Seni Pramot (ex-ambassadeur à Washington). Après le retour au pouvoir de Phibun, Tawi Bunyaket fut inquiété à l'occasion d'une tentative de contre-coup d'État de septembre 1948, mais relâché au bout d'un mois, faute de preuves. Il a d'ailleurs parcouru beaucoup de chemin depuis ses positions socialisantes de mars 1933. Postérieurement à la

mis de supposer que la désignation des uns et des autres comme membres du Sénat provisoire avait dû beaucoup à l'influence de Pridi, chef de file des promoteurs « civils » du coup d'État. Sept autres membres de la commission étaient membres du Conseil d'État, c'est-à-dire du gouvernement. Mais les noms de quatre d'entre eux n'étaient suivis de l'indication d'aucune fonction ministérielle. Il s'agissait de Pridi lui-même (qui figurait sous son nom « officiel » de Luang Pradit Manutham), de Nai Nep Phahonyothin, de Nai Prayun Pamon Montri, et enfin d'un militaire, le colonel Phya Song Suradet qui était l'un des principaux artisans du coup d'État de juin 1932 [1]. Les trois autres membres du gouvernement étaient au contraire titulaires de postes-clés puisqu'il s'agissait de Phya Manopakon lui-même, de Phya Siwisan Wacha, ministre des Affaires étrangères, et de Phya Rachawongsan, ministre de la Défense. Le titre de *Phya* dont leur nom était précédé, indiquait qu'il s'agissait de hauts fonctionnaires ou d'officiers supérieurs de l'ancien régime (au moment du coup d'État de juin 1932, Phya Manopakon était premier juge à la Cour d'Appel) [2] dont, étant donné leur grade et leur âge (Phya Mano, né en 1885, avait alors quarante-sept ou quarante-huit ans) [3], il eût été imprudent d'attendre qu'ils se montrent très favorables au programme de Pridi. En revanche, le dernier membre de la commission, le prince Sakon Worawan, cousin du roi et conseiller du ministère de l'Intérieur, était connu pour ses opinions relativement avancées — ce qui précisément lui avait permis de trouver sa place dans le nouveau régime en dépit du principe posé par la Constitution de décembre 1932, interdisant l'accès des postes de caractère politique aux membres de la famille royale [4]. Au

---

prise du pouvoir par Sarit Thanarat en 1958, il a été placé à la tête du Board of Investment, organisme chargé d'édicter et de mettre en œuvre une réglementation destinée à favoriser l'investissement de capitaux privés, et en particulier étrangers, dans l'industrie thaïlandaise. Cf. COAST, *op. cit.*, pp. 27, 29, 50; SMITH, CLARK, *op. cit.*, p. 230; AGENCE FRANCE-PRESSE, *Information et documentation*, 23 octobre 1948, p. 25.

1. Comme Phya Phahon, il avait fait ses études militaires en Allemagne. Alors qu'en juin 1932, il avait été l'un des signataires de l'ultimatum au roi Prachathipok, il se désolidarisera par la suite des promoteurs du coup d'État et abandonnera toute activité politique pour prendre le commandement d'une école militaire à Chiengmai. En décembre 1938, à la suite d'un prétendu complot royaliste, il sera arrêté et traduit en justice. Cf. LANDON, *Siam in transition*, *op. cit.*, pp. 25-26; COAST, *op. cit.*, p. 11.

2. LANDON, *Siam in transition*, *op. cit.*, p. 27.

3. THOMPSON, ADLOFF, *op. cit.*, p. 237.

4. Sir Josiah Crosby, ambassadeur de Grande-Bretagne à Bangkok de 1934 à 1941,

total, la composition de la commission ne reflétait donc guère la tendance réactionnaire qui s'était manifestée au Siam postérieurement au coup d'État de juin 1932 et il y avait des chances que les tenants du *statu quo* économique et social y soient mis en minorité. Le fait, cependant, ne tirait pas à conséquence, car la commission n'avait été réunie que pour formuler des recommandations et non pour prendre des décisions.

En ouvrant le débat, Pridi pose tout de suite le problème en rappelant que le point 3 du programme du Parti du Peuple prévoyait :

1° Que la population serait mise à l'abri du besoin;

2° Que chacun recevrait un emploi rémunérateur, et

3° Qu'une politique économique nationale serait instaurée pour garantir ces résultats.

Pridi précise ensuite que c'est dans ce but qu'un plan détaillé a été soumis aux membres de la commission, et insiste sur le fait que ce plan n'est pas d'inspiration communiste, mais constitue une combinaison de capitalisme et de socialisme : les communistes, souligne-t-il, ne seraient pas d'accord avec le maintien d'une classe possédante [1]. Afin de prévenir d'autres objections encore, il admet à deux reprises qu'il est possible que les chiffres et les données statistiques contenus

---

écrivait de lui en 1944 : « Lorsqu'il revint au Siam il y a de nombreuses années après avoir étudié à Cambridge il attira l'attention, même alors, par ses opinions libérales. Il doit pour cette raison n'avoir trouvé que peu de difficultés à coopérer avec les fondateurs de la Constitution ». Notons toutefois qu'après le coup d'État de Phya Mano du 1er avril 33 celui-ci le plaça à la tête d'un « Publicity Bureau » officiellement chargé de fournir des informations à la presse, mais qui, en fait, allait jouer le rôle d'organisme de censure. V. Thompson et R. Adloff précisent d'autre part qu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale le prince Sakon a été le conseiller officiel du parti *Sahacheep* (Parti « Coopératif » pro-Pridi) et que, dégoûté par l'inactivité de cette organisation, il projeta même, en novembre 1946, de fonder un Parti Socialiste, projet qui n'eut d'ailleurs aucune suite. Crosby, *op. cit.*, p. 109; Thompson, Adloff, pp. 63-64, 239-240.

1. Revenant plus loin sur la question des principes, il déclarera que l'un de ses principes fondamentaux a été emprunté non aux communistes mais aux solidaristes : « à savoir que les individus sont interdépendants du fait même de la nature des choses, de sorte que le progrès économique et la lutte contre la mauvaise fortune supposent la coopération de tous ». Mais, il ajoute : « Le plan que nous devons utiliser doit reposer sur les meilleures connaissances scientifiques de notre époque », et il précise : « Le socialisme est un système scientifique ». Il rectifiera toutefois peu après : « Ma politique suit le schéma socialiste avec une admission de libéralisme » car « nous avons besoin de capital et nous dépendrons des détenteurs de la fortune ici et à l'étranger pour nous le fournir ». Et plus loin il ajoute : « Il continuera à y avoir des entreprises d'État et des entreprises privées (...). Ainsi, dans certains domaines tels que les mines d'étain des concessions continueront d'être accordées comme jusqu'à présent à l'industrie privée ».

dans le plan ne soient pas absolument exacts, mais affirme qu'ils ne sont fournis qu'à titre indicatif.

Nai Tawi Bunyaket prend ensuite la parole pour appuyer la thèse de Pridi, soulignant que le plan ne prévoit ni expropriation, ni partage égalitaire, qu'il ne fait pas des femmes une propriété commune... (ce qui en dit long quant au niveau des critiques qui devaient être formulées dans le public à l'encontre du programme de Pridi), que l'entrée dans les sociétés coopératives ne serait pas impérative, et que la population ne serait pas réduite en esclavage par un système de conscription... Et il ajoute : « L'objectif est principalement et uniquement de garantir la sécurité sociale de l'ensemble de la population (...) mais ceux qui en ont les moyens pourraient continuer à mener une vie indépendante et même devraient le faire. Seuls ceux qui ont besoin de l'aide de l'État seront assistés ». Et il précise plus loin : « Il n'y a pas le moindre danger que les sociétés [coopératives] ne soient pas capables de s'assurer un assez grand nombre de travailleurs, car le nombre de chômeurs est actuellement très grand. Si nous pouvons leur garantir la prospérité, croyez-vous qu'ils ne la désireront pas ? »

Et Tawi de poursuivre en montrant que l'État établira les sociétés coopératives en achetant le sol aux propriétaires contre des bons portant intérêt et qu'une fois réunie « une grande superficie de terres d'un seul tenant [pour] faciliter l'administration et la culture », les sociétés coopératives recruteraient « des travailleurs ou, comme les appelle Luang Pradit, des salariés du gouvernement qui proviendraient (...) des classes victimes de la dépression ». D'après l'interprétation de Tawi Bunyaket, si ces sociétés coopératives devaient être la création de l'État, elles ne devaient cependant pas en être des organes car il déclare expressément : « La production des travailleurs [des sociétés coopératives] appartiendra à la société et celle-ci en assurera la commercialisation. Tout l'argent [ainsi obtenu] en excédent des salaires sera divisé en plusieurs fractions : une pour les réserves, une pour l'amélioration de la vie sociale des membres et une enfin qui sera répartie sous la forme de *boni* entre les travailleurs ».

Restait la question du salaire payé par la société coopérative à ses membres. Tawi ne se contentait pas de dire avec Pridi que les salaires devaient être calculés sur la base d'un minimum suffisant pour satisfaire les besoins essentiels de l'individu. Il précisait que ce salaire minimum devrait tenir compte du temps qu'un « individu faible, indolent et stupide » mettrait à « accomplir un travail type pour le compte de la société coopérative ». Tawi n'en jugeait pas moins que ce système fournirait une incitation suffisante à la production, estimant

que « les meilleurs travailleurs seront capables d'accomplir leur tâche rapidement et jouiront d'un avantage en ce qu'ils pourront employer leurs loisirs à la récréation ou à faire quelque travail supplémentaire pour la société afin de compléter leur revenu de base ».

En présentant le programme de Pridi — dont il se déclarait fermement partisan — Tawi Bunyaket en modifiait donc assez sensiblement l'équilibre. D'une part les structures socio-économiques prévues comme ayant vocation à accueillir la majorité de la population ne concernaient pratiquement plus, dans cette interprétation, que la fraction touchée par la crise. Mais, d'autre part le déplacement d'accent résultait plus encore du fait que l'aspect « effort de développement » discernable dans le programme de Pridi, était pratiquement passé sous silence pour ne retenir que l'aspect « plan de sécurité sociale ».

Au cours du dialogue qui allait suivre entre le prince Sakon Worawan et Pridi, ce dernier allait toutefois rectifier l'impression produite et montrer toute l'importance qu'il accordait à un développement économique aussi intensif que possible.

Le prince Sakon, s'appuyant sur l'enquête de Zimmerman, soulignait que les agriculteurs siamois sont moins pauvres que ne l'affirmait Pridi, puisque leur niveau de vie pouvait être évalué au double de celui des Indiens ou des Chinois. Et il ajoutait que dans les districts du Nord la plus-value reste entre les mains des agriculteurs eux-mêmes. A quoi Pridi rétorque que ses conceptions ne sont pas fondées sur la théorie marxiste de la plus-value, mais seulement sur la constatation qu'il se fait chaque année un grand gaspillage de main-d'œuvre et que le problème est de savoir comment utiliser cette main-d'œuvre au maximum, la comparaison ne devant pas être faite avec des peuples moins favorisés mais avec « une nation civilisée, de façon à voir à quelle distance nous en sommes ». « Et alors, ajoute-t-il, nous devons faire tous nos efforts pour l'égaler. » Le prince Sakon faisant l'éloge du loisir et du repos, Pridi ajoute : « Si nous nous mettons à discuter des choses qui font le bonheur individuel, alors moins nous ferons travailler les gens, plus ils seront contents. Nous pouvons aussi bien les laisser retourner dans la jungle où ils n'auront rien à faire du tout. Mais si nous nous préoccupons ici du développement de la nation, alors l'excès de loisir n'est pas désirable parce qu'il aura finalement pour résultat l'invasion progressive de notre système économique national par des gens du dehors ». Et, le prince Sakon revenant à la charge, Pridi réaffirme ne pas admettre que le loisir soit désirable « parce qu'avec autant de temps gaspillé nous ne pouvons espérer rejoindre les nations étrangères ».

Le prince Sakon se déclarant d'accord avec les conclusions de Zimmerman et exprimant l'idée qu'il faut procéder comme celui-ci le suggère, c'est-à-dire pas à pas, Pridi rappelle que sa volonté de développement économique s'appuye sur une connaissance de première main de la condition des paysans siamois. « Je n'ai pas grandi en ville comme vous, habitants de Bangkok et je sais, pour avoir longtemps vécu à la campagne [1], ce que les paysans ont à endurer en fait d'épreuves et de pauvreté. Beaucoup de mes amis de province sont très pauvres. Le Docteur Zimmerman n'a jamais vécu la vie d'un paysan pauvre au Siam. Comment quiconque n'y a pas vécu peut-il espérer apprécier une telle pauvreté ? (...) Même les fonctionnaires de Bangkok qui se rendent dans les provinces ne réussissent pas à comprendre la véritable situation, car ils continuent à vivre confortablement, et n'ont jamais à subir les épreuves qui sont le lot des paysans. »

Le prince Sakon rétorque alors que la dureté de l'existence n'apparaît qu'à ceux qui ont des éléments de comparaison et affirme qu'en ce qui le concerne il attache la plus grande importance au respect des droits et privilèges. Mais après que Pridi ait exposé que la propriété privée sur les habitations serait maintenue en principe et que la nationalisation du sol aurait l'avantage de permettre l'emploi des machines et des méthodes scientifiques, Sakon semble « faire le saut », soit qu'il ait été subitement convaincu, soit que ses objections préalables n'aient été faites que pour alimenter le débat. Toujours est-il qu'il déclare à ce moment : « J'approuve le principe de la nationalisation du sol et de la main-d'œuvre pour les tâches agricoles ». Et il apporte même de l'eau au moulin de Pridi en ajoutant : « En nationalisant le sol, nous pouvons nous appuyer sur la vieille idée que tout le sol du Siam appartient à la couronne ». Et il ira même plus loin que Pridi en déclarant qu'il faudrait nationaliser le sol des villes pour les usages industriels et *résidentiels*, et en exprimant l'avis que les médecins ne devraient pas être autorisés à faire de la clientèle particulière. Finalement, il se déclare favorable à la publication du plan et ajoute : « Nous ne devons pas être effrayés de la réaction [qui se produira] à l'étranger parce que si nous sommes unis, je ne vois pas qu'il y ait aucun motif de s'alarmer. Et même si quelques personnes âgées sont frappées de panique, cela n'aura pas grande importance ».

Cinq autres membres encore de la commission se déclareront favo-

1. Dans la plus grande partie d'Ayuthia, où est né Pridi, les conditions de vie, aujourd'hui encore, sont en effet plus rurales qu'urbaines.

rables au plan de Pridi. Il s'agit de Luang Det Sahakon, de Luang Gahakan Bodi, de Nai Villat Osathanond, de Nai Nep Phahonyothin et de Luang Dechatiwong Wararatana. On peut noter que chacun d'eux n'exprimera son opinion que sur l'invitation de Phya Manopakon, ce qui témoigne peut-être du sentiment de subordination dont ils ne pouvaient se défaire à l'égard des hauts fonctionnaires de l'ancien régime présents à la réunion. Quoi qu'il en soit, sur les cinq, seul Luang Det Sahakon — tout en paraissant prendre le plan à son compte [1] — formulera des réserves (d'ailleurs vagues) sur ses modalités d'application. Quant à Nai Nep Phahonyothin, il se déclare « favorable à la politique de Luang Pradit », mais estime qu'il faudrait réviser l'échelle des salaires. En revanche, l'adhésion des trois autres est absolument inconditionnelle, en particulier celle de Luang Gahakan Bodi (qui voit notamment dans le programme de Pridi un moyen de mettre fin à un état de choses dans lequel « les intermédiaires récoltent tous les profits ») et celle de Luang Dechatiwong Wararatana qui justifie son approbation par l'expérience qu'il a de la gestion des chemins de fer d'État.

Si les partisans de Pridi (à l'exception du prince Sakon) étaient soit des fonctionnaires subalternes de l'ancien régime (portant le titre de *Luang*) soit des hommes n'exerçant aucune fonction officielle avant le 24 juin 1932 (et désignés du nom de *Nai*), ses adversaires étaient au contraire des membres du Conseil d'État (c'est-à-dire du gouvernement) portant le titre de *Phya*, ce qui indiquait qu'ils avaient atteint sous la monarchie absolue un degré élevé dans la hiérarchie civile ou militaire.

Ces différents adversaires du programme de Pridi ne lui étaient d'ailleurs pas tous hostiles au même degré.

Le plus modéré dans son opposition était le ministre de la Défense, le vice-amiral Phya Rachawongsan qui déclare accepter le programme de Pridi à titre d'idéal. S'il se déclare d'accord avec le principe d'une politique socialiste, la source de ce socialisme, dans son esprit, est visiblement le nationalisme. C'est ainsi qu'il souligne en particulier que « nos capitalistes sont pour la plupart des étrangers ». Plus loin il se déclare partisan de « la philosophie économique de Charles Gide, c'est-à-dire d'un système d'associations coopératives » et dans le cours du débat il remarquera que des coopératives de consommation seraient

1. En réponse à une intervention de Phya Siwisan Wacha, il déclare : « *Notre plan* est de procéder prudemment un pas à la fois », et obtient l'approbation de Pridi.

un bon moyen de se passer des intermédiaires (souci dans lequel on retrouve sa préoccupation initiale, ces intermédiaires étant Chinois) [1]. D'une façon générale, la raison qu'il donne de son opposition au programme de Pridi, c'est que le Siam manque encore des moyens pratiques de le réaliser. Aussi, lorsque la discussion viendra sur la question de la publication du programme, il suggère que cette publication soit faite une clause à la fois et que la population soit éduquée progressivement, de façon à ne pas l'inquiéter.

L'opposition du ministre des Affaires étrangères, Phya Siwisan Wacha, est beaucoup plus marquée. Après avoir insisté pour que l'on examine tous les détails du programme, chaque aspect du problème étant « d'importance vitale », il remarquera à propos de l'extrapolation de Luang Dechatiwong à partir du cas des chemins de fer d'État, que ce raisonnement n'est pas valable, le gouvernement jouissant là d'une situation de monopole. Et plus loin au cours du débat, il déclare qu'à ses yeux la politique préconisée par Pridi est « du pur socialisme » (ce qui dans sa bouche n'impliquait manifestement pas une approbation). Enfin, en réponse à une question de Phya Manopakon il déclare : « Si la commission accepte la politique dans son entièreté, je voterai contre. Mais si nous la divisons en sections et n'en recommandons que des fragments, je serai d'accord ».

De tous les adversaires de Pridi, c'est le colonel Phya Song Suradet dont l'opposition est la plus violente. Intervenant dans le débat, il déclare qu'à son avis la réalisation du plan prendrait de cinquante à cent ans et plus loin il parlera même de deux à trois siècles. Aussi estime-t-il qu'il vaut mieux convenir de ne pas le promulguer et se contenter d'entreprendre ce qui paraît réalisable. Il souligne en particulier que le gouvernement aurait à dépenser des sommes fabuleuses rien que pour acquérir la terre [2] et estime que la nationalisation de la main-d'œuvre serait impossible faute de fonds nécessaires pour payer les salaires, à moins d'employer un système coercitif. Tout au plus suggère-t-il la possibilité d'installer les chômeurs sur les terres vacantes et encore émet-il des doutes sur la possibilité de réaliser effectivement un tel projet. Et il conclut en se déclarant à la fois adversaire de la promulgation du programme et de sa simple publication, que ce soit

1. Pridi déclarera cette solution partielle inapplicable « parce que les paysans endettés jusque par-dessus la tête à l'égard des Chinois ne trouveraient nulle part l'argent qui leur permettrait d'acheter à ces magasins coopératifs ».

2. Ce qui semble indiquer qu'il n'a pas lu le texte de Pridi qui prévoit le règlement en bons d'État portant intérêt.

en une fois ou clause par clause. A la remarque de Pridi qui invoque le risque d'incompréhension que comporte le manque de publicité, il répond : « Quelle compréhension ont onze millions de personnes ? », et en parfait conservateur il déclare plus loin que l'ancien régime (c'est-à-dire la dynastie Chakri depuis son avènement en 1782) a régné cent cinquante ans sans politique économique et ajoute : « Je ne vois pas que l'absence de politique ait été préjudiciable en quoi que ce soit ».

En fait, l'adversaire le plus sérieux de Pridi n'était pas Phya Song Suradet, mais le président du Conseil d'État, Phya Manopakon. Très habilement, celui-ci avait laissé parler les autres, se réservant pour la fin du débat. Lorsqu'il se décide à prendre la parole, c'est pour présenter des arguments que l'on peut regrouper en trois points. Le premier est le manque de moyens financiers et techniques — il souligne en particulier le manque d'experts. Le second est le risque d'incompréhension totale de la part de la population qui en est encore à se demander ce qu'elle doit penser du changement de régime politique. Le troisième enfin est le risque d'intervention étrangère, c'est-à-dire française et britannique, dont il n'écarte pas l'éventualité et à laquelle — surtout avec une nation divisée — le Siam ne serait pas en mesure de résister. La conclusion de l'intervention de Phya Manopakon, c'est qu'il démissionnera si l'application du programme de Pridi lui est imposée, mais qu'il donnera son accord s'il s'agit seulement de développer les facilités accordées aux coopératives de crédit du type déjà existant ainsi que des magasins coopératifs.

Phya Manopakon, contrairement aux autres adversaires de Pridi, présente en outre un ensemble de contre-propositions concrètes dont la commission convient de prendre note et qui prennent la forme d'un programme en cinq points :

1° Développer les facilités de crédit des sociétés coopératives pour fournir aux agriculteurs un supplément de capital tout en les aidant à diminuer leur endettement;

2° Développer les magasins coopératifs de manière à ce que les agriculteurs puissent acheter de la nourriture et des vêtements aux prix les plus bas possible;

3° Construire des silos aux endroits névralgiques pour emmagasiner le riz acheté aux cultivateurs en vue d'un transport ultérieur à Bangkok;

4° Construire des usines de décorticage pour la préparation du riz

produit par les sociétés coopératives *(sic)* [1] en vue de la vente à l'étranger;

5° Inaugurer un plan de colonisation pour installer les paysans sans terre dans les régions non exploitées appartenant à l'État.

Il était précisé en outre que « les silos, les entreprises de transport et les usines de décorticage seront organisés sous la forme de sociétés d'État ».

Bref, il s'agissait d'un ensemble de mesures qui, sans modifier l'ordre social établi et en utilisant des méthodes qui ne rompaient en rien avec celles de l'ancien régime [2], visaient non seulement à remédier aux effets de la crise (avec la réinstallation des paysans sans terre), mais à améliorer durablement la situation des agriculteurs en face des intermédiaires.

A l'issue du débat — Pridi allait le constater dans sa dernière intervention — la division de la commission en deux camps opposés apparaissait donc en pleine lumière [3]. La commission convint donc de soumettre le procès-verbal de la réunion au « Parti Révolutionnaire » (c'est-à-dire aux promoteurs du coup d'État du 24 juin, dont la plupart se retrouvaient à l'Assemblée des Représentants) et décida d'adresser au Conseil d'État deux rapports, celui de la minorité et celui de la majorité.

Le premier disait : « Nous recommandons que le gouvernement suive le programme économique du gouvernement précédent [4] en y incorporant certains changements bien définis toutes les fois qu'ils peuvent être effectués, et que le gouvernement ne promulgue aucun plan économique particulier ».

Quant au second, intitulé « opinion de la majorité », il était ainsi rédigé : « Nous recommandons que le gouvernement adopte un système défini de conduite des affaires économiques et en particulier qu'il promulgue la Politique Économique Nationale de Luang Pradit Manutham, et une fois qu'un système aura été adopté, qu'un Conseil Économique National soit établi pour élaborer des évaluations chif-

---

1. Il eut été plus exact de dire : « produit par les membres des sociétés coopératives » car il n'existait pas de coopératives de production et Phya Manopakon, précisément, en repoussait la création.

2. Puisque l'intervention de l'État restait limitée et que les coopératives de crédit, on l'a vu, avaient été inaugurées dès 1917.

3. Deux personnes seulement n'avaient pas pris la parole : Luang Arthasan Prasithi, membre de l'Assemblée du Peuple — qui faisait office de secrétaire de la commission — et Nai Prayun Pamon Montri, membre du Conseil d'État.

4. C'est-à-dire de la monarchie absolue.

frées ainsi qu'un programme d'action, l'expansion ultérieure ne devant être limitée que par la situation financière de l'État ».

Restait toutefois la question de la publication du programme de Pridi (qui à ce stade était distincte de celle de sa promulgation). Ici encore la commission allait s'arrêter à une solution de compromis qui avait d'ailleurs été suggérée au cours du débat par Phya Song Suradet, à savoir que Pridi publie son texte sous sa seule responsabilité : « La commission ne pouvant parvenir à une décision unanime, il a été décidé que Luang Pradit Manutham *devrait* [1] être autorisé à publier sous son propre nom sa politique économique pour tenter de lui gagner l'approbation du public au cas où le gouvernement serait d'accord avec l'opinion de Phya Manopakon Nitithada. Il a été prescrit à Luang Pradit d'avoir soin de ne pas créer de malentendu dans la population en créant l'impression que la politique économique dont il est question ci-dessus est publiée par le gouvernement et il a également reçu pour instruction de faire apparaître clairement qu'il ne parle pas au nom du Conseil d'État ».

Encore cette autorisation n'était-elle donnée à Pridi qu'au conditionnel. Cette précaution se justifiait du fait que la commission n'avait qu'un pouvoir consultatif. Cette réserve, toutefois, ne laissait rien présager de bon quant à la décision finale du gouvernement sur laquelle Pridi, de toute façon, ne se faisait pas beaucoup d'illusions. C'est ainsi que vers la fin de la discussion, Phya Manopakon ayant affirmé que sa déclaration antérieure (dans laquelle il exprimait son opposition au plan) était l'expression de sa propre opinion et qu'il ignorait si le gouvernement serait ou non d'accord avec lui, Pridi lui répondit : « En fait, bien entendu, votre opinion constitue celle du gouvernement ».

Pridi, effectivement, n'aura même pas la possibilité de diffuser le texte de son programme (bien qu'il ait proposé de le faire à ses frais) : au contraire, c'est Phya Manopakon, et la majorité du gouvernement groupée derrière lui, qui allaient trouver un allié influent en la personne du roi Prachathipok.

---

1. C'est nous qui soulignons.

CHAPITRE II

LE COMMENTAIRE DU ROI PRACHATHIPOK SUR LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE DE PRIDI

Le commentaire de Prachathipok sur le programme de Pridi se présente comme une réfutation point par point du projet de Politique Économique Nationale dont il suit pas à pas les développements. Il n'est pas question ici d'analyser ce document [1] pour lui-même, mais seulement dans la mesure où il s'insère dans le processus historique qui a amené le rejet du plan de Luang Pradit.

Une question préalable se pose cependant à ce point de vue. Certaines influences se sont-elles exercées sur le roi Prachathipok au moment où il rédigeait sa réfutation et en est-il bien lui-même l'auteur ?

Il ne semble guère possible de donner sur ce point aucune réponse certaine. Tout au plus peut-on faire état d'impressions. Nous dirons à ce propos que nous n'avons aucune raison de penser que le roi n'a pas rédigé lui-même son commentaire du programme de Pridi. S'il est courant pour certains chefs d'État occidentaux, et en particulier pour les Présidents des États-Unis, de faire rédiger leurs discours par des tiers, cela ne paraît guère le cas pour Prachathipok. Comme la plupart des fils de Chulalongkon, qui avaient fait leurs études en Angleterre, il s'agissait d'un homme cultivé [2] et tout comme les souverains qui l'avaient précédé sur le trône il était parfaitement capable de penser par lui-même et d'avoir ses propres idées. Depuis l'établissement du régime constitutionnel il avait, au surplus, tout loisir de les coucher sur le papier. Sans doute, Prachathipok s'était-il montré fort timoré lorsqu'il s'était agi d'introduire dans son pays des réformes politiques de nature à enlever le pouvoir aux princes de la famille royale qui, jusqu'en 1932, exerçaient sur lui une influence incontestable. Exprimant cette fois des opinions nettement conservatrices, on peut donc dire qu'elles reflétaient la manière de voir de son entourage. Sans doute aussi, y avait-il à Bangkok à cette époque des conseillers

1. On en trouvera une traduction française à la fin du présent ouvrage.

2. Il était passé par Eton et par l'école militaire de Woolwich, puis avait fait un stage à l'École de Guerre de Paris.

étrangers auprès du gouvernement siamois. Mais rien, ni dans la forme, ni dans le fond, ne permet d'affirmer que les idées exprimées n'étaient pas celles du roi lui-même. Le style, typiquement thaï, permet à tout le moins d'écarter l'hypothèse de la participation d'un conseiller occidental dans la rédaction du texte et son allure très spontanée se concilie de toute façon assez mal avec l'intervention d'un tiers. Mais ce qu'il importe surtout de souligner, c'est que les idées elles-mêmes — et au premier chef le souci, qui paraît ici essentiel, de protéger de toute atteinte la souveraineté et l'intégrité territoriales siamoises — sont celles-là mêmes qui n'avaient cessé d'inspirer la dynastie Chakri depuis son avènement à la fin du XVIII[e] siècle.

L'optique du roi Prachathipok, sa formation, ses lectures, ne sont évidemment pas celles de Pridi. La vision qu'il a de la société siamoise est bien entendu très différente de celle de ce dernier. Tout d'abord, il a le sentiment que la population dans son ensemble est beaucoup moins malheureuse et a beaucoup moins souffert de la crise économique que ne l'affirme celui-ci. Il souligne en particulier qu'il n'y a jamais eu de famine au Siam : « Ceux qui meurent de faim sont exclusivement ceux qui sont dans l'impossibilité de manger [1] parce qu'ils sont malades. Les chiens des pagodes eux-mêmes n'ont pas crevé de faim ». Sur le plan moral, il voit ses sujets avec une sorte de scepticisme lucide : « Les Siamois ne désireront nullement devenir fonctionnaires si la tâche des fonctionnaires est de construire des routes. Si la fonction publique a tant d'attraits pour eux c'est parce qu'elle permet de détenir une parcelle de l'autorité et de ne pas se fatiguer : en réalité, pour le peuple, le fonctionnaire est celui qui n'a qu'un geste à faire pour être obéi, ou encore un employé qui reste derrière son bureau, buvant du thé et n'accomplissant que des tâches légères. (...) Ceux qui se portent vers le fonctionnariat sont généralement ceux qui ont reçu une éducation et se croient d'une classe beaucoup trop élevée pour accepter les travaux des champs ». Et plus loin il revient sur la même idée : les fonctionnaires d'origine paysanne n'ont pas quitté la terre et embrassé leur carrière par amour de la patrie comme le prétend Luang Pradit, mais en réalité parce qu'ils « craignent l'effort, recherchent la facilité et veulent un travail qui ne demande pas de peine et rapporte beaucoup d'argent ». Il ne faut donc pas compter sur le désir qu'ont les Siamois de devenir fonctionnaires pour leur faire accepter un embrigadement général pour lequel ils n'éprouveraient en réalité que de la répugnance. Plus encore qu'à une sécurité qui n'est pas

1. Littéralement, il faudrait même traduire : « d'avaler ».

réellement menacée, le Siamois — selon Prachathipok — tient à sa liberté et l'adoption du plan économique serait en fait un recul par rapport aux réformes réalisées sous Chulalongkon auquel on doit l'abolition de l'esclavage et de la corvée.

Prachathipok n'a d'ailleurs pas seulement sa propre vision des choses. Il a pris la peine de s'informer. Sur son propre pays il a lu ou au moins parcouru l'ouvrage de Zimmerman qu'il cite à plusieurs reprises, notamment pour dire que le niveau de vie des Siamois est supérieur à celui de la plupart des peuples de l'Asie continentale. Critiquant plus loin l'affirmation de Pridi d'après laquelle « 99 % de nos concitoyens ne possèdent pas de terrains ni de moyens pour promouvoir quoi que ce soit par eux-mêmes » [1], il invoque une fois de plus les conclusions de Zimmerman d'après lesquelles « ceux qui n'ont pas de terre ni de ressources propres pour se suffire à eux-mêmes ne représentent que 36 % du total ». En fait, Prachathipok aurait pu utiliser Zimmerman mieux qu'il ne le fait car le pourcentage qu'il cite est en réalité celui des familles rurales ne possédant aucune terre *dans la seule région centrale*, la proportion étant seulement de 27,44 % dans le Nord, de 18 % dans le Nord-Est et de 14,50 % dans le Sud [2]. Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que même s'il ne l'a fait qu'imparfaitement, Prachathipok s'est efforcé de se tenir au courant [3].

D'autre part, il a également voulu s'informer de la situation en Union Soviétique en lisant certaines des études qui s'étaient déjà publiées à cette date sur le sujet. En réponse à Pridi qui mettait ses critiques éventuels au défi de citer leurs sources d'information, Prachathipok se déclare tout prêt à fournir une bibliographie. En fait, le seul ouvrage qu'il cite (mais il le fait longuement et fréquemment) c'est *An economic history of Soviet Russia* de Lancelot Lawton. S'appuyant sur ce livre très critique à l'égard de l'expérience soviétique et sur les nouvelles qu'on pouvait recevoir de Russie en 1933 (et elles faisaient évidemment état des difficultés qu'avait suscitées la mise en œuvre du

---

1. En réalité, Pridi disait seulement que 99 % de la population ne disposait pas du sol ni du capital suffisants pour leur assurer un niveau de vie convenable (v. *infra*, pp. 181 et 183).

2. Cf. ZIMMERMAN, *op. cit.*, tableaux, pp. 25-28. Encore le même auteur précise-t-il (p. 18) que ces familles sans terres sont « des marchands, des boutiquiers et des travailleurs, certains étant fortunés et d'autres pauvres » et qu'en moyenne « ils sont comparables, quant à la richesse, aux propriétaires du sol ».

3. L'attention portée par Prachathipok à la seule région centrale correspondait à un état d'esprit courant dans le Siam traditionnel et qui n'a pris fin que récemment.

premier plan quinquennal), Prachathipok est sensible beaucoup plus aux échecs qu'aux succès de la politique économique soviétique qu'il n'est pas loin de considérer comme une faillite complète et en tout cas comme une entreprise destructrice de toute liberté individuelle.

Compte tenu à la fois de ce qu'il sait de la psychologie de ses compatriotes et de ce qu'il a pu apprendre des problèmes soulevés par la collectivisation des terres en U.R.S.S., il lui apparaît que toutes les formules de réforme agraire qui ne reposeraient pas sur la propriété individuelle (qu'elles soient purement étatiques ou qu'elles utilisent la contrainte pour mettre en œuvre des principes coopératifs) seraient vouées à l'échec. Ainsi s'établissait en 1933 entre Pridi et le roi un débat dans lequel on trouve certains éléments des controverses qui allaient s'instaurer après la deuxième guerre mondiale à propos de l'application ou de la non-application des systèmes collectivistes à l'agriculture des pays d'Europe orientale.

Cela étant, comment s'organisent en définitive les critiques que le roi adresse au programme de Pridi ? On peut, schématiquement, les résumer en trois points :

1° Le programme de Pridi est communiste et destructeur de toute liberté ;

2° Son application conduirait l'économie siamoise à la ruine ;

3° Il conduirait d'autre part à des interventions étrangères (sous-entendu françaises et anglaises) et à la disparition de la souveraineté siamoise.

Du caractère communiste du programme de Pridi, Prachathipok semble n'avoir aucun doute. « L'essentiel, écrit-il dans sa conclusion, c'est que l'on sache désormais que ce programme a été appliqué en Russie. Quant à savoir si c'est Staline qui copie sur Luang Pradit ou l'inverse, je ne puis vous répondre. Cependant une chose est certaine : c'est que ces deux plans sont identiques dans leurs slogans et leurs formes d'application. La seule différence réside en ce qu'il faut remplacer Russie par Siam et blé par riz (...). Les Parties I et II du programme de Luang Pradit sont conformes à la N.E.P. [1] et au plan quinquennal [1] russes. La transformation ultérieure du Siam en un pays communiste, comme en Russie, est plus que certaine. On peut le voir dans l'Ordonnance royale [2], au chapitre concernant l'interdiction aux citoyens de posséder des biens immeubles. »

---

1. En anglais dans le texte siamois.

2. Il s'agit d'un second projet de loi proposé par Pridi en conclusion de son programme.

Si Prachathipok est aussi catégorique, ce n'est pas qu'il ignore volontairement tout ce qui dans le programme de Pridi n'a manifestement rien de communiste. Mais il considère — ou affecte de considérer — ces aspects du projet comme autant de duperies. L'indemnisation des propriétaires avec des bons d'État est évidemment « une bonne chose » mais « à condition que l'intéressé ait consenti de tout cœur à la vente, et que le paiement soit raisonnable et acquitté avec de la monnaie réelle ». Or, pour Prachathipok, ces bons d'État n'auront « pas plus de valeur que du simple papier » car « ils n'apporteraient à leurs détenteurs d'autre garantie que le bon renom de l'État, un renom qui risque fort d'être atteint ». Quant à la possibilité que prévoit Pridi d'autoriser l'exercice d'une activité privée aux personnes qui peuvent prouver être capables de subvenir elles-mêmes à leurs besoins, elle apparaît à Prachathipok comme tout aussi illusoire. D'abord parce que cette possibilité reste subordonnée à l'appréciation de l'État (et à ce propos il suggère que les Siamois aient à prouver non qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins, mais au contraire qu'ils en sont incapables et que ceux-là seuls qui en apportent la preuve soient pris en charge par l'État, la règle posée par Pridi devenant de ce fait l'exception). Ensuite, même s'il subsiste un secteur privé, celui-ci, estime le roi, ne tardera pas à périr, écrasé sous les impôts, à moins que l'État ne prenne prétexte de la première faute venue pour le liquider. De toute façon, pour Prachathipok, le secteur privé — s'il y en a un — ne peut avoir qu'un caractère provisoire, tout comme on a pu l'observer en Union Soviétique où le secteur privé n'a duré que le temps de la N.E.P. et se trouvait donc déjà presque entièrement liquidé en 1933. Ainsi, alors même que le programme de Pridi ne serait pas communiste, il devrait conduire rapidement à un état de choses qui ne différerait pas sensiblement de celui existant à la même époque en Union Soviétique.

S'il était mis en œuvre, ce programme, d'autre part, juge Prachathipok, conduirait immanquablement le pays à la faillite et les Siamois à la misère. Le roi, à cet égard, ne tire pas seulement argument de ce qu'il a lu sur la Russie soviétique. Il souligne également à de nombreuses reprises que les méthodes proposées ne sont nullement adaptées aux réalités siamoises de l'époque, qu'il s'agisse de réalités psychologiques ou de données proprement économiques. En ce qui concerne les premières, il ne s'agit pas seulement du faible goût des Siamois pour l'embrigadement mais du fait qu'une grande partie d'entre eux « ne connaissent pas les règles élémentaires de calcul » et que le système de règlement par compensation préconisé par Pridi risque de ce fait d'être d'un usage malaisé. Les pouvoirs publics, au surplus,

devant être à la fois maître des salaires et des prix, il est peu vraisemblable que cette compensation laisse un solde créditeur au profit des travailleurs : Prachathipok s'attend bien plutôt à ce que ces derniers soient perpétuellement débiteurs vis-à-vis de l'État. De toute façon, cependant, il est matériellement impossible que celui-ci paye à chacun des citoyens siamois un salaire mensuel moyen de 20 *baht* ainsi qu'il semble résulter de l'échelle proposée par Pridi. Avec une population de onze millions d'individus, Prachathipok calcule que cela ferait 220 millions de *baht* par mois et 3 milliards par an [1]. Or, le revenu national, remarque-t-il, ne dépasse guère 300 millions de *baht*. Où trouvera-t-on de quoi payer dix fois plus ? Rapproché de la richesse nationale que Prachathipok évalue à un peu moins de deux milliards et demi de *baht*, ce revenu national représente déjà un intérêt de 12 %. Plus loin, dans sa critique du projet de loi d'assurance sociale, Prachathipok reprendra le même raisonnement avec d'autres chiffres. Additionnant assez curieusement le produit des taxes au revenu national (ce qui ne se justifie que si ce dernier est calculé déduction faite des impôts), il montre que le total ne dépasse pas 400 millions de *baht*. « Admettons, ajoute-t-il, que l'État ait la possibilité exceptionnelle de tripler son budget : il ne disposera que de 1 200 millions de *baht*, ce qui reste encore inférieur à la somme prévue pour le salaire des citoyens » (qu'il calcule cette fois sur la base d'un salaire mensuel moyen de 10 *baht*). Mais dans les deux cas, la conclusion de Prachathipok est la même : l'État ne s'en tirera qu'en augmentant l'émission de billets de banque qui, suivant l'hypothèse adoptée, seront réduits au cinquième ou au dixième de leur valeur actuelle. Avec une pareille inflation, le bien-être des citoyens ne sera plus qu'un rêve, sauf pour ceux que Prachathipok appelle avec une nuance d'ironie les « experts » ou les « conseillers », c'est-à-dire les futurs détenteurs de l'autorité qui, estime-t-il, seront les seuls bénéficiaires de la transformation des structures économiques et sociales.

Le troisième thème majeur du commentaire de Prachathipok, c'est que la mise en application du programme de Pridi provoquerait à coup sûr des interventions étrangères et la ruine de la souveraineté siamoise.

Cette intervention étrangère (sous-entendu britannique et française) résulterait du seul fait que le Siam serait considéré « comme un tremplin soviétique, ce qui suscitera l'inquiétude des puissances ayant des colonies à proximité de notre pays ». Elle résultera aussi du fait

1. En fait un peu moins.

que les créanciers du Siam (il s'agit surtout de la Grande-Bretagne où de 1905 à 1924 le gouvernement siamois avait placé cinq emprunts en sterling) [1] n'auront plus confiance en sa solvabilité et viendront saisir des gages — par exemple le réseau ferré. «La seule proclamation du programme [de Luang Pradit] suscitera l'inquiétude des étrangers; et ne soyez pas naïfs : ils ne resteront pas sans rien faire. Sans parler d'envoi de troupes, ils installeront des officiers dans leurs ambassades pour surveiller nos concitoyens, comme cela se passe en Chine, en Iran, en Afghanistan et dans les autres États discrédités. »

A vrai dire, cette préoccupation de sauvegarder la souveraineté siamoise paraît fondamentale dans l'esprit de Prachathipok. Depuis l'époque où, en 1826, les Britanniques prirent pied en Birmanie sur les frontières mêmes de l'État siamois, la dynastie Chakri dont Prachathipok était le septième représentant s'était employée avec succès à sauvegarder l'indépendance du pays. Cette préoccupation constante avait été une des raisons, en particulier, pour lesquelles le Siam n'avait contracté qu'avec beaucoup de prudence des emprunts extérieurs — ce qui n'avait d'ailleurs pas été sans ralentir le développement de son infrastructure économique [2]. Depuis l'installation des Français en Indochine et jusqu'au début du XX[e] siècle, le Siam considérait d'autre part la France comme son voisin le plus dangereux (elle l'avait effectivement privé de toute influence au Cambodge et, par la suite, de toute emprise sur les principautés laotiennes de la rive gauche du Mékong). Aussi le gouvernement de Bangkok s'était-il appuyé surtout sur la Grande-Bretagne, jusqu'au jour où, en 1907, un règlement frontalier durable avait été obtenu avec la France. Mais dans la conjoncture que Prachathipok redoutait de voir naître de l'application du Plan de Pridi, ce jeu de bascule n'était plus possible puisque la Grande-Bretagne et la France auraient eu un intérêt commun contre le Siam. Et contrairement à Pridi, Prachathipok ne semble mettre aucun espoir dans leur mansuétude et considère en tout cas comme illusoire tout recours à la S.D.N. [3]

1. INGRAM, *op. cit.*, pp. 181-182.
2. *Ibid.*, pp. 181-182.
3. L'affaire de Mandchourie venait d'ailleurs à l'époque de prouver la parfaite inefficacité de l'organisme genevois puisque l'Assemblée générale s'était contentée de prononcer contre le Japon une condamnation toute morale. Rappelons à ce propos que le Siam, précisément, avait été le seul pays à ne pas s'associer à cette condamnation — attitude qui de la part du gouvernement issu du coup d'État de 1932 révélait déjà la crainte d'une intervention de la Grande-Bretagne et de la France et le souci de leur trouver un contre-poids.

Par ailleurs, Prachathipok redoutait que l'application du programme de Pridi ne mette en danger d'une autre manière encore l'intégrité nationale : il craint que les ressortissants siamois ne fassent la comparaison entre la gestion des affaires par les étrangers et la gestion de l'État siamois, et n'en viennent à préférer les premiers au second. Il résulte du texte de Prachathipok que cette comparaison, à son avis, risquait de s'établir de deux façons : tout d'abord du fait de l'existence sur le sol siamois d'entreprises étrangères dont le programme de Pridi prévoyait qu'elles seraient autorisées à subsister : « Si les étrangers viennent s'installer et ouvrir leurs établissements dans notre pays, écrit-il dans sa critique du projet de loi sur la gestion de l'économie, ce ne sera pas une telle facilité pour l'État. Ces étrangers, en effet, resteront toujours sous l'emprise de leur propre gouvernement qui les soutiendra de son côté. Quant aux Siamois, on aura davantage de difficulté à les gouverner car l'État ne sera plus pour eux qu'un ennemi (...). Les gens se rendront compte finalement que la condition du Siamois est inférieure à celle d'un étranger, et moins agréable, qu'elle est pire que celle d'un ressortissant chinois. Pourquoi ? Parce qu'être Siamois ce sera être dépouillé de tous ses droits, tandis que prendre une autre nationalité ce sera gagner en bien-être ». « Lorsque les citoyens sont trop malheureux, écrit-il à un autre endroit, ils vont se réfugier à l'étranger. »

Mais la comparaison, estime Prachathipok, pourrait s'établir d'une autre façon encore : « Nos concitoyens des régions frontalières, apprenant que leurs frères vivent plus librement chez les étrangers, n'hésiteront pas à quitter leurs foyers pour se mettre sous la protection d'autres États ». Prachathipok pense là visiblement aux *Lao-Thaï* du Nord-Est du pays, qui ont la même langue et la même culture que les *Lao* sous protectorat français vivant sur l'autre rive du Mékong, ainsi qu'aux Malais qui dans l'extrême Sud constituent la majorité de la population des quatre provinces de Patani, Satun, Yala et Narathiwat, voisines de la Malaisie britannique.

La crainte que Prachathipok éprouve de voir un mouvement d'émigration naître dans ces populations frontalières ne s'alimente sans doute pas seulement à l'expérience — alors encore récente — de l'émigration russe, mais à une autre préoccupation plus profonde. Depuis des siècles, les dirigeants siamois (comme d'ailleurs ceux des autres États de l'Asie du Sud-Est) étaient préoccupés par le sous-peuplement dans lequel ils voyaient — à juste titre d'ailleurs — le principal obstacle au développement de la richesse et de la puissance du pays. Aussi les guerres dans cette région se soldaient-elles généralement par

de larges déportations de population au profit du vainqueur. Cette pratique, il faut le souligner, s'était maintenue en ce qui concerne le Siam jusque dans le second quart du XIXe siècle, c'est-à-dire un siècle à peine avant que Prachathipok ne rédige son commentaire. C'est ainsi qu'après la guerre de 1826-1828, au cours de laquelle le Prince de Vientiane Chao Anu (qui était un vassal du Siam) avait vainement tenté de reconquérir son indépendance, la population entière de Vientiane fut déportée dans l'intérieur du Siam. Dans les années qui suivirent, ce fut le tour de la majeure partie des habitants de l'actuel Laos central (au Sud du Nam Kadinh), que les Siamois avaient renoncé à occuper, mais qu'ils vidèrent de sa population avant que le Vietnam n'y établisse une souveraineté, d'ailleurs toute nominale. De même, après la révolte du Patani, en 1832, les autorités de Bangkok procédèrent à de nombreuses déportations de familles malaises en direction des provinces centrales où leurs descendants siamisés constituent aujourd'hui la catégorie des Thaïs de religion islamique. La crainte éprouvée par Prachathipok de voir apparaître un mouvement migratoire en sens inverse avait donc des racines profondes dans le passé siamois.

Ainsi, les idées du roi Prachathipok sur le programme économique de Pridi rejoignaient exactement celles de Phya Mano, tout en les précisant et en les renforçant. A la différence de ce dernier, il ne proposait cependant pas de plan de remplacement. Il se contentait d'une part — ainsi que nous l'avons vu plus haut — de proposer que l'État ne prenne en charge que les seules personnes qui prouvaient ne pas pouvoir subvenir à leurs besoins (ce qui transformait en exception la règle posée par Pridi) et suggérait d'autre part l'application au Siam d'un système coopératif analogue à celui élaboré par les agriculteurs danois. Mais compte tenu de la situation de fait des agriculteurs thaïs — et en particulier de l'endettement dans lequel ils se trouvaient au départ — et compte tenu de leur mentalité, cette suggestion était sans doute aussi peu réaliste en son genre que le collectivisme proposé par Pridi.

Quoi qu'il en soit, Phya Mano qui depuis son accession au pouvoir n'avait cessé de s'appuyer sur Prachathipok (on l'avait vu lors de l'élaboration de la constitution de décembre 1932) pouvait se sentir plus que jamais en communauté de pensée avec le souverain. Fort de ce soutien, il n'allait pas tarder à agir pour évincer Pridi du gouvernement.

QUATRIÈME PARTIE

LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE DE PRIDI ET L'ÉVOLUTION ULTÉRIEURE DE LA THAÏLANDE

Doublement dépourvu de réalisme en raison de son inadaptation aux conditions sociales du Siam et de l'opposition des forces conservatrices qui en étaient l'émanation et qui continuaient à détenir la réalité du pouvoir, le Programme de Politique Économique Nationale a surtout eu dans l'immédiat des effets en quelque sorte négatifs que nous retracerons rapidement.

Cependant, si l'essentiel du projet ne verra jamais le jour au Siam, certains de ses détails y trouveront néanmoins leur application et, d'autre part, un quart de siècle après sa formulation, le plan de Pridi prendra rétrospectivement dans l'histoire des idées et des faits sociaux en Extrême-Orient une importance que l'on ne pouvait soupçonner à l'époque.

CHAPITRE I — LES EFFETS NÉGATIFS IMMÉDIATS DU PROGRAMME DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE[1]

I. LES COUPS D'ÉTAT ET LES PROGRAMMES DE REMPLACEMENT DE L'ANNÉE 1933

La présentation du Programme de Politique Économique Nationale a été à l'origine d'une série de coups d'État en chaîne qui, d'avril à octobre 1933, ont occupé la scène politique siamoise et dont deux au moins avaient pour mobile déclaré la volonté d'empêcher que les idées exprimées par Pridi ne puissent recevoir un commencement de réalisation.

Alors qu'au sein de la commission réunie le 12 mars une majorité s'était dégagée en faveur de Pridi, la plupart des membres du gouvernement étaient hostiles à la mise en œuvre et même à la publication du Programme de Politique Économique Nationale. Quant à l'Assemblée — toujours composée des membres (nommés) du Sénat provisoire — il y régnait semble-t-il une situation confuse. Si l'on en croit le récit fait par la suite par Phya Manopakon, les partisans de Pridi s'y seraient livrés à des manœuvres d'intimidation, ne venant plus en séance qu'armés de revolvers, ce qui aurait incité les hésitants à s'absenter, donnant ainsi la majorité aux députés favorables au Programme. Le 1er avril 1933, pour éviter que cette Chambre des Représentants, à vrai dire peu représentative, ne vote la mise en application d'un projet qu'il jugeait éminemment déraisonnable, Phya Manopakon, soutenu par la majorité de ses collègues et par les « Promoteurs » militaires du coup d'État du 24 juin 1932, fit promulguer un décret royal déclarant l'état d'urgence, prorogeant l'Assemblée jusqu'à la réunion d'une Chambre élue pour 50 % (la date des élections n'étant d'ailleurs pas fixée) et prononçant la dissolution du gouvernement qui était remplacé par un nouveau cabinet d'où Pridi et quatre de ses partisans étaient éliminés. Le lendemain, 2 avril, était promulguée une « Loi concer-

1. Pour plus de détails, cf. notre ouvrage, *L'évolution de la Thaïlande contemporaine*, *op. cit.*, pp. 145 à 157.

nant le communisme » qui frappait d'une peine allant jusqu'à dix ans de prison et 5 000 *baht* d'amende quiconque préconisait par quelque moyen que ce soit « le communisme ou toute doctrine communiste », ou occupait une fonction quelconque dans une association constituée dans ce but. Les articles 1 et 2 de la loi définissaient le communisme comme « le système ou la théorie économique qui repose sur l'abolition totale ou partielle de la propriété privée, la possession effective étant assignée à la communauté dans son ensemble ou à l'État », et l'expression « doctrine communiste » comme « toute doctrine impliquant la recommandation de la nationalisation du sol, de l'industrie, du capital ou du travail ».

Tandis que ses partisans étaient réduits à l'impuissance, Pridi lui-même devait partir pour l'exil et s'embarquait le 12 avril pour la France, via Singapour, pourvu d'ailleurs d'une pension annuelle de 1 000 livres qui lui était accordée par le gouvernement.

Le lendemain, un Conseil des Affaires économiques de dix-huit membres (dont les cinq principaux conseillers étrangers) se réunissait pour la première fois pour entendre une déclaration sur la politique économique du gouvernement. Celle-ci, était-il précisé, devait respecter la propriété privée, la liberté d'entreprise et les traités avec les pays étrangers, tenir compte du degré de compréhension du public et prévoir en tout cas une phase préalable d'expérimentation. Suivaient les grandes lignes d'un programme conforme à ces principes, qui envisageait toutefois la création d'entreprises d'État dans certains domaines bien délimités. Cette création ne figurait d'ailleurs pas dans les mesures immédiates (qui reprenaient les propositions faites par Phya Manopakon le 12 mars) : la reprise du commerce et de l'industrie était attendue uniquement de l'agriculture, c'est-à-dire des exportations. Ce programme eut à tout le moins pour effet de rassurer les sociétés étrangères établies dans le pays et les rares Siamois disposant de capitaux : un emprunt intérieur de 10 000 000 de *baht* (le premier à être émis au Siam) fut lancé le 15 mai et couvert très facilement.

La coalition des militaires avec les civils conservateurs ne devait cependant pas être plus durable que celle des militaires avec les civils radicaux. Lorsqu'il apparut que Phya Manopakon s'efforçait de réduire l'influence des militaires après s'être appuyé sur eux, le colonel Phya Phahon procéda le 20 juin 1933 à un nouveau coup d'État pour l'éliminer et réunir à nouveau l'Assemblée. Le 26, le nouveau gouvernement, dirigé par Phya Phahon lui-même, faisait connaître sa politique dans un document rédigé en termes fort vagues d'où il résultait cependant que sa ligne de conduite en matière économique et

sociale ne s'écarterait pas sensiblement de celle du cabinet Phya Manopakon. L'Assemblée lui vota aussitôt la confiance, puis valida la plupart des lois promulguées par le gouvernement précédent — y compris la loi anti-communiste du 2 avril.

La question de la politique économique et celle du retour éventuel de Pridi paraissaient étroitement liées. Le 30 août, le gouvernement soumettait à un Conseil Économique réorganisé une série de principes directeurs dont le premier était de « sauvegarder les intérêts de toutes les classes et sections de la communauté et de coordonner les intérêts de façon à permettre à toutes les parties en cause de coopérer pour promouvoir de meilleures conditions économiques dans le pays » — formule qui n'était guère inquiétante pour les conservateurs. Le lendemain un nouveau communiqué annonçait le retour de Pridi qui « s'était engagé à coopérer avec le gouvernement sur la base des grandes lignes de la politique économique posée par celui-ci ».

Contrairement à l'espoir exprimé par Pridi lors de son passage à Singapour, le gouvernement n'attendit pas son retour pour publier un programme économique détaillé. A la différence de celui de Phya Manopakon, ce programme se révélait soucieux de développement et de diversification de l'économie, se préoccupant notamment des voies de communication, de la création d'un secteur industriel semi-public et des moyens de trouver des marchés à l'étranger pour les productions siamoises. Mais si l'ensemble de ce programme témoignait comme celui de Pridi d'une appréhension relativement globale des problèmes de l'économie siamoise, son inspiration était beaucoup moins socialiste que « dirigiste » et nationaliste et ses méthodes beaucoup plus empiriques.

De retour à Bangkok le 29 septembre, Pridi fut nommé le 9 octobre Conseiller d'État (c'est-à-dire membre du gouvernement) mais ne se vit confier aucune responsabilité ministérielle et fut soigneusement maintenu à l'écart des questions économiques et sociales.

Si partielle qu'elle fût, sa réintégration dans la vie politique siamoise n'en causait pas moins les plus vives inquiétudes dans les milieux conservateurs et, si elle ne fut pas la cause, elle fut en tout cas le prétexte du nouveau contre-coup d'État que le prince Bovoradet (avant-dernier ministre de la guerre de l'ancien régime) déclencha dans la nuit du 11 au 12 octobre en utilisant les troupes stationnées à Khorat et à Ayuthia. Cette tentative de coup de force prit vite une tournure désastreuse pour les rebelles qui, après s'être avancés jusqu'aux portes de la capitale, durent se replier sur Khorat où, le 28, les forces loyalistes faisaient leur entrée sous le commandement du lieutenant-colonel Phi-

bun Songkhram. Quant à Bovoradet, il s'enfuyait en avion en Indochine.

Si cette contre-révolution avortée avait ressoudé au moins provisoirement les diverses forces qui avaient fait le coup d'État de 1932, l'échec de la rébellion ne devait pas avoir pour résultat immédiat de consolider la situation de Pridi. Ses deux conséquences les plus visibles étaient de renforcer encore la situation d'arbitre dont bénéficiait l'armée (au sein de laquelle Phibun Songkhram apparaissait maintenant au premier plan) et de diminuer davantage encore l'influence des princes qui pour la plupart semblaient avoir donné leur appui moral et financier aux rebelles. Quant au roi Prachathipok, en dépit d'un télégramme de lui déplorant la rébellion, ses rapports avec le gouvernement devenaient de plus en plus malaisés.

Le 10 décembre 1933, il prononçait son discours du trône devant la nouvelle Assemblée composée désormais par moitiés de membres nommés et de membres élus. Une fois les institutions mises en place, il quitta le pays pour les États-Unis où il devait subir une nouvelle opération oculaire. Il ne devait jamais revenir au Siam, des divergences de vues fondamentales apparaissant bientôt entre lui et le gouvernement, d'abord à propos d'une réforme du code pénal et du code de justice militaire entravant l'exercice du droit de grâce (ce qui n'était pas sans rapports avec la répression de la rébellion d'octobre 1933), ensuite à propos de l'orientation même du régime que Prachathipok aurait voulu voir évoluer vers un parlementarisme inspiré du modèle britannique dans lequel le rôle du roi aurait été sauvegardé, tandis que les hommes en place entendaient surtout se maintenir au pouvoir. Au début de mars 1935, Prachathipok signait sa lettre d'abdication et l'Assemblée désignait pour lui succéder le jeune prince Ananda Mahidon qui était âgé de dix ans et faisait ses études en Suisse. Les « Promoteurs » étaient ainsi assurés de pouvoir gouverner sans entraves pendant toute la période transitoire que fixait la Constitution.

Le contre-coup d'État avorté d'octobre 1933 avait donc eu d'importantes conséquences politiques. En revanche, il ne devait produire aucun changement d'orientation en matière économique et sociale. Le nouveau régime était consolidé, mais continuait à rejeter la plupart des idées qui avaient inspiré le Programme de Politique Économique Nationale. Dans le nouveau gouvernement Phya Phahon, formé le 22 décembre 1933, Pridi ne figurait même plus comme Conseiller d'État sans portefeuille. Toutefois, outre ses fonctions de Premier Ministre, Phya Phahon s'était réservé celles de ministre de l'Intérieur

et de ministre de l'Instruction publique « en attendant la nomination à ces postes d'hommes compétents ». La question était maintenant de savoir si des responsabilités politiques effectives allaient pouvoir à nouveau être confiées à Pridi, et à quelles conditions.

II. LA RÉINTÉGRATION DE PRIDI DANS LE NOUVEAU RÉGIME

L'un des premiers actes du gouvernement Phya Phahon issu du coup d'État de juin 1933 avait été, on l'a vu, de faire valider par l'Assemblée la loi anti-communiste du 1er avril promulguée par Phya Manopakon. Pridi ayant été accusé de communisme, sa réintégration dans la vie politique active supposait qu'il soit « dédouané » au préalable. C'est dans ce but que l'Assemblée décida la formation d'une commission de trois membres chargée de déterminer si « Luang Pradit Manutham, député de la seconde catégorie et Conseiller d'État, qui avait été accusé d'être un communiste au moment où Phya Mano, alors Premier Ministre, avait dissout l'Assemblée, doit réellement être stigmatisé de la sorte ».

La composition de cette commission qui comprenait le prince Wan Waithaya Worawan, doyen de la Faculté de Droit — élu président —, et deux hauts fonctionnaires de l'ancien régime, Phya Si Sangkara et Phya Nala Ratsuwachana, était en soi révélatrice de la tendance officielle en matière sociale. En outre, la procédure qu'elle suivit pour remplir sa tâche est suffisamment remarquable pour qu'on s'y arrête. Ayant établi que l'accusation formulée contre Pridi était de nature politique et non pas judiciaire, la commission, en effet, en conclut que sa mission n'était pas de juger si le projet de Politique Économique Nationale était ou non de nature communiste, mais bien de déterminer *si Pridi lui-même* pouvait être qualifié de communiste. Pour ce faire, elle chargea deux « experts », un Anglais, Sir Robert Holland, et un Français, M. R. Guyon [1], de rédiger un mémorandum dégageant les traits essentiels du « communisme » en tenant compte de divers pro-

1. M. R. C. Guyon était l'un des conseillers étrangers du gouvernement siamois. Il faisait partie de l'une des commissions du Conseil des Affaires Économiques créé en avril 1933 par Phya Mano, mais ne figurait plus dans le Conseil tel qu'il avait été réorganisé par Phya Phahon au début d'août 1933. Cf. « Economic reconstruction », *Bangkok Times*, 8 août 1933 et *Bangkok Times weekly mail*, XXXVII, 33, 14 août 1933, p. 8. Quant à Sir Robert Holland, il remplissait les fonctions de *judicial adviser*. Il figurait, d'après le *Bangkok Times* du 7 novembre 1933, parmi les personnes présentes ce jour-là pour accueillir à sa descente de train le ministre de Grande-Bretagne à son retour de congé.

grammes communistes tels que ceux de la IIIe Internationale, du Parti Communiste britannique et du Parti Communiste français, seuls devant être retenus les points ne figurant dans les programmes d'aucun autre parti non-communiste. Des notes distinctes pouvaient être établies par chacun des « experts » en ce qui concernait les points sur lesquels ils ne pouvaient tomber d'accord. En outre, la commission donna à Pridi la possibilité de formuler ses observations sur le mémorandum commun, à la suite de quoi les « experts » y apportèrent certaines modifications. C'est seulement à ce stade que la commission, en présence de Sir Robert Holland et de M. R. Guyon, fit comparaître Pridi en le priant de formuler sa position politique à l'égard de chacun des points figurant dans ce document. Nous les donnons ci-après, avec les réponses de Pridi telles que les reproduit le rapport officiel de la commission [1].

En matière politique.

Établir un gouvernement par les soviets (conseils d'ouvriers, de paysans et de soldats).

— *Luang Pradit :* « Je n'entretiens aucunement l'idée d'établir un gouvernement par les soviets car je suis partisan d'un régime constitutionnel ainsi que le prouve la part que j'ai prise dans l'établissement de la Constitution du Royaume du Siam, ainsi que dans la promulgation de la Loi électorale, ce qui est une preuve de ma foi dans la forme constitutionnelle et parlementaire du gouvernement. »

— *Sir Robert :* « Avez-vous l'intention d'apporter des changements fondamentaux dans la présente Loi électorale ? »

— *Luang Pradit :* « J'ai l'intention de maintenir les principes fondamentaux de la Loi. J'envisage seulement des modifications telles que le remplacement de l'élection en deux étapes par l'élection directe par le peuple et toute modification de ce genre sera faite par les voies constitutionnelles. En tout cas, je n'entretiens aucunement l'idée d'établir un gouvernement par les soviets. »

En matière financière.

1. Nationaliser par confiscation les banques privées et transférer à l'État toutes les réserves d'or, titres, dépôts, etc., qui y seront trouvés.

— *Luang Pradit :* « Je n'entretiens aucunement l'idée de nationaliser par confiscation les banques privées ou de transférer à l'État

1. « Report of the Commission on the alleged communism of Luang Pradist Manudharm », in LANDON, *Siam in transition*, *op. cit.*, pp. 319-323.

toutes les réserves d'or, titres, dépôts, etc., qui y seraient trouvés, car je suis partisan de la propriété privée. »

2. Annuler et répudier les dettes à l'égard des capitalistes étrangers et nationaux.

— *Luang Pradit :* « J'entretiens moins encore l'idée d'annuler et de répudier les dettes à l'égard des capitalistes étrangers et nationaux, car je désire préserver fermement les relations amicales avec les pays étrangers. Au moment où je rédigeai la déclaration de politique pour le gouvernement Phya Mano, j'insérai un passage à cet effet. En tout cas, je n'ai le désir de répudier aucune dette, que ce soit à l'intérieur ou à l'étranger. »

En matière sociale.

1. Le renversement par la force de l'ensemble de l'ordre social traditionnel existant, comme unique moyen de réaliser les objectifs communistes.

— *Luang Pradit :* « Je comprends les mots 'l'ensemble de l'ordre social traditionnel existant' comme se rapportant à des sujets tels que le droit de la famille, etc. »

— *Sir Robert :* « Ils se rapportent à des sujets concernant la famille, la forme du gouvernement, les divisions en classes et l'ensemble de la structure sociale. La question est de savoir si les changements envisagés doivent être opérés constitutionnellement ou s'ils doivent être réalisés par la force, de manière à faire table rase de l'ordre existant. C'est dans ce second cas seulement qu'il y aurait un élément de communisme. »

— *Luang Pradit :* « Je n'entretiens en rien l'idée de partir d'une table rase. En matière politique, je suis partisan d'une forme constitutionnelle de gouvernement ainsi que je l'ai dit précédemment. En ce qui concerne la famille, j'ai participé sur ce point, alors que j'étais au Département de la rédaction des Lois, à la rédaction du Code Civil, et mes vues tendent au maintien des traditions siamoises à cet égard. Dans d'autres domaines également, j'ai l'intention de préserver les coutumes qui conviennent à notre époque et tous les changements que je pourrais envisager seraient réalisés suivant les voies constitutionnelles. Je ne vois pas l'utilité de faire table rase des choses. En ce qui concerne la lutte des classes, j'ai entrepris auprès de différentes personnes de souligner combien elle était peu opportune, car elle ne conduirait qu'à des effusions de sang. »

2. Mener, sous le règne d'une dictature du prolétariat, une guerre perpétuelle contre les forces et les traditions de l'ancienne société et

contre les formes nouvelles de bourgeoisie qui viendraient à apparaître.

— *Luang Pradit :* « J'éprouve la plus grande antipathie pour la dictature sous quelque forme que ce soit, non seulement pour la dictature du prolétariat, mais aussi pour la dictature de toute autre classe. »

3. Abolir l'héritage.

— *Luang Pradit :* « Je n'entretiens aucunement l'idée d'abolir l'héritage. M. Guyon n'ignore pas qu'au moment de la rédaction du Code Civil, j'étais partisan d'y incorporer des dispositions concernant l'héritage. »

En matière économique.

1. Confisquer sans indemnité toutes les grandes entreprises privées (capitalistes) telles que manufactures, usines, mines, centrales électriques, chemins de fer, moyens de transport et de communication, grands domaines fonciers, équipements, etc.

— *Luang Pradit :* « Je n'entretiens absolument pas de telles idées, et cela pour les mêmes raisons que j'ai déjà énoncées à propos des questions financières. Je répète que je suis partisan de la propriété privée. »

2. Transférer aux paysans les domaines fonciers ainsi confisqués.

3. Interdire par la suite toute vente et tout achat du sol ainsi transféré.

4. Confisquer la grande propriété bâtie et installer les travailleurs et les pauvres dans les demeures et les résidences riches ou bourgeoises.

5. Libérer les paysans pauvres du fardeau de leurs dettes en annulant toutes les hypothèques.

— *Luang Pradit :* « Il en est de même des points (2), (3), (4) et (5), car ils sont tous des conséquences du point (1). »

6. Unir, en une union mondiale, la république soviétique locale avec toutes les autres républiques soviétiques, de manière à réaliser l'unité économique des travailleurs en un système socialiste mondial unique.

— *Luang Pradit :* « Je n'entretiens absolument pas de telles idées. Je n'envisage absolument pas d'établir un gouvernement par les soviets ou de faire adhérer le Siam à l'Union Soviétique. »

Les points sur lesquels les experts n'ont pu se mettre d'accord concernent la religion, la famille et le travail, toutes questions à propos desquelles ils ont soumis des notes subsidiaires séparées.

La commission a également donné à Luang Pradit l'occasion de formuler ses vues sur ces questions.

— *Luang Pradit :* « J'ai déjà formulé mes vues sur la famille. Quant à la religion, je pense qu'elle est nécessaire et que chacun devrait être autorisé à adopter la religion qui lui plaît. Chacun devrait avoir une religion : du moment qu'il en a une, c'est suffisant. Je n'ai aucune intention d'abolir la religion. »

En ce qui concerne le travail, *Sir Robert* pense que la politique communiste peut être formulée comme suit : appliquer sans aucun compromis aux bourgeois oisifs le principe d'après lequel « celui qui ne travaille pas ne mange pas » et d'une façon générale utiliser toutes les ressources en main-d'œuvre de même que toutes les ressources matérielles suivant un plan prédéterminé de manière à ce que, grâce à l'abolition de la propriété privée et de la production concurrencielle, le travail puisse finalement devenir non seulement un moyen d'existence mais une nécessité vitale.

Toutefois, pour *M. Guyon*, le fait que le travail deviendrait une nécessité vitale serait la conséquence de l'abolition de la propriété privée : le travail obligatoire tel qu'on le trouve dans les programmes communistes se rencontre également dans ceux d'autres partis, tels que le Parti Nazi, tandis qu'un plan n'est [à ses yeux] qu'un moyen et non une fin.

La commission a également donné à Luang Pradit l'occasion de formuler ses vues sur cette question.

— *Luang Pradit :* « La situation au Siam est le contraire de celle qui se rencontre dans les pays occidentaux. Au Siam, c'est le bourgeois qui travaille et les paysans qui sont inoccupés la plus grande partie du temps, ce qui tend à les rendre oisifs et à leur faire employer leur temps libre de façons répréhensibles, telles que s'adonner à la boisson, au banditisme, etc. — ce à quoi nous devrions porter remède. Il y a également un grand nombre de chômeurs à Bangkok. Ces gens devraient avoir une occupation pour les empêcher d'avoir un comportement délictueux. Ils peuvent choisir l'occupation qui leur plaît. Ils ne seront pas contraints de prendre telle ou telle occupation, mais on devrait exiger d'eux qu'ils en aient une. Ceci est dans l'intérêt de la tranquillité sociale et les mesures que j'envisage sont conformes à l'esprit de l'action sociale de la Société des Nations. J'ai seulement pour but de fournir aux gens une occupation et du travail. Ce que j'ai dans l'esprit est de faire élever par les gens leur propre volaille et de les faire cultiver leurs propres légumes comme on l'a fait à Bhuket [1].

1. Ile du Siam méridional (sur la côte de l'Océan Indien) et grand centre d'extraction d'étain. ZIMMERMAN, *op. cit.*, p. 170, à propos des agriculteurs de la plaine

Mais de telles mesures devront bien entendu être prises sous la forme d'une loi, qui devra être votée par l'Assemblée de façon conforme à la Constitution. Ce que j'envisage est de faire promulguer une loi exigeant qu'on ait une occupation et que l'on développe sa formation professionnelle. »

— *Le Président* pose à Luang Pradit la question suivante : « L'assurance que vous avez donnée au précédent gouvernement [1], d'après laquelle vous n'auriez recours à aucun nouveau système de vente obligatoire du sol ou de travail obligatoire comme moyen de développement économique, est-elle toujours valable pour le gouvernement actuel ? »

— *Luang Pradit :* « Elle est toujours valable pour le gouvernement actuel. L'exigence que j'envisage d'après laquelle chacun devrait avoir une profession sera conforme à l'esprit de l'action sociale de la Société des Nations, avec pour seul objet de fournir du travail au peuple et d'assurer que chacun ait une profession, sans avoir en rien l'intention de suivre le système communiste ou le système nazi. »

— *Le Président :* « Les idées essentielles que vous avez présentées devant la Commission sont-elles seulement les idées que vous entretenez actuellement, ou sont-elles aussi les idées que vous avez entretenues jusqu'à présent ? »

— *Luang Pradit :* « Ce sont les idées essentielles que j'ai entretenues jusqu'à présent. »

— *Le Président :* « Êtes-vous membre de l'Internationale Communiste, ou êtes-vous en quelque façon en rapport avec elle ? »

— *Luang Pradit :* « Non, je ne suis pas membre de l'Internationale Communiste, et ne suis en aucune façon en rapport avec elle. »

Le Président demande alors à Sir Robert et à M. Guyon si Luang Pradit a formulé ses vues sur tous les traits spécifiques du communisme, tels qu'ils sont définis dans le Mémorandum Commun. Sir Robert et M. Guyon répondent par l'affirmative.

Le Président demande à Phya Si Sangkara et à Phya Nala Ratsuvachana s'ils ont d'autres questions à poser à Luang Pradit. Ceux-ci répondent qu'ils sont satisfaits et qu'ils n'ont pas d'autres questions à poser.

Le Président demande alors à la commission de voter sur la ques-

---

centrale, avait déjà insisté sur le fait que la monoculture de cette dernière région était trop poussée, et sur l'utilité qu'il y aurait à ranimer certaines productions annexes pour augmenter la part de l'auto-consommation.

1. C'est-à-dire au premier gouvernement Phya Phahon, avant les élections.

tion suivante : Sur la base de l'enquête qui précède, êtes-vous d'avis que Luang Pradit est lavé de l'accusation de communisme dont il avait été stigmatisé [1] à l'époque du gouvernement Mano ?

La commission décide à l'unanimité que Luang Pradit est lavé de toute accusation de ce genre.

Février 1934

(signé) Wan Waithaya Worawan, Président
Phya Si Sangkara
Phya Nala Ratsuvachana.

Pridi s'étant ainsi fait reconnaître comme un réformiste modéré respectueux du Droit, de la liberté individuelle et de la propriété privée, allait pouvoir être réintégré dans la vie politique active, d'abord comme ministre de l'Intérieur puis (en 1937) comme ministre des Affaires étrangères du gouvernement Phya Phahon, et ensuite (de décembre 1938 à décembre 1941) comme ministre des Finances du gouvernement Phibun Songkhram.

Deux questions se posent ici à ce propos. Tout d'abord sa nouvelle profession de foi était-elle en contradiction avec son programme de Politique Économique Nationale de 1933 ? A examiner celui-ci de près, il faut bien reconnaître que la politique qu'il préconisait était réformiste dans son mode de réalisation, puisqu'elle écartait toute expropriation sans indemnité, de sorte qu'on ne saurait affirmer que Pridi ait renié ses idées devant la commission. Mais la Politique Économique Nationale n'en était pas moins révolutionnaire dans son esprit et dans son inspiration (et c'est au fond cette contradiction même qui la rendait peu réaliste). Du Plan de février 1933 aux réponses faites à la commission en février 1934, il y a un évident déplacement d'accent. Si ce n'était pas là un reniement, c'était en tout cas une habileté que commandait chez Pridi son ambition de jouer un rôle politique en même temps que son appréciation de la situation réelle telle que l'avaient transformée (ou plutôt révélée) les trois coups d'État — réussis ou avortés — de l'année précédente.

La seconde question concerne également la sincérité politique de Pridi : A-t-il voulu réellement concilier un certain respect du Droit et de la liberté individuelle — bref de la démocratie telle qu'on la conçoit en Occident — avec l'établissement d'une société socialiste ?

---

1. Le texte anglais dit : « clear of the stigma of communism that was imputed to him... »

Lors de sa comparution devant la commission de février 1934, il a invoqué à cet égard la part qu'il avait prise — dès avant la fin de l'ancien régime — à la rédaction du nouveau Code Civil et — après le coup d'État de 1932 — à l'élaboration de la Constitution et de la Loi électorale. Or, nous disposons aujourd'hui d'une preuve supplémentaire de l'authenticité de son esprit démocratique : il s'agit de la réforme administrative contenue dans la loi du 31 mars 1934 qu'il fit voter peu après avoir été désigné comme ministre de l'Intérieur, mais qu'il avait vraisemblablement préparée dès auparavant [1]. Cette loi instituait en effet à l'échelon des *changwat* des assemblées consultatives élues ayant notamment le pouvoir d'examiner les finances provinciales et de faire sur le budget de la province un rapport qui devait être soumis, en même temps que ce dernier, au ministre de l'Intérieur. A l'échelon local, cette même loi du 31 mars 1934 prévoyait surtout la création de municipalités décentralisées comportant chacune une assemblée délibérante, élue au suffrage universel et possédant un véritable pouvoir réglementaire et budgétaire sous réserve de la tutelle confiée au Commissaire de Province. Ces réformes — qui faute de personnel politique ne donnèrent d'ailleurs que des résultats assez décevants — étaient expressément conçues pour favoriser chez les Siamois l'apprentissage de la démocratie.

Quoi qu'il en soit, en réservant à Pridi le poste de ministre de l'Intérieur, Phya Phahon — tout en utilisant un homme dont il connaissait la valeur — s'était assuré qu'il n'aurait pas l'occasion de mettre en œuvre ses conceptions économiques et sociales. Est-ce à dire que celles-ci, sur certains points de détail au moins, sont restées sans influence sur les institutions siamoises au cours des années suivantes ? C'est ce qu'il nous reste à voir maintenant.

---

1. On en trouve une analyse détaillée dans KANCHANADUL, *op. cit.*, *passim*.

CHAPITRE II

LA DESTINÉE DU PROGRAMME DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE

Deux aspects du programme de réforme économique et sociale élaboré par Pridi ont trouvé leur application au Siam dès avant la deuxième guerre mondiale, mais dans un esprit tout différent de celui dans lequel ils avaient été présentés initialement. Il s'agit de la transformation du système fiscal et de la création d'entreprises industrielles d'État [1].

La réforme fiscale a dû sa réalisation à Pridi lui-même. Six ans après avoir présenté son Plan, alors qu'il était devenu ministre des Finances dans le gouvernement Phibun Songkhram, Pridi eut en effet l'occasion de réaliser certaines des idées qu'il avait exposées en 1933. Loin d'ailleurs de constituer un aspect essentiel du Plan Économique, la refonte du système fiscal (sur laquelle Pridi s'était longuement étendu en 1933), y figurait plutôt en raison des obstacles que l'on pouvait prévoir dans sa réalisation et répondait surtout à la nécessité d'imaginer les moyens de procurer à l'État des ressources suffisantes, tout en allégeant la charge pesant sur les agriculteurs. Ce sont ces idées que Pridi allait réaliser en faisant voter un nouveau code des Impôts en mars 1939.

Ainsi qu'il l'avait préconisé, Pridi, dans ce nouveau système, mettait résolument l'accent sur les impôts indirects dont il avait — on l'a vu — fait l'éloge dans son texte de 1933. Il supprimait en effet purement et simplement la capitation [2] dont le produit s'était élevé

---

1. On peut y ajouter la création d'une loterie d'État. Suggérée par Pridi et reprise au début de mai 1933 par le gouvernement Phya Mano, cette idée avait abouti dès le 13 juin 1933 à la décision d'établir une telle loterie pour le compte du ministère des Finances. Cette institution est aujourd'hui entrée dans les mœurs thaïlandaises. Cf. « More lotteries », *Bangkok Times weekly mail*, XXXVII, 19, 8 mai 1933; « The state lottery », *Bangkok Times weekly mail*, XXXVII, 25, 19 juin 1933. Cf. également : THOMPSON, *Thailand, the new Siam*, *op. cit.*, pp. 696-697.

2. Celle-ci avait été instituée en 1899 en remplacement de la corvée, définitivement abolie à cette date. Jusque-là, la capitation n'existait (sous une forme triennale) que pour les Chinois qui ne se virent d'ailleurs appliquer le tarif commun qu'à partir de 1910 — ce qui provoqua de leur part une grève qui marqua dans l'histoire de la communauté chinoise de Bangkok. *(Suite de la note p. 158)*

à 7 738 000 *baht* en 1938-1939 et faisait disparaître à peu près complètement l'impôt foncier dont l'importance était équivalente (7 422 000 *baht* en 1938-1939) et dont le produit n'est plus que de 144 153 *baht* en 1941 [1]. La réforme de l'impôt sur le revenu (qui produisit 3 304 449 *baht* en 1941 au lieu de 1 848 869 *baht* en 1938-1939) et de l'impôt sur les entreprises commerciales et les professions libérales (dont le rendement passe de 577 854 *baht* en 1938-1939 à 919 823 *baht* en 1941) ne compensait pas — et de loin — la perte de ressources qui en résultait pour l'État, puisque l'ensemble des impôts directs ne donnent plus que 4 910 697 *baht* en 1941 contre 18 022 447 en 1938-1939, avant la réforme. Le développement des ressources fiscales était recherché résolument du côté des impôts indirects dont le produit passait de 44 463 394 *baht* en 1938-1939 à 71 169 556 *baht* en 1941 [2].

Sans doute cette réforme avait-elle été rendue possible par le retour à la souveraineté douanière opéré grâce aux traités négociés en 1937 par Pridi lui-même, alors qu'il était ministre des Affaires étrangères du gouvernement Phya Phahon. L'accent n'en était pas moins mis de façon délibérée sur les impôts indirects dont le produit était gonflé par tous les moyens : de 1938-1939 à 1941, le revenu des douanes passe de 36 367 657 *baht* à 45 482 873 *baht*, mais sur ce dernier chiffre il y a plus de 11 millions de *baht* de taxes d'*exportation* (donc indé-

---

Dans les années 1930, cet impôt était devenu très impopulaire, la crise économique rendant cette charge fixe particulièrement lourde pour les revenus les plus modestes (qui n'échappaient pas à la chute des prix) et *a fortiori* pour les chômeurs. En avril 1933, c'est-à-dire juste après le coup d'État de Phya Mano, un certain Nai Narin Phasit avait publié et fait diffuser un ouvrage intitulé *Thai Mai Jai Das* (« Les Thaïs ne sont pas des esclaves ») qui condamnait la capitation ainsi que les sanctions attachées à son non-paiement. L'ouvrage avait été saisi et son auteur avait comparu devant un tribunal de première instance qui l'avait renvoyé devant la cour criminelle de Bangkok, en même temps qu'un certain Nai Chüe Prakai Chan, inculpé en même temps que lui. Cette Cour prononça son jugement au début de septembre 1933, c'est-à-dire après le coup d'État de Phya Phahon, mais avant le retour de Pridi, et condamna les deux hommes à deux ans de prison. Nai Narin, pour attirer l'attention du gouvernement sur le problème de la capitation, entreprit aussitôt une grève de la faim qu'il poursuivit pendant près de trois semaines. Cf. SKINNER, *op. cit.*, p. 162; « The capitation tax », *Bangkok Times weekly mail*, XXXVII, 19, 8 mai 1933; « Nai Narindr », *ibid.*, 37, 11 septembre 1933, p. 2; « Nai Narindr removed to a civil hospital », *ibid.*, 39, 25 septembre 1933, p. 4; « Phya Bahol's advice to Nai Narindr », *ibid.*, 39, 25 septembre 1933, p. 25.

1. Il retrouvera cependant une grande partie de son importance à partir de 1943 et surtout de 1944.

2. *Statistical year book, Thailand*, nº 21 BE 2482 (1939-1940) à 2487 (1944), pp. 384-387.

pendantes de la souveraineté douanière) contre 5 459 098 *baht* seulement en 1938-1939. Le produit des droits d'accise passe de son côté, pendant la même période, de 6 977 821 *baht* à 19 684 334 *baht*, et celui du droit de timbre de 362 570 *baht* à 4 727 637 *baht* [1]. Tout cela était donc parfaitement conforme aux vues exprimées par Pridi en mars 1933.

Il est un second aspect du plan économique qui va trouver sa réalisation dans l'évolution siamoise ultérieure. Il s'agit du développement pris après 1933 par les entreprises industrielles d'État dont la création avait d'ailleurs été envisagée non seulement par Pridi mais dans le programme économique de Phya Phahon dans tous les cas où elles étaient jugées nécessaires et où leur mise sur pied ne pouvait être assurée par les seuls capitaux privés. Toutefois, si à première vue leur création semble répondre de beaucoup plus près que la réforme fiscale de 1939 au projet primitif de Politique Économique Nationale, l'esprit dans lequel elles ont été fondées en est trop éloigné pour qu'on puisse y voir un prolongement pur et simple des idées de Pridi.

On peut d'ailleurs considérer dans une certaine mesure que la première entreprise industrielle d'État établie en Thaïlande a été la Siam Cement Company fondée en 1913, puisque la moitié de son capital initial avait été versé par le roi Rama VI [2]. Toutefois, ce n'est que par la suite qu'apparaissent les premières industries entièrement gérées par l'État et créées quelquefois sur l'initiative de l'armée, telle la petite papeterie construite pendant la première guerre mondiale, à laquelle vint s'ajouter, en 1938, une seconde entreprise gouvernementale produisant du papier. C'est encore le cas de l'usine de tissage créée en 1933-1934, également par l'armée pour la satisfaction de ses besoins. En 1937-1938, une sucrerie d'État fut créée dans le Nord, à Lampang et une autre vint s'y ajouter en 1941 à Utaradit. En 1941 encore, au mois de septembre, le gouvernement procéda à la nationalisation de l'entreprise que la British-American Tobacco Company possédait en Thaïlande et s'attribua le monopole de l'achat, du traitement industriel et de la vente du tabac de Virginie et des cigarettes [3].

La tendance à la création d'entreprises d'État fut confirmée en 1942 par l'établissement d'un « ministère des Industries » sous le contrôle duquel furent placées la plupart des usines gouvernementales, y compris les sucreries à partir de 1946 (à l'exception toutefois du

1. *Ibid.*, pp. 384-387.
2. INGRAM, *op. cit.*, p. 135.
3. *Ibid.*, pp. 136-137.

monopole du tabac qui continua à dépendre du Département de l'Accise, c'est-à-dire du ministère des Finances) [1]. L'enquête effectuée en 1957-1958 par une mission de la Banque Mondiale révèle que l'État thaïlandais contrôlait à cette époque environ 60 établissements industriels (y compris 15 distilleries) dont 40 occupaient plus de 50 ouvriers. Ces entreprises dépendaient alors d'au moins cinq ministères différents, ceux des Industries, de l'Agriculture, de la Défense, des Finances et de la Santé publique. En 1954, une National Economic Development Corporation Ltd (N.E.D.C.O.L.) avait été créée avec le statut nominal d'une société privée, mais la majorité de ses actions étaient détenues par des entités gouvernementales. A la fin de 1957, pour lui éviter la banqueroute, l'État avait d'ailleurs dû en prendre directement la gestion [2].

Si le nombre des entreprises industrielles siamoises placées sous le contrôle de l'État a donc considérablement augmenté après 1933, ce développement ne résultait nullement du désir de mettre sur pied, même partiellement, une organisation économique de type socialiste, mais bien plutôt de considérations purement pragmatiques. Sans doute, la crise économique mondiale des années 1930 avait-elle fait prendre conscience en Thaïlande, comme dans d'autres pays sous-développés, de la nécessité d'une certaine diversification de l'économie, c'est-à-dire — dans un pays où prédominent les activités primaires — de l'opportunité d'un certain développement industriel. Cependant, en Thaïlande, le point de départ ne paraît même pas être un souci de développement économique global, mais, plus prosaïquement, le besoin de telle ou telle administration civile ou militaire d'obtenir aisément les fournitures nécessaires à son fonctionnement.

La tendance au développement d'entreprises d'État résultait à la fois de ces besoins multiples et d'une situation de fait que nous avons déjà soulignée : l'absence d'esprit d'entreprise et l'absence de capitaux disponibles chez les Thaïs autochtones. Le sentiment nationaliste, dont le coup d'État de 1932 était, sous certains aspects, une manifestation, faisait souhaiter d'autre part que les Occidentaux et les Chinois n'élargissent pas davantage encore la place qu'ils occupaient dans l'économie du pays; et à partir de l'arrivée au pouvoir de Phibun Songkhram en décembre 1938 cette préoccupation allait prendre

1. *Ibid.*, p. 140.

2. *A public development program for Thailand, report of a mission organized by the International Bank for Reconstruction and Development at the request of the Government of Thailand*, pp. 91-92.

encore plus d'acuité. La création d'entreprises directement gérées par l'État était le produit de ces différents facteurs.

La structure politique du Siam d'après juin 1932, et plus encore d'après juin 1933, contribuait d'ailleurs au même résultat. La classe des cadres militaires et administratifs s'était emparée de l'État non pour le contrôler et en limiter l'action (comme l'avaient fait les bourgeoisies capitalistes occidentales dont le pouvoir était économique avant d'être politique) mais au contraire pour s'identifier à lui et en tirer le maximum d'avantages possibles. La vie politique, dans ces conditions, allait se ramener à des rivalités de cliques et, dans ce contexte, la création d'industries d'État avait surtout l'avantage de permettre à ces cliques de consolider leur influence en plaçant ou en élargissant leurs clientèles.

On était donc très loin d'un socialisme authentique et, à la suite de leur enquête de 1957-1958, les auteurs du rapport de la Banque Mondiale, constatant la faible rentabilité des entreprises publiques thaïlandaises, n'auront pas tort d'attribuer leur échec au fait qu'elles étaient trop souvent créées « à l'initiative de personnes pourvues d'influence politique, mais qui n'ont pas une connaissance spéciale de l'industrie en question ni un intérêt particulier à la voir réussir ». Et le rapport ajoutait plus loin : « La main-d'œuvre étant bon marché et le rythme du travail lent, tous les établissements tendent à employer plus d'ouvriers que leurs équivalents occidentaux. Mais la disproportion est encore plus grande dans les entreprises gouvernementales. On en attribue la responsabilité à des raisons politiques. » [1]

Dans un souci d'efficacité économique, le rapport de la Banque Mondiale allait d'ailleurs préconiser l'abandon complet de la politique de création d'entreprises d'État et son remplacement par des encouragements aux investissements privés, tant étrangers que nationaux. C'est dans cette voie que s'est engagé le régime issu du coup d'État d'octobre 1958, sans d'ailleurs opérer une conversion aussi radicale que l'auraient sans doute souhaité les auteurs du rapport.

En dernière analyse, et mis à part certains effets positifs partiels, il faut donc conclure qu'au Siam le plan de Politique Économique Nationale formulé par Pridi en mars 1933 a eu surtout des conséquences de caractère négatif, c'est-à-dire qu'il a servi beaucoup moins d'inspiration que de repoussoir.

La seconde guerre mondiale a cependant donné sa chance à Pridi. Tandis que Phibun Songkhram, faisant prévaloir ses aspirations

1. *Ibid.*, pp. 91, 93-94.

expansionnistes, entraînait la Thaïlande dans le camp japonais, Pridi qui désapprouvait cette politique — autant, semble-t-il, pour des raisons d'opportunité que pour des raisons de sympathie idéologique — avait été éliminé du gouvernement et « promu » au Conseil de Régence. Cette manœuvre allait se retourner contre ses auteurs, Pridi, dans cette nouvelle position, se trouvant en mesure d'organiser commodément un mouvement d'opposition sinon à proprement parler de résistance. Devenu régent unique, il put en effet travailler à la chute de Phibun, résultat qui fut obtenu dès le mois de juillet 1944. Plus ou moins clandestinement au cours de la dernière année de guerre, puis ouvertement dans l'immédiat après-guerre, il allait dès lors pouvoir dominer la vie politique thaïlandaise.

Ce n'est cependant qu'en avril 1946 que Pridi cessa de gouverner par personnes interposées et se décida à prendre personnellement le pouvoir. Il y avait maintenant treize ans qu'il avait formulé son plan de Politique Économique Nationale et l'expérience lui avait appris à tenir compte des faits. Or, non seulement la structure sociale siamoise et les conditions de la vie politique intérieure n'avaient pas tellement changé dans l'intervalle, mais les difficultés économiques et financières léguées par la guerre posaient déjà plus de problèmes à court terme que le gouvernement siamois ne pouvait en résoudre. L'heure des grandes réformes sociales n'était toujours pas venue. La mort du jeune roi Ananda Mahidon, rentré depuis peu au Siam et dont le corps avait été découvert dans sa chambre, le 9 juin 1946, avec une balle dans la tête, allait d'ailleurs fournir aux adversaires de Pridi une occasion de le discréditer en rappelant que dans le tract du 24 juin 1932, il avait laissé transparaître ses sympathies républicaines et qu'il pouvait fort bien être l'instigateur de ce que, à tort ou à raison, on supposait être un assassinat. Aussi invraisemblable que soit cette accusation (car il eut été beaucoup plus simple pour Pridi d'empêcher le retour du jeune roi et de toutes façons la mort du souverain ne mettait pas fin à la monarchie), Pridi dut se résigner, le 21 août 1946, à offrir sa démission au nouveau Conseil de Régence, en invoquant des raisons de santé. Le gouvernement de l'amiral Thamrong qui lui succéda s'appuyait sur la même majorité parlementaire; mais dans le pays — où la situation économique continuait de se dégrader — ce cabinet avait moins d'autorité encore que son prédécesseur. C'est ainsi que dans la nuit du 8 au 9 novembre 1947, l'armée n'eut aucune peine à procéder à un nouveau coup d'État (lequel, cinq mois plus tard, fut suivi d'un autre qui ramenait Phibun Songkhram au pouvoir). Pridi, protégé par la marine et aidé par les ambassades anglaise et américaine avait cepen-

dant pu s'enfuir à Singapour, d'où par la suite (après un contre-coup d'État avorté en 1949) il gagnera la Chine [1].

C'est là, dans le pays de ses ancêtres paternels, que le destin voulut qu'il assiste à une expérience qui, bien qu'infiniment plus radicale, rappelait par certains aspects celle qu'il avait naguère rêvé d'entreprendre au Siam. Nous avons déjà souligné au passage la parenté que l'on peut discerner entre certains traits de l'organisation économique et sociale préconisée par Pridi en 1933 et les « communes populaires » dont la mise en place a été entreprise en Chine un quart de siècle plus tard, au cours de l'automne 1958. A lire les textes qui ont fixé l'organisation interne des Communes du Peuple à ce stade initial de leur développement [2] les aspects les plus frappants de cette analogie paraissent être les suivants :

1. La collectivisation intégrale des moyens de production de la commune prévue notamment par l'article 5 du règlement de la Commune de Weishsing : il n'y a pas de parcelles individuelles [3].

---

1. A la fin de juillet 1954, Radio-Pékin diffusa un appel de Pridi, invitant le peuple thaï à engager la lutte « contre les impérialistes américains et leur fantoche le gouvernement thaïlandais ». (Cf. THOMPSON (Virginia), ADLOLFF (Richard), *Minority problems in Southeast Asia*, pp. 227-228.) Mais cette proclamation resta sans lendemain et l'année suivante, à la conférence de Bandung, Chou En-laï, en dépit de l'adhésion de la Thaïlande à l'O.T.A.S.E., tenait au ministre thaïlandais des Affaires étrangères, le prince Wan, des propos lénifiants : Pridi n'était qu'un réfugié politique et ne serait plus autorisé à parler à la radio. (Cf. FIFIELD (R.), *The diplomacy of Southeast Asia*, p. 264.) Quelques années plus tard, cependant, si l'on en croit certains témoignages, on le retrouve dans le Sip Song Panna, la région de la minorité thaïe située à l'extrémité méridionale du Yunnan aux frontières de la Birmanie et du Laos. En 1965, toutefois, il se trouvait à Pékin, sans que l'on puisse d'ailleurs déterminer dans quelle mesure il a joué un rôle dans la formation du Front Patriotique Thaïlandais qui s'est constitué à cette époque. Reçu en octobre par Mao Tse-toung, il figurait peu après en queue de liste (avec le numéro dix) dans le Comité Central du Front Élargi né de la fusion du Front Patriotique avec le Mouvement Thaïlandais de l'Indépendance créé à la fin de 1964.

2. Il s'agit essentiellement de la résolution du 29 août 1958 du Comité Central du Parti Communiste chinois (résolution de Peitaiho) et du règlement provisoire de la Commune de Weihsing publié dans le *Jen Min Jih Pao* du 4 septembre 1958. On trouvera une traduction française de ces deux documents dans *La planification économique des communes populaires chinoises, esprit et principes*, Paris, la Documentation Française, 21 février 1964, 26 p. (« Notes et Études Documentaires », n° 3066.)

3. On sait en revanche que dans sa résolution de Wuchang du 10 décembre 1958, le Comité Central du Parti Communiste chinois a décidé de laisser aux membres des communes, en toute propriété, leur lopin de terre (avec ses arbres) et leur volaille,

2. La mise en commun des tâches ménagères (et en particulier de la préparation des repas) préconisée par Pridi pour réaliser une économie de main-d'œuvre et imposée pour la même raison par l'article 17 du règlement de la Commune de Weishing : « La commune établira des cantines publiques, des garderies d'enfants et des équipes de couture pour libérer les femmes de leur travail ménager ».

3. Le fait que la mise en œuvre du principe communiste « A chacun selon ses besoins » soit amorcée (bien qu'à un niveau très bas et très partiellement, le principe socialiste « A chacun selon son travail » restant officiellement dominant) [1]. On peut voir en effet un début de réalisation du principe communiste dans le fait que Pridi prévoit la satisfaction pour tous de leurs besoins essentiels et dans les dispositions de l'article 15, alinéa 1 du règlement de la Commune de Weihsing : « Un système d'approvisionnement en céréales devra être établi lorsque la production des céréales atteindra un niveau plus élevé et lorsque tous les membres de la commune seront d'accord pour adopter ce système. Tous les membres de la commune ainsi que toutes les personnes de leur famille seront alors approvisionnés gratuitement en céréales selon les normes fixées par l'État, sans tenir compte du nombre des personnes actives dans chaque famille » [2].

4. Enfin, le fait que la commune populaire chinoise comme la « société coopérative » selon Pridi soient toutes deux des organismes à vocation polyvalente, à la fois économique, sociale, administrative et militaire. La commune populaire, en effet, d'après le règlement de Weihsing, n'est pas seulement un organe de production : elle doit établir un service d'approvisionnement et de vente (article 7) et un service de crédit qui fonctionnera comme agence de la Banque Populaire (article 8). Elle est aussi une entité sociale qui « établira et amé-

---

et que cette nouvelle orientation, un moment contredite en 1960, a été confirmée en 1961. Cf. Trolliet (Pierre), « Les communes populaires rurales chinoises », *Tiers-Monde*, III (9-10), janv.-juin 1962, pp. 229-269.

1. Il a d'ailleurs été réaffirmé par la résolution de Wuchang du 10 décembre 1958. Cf. Trolliet, *ibid.*

2. Dans son étude sur « Les communes populaires » (in *L'Économie en U.R.S.S. et en Chine, Économie et politique*, numéro spécial janv.-févr. 1960, pp. 147-163), Paul Noirot écrit à propos des difficultés initiales suscitées par la mise en place des communes : « Rapidement, et surtout dans les communes les plus pauvres, les fournitures gratuites tendent à l'emporter dans la distribution des revenus sur la partie salaire (elles atteignent 60 et même 70 %). Il en résulte une augmentation croissante de la consommation de céréales dans les campagnes, qui va bientôt se répercuter gravement sur le ravitaillement des villes ».

liorera progressivement des centres médicaux pour que peu à peu elle possède un hôpital central avec des salles susceptibles de recevoir les malades qu'il faut hospitaliser » (article 18). Quant à l'article 9 du règlement, il prévoit que « la commune doit former progressivement ses membres pour qu'ils deviennent des travailleurs cultivés ayant des qualifications professionnelles et des connaissances générales. La commune, est-il ajouté, doit instituer un système d'éducation généralisé et obligatoire, lié étroitement au travail. Des écoles primaires et des écoles donnant des cours pendant les heures libres doivent être fondées partout ». Et la suite du texte prévoit même à l'échelon de la commune la création d'établissements d'enseignement secondaire, et même d'enseignement supérieur « si les conditions le permettent ». Il prévoit surtout que « la commune doit encourager et aider ses membres à s'engager dans des études scientifiques » et précise l'esprit très pragmatique dans lequel celles-ci sont envisagées. La commune, d'autre part, a aussi des responsabilités militaires : « Un système de milice fonctionnera dans toute la commune. Les jeunes gens, les adultes et les soldats démobilisés doivent être organisés en unités de milice qui subiront un entraînement militaire régulier et accompliront les tâches assignées par l'État » (article 10). Enfin et surtout la commune doit autant que possible se confondre avec l'entité administrative sur le territoire de laquelle elle est établie : « Lorsque la commune a les mêmes limites qu'un district, c'est-à-dire une commune pour un district, le district doit être fusionné avec la commune pour faciliter le travail. Les représentants de l'Assemblée populaire de district seront concurremment représentants de l'Assemblée de la commune », etc. (article 11).

Or cette polyvalence, on l'a vu, était elle aussi déjà prévue par Pridi. « Une fois la population organisée en sociétés coopératives, écrivait-il dans sa VIII^e^ Partie, il sera facile d'inaugurer une administration de type municipal et d'organiser un service de santé publique efficace. L'instruction en groupe sera facilitée par le fait que les membres de la coopérative vivront très près les uns des autres. Une fois terminée la journée de travail, la coopérative pourra, si elle le souhaite, exiger de ses membres qu'ils étudient pour améliorer leurs connaissances (...). L'armée pourra coopérer avec les coopératives pour l'entraînement des citoyens avant qu'ils n'atteignent l'âge de la conscription, ou encore pourra former des réserves en dehors des dispositions ordinaires du recrutement obligatoire. L'instruction militaire serait ainsi facilitée, de même qu'une conscription ultérieure éventuelle. »

Le texte relatif à l'organisation initiale des communes populaires

chinoises semble donc souvent faire écho au programme de Pridi prévoyant au Siam, vingt-cinq ans plus tôt, l'institution de « sociétés coopératives » [1]. Bien que Pridi fût en Chine à l'époque du lancement des Communes du Peuple, rien ne permet d'affirmer qu'il ait eu un rôle dans leur naissance. En revanche, il est permis de voir dans ces similitudes une preuve des résonances que les idées fouriéristes — replacées d'ailleurs en ce qui concerne les Communes dans un contexte d'étatisme absolu — trouvent dans la mentalité chinoise [2].

Quoi qu'il en soit, entre les coopératives de Luang Pradit et les Communes de Mao il reste une différence essentielle : c'est que les premières n'ont jamais eu d'existence que sur le papier, tandis qu'en Chine, en 1958, l'expérience a été entreprise effectivement pour répondre aux nécessités du « grand bond en avant » et cela — au moins à l'origine — sans aucune des atténuations ni aucun des accommodements que Pridi avait lui-même prévus dans son projet. S'il en a été ainsi, c'est que toutes les conditions nécessaires qui faisaient défaut dans le Siam de 1933 étaient cette fois réunies : encadrement effectif des masses par un parti révolutionnaire maître de l'État et volonté forcenée de développement économique, stimulée à la fois par une énorme pression démographique et par le désir de rejoindre dans les plus brefs délais possibles la capacité de production des plus grandes puissances. Ce sont là, précisément, les raisons qui expliquent *a contrario* pourquoi l'expérience ne pouvait être sérieusement envisagée dans la Thaïlande d'il y a trente ans. Plus encore peut-être que le régime politique d'inspiration occidentale établi en 1932, le plan économique de Pridi était « plaqué » sur une réalité qui ne l'avait pas sécrété.

---

1. L'une des différences résidait dans le fait qu'à l'origine le cadre territorial des communes populaires — le district — était beaucoup plus vaste que celui qui aurait servi de support aux « sociétés coopératives » de Pridi. Il en est d'ailleurs résulté une inadaptation des communes populaires aux conditions réelles de la production agricole. On sait que ce défaut a été corrigé par la suite en faisant de la brigade l'échelon fondamental, puis en faisant de l'équipe de production l'unité comptable de base, en plaçant les moyens de production sous son contrôle et en renforçant son autorité administrative. Cf. TROLLIET, *op. cit.* ; YANG (Ling), « Il faut renforcer la direction des équipes de production », *Shih-shih Shon tse*, 6 avril 1962 ; « Comment les cadres des brigades de production devraient comprendre leur tâche », *Nan-fang Jeh Pao*, 20 juin 1962 (traduction française dans Notes et Études Documentaires, n° 3066, 21 février 1964).

2. Les analogies entre la « Phalange » de Fourier et la Commune populaire chinoise ont été soulignées par CHASSIN (Gal L.-M.), « De Fourier à Mao Tse-tung ou du phalanstère à la Commune du Peuple », *Revue de défense nationale*, février 1962, pp. 238-263.

LE « PROGRAMME DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE » DE LUANG PRADIT MANUTHAM ET SA CRITIQUE PAR LE ROI PRACHATHIPOK

Distribué sous forme de brochures aux membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple et, bien entendu, aux membres de la commission chargée de formuler des recommandations à son sujet, le programme de Pridi n'a pas été édité à l'époque sous une forme accessible au public. M. K.P. Landon a pu toutefois s'en procurer un exemplaire dont il a donné une traduction anglaise en annexe de son ouvrage *Siam in transition*, qui a été publié en 1939 [1]. La traduction française que nous donnons ci-après a été faite initialement à partir de cette version anglaise, mais a été ensuite rapprochée, pour vérification, de la version originale dactylographiée en thaï que M. Landon a eu l'obligeance de nous communiquer sous forme de microfilm. Nous avons été amené ainsi, grâce aux bons offices de M. Saveng Phinith, à préciser notre traduction en un certain nombre de passages, qu'il s'agisse du texte lui-même ou des mentions marginales qui l'accompagnent.

C'est également à l'obligeance de M. K.P. Landon que nous devons d'avoir eu connaissance (ici encore sous forme de microfilm) d'un exemplaire dactylographié du texte siamois du commentaire du roi Prachathipok (jusqu'ici inédit en aucune langue occidentale). Ce commentaire, dont M. Saveng Phinith a effectué la traduction, suit le programme de Pridi point par point. Aussi avons-nous jugé plus commode pour le lecteur d'en donner la traduction française non pas en bloc mais par fragments séparés, à la suite des passages de Pridi dont ces fragments constituent la réfutation. Par ailleurs, alors que nous donnons le texte de Pridi en traduction intégrale, nous avons été amené, dans certains cas, à apporter quelques coupures au texte de Prachathipok, lorsqu'il s'agissait de développements qui n'apportaient aucune idée essentielle supplémentaire.

Au contraire du Programme de Politique Économique Nationale de Pridi, sa réfutation par le roi a reçu à l'époque une certaine diffu-

---

1. LANDON, *Siam in transition*, *op. cit.*, pp. 260-302.

sion. Une information publiée dans le quotidien siamois le *Sri Krung* et reproduite dans le *Bangkok Times* du 19 avril 1933 précise non seulement que Pridi, dans le courant du mois de mars, avait soumis son « plan économique » au roi et que celui-ci en avait rédigé une analyse critique minutieuse (« a careful review »), mais révèle que cette analyse était en cours d'impression à trois mille exemplaires aux frais du roi (« at the royal expense ») sur les presses de la « prison des peines légères » pour distribution à des particuliers ou à des groupes (« parties ») [1].

Certains passages du texte de Prachathipok avaient dû déjà transpirer à ce moment car le *Sri Krung* révélait que le roi y exprimait « l'opinion que si Luang Pradit n'avait pas copié certaines parties de son plan sur Staline, c'est que M. Staline, secrétaire général du Parti Communiste de l'Union Soviétique, devait avoir copié sur Luang Pradit » [2].

Il est cependant difficile de dire quelle a été à l'époque l'ampleur de la diffusion du commentaire du roi. Non seulement, ainsi que le révèle l'article du *Sri Krung*, ce texte devait être *distribué* à certaines personnes et non pas vendu au public, mais il semble que le gouvernement (sans doute pour ne pas divulguer indirectement le programme de Pridi) ait découragé cette distribution. Il est certain en tout cas que toute diffusion du contenu du commentaire du roi par la presse a été interdite. C'est ainsi que le 20 avril 1933, l'Assistant Lord Prefect de Bangkok, s'adressant aux représentants de la presse, déclarait que « l'affirmation du *Sri Krung* de mercredi, d'après laquelle Sa Majesté le Roi a fait imprimer à ses propres frais des exemplaires de son commentaire du plan économique de Luang Pradit, était inexacte ». Et il ajoutait : « Luang Pradit a effectivement soumis un exemplaire de son plan à la considération du roi, et Sa Majesté en a rédigé un commentaire lui répondant section par section; mais il s'agissait là d'une affaire purement privée et personnelle et ce n'était destiné en aucune façon à une publication dans la presse. Cela étant, il est absolument interdit à la presse de publier le commentaire de Sa Majesté sur le Plan Économique de Luang Pradit ». L'article du

---

1. « Stalin or? », *Bangkok Times*, 19 avril 1933 et *Bangkok Times weekly mail*, XXXVII, 17, 24 avril 1933, p. 18.

2. *Ibid.* En fait, le roi avait écrit : « Quant à savoir si c'est Staline qui copie sur Luang Pradit ou l'inverse, je ne puis vous répondre. Cependant une chose est certaine : c'est que ces deux plans sont identiques dans leurs slogans et leurs formes d'application ». (V. *infra*, p. 247.)

Bangkok Times reproduisant le lendemain cette déclaration ajoutait : « Le *Sri Krung* a présenté ses excuses pour avoir publié une partie du commentaire sans autorisation et ne répétera pas cette infraction » [1].

Cette position, qui était celle du gouvernement Phya Manopakon après son coup d'État du 1er avril 1933, allait encore être celle de Phya Phahon après le coup d'État du 20 juin suivant. Dans une déclaration à la presse en date du 22 juin, il commençait par définir la mesure à vrai dire très étroite dans laquelle celle-ci pouvait désormais jouir de la liberté, précisant aux journalistes qu'ils étaient libres de critiquer ses erreurs *avec sa permission...* Et il ajoutait : « Maintenant que nous avons adopté la démocratie, je vous donne cette liberté, mais je dois néanmoins protéger ma personne. Aussi est-il toujours nécessaire que vous soumettiez au censeur les articles sur la politique ». Et de préciser : « Je vous demande de vous abstenir tout à fait d'aborder la question [« from touching upon »] du plan économique de Luang Pradit ou du commentaire qu'en a fait Sa Majesté » [2].

Si le commentaire du roi, tel qu'il est sorti des presses de l'imprimerie de la « Prison des peines légères », a effectivement été distribué à titre privé à un certain nombre de personnes, d'ailleurs impossible à déterminer [3], il ne semble pas qu'il ait été à proprement parler mis à cette époque à la disposition du public, ce qui ne se serait guère concilié avec l'interdiction à la presse d'y faire allusion. Pour qu'il soit publié à proprement parler, il faut attendre l'année 1949, soit un an après la publication du programme de Pridi qui ne fut édité en langue siamoise qu'en 1948, postérieurement à l'éviction de son auteur de la vie politique thaïlandaise [4].

---

1. « That economic scheme », *Bangkok Times*, 21 avril 1933, et *Bangkok Times weekly mail*, XXXVII, 17, 24 avril 1933, p. 29.

2. « The new revolution in Siam. The Premiers adress to the press », *Bangkok Times*, 23 juin 1933, et *Bangkok Times weekly mail*, XXXVII, 26, 26 juin 1933, p. 21.

3. Le Professeur Lingat, qui était à l'époque l'un des conseillers juridiques étrangers du gouvernement siamois, en a un exemplaire en sa possession.

4. Pradit Manutham (Luang), *Khaokhrongkan Setthakit khong Luang Pradit Manutham* (Le plan économique de Luang Pradit Manutham), Bangkok, Aksoncharoenthat, 1948, 117 p. Le texte du Programme de Pridi se trouve également dans sa biographie qui a été publiée à la même époque : Dechawut (I.), *Bûang Lang Chiwit Nai Pridi Phanomyong, Ratthaburutawuso* (« Biographie de Pridi Phanomyong, Elder Statesman »), Bangkok, Phra Athit, 1948, 161 p.; pp. 11-63.

Prachathipok (Roi), *Phraratchawichan khong Somdet Phrapokklao Songkhan Khaokhrongkan Setthakit khong Nai Pridi Phanomyong* (« Les critiques du roi Prachathipok sur le plan économique de Pridi Phanomyong »), Bangkok, Phakdipradit, 1949, 190 p.

Par ailleurs, tous les auteurs qui ont écrit sur le Siam contemporain postérieurement à 1933 ont au moins fait allusion au programme économique de Pridi et en ont souvent fait une analyse et un commentaire succints. K. P. Landon, qui donne une traduction du texte en annexe, l'analyse rapidement dans le corps de son ouvrage [1]. V. Thompson fait de même dans sa monographie sur la Thaïlande [2] et se contente d'y faire allusion dans l'étude qu'elle a publiée en 1947 avec R. Adloff sur la gauche en Asie du Sud-Est [3]. Quant à W. F. Vella, dans un ouvrage publié en 1955, il ne lui consacre encore que quelques pages dans lesquelles il s'efforce successivement de le résumer et de formuler un jugement à son sujet [4]. En revanche, dans une étude parue la même année sur l'évolution économique de la Thaïlande depuis le milieu du XIX^e siècle, Ingram n'accorde au plan de Pridi que quatre lignes, d'ailleurs pertinentes [5]. Pour sa part, David A. Wilson n'y consacre que quelques lignes de sa contribution à l'ouvrage collectif publié en 1959 sous la direction de Kahin [6] et moins de deux pages dans son étude sur la Thaïlande et le marxisme parue la même année [7] et se contente d'y faire allusion dans son étude de 1962 [8]. Enfin, dans une étude plus récente encore, Insor réserve à l'analyse du programme de Pridi plus de la moitié du passage qu'il consacre à son auteur [9].

---

1. LANDON, *Siam in transition*, *op. cit.*, p. 29.
2. THOMPSON (Virginia), *Thailand, the new Siam*, p. 72.
3. THOMPSON, ADLOFF, *The left wing in Southeast Asia*, *op. cit.*, pp. 51, 55.
4. VELLA (Walter F.), *The impact of the west on government in Thailand*, pp. 374-377.
5. INGRAM, *Economic change in Thailand since 1850*, *op. cit.*, p. 195.
6. WILSON (David A.), « Thailand », pp. 3-72, in KAHIN (G. McT.), *Governments and politics in Southeast Asia*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1959, 531 p., bibliogr., index, p. 18.
7. WILSON (David A.), « Thailand and Marxism », pp. 58-101, in TRAGER (Frank N.), *Marxism in Southeast Asia, a study of four countries*, Stanford, Stanford University Press, 1959, 381 p., bibliogr., index, pp. 89-90.
8. WILSON (David A.), *Politics in Thailand*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1962, XV-307 p., bibliogr., index, pp. 16-17.
9. INSOR (D.), *Thailand, a political, social and economic analysis*, New York, Praeger, 1963, 188 p., bibliogr., index, pp. 79-82.

LA « POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE » DE LUANG PRADIT MANUTHAM

Vous, fonctionnaires pourvus d'un salaire et d'une pension, vous opposez-vous à l'octroi de salaires et de pensions au peuple ?

Cette question figure en haut de chacune des pages de ce texte.

PRÉAMBULE

Division du système économique en associations coopératives [1].

En recherchant le moyen de promouvoir la prospérité de notre peuple, j'ai pris en considération non seulement son mode d'existence actuel, mais aussi les traits particuliers qui le caractérisent en tant que nation. Je suis arrivé à la conclusion que pour le progrès de son bien-être il n'y a qu'une seule voie possible : à savoir, que l'État doit prendre en mains la direction d'une Politique Économique Nationale en vertu de laquelle le système économique sera subdivisé en associations coopératives différenciées.

Ma conclusion ne résulte pas de mon adhésion à une philosophie sociale particulière. J'ai emprunté des éléments valables à différents systèmes toutes les fois que j'ai trouvé en ceux-ci quelque chose qui puisse convenir au Siam. Ce sont ces idées que j'ai organisées en une politique coordonnée.

Raisons de l'existence de partis pris.

Il est bon toutefois de se rappeler qu'il y a, assurément, de nombreuses théories divergentes quant au meilleur moyen de promouvoir la prospérité d'un peuple, et que les défenseurs de ces différentes théories sont incapables d'arriver à un accord quelconque. De cet

1. Dans le texte original ces inter-titres figurent en marge ainsi qu'il apparaît sur le fac-similé de la page 65.

état de choses, le Professeur Deschamps, de l'Université de Paris, a proposé trois explications possibles :

Ignorance involontaire.

1. Tout le monde n'est pas informé des différentes théories économiques. Il y a par exemple des gens qui n'ont jamais étudié ni même lu la littérature des différents systèmes et qui, par conséquent, sont incapables de se former une opinion à leur sujet.

Ignorance volontaire.

2. Certains, de façon délibérée, choisissent de rester dans l'ignorance des faits. Par exemple, un certain type de personnes prête l'oreille aux accusations « de place publique » formulées contre telle théorie sociale et d'après lesquelles celle-ci incite les gens à s'entretuer, à confisquer la propriété des riches et à la distribuer de façon égale entre les pauvres, et à faire des femmes une propriété commune. Ils acceptent en toute crédulité ces propos de place publique et sont fermement convaincus de la vérité de ces allégations sans fondement. Et ils ne poussent pas plus loin leur enquête pour déterminer si la doctrine en question a effectivement incité à tuer, à confisquer la propriété des riches et à la distribuer parmi les pauvres, ou à faire des femmes une propriété commune.

Privilèges particuliers.

3. Certains craignent la perte d'un privilège particulier. Par exemple : une certaine classe de gens reconnaît les avantages inhérents à certaines des philosophies sociales, mais se refuse à leur rendre justice. De tels gens s'opposent à l'adoption de quoi que ce soit qui porte atteinte aux privilèges spéciaux dont ils jouissent. C'est ainsi qu'ils sont opposés à l'adoption du socialisme qui confie à l'État le contrôle de l'industrie pour le profit du peuple dans son ensemble. En tant que capitalistes, ils estiment le socialisme inacceptable, dans la mesure où il peut entraîner l'expropriation de leurs investissements dans l'industrie. Ou encore, il y a des gens hostiles au gouvernement pour des raisons qui leur sont personnelles. Ils peuvent se rendre compte qu'une certaine politique est excellente. Mais que le gouvernement l'adopte, et ils se déclareront pour une politique différente sans autre raison qu'ils sont obstinément opposés à tout ce que le gouvernement peut tenter. De tels gens sont des parasites sociaux qui pensent seulement en termes d'avantages égoïstes et ne se soucient pas de l'intérêt général.

Parti pris. (Orgueil et préjugé.) [1]

J'ai pu observer qu'au Siam il existe encore une autre explication, à savoir le « parti pris ». J'ai eu l'occasion de lire des articles de membres de l'intelligentsia siamoise attirant l'attention sur les prétendus dangers contenus, soi-disant, dans certaines théories sociales. J'ai demandé aux auteurs de ces articles s'ils étaient au courant des analyses faisant autorité sur les théories en question, qu'elles leur soient favorables ou défavorables, ou si leurs remarques étaient simplement fondées sur des on-dit. En règle générale j'ai trouvé qu'ils avaient été influencés par des on-dit. Je leur ai suggéré qu'il pourrait être bon d'étudier les exposés détaillés de personnes impartiales. Lorsqu'ils l'ont fait, ils ont vu que leurs propres exposés étaient inexacts. Mais pour maintenir leur réputation d'érudits, en d'autres termes à cause du « parti pris », ils ont continué d'affirmer l'exactitude de leur position antérieure, même après avoir reconnu devant moi qu'ils étaient dans l'erreur. Ils se comportent ainsi bien entendu à cause d'un orgueil mal placé. Ils sont des parasites sociaux au même degré que les individus égoïstes dont l'unique souci est le profit personnel.

Impartialité.

Il est donc demandé au lecteur du présent exposé de l'aborder dans un esprit d'impartialité, d'éviter les pièges décrits ci-dessus et de tenter de juger équitablement si le programme que j'ai élaboré serait ou non à l'avantage du peuple, conformément à la proclamation antérieurement faite par le gouvernement. Si l'un de mes lecteurs est troublé ou éprouve des doutes à propos d'un point quelconque, il est invité à me consulter. Si vous entendez formuler des objections contre le plan, je voudrais vous demander de bien vouloir vous enquérir auprès de l'objecteur si ses raisons sont les siennes ou s'il s'agit de critiques qu'il a entendues à quelque coin de rue. Demandez-lui quelle littérature digne de foi il a lue ou vue sur le sujet. Et veuillez bien me rapporter le tout.

La lecture de cet exposé n'exige pas un diplôme universitaire. Celui qui n'en est pas pourvu peut, s'il s'y applique et ne se laisse pas influencer par des bavardages, déterminer les faits beaucoup mieux que celui qui possède un diplôme mais n'a fait aucune tentative pour découvrir la vérité.

---

1. L'expression figure entre parenthèses et en anglais dans le texte original siamois.

PREMIÈRE PARTIE

LA PROCLAMATION ORIGINAIRE DU PARTI DU PEUPLE

La clause n° 3.

Le 24 juin 1932, le Parti du Peuple a annoncé son programme au public en une déclaration en six points. La clause relative au système économique national est la suivante :

« Le nouveau gouvernement promet de promouvoir la prospérité économique des citoyens en procurant à chacun un emploi rémunéré et en promulgant une politique économique nationale destinée à mettre fin à la pauvreté ».

Ce n'est pas au-delà des possibilités du gouvernement.

L'idéal ainsi exprimé est profondément enraciné dans le cœur de tous les citoyens. Cet idéal sera l'un des titres de gloire de l'histoire de cette révolution. C'est pourquoi je ne cesse, en ce qui me concerne, de souligner son importance, car c'est ma conviction que si le gouvernement réussit à promulguer une politique économique appropriée, il sera possible, de la façon la plus assurée, de procurer à chacun un emploi rémunéré, et d'en finir avec la pauvreté.

Mon but unique et suprême en travaillant à la révolution était de promouvoir la prospérité de notre peuple. Mon souci, essentiellement, n'était pas de remplacer un monarque unique par une multiplicité de monarques, ce qui n'est que l'apparence extérieure d'une démocratie. J'étais résolu par-dessus tout à faire essentiellement ceci : « Faire progresser le bien-être de notre peuple ». Et je tiens que, dans la Constitution, se trouve la clé qui fournira au peuple l'occasion de participer à la détermination de la ligne de conduite gouvernementale en fonction des besoins qu'il ressent. Maintenant que cette porte qui lui a été fermée si longtemps s'est enfin ouverte, c'est la responsabilité de ce gouvernement de la lui faire franchir triomphalement pour le conduire vers une terre de bonheur et de prospérité. Nous ne devons pas conduire le peuple à reculons vers je ne sais quelles eaux stagnantes.

C'est donc le devoir de ce gouvernement, qui a accepté le programme en six points du Parti du Peuple, de mettre en application la politique de ce Parti.

Critique de Prachathipok.

En ce qui concerne ce chapitre, je n'ai rien à objecter et je pense même que ce plan de développement économique est une bonne chose. Cependant, il faut noter

que si l'on devait appliquer ce plan il serait bon que ce soient les citoyens qui en décident. Autrement dit, il serait bon d'écouter vraiment leur avis et il ne faudrait pas les contraindre par des moyens indirects ou par tout autre moyen visant à les amener à nous écouter. S'ils émettent un avis défavorable, il ne faut pas les châtier pour autant (...).

DEUXIÈME PARTIE
INSTABILITÉ DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE ACTUEL

La pauvreté du peuple.

Les hommes de cœur ne peuvent qu'être saisis de compassion et de pitié pour leurs semblables lorsqu'ils voient dans quelle condition se trouvent la masse des agriculteurs ou les miséreux de la capitale. La sympathie jaillit spontanément à la vue de la nourriture, des vêtements et de l'abri insuffisants, en un mot de ce pauvre nécessaire qui est tout ce qu'ils ont dans la vie. Même lorsqu'ils ont de quoi manger pour aujourd'hui, rien n'est sûr pour demain et les jours suivants. L'avenir est, au mieux, incertain. Lorsque l'on considère les aléas de l'existence et la manière dont nous sommes tous voués à la vieillesse et à la maladie, il est permis de se demander si en de telles circonstances ceux qui, même bien portants et vigoureux, sont si pauvres et si démunis, auront encore de quoi manger.

Les riches, la classe moyenne et les pauvres peuvent tous connaître le besoin.

Les incertitudes de l'existence ne sont pas réservées aux seuls pauvres. Dans les classes moyennes et fortunées chacun est soumis aux mêmes aléas. Considérez bien si la fortune que vous avez pu amasser peut vous être garantie non seulement pour la durée de votre vie, mais pour celle de vos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Il y a de nombreux exemples de familles fortunées qui en une génération se sont retrouvées démunies. L'héritage laissé à un fils fond et s'évanouit, et celui qui avait été un riche héritier devient pauvre. De tels exemples aident à montrer la fragilité de la richesse, qui ne peut garantir la pérennité d'un mode de vie. Une fois encore, pouvez-vous savoir avec certitude que tous vos membres conserveront leur vigueur tout au long de votre existence ? Si vous tombez malade ou devenez infirme au point de ne plus pouvoir travailler, il vous faudra utiliser jusqu'au dernier sou l'argent que vous avez mis de côté. Et lorsque

ceci se sera produit, où trouverez-vous de quoi manger pendant votre maladie ou votre infirmité ? Avez-vous jamais songé sérieusement à ce que seraient vos sentiments si une telle chose vous arrivait ?

Critique de Prachathipok.

L'auteur raconte qu'il règne à l'heure actuelle une grande indigence et que personne ne sait s'il aura de quoi se nourrir pour le lendemain. Pour ma part je peux affirmer que tous nos concitoyens, du plus riche jusqu'au dernier mendiant, n'ont pas du tout l'air affamés. Ceux qui meurent de faim sont exclusivement ceux qui sont dans l'incapacité d'avaler parce qu'ils sont malades. Les chiens des pagodes eux-mêmes n'ont jamais crevé de faim (...). Je reconnais volontiers que le niveau de consommation alimentaire de nos citoyens reste inférieur à celui des pays étrangers, tels que l'Angleterre ou les États-Unis. Cependant, d'après l'enquête du Professeur Zimmerman, notre situation serait meilleure que celle des autres pays d'Asie (et principalement des pays de l'Asie continentale, exception faite des différentes îles). Et nos citoyens seraient moins déprimés physiquement et moralement que les paysans de l'Union Soviétique qui jusqu'ici a appliqué ce fameux plan économique (...). C'est en U.R.S.S. que les citoyens ne peuvent fermer les yeux de la nuit parce qu'ils ne savent pas s'ils auront assez à manger le lendemain. Quant à nous Siamois, si nous pouvons toujours disposer de nos rizières et de nos jardins pour cultiver du riz et des légumes, nous pourrons toujours espérer récolter suffisamment pour ne pas tomber dans la famine. C'est dans le cas où il nous arriverait d'adopter le même plan que les Russes que cette famine risquerait de se produire effectivement (...).

TROISIÈME PARTIE

ASSURANCE SOCIALE [1]

L'État devrait garantir la sécurité de chaque citoyen.

L'instabilité de l'ordre économique est telle que certains esprits ont pensé que la seule solution était que l'État entreprenne de garantir le bien-être de ses citoyens. Autrement dit tous les citoyens de naissance doivent être assurés par l'État de façon à ce que de la naissance à la mort, qu'il s'agisse d'enfants, de malades ou d'infirmes, ou de personnes devenues inaptes au travail, ils reçoivent nourriture, vêtement et abri, en d'autres termes toutes les nécessités vitales. Lorsque l'État pourra fournir de telles garanties, chaque citoyen dormira en paix, car il saura que dans la maladie, l'infirmité ou la vieillesse il n'aura plus à craindre d'être dans le besoin. Il n'aura plus à redouter que ses enfants, s'il vient à mourir, manquent du nécessaire. Car c'est l'État qui sera l'assureur. Et l'assurance qu'il fournira aura beaucoup plus

1. Entre parenthèses et en français dans le texte.

de valeur que l'accumulation de richesse, car la richesse est soumise aux contingences imprévisibles déjà mentionnées.

Des compagnies privées ne peuvent prendre un tel engagement.

Fournir une telle assurance dépasse les possibilités de compagnies privées. Ou, si elles entreprennent de le faire, les gens, pour être protégés, doivent verser de lourdes primes. Et où pourront-ils se procurer l'argent en quantité suffisante ? Non, c'est seulement par la méthode étatique que cela peut être réalisé. Parce qu'un gouvernement n'a pas à recueillir directement des primes de ses citoyens. Un gouvernement peut élaborer une méthode autre que celle de la prime d'assurance. C'est ainsi qu'il peut accroître la capacité de production du peuple et collecter ensuite un impôt indirect d'un montant journalier si faible que le peuple en sentira à peine le poids.

Loi de sécurité sociale.

Dans certains pays étrangers, le début de la prospérité nationale date, estime-t-on, du lancement d'un plan de sécurité sociale. Pour instituer un programme de sécurité sociale dans notre pays, le gouvernement aura à promulguer une Loi de Sécurité Sociale qui fasse un devoir à l'État de distribuer de l'argent à tous en quantité suffisante, de façon à ce qu'ils puissent l'échanger contre les nécessités vitales telles que le vivre, l'habillement et le couvert, suivant leur statut individuel (voir la Loi de Sécurité Sociale).

Les Siamois aiment être fonctionnaires.

Le plan consistant à fournir à chacun un salaire mensuel est particulièrement bien adapté au caractère spécial du peuple siamois. Il est bien connu que tous les Siamois désirent travailler pour le gouvernement et qu'ils aiment recevoir un salaire régulier. Et cependant certains fonctionnaires font campagne contre ce programme parce qu'ils sont peu disposés à ce que tout le monde travaille pour l'État. Et ils agissent ainsi, alors qu'en même temps ils sont eux-mêmes des employés de l'État recevant un salaire!

L'argent est utilisé comme moyen d'échange.

Si le gouvernement doit distribuer des salaires au peuple, où se procurera-t-il l'argent ? Avant que nous discutions de ce sujet, laissez-

moi vous rappeler que l'argent ne se mange pas. L'argent n'est qu'une chose que l'on échange contre les nécessités vitales telles que la nourriture, l'habillement, le couvert, etc. Veuillez bien vous rappeler pourquoi vous accumulez de l'argent. Vous l'accumulez afin de l'échanger contre les nécessités vitales. Ainsi, nous ne nous trompons pas en qualifiant l'argent de signe ou d'instrument de mesure. La distribution de salaires équivaut à une distribution de signes que les gens peuvent échanger contre les nécessités vitales, suivant leurs besoins. En fin de compte, ce que les gens recevront, ce sont ces nécessités vitales, à savoir la nourriture, l'habillement, le couvert, etc.

Le gouvernement n'a pas besoin d'exproprier les riches.
Compensation.
Banque Nationale.

Le gouvernement n'a pas besoin d'exproprier les riches pour se procurer l'argent avec lequel il distribuera des salaires au peuple. Le gouvernement peut fournir les produits essentiels en établissant des sociétés coopératives qui, par un système de compensation, échangeront des biens matériels contre les salaires que le gouvernement payera au peuple. Ainsi, si un citoyen reçoit vingt *baht* par mois, et que la satisfaction de ses besoins essentiels revienne pour lui à vingt *baht*, l'argent que l'État lui payera reviendra à nouveau à ce dernier. Le montant de l'argent qui restera entre les mains des citoyens sera le montant excédant leurs dépenses vitales. C'est seulement cette somme qui devra être fournie par l'État à partir d'un fonds en capital, suivant la coutume du reste du monde, en or ou en argent. Ou, si l'on considère peu souhaitable d'émettre une grande quantité de monnaie fiduciaire qui doit être garantie par des réserves d'or ou d'argent, le gouvernement peut établir une banque nationale digne de confiance pour le dépôt de l'argent des citoyens. Les déposants pourront alors utiliser des chèques ou la méthode de *compensation* [1] décrite ci-dessus pour retirer leur argent. De cette façon, la monnaie fiduciaire mise en circulation ne devra pas s'élever à une somme considérable.

L'État gère l'économie.

Puisque le gouvernement doit établir la sécurité sociale en payant des salaires à tous les citoyens, il est évidemment nécessaire qu'il

1. En français (ou en anglais...) dans le texte.

établisse des sociétés coopératives qui produiront de quoi satisfaire les besoins essentiels et fonctionneront comme agences distributrices. Si le gouvernement n'établissait pas des sociétés pour produire et distribuer les produits vitaux essentiels, ou s'il ne contrôlait pas cette production et cette distribution, comment pourrait-il garantir la sécurité du peuple, et où pourrait-il trouver l'argent pour payer des salaires au peuple ?

L'administration de notre système économique repose sur :

1. Le sol, qui comprend les richesses situées dans, sur et sous le sol.
2. Le travail.
3. Le capital.

Le peuple manque de terres et de capitaux.

Notre première question est la suivante : Le peuple dispose-t-il de terres et de capitaux en quantité suffisante ? Nous verrons que, sous le régime actuel de l'entreprise privée, 99 % de la population ne dispose pas du sol ni du capital suffisants pour lui assurer un niveau de vie convenable. Le peuple, il est vrai, dispose de sa capacité de travail, mais comment pourrait-il l'utiliser alors que le sol et le capital lui font défaut ?

Le sol, le travail et le capital de la nation.

Si nous passons en revue le sol, la main-d'œuvre et le capital de la nation, nous verrons qu'au Siam il y a cinq cent mille kilomètres carrés (plus de 320 millions de *rai*) de terre. Le sol est potentiellement riche en arbres et autres types de végétation. Et sous le sol, il y a une grande richesse minérale. Quant à la main-d'œuvre, il y a plus de onze millions d'habitants. Et quant au capital, bien qu'il n'y en ait pas beaucoup, le Siam n'est pas un pays non-développé. Les ressources naturelles et l'excellente réputation de la nation constituent un actif qui peut être utilisé pour attirer le capital étranger sans causer au peuple de désagrément excessif, conformément à un plan qu'il appartiendrait au Trésor public de proposer.

Critique de Prachathipok.

Songer à fournir au peuple une garantie de bien-être est une chose louable. Cependant, lorsqu'il est question d'assurance, l'assuré doit habituellement fournir quelque chose en échange. Ainsi, selon ce plan, celui qui reçoit une telle garantie doit-il seulement donner en retour sa force de travail et une légère taxe quotidienne ? Il me

semble que le prix de ce bien-être soit d'être obligé de sacrifier sa liberté. Être Thaï devrait-il se ramener à se transformer en esclave ? [1] En effet, d'après ce qu'on voit en Russie, qui applique ce système, la population devrait assurer son bien-être par le sacrifice de sa liberté, en acceptant d'être esclave de l'État (...).

A propos de l'aspiration des citoyens à devenir fonctionnaires, il est possible que ce fait se révèle exact, mais il ne peut être généralisé car la signification que le peuple donne au mot « fonctionnaire » n'est pas la même que celle que lui donne l'auteur. En réalité, pour le peuple, le « fonctionnaire » est celui qui n'a qu'un geste à faire pour être obéi, ou encore un employé qui reste derrière son bureau, buvant du thé et n'accomplissant que des tâches légères. Cette catégorie de fonctionnariat est, je l'admets, très convoitée par le peuple car c'est une condition agréable et qui ne demande aucun effort. Et encore, n'est-ce pas entièrement exact car nombre de citoyens n'y aspirent pas car nombreux sont ceux qui aiment organiser librement leur vie et leur travail. Selon l'auteur il y aura deux classes de fonctionnaires : les employés de bureau et les travailleurs de force. Pour ce qui est de cette dernière catégorie, je ne doute pas que ceux qui désirent y appartenir soient rares. On peut en trouver la confirmation chez les chômeurs qui cherchent de l'emploi. Ces derniers font connaître à qui veut les entendre qu'ils cherchent de l'embauche et qu'ils accepteraient n'importe quelle tâche. Mais lorsque le gouvernement veut les recruter pour réparer les chaussées et construire des routes, il n'y a plus personne pour accepter le travail. On peut en voir un exemple chez les militaires qui ont été recrutés pour le service. Eux aussi peuvent être considérés comme des fonctionnaires au plein sens du terme et il est pourvu à tous leurs besoins essentiels. Or même dans ce cas on peut constater des défections. Si l'auteur souhaite que les citoyens deviennent fonctionnaires pour creuser la terre et entend les soumettre à des règlements sous peine de sanctions rigoureuses, nous n'en voyons pas moins qu'ils ne sont pas différents des militaires. L'auteur croit-il que les citoyens seront satisfaits et ne souhaiteront pas se dérober comme ces derniers ? Le fait d'obliger les citoyens à servir dans l'armée pendant deux ans ne constitue par une contrainte grave, mais celui de les obliger toute leur vie à creuser la terre et à respecter les règlements des casernes est selon moi excessif. C'est pourquoi, ainsi qu'il a été dit plus haut, je crois qu'il n'y aura pas tellement de citoyens prêts à devenir fonctionnaires pour creuser la terre ainsi que l'auteur le voudrait.

A propos de la monnaie comme moyen d'échange (...), nous ne devons pas oublier que jusqu'à présent il n'y a rien qui puisse être un moyen d'échange plus parfait que l'argent, car la monnaie est acceptée par tous. Si l'on n'utilisait plus la monnaie, on serait contraint de revenir aux méthodes primitives, c'est-à-dire au troc, ce qui amènerait à coup sûr d'énormes difficultés pour tout le monde (...). Il est vrai que l'auteur n'a pas dit qu'il supprimerait la monnaie. Cependant, selon son plan, le processus d'évolution aboutirait à sa suppression progressive comme cela s'est fait en Russie. Dans *An economic history of Soviet Russia*, Lancelot Lawton relate à ce propos que la Russie a essayé de supprimer la monnaie. Le gouvernement donne leur salaire aux citoyens qui vont ensuite faire leurs achats dans les magasins collectifs. Ils déposent ce qui leur reste à la Banque Nationale. Cette méthode implique que les salaires distribués soient augmentés énormément, ce qui oblige à augmenter le nombre de billets de banque. Une fois que le nombre de billets de banque est augmenté et que la garantie réelle de la monnaie est affaiblie, la valeur de cette dernière tombe au point que finalement on est contraint de ne plus l'utiliser. La population utilise

1. *Thaï* veut également dire « libre ».

troc-échange, barter

alors le procédé primitif du troc. Ceux qui ne possèdent pas de marchandises et qui ne touchent que le salaire du gouvernement vont donc mourir de faim (...). Il n'y a qu'à prendre comme exemple nos soldats que leurs supérieurs essayèrent à plusieurs reprises de faire manger en commun en suspendant le paiement des soldes. Ces soldats préféraient toucher leur solde et se ravitailler par eux-mêmes. Ceci nous montre l'importance de l'argent. Ainsi, quels que soient les procédés imaginés par l'auteur, il faudra toujours faire en sorte de ne pas réduire à rien la valeur de la monnaie. Car si l'on devait employer comme fonctionnaires tous les citoyens et leur donner une rémunération, il faudrait les payer avec une monnaie réelle et non avec du papier sans valeur, sous peine de faire leur malheur. Il ne faut pas oublier que la suppression de la monnaie entraîne l'impossibilité de fixer le prix des marchandises et l'obligation de retourner au procédé primitif du troc. Est-ce donc là un progrès ?

A propos de la Banque Nationale, sa création dépend en fait de la confiance que lui accordera le peuple. Si l'État fait faillite et vient à retirer continuellement des fonds de la Banque Nationale, cette dernière sera bien chancelante (...). Les paysans français eux-mêmes ne s'empressent pas de déposer leur argent dans les banques. Peut-on en attendre davantage du peuple de notre pays qui n'est pas très évolué ? On a créé depuis longtemps une caisse d'épargne, mais on ne peut dire qu'il y a beaucoup de gens qui y déposent leur argent. L'utilisation des chèques comme monnaie d'échange ne pourrait s'étendre à toute la population siamoise car la majorité ne sait pas écrire. De même, l'emploi des « moneyless accounts » du type russe qu'on juge si maniable du fait qu'il ne demande d'autre connaissance que celles de l'addition, de la multiplication et de la division, me semble à la rigueur praticable, mais pas aussi commode qu'on veut bien le croire (...).

L'auteur prétend que 99 % de nos citoyens ne possèdent pas de terrains ni de moyens suffisants pour promouvoir quoi que ce soit par eux-mêmes. J'ai cependant trouvé, dans le rapport du Professeur Zimmerman, que ceux qui n'ont pas de terres ni de ressources propres pour se suffire à eux-mêmes ne représentent que 36 % seulement de l'ensemble. Il me semble que cette estimation est très éloignée de celle que fait l'auteur. Il est vrai que le revenu individuel des citoyens n'est pas suffisamment élevé, mais il est hors de doute qu'ils possèdent des terres.

L'auteur affirme que le prestige du Siam est intact, que son sous-sol est riche et que ses habitants sont assez nombreux, ce qui prouverait que la réalisation de son programme ne mettrait aucunement en danger leur sécurité. Je doute fort de l'exactitude cette affirmation. En effet, pour commencer, l'auteur peut-il être assuré de l'approbation des pays voisins quand on proclamerait l'application imminente du programme ? Bien qu'il ne s'agisse pas d'un programme communiste, ce plan n'en reste pas moins utilisé en Russie, et combien d'États étrangers n'ont-ils pas affirmé que c'est précisément cette méthode qui représente un danger pour la tranquillité du monde ? Si nous la mettions en application, pourrions-nous espérer que notre prestige resterait intact comme à l'heure actuelle ? Si de telles [difficultés] devaient se produire, où trouverions-nous des capitaux sans entraîner des troubles parmi la population ?

QUATRIÈME PARTIE

GASPILLAGE DE MAIN-D'ŒUVRE ET PARASITES SOCIAUX

Il est dommage qu'en raison du système économique existant, cette riche terre qui est la nôtre ne soit pas plus pleinement mise en

valeur. Résultat direct du système de l'entreprise privée, beaucoup de main-d'œuvre est gaspillée, le rendement du travail est abaissé, les outils et les machines nécessaires à l'accroissement de la production font défaut, et il existe des *parasites sociaux* [1] dont la valeur-travail est négative, ainsi qu'il sera montré ci-après.

Chapitre I

La main-d'œuvre est gaspillée faute d'être pleinement utilisée

40 % de la capacité de travail est perdue.

Il apparaît que les paysans qui forment la majorité de la population du Siam ne cultivent pas les champs en moyenne plus de six mois par an (y compris le labourage, les semailles, la récolte, etc.). Ainsi, six mois de leurs temps est gaspillé. S'il y a un moyen d'utiliser à une activité productive ces six mois perdus, la prospérité du peuple sera accrue. Je suis heureux d'apprendre de ceux qui s'intéressent aux questions économiques que cela est possible. Mais comment l'entreprise privée peut-elle le réaliser ? La réponse est bien entendu qu'elle en est incapable. A mon sens, le seul moyen d'éviter cette perte de temps est que le gouvernement établisse un plan économique national de façon à ce que le peuple puisse utiliser de façon productive les six mois dont il dispose.

Critique de Prachathipok.

Il y a une perte de productivité de 40 %. Il est vrai qu'à l'heure actuelle notre peuple travaille pendant six mois et se repose pendant six mois. Il est également vrai que *si* nous pouvions les amener à travailler pendant les six mois de repos l'on obtiendrait un énorme résultat. Sur ce point, personne ne peut élever d'objections. Mais pour ce qui est des moyens de faire travailler la population durant les six mois de pose, nous ne possédons actuellement aucun moyen de stimuler les gens ou de les instruire dans ce sens. Si elle était stimulée et guidée par des exemples concrets, peut-être la population essaierait-elle de suivre dans son ensemble. (...) Exiger des citoyens n'importe quelle tâche dans un délai imposé, ainsi que le prévoit le programme, nécessiterait — si l'on en faisait l'application — l'emploi de la contrainte. Or il ne faut pas oublier que les Siamois aiment la liberté et qu'ayant le sens de l'indépendance dans le sang, ils n'accepteraient pas facilement d'abdiquer cette liberté. (...) Oserait-on prétendre que ce serait leur donner bonheur et prospérité que de les forcer au travail ? Il faut songer à la différence qu'il y a entre ceux qui commandent

1. Les mots « parasite sociale » *(sic)*, figurent entre parenthèses dans le texte.

et ceux qui sont commandés. Les façons de voir et de penser de ces deux catégories d'individus sont totalement différentes (...). Ce serait une très bonne chose si le programme pouvait être appliqué sans recours à la contrainte. Mais je doute fort que cela soit réalisable. Très certainement il serait nécessaire d'édicter et de faire appliquer des principes tels que « celui qui ne travaille pas ne doit pas manger » (« he who does not work neither shall he eat ») [1]. Peut-être n'est-il pas dans les intentions de l'auteur d'adopter le système du travail forcé comme en Russie, mais finalement il faudrait y venir puisqu'il n'y a pas d'autre moyen d'aboutir, ainsi qu'on le constate en Russie. Dans ce pays, il y a eu des millions de morts, de blessés et de malades victimes des fatigues et des contraintes. Nous aboutirions au même résultat dans notre pays. C'est ainsi que je me permets de vous mettre en garde pour que vous réfléchissiez à fond à ce problème.

Chapitre II

Le travail est gaspillé à cause d'une organisation économique inadéquate

La main-d'œuvre est gaspillée parce que chacun travaille à sa façon.

Même l'effort déployé au cours des six mois de travail effectif est utilisé de façon inefficace parce que chacun travaille pour soi de sorte que chaque agriculteur ne travaille que sa propre parcelle individuelle. Par conséquent, il faut beaucoup plus d'efforts qu'il n'en serait nécessaire si les gens coopéraient. Chaque paysan élève son propre bétail, fait son propre labourage, ses propres semailles et sa propre récolte (sauf les cas où certains groupes emploient volontairement un système de récolte en commun), et doit s'assurer sa propre nourriture. Si les paysans coopéraient, ils pourraient réduire la quantité de travail dépensée. Ainsi, pour élever un buffle, un paysan avec le système de l'entreprise privée doit s'en occuper lui-même. Mais si les paysans coopéraient, ils pourraient mettre tout leur bétail en un troupeau et avoir une seule personne pour s'occuper de tout le troupeau. Ainsi, dans ce cas, on pourrait faire l'économie d'une partie du travail. Le travail ménager, tel que la préparation de la nourriture, pourrait être fait collectivement par un système de club ou de cantine, où chaque jour les gens pourraient venir prendre leurs repas. De cette façon, un ou deux cuisiniers seulement seraient nécessaires. Ainsi, nous voyons que, dans la préparation de la nourriture, dans l'élevage du bétail et dans d'autres activités similaires, la méthode coopérative

1. Entre parenthèses et en anglais dans le texte.

diminuerait la dépense de travail. Le travail ainsi épargné pourrait être employé à des entreprises économiques dont le besoin se fait sentir. Si nous laissons persister le système individualiste actuel, il n'y a aucun espoir de mettre pleinement en valeur la force productive du peuple.

Critique de Prachathipok.

Jusqu'à présent les paysans ont l'habitude de s'unir dans le travail. Si le gouvernement voulait bien les exhorter à le faire encore plus, on obtiendrait à coup sûr des résultats encore meilleurs [1]. Mais en aucun cas il ne faut employer la contrainte. Si l'on use de cette méthode on n'obtient aucun résultat. Il est bon à ce propos de se souvenir de l'enseignement que donne la légende de Khonanh Thavisan.

Chapitre III

Le travail est gaspillé parce que le machinisme n'est pas utilisé

La main-d'œuvre est gaspillée à cause des méthodes primitives.
La mécanisation est un bienfait.
La mécanisation est une calamité.

Chacun sait que notre méthode actuelle de culture (labourage, semailles et récolte) utilise la force humaine et celle du bétail. Cette méthode était indispensable dans les temps primitifs, avant que des machines ne soient inventées. Cependant, des experts en mécanique pourraient inventer des machines qui répondraient aux besoins de ce pays. Ceci est possible en raison du développement de la science. Le seul obstacle serait le manque d'intérêt de la part des experts. Un principe économique fondamental est que le machinisme multiplie l'efficacité du travail. Ainsi, dans le domaine du labourage qui a fait l'objet d'expériences récentes [2], on a vu clairement que la charrue mécanique,

1. Allusion à l'aide mutuelle que se donnent les familles rurales à l'époque du repiquage du riz et de la récolte. Il y a trente ans, cette aide mutuelle était déjà moins fréquente dans la plaine centrale où, aux « époques de pointe » on utilisait de la main-d'œuvre salariée (notamment dans la région de Klong Rangsit, ce qui s'expliquait à la fois par la dimension des exploitations et la plus grande dispersion de l'habitat). Cf. BLANCHARD, *op. cit.*, pp. 276, 310.

2. Des expériences sur la possibilité de mécaniser la riziculture (et notamment d'utiliser des tracteurs) avaient été effectivement entreprises au Siam en 1932 à la station agricole expérimentale de Rangsit. Cf. « Power farming in Siam », *Bangkok Times weekly mail*, XXXVII, 38, 18 septembre 1933, pp. 22-24; 25 septembre 1933, pp. 20-21.

qui emploie un ou deux hommes, peut labourer de nombreux milliers de *rai* de terre en une saison. Les Siamois sont frêles de stature, et pas aussi robustes que les Chinois et les étrangers. Si nous dépendons, dans nos différentes entreprises, de la seule force humaine, nous ne pourrons jamais rivaliser avec les Chinois et les étrangers. Si nous utilisons des machines, nous pourrons rivaliser avec eux avec succès. Mais actuellement tous les paysans sont-ils en mesure de se procurer des machines ? Les agriculteurs ont-ils assez d'argent pour les acheter ? A vrai dire, il y a quelques personnes qui disposent d'un capital suffisant pour acheter des machines sans l'aide du gouvernement. A cet égard, soyez sûrs d'observer que les machines sont à la fois un bienfait et une calamité. C'est ainsi qu'à l'étranger, il y a de plus en plus de gens en chômage. N'en est-il pas ainsi parce que les machines ont remplacé les travailleurs ? Au fur et à mesure que le machinisme prévaut, de plus en plus de gens sont privés de travail; c'est naturel.

Une usine qui habituellement employait un millier d'ouvriers tisserands avec des métiers à main en exige seulement une centaine après que des machines aient été installées. Ainsi, neuf cents personnes sont brusquement privées de travail et grossissent l'armée des chômeurs. Mais nous ne pouvons blâmer le machinisme, car le machinisme est un bienfait qui allège la tâche de l'humanité. Le chômage a été créé par les méthodes concurrentielles de l'entreprise privée. Il est habituel que des fabriques qui n'ont besoin que de cent employés libèrent les neuf cents travailleurs inutiles. Le propriétaire d'une fabrique n'est pas tenu d'entretenir des gens dont il n'a pas besoin dans son travail. Et où ces neuf cents trouveront-ils à s'employer ? Si toutes les usines et tous les agriculteurs utilisaient des machines il y aurait une multitude de chômeurs et, par conséquent, une énorme perte économique. Mais si le gouvernement administrait l'ensemble du système économique, le résultat de l'emploi des machines serait bon.

La mécanisation sous le contrôle de l'État ne peut être qu'un bienfait.

Si l'usine qui a libéré neufs cents employés par suite de l'installation de machines efficaces était sous le contrôle de l'État, les neufs cents personnes superflues seraient réemployées aussitôt pour la réalisation d'un nouveau projet, tel qu'une sucrerie, une fabrique de soieries, la construction de routes ou le défrichage de la jungle en vue de nouvelles plantations. Mais, supposons que le pays développe ses usines et ses réalisations agricoles jusqu'à un point tel qu'aucune main-d'œuvre supplémentaire n'est plus nécessaire. Le nombre d'heures de

travail pourrait alors être diminué sans contre-partie : si les gens travaillaient huit heures par jour, leur temps de travail pourrait être réduit graduellement à 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 heure par jour sans réduction de salaire. De cette façon, il ne sortirait que du bien de l'utilisation de machines qui allégeraient le fardeau de l'homme. Aussi longtemps que prévaut la propriété privée, la diminution des heures de travail entraîne une diminution correspondante des salaires. C'est une loi économique que les salaires décroissent à mesure que le chômage s'accroît et que les épreuves qu'entraînent ce processus sont supportées par les travailleurs et qu'ainsi le machinisme est la ruine des citoyens. Mais si le machinisme n'est pas utilisé, nous ne cesserons de prendre du retard derrière les autres nations.

Critique de Prachathipok.

L'auteur prétend que si l'on employait des machines dans les travaux des champs on économiserait de la force de travail et on obtiendrait une augmentation de la production. En ce qui me concerne, je ne suis pas de cet avis, car pour récolter le riz, ainsi que nous le montrent les techniques rizicoles, on n'a jamais pu appliquer cette méthode. La récolte nécessiterait toujours la main-d'œuvre habituelle. On a d'ailleurs vu jusqu'ici qu'il n'existe aucune machine utilisable dans les travaux de riziculture (les experts sont en train de faire des recherches et des essais dans ce domaine). Ainsi, même si l'État prenait en mains la culture, il ne pourrait éviter d'utiliser la force musculaire en aussi grande quantité qu'auparavant. Comment dès lors peut-on dire qu'il y aurait quelque économie de force de travail ? Et il y aurait toujours quelque chose à perdre puisqu'il faudrait forcer les gens à travailler comme des esclaves, ce qui est une condition fort répugnante.

Dans un autre passage, l'auteur prétend que si l'on autorisait les individus à gagner leur vie en employant des machines pour atténuer leur effort, il en résulterait qu'il y aurait des gens sans emploi. Pour ma part, ici encore, je suis sceptique et je pense que cela se révélerait faux, surtout dans notre pays, parce qu'au Siam il y a beaucoup de terres non exploitées et en outre, ainsi qu'on l'observe quotidiennement, parce qu'il reste beaucoup d'emplois [disponibles] et que nous avons encore besoin de la main-d'œuvre chinoise. Si nous n'avions pas assez d'emplois pour satisfaire nos concitoyens, pourquoi ferions-nous appel à ces Chinois pour faire le travail à notre place ? Penser qu'il n'y a pas assez d'emplois à occuper dans notre pays est plus une invention qu'une réalité puisqu'il y a profusion de travaux que nos concitoyens n'arrivent pas à accomplir. Si, récemment, certains se sont plaints d'être dans le chômage, nous n'avons pas remarqué que cela vienne du fait qu'il est impossible de trouver de l'embauche, mais plutôt qu'on n'a pu en trouver parce que les intéressés ne recherchaient que des emplois faciles comme celui d'employé de bureau. En conclusion, quand bien même nous devrions assister à la naissance de cette catégorie de chômeurs qui ne cherchent que du travail léger, cela vaudrait mieux que de transformer le Siam en une entreprise d'élevage d'esclaves où les individus devraient travailler pour l'État, comme l'auteur l'a décrit.

Il est plus facile de trouver du capital
que des machines.
Impôts indirects.

Si le gouvernement gère l'ensemble du système économique par l'établissement de sociétés coopératives, en dehors même de la solution du problème du travail, il facilite l'obtention de capitaux, car le Département du Trésor peut élaborer, pour les obtenir, un plan acceptable. L'État, par exemple, peut lever sur la population des impôts indirects sous la forme de petites sommes journalières dont elle se rendra à peine compte, mais qui en une année feront un total important. Ainsi, un impôt indirect qui prélève un *satang* par jour sur chaque personne fournit en un an, pour une population de onze millions d'individus, environ quarante millions de *baht*. Ceci mis à part, le gouvernement peut, pour emprunter, s'appuyer sur sa bonne réputation et sur les ressources nationales, ce qui constitue une meilleure garantie que ne peut en offrir l'industrie privée. Le gouvernement peut convenir avec des pays étrangers d'acheter des machines à bas prix et en très grande quantité, et d'en échelonner le paiement. D'autres pays ont déjà utilisé ce système avec profit.

Critique de Prachathipok.

On ne doit pas oublier que la taxation indirecte atteint déjà un niveau élevé. Si on la poussait encore plus loin on ne ferait que créer des troubles. C'est pourquoi il ne faut pas compter trouver de l'argent par des impôts indirects, à moins qu'on ne veuille surchauffer l'atmosphère.

Quant aux emprunts sous le couvert de l'État, ils soulèvent des problèmes que nous avons déjà abordés précédemment. Si la méthode employée est bonne, tout le monde aura confiance. Mais sommes-nous sûrs de la garder ? Toutes les opérations commerciales sont exposées à des aléas. Si l'on a de plus en plus de déficit, les gens continueront-ils à prêter leur argent ? Or, il est à peu près certain qu'il y aura du déficit, car d'une part les autorités elles-mêmes, que l'on croit compétentes, ne le sont pas tellement en réalité, et d'autres part les employés manquent de qualification (« lack of skill ») [1]. Un échec est donc possible. Ainsi, la Russie possédait des usines depuis toujours. En dépit de cela, lorsqu'elle a voulu s'engager dans l'expansion, elle a rencontré des difficultés et des échecs du fait du manque d'expérience et de qualification dont nous venons de parler. Si les plus expérimentés ont eux-mêmes connu la faillite, comment nous, qui n'avons aucune habitude du commerce, pourrions-nous ne pas aller à l'échec ? En outre, nous sommes un petit pays, et déjà endetté. Si nos créanciers actuels voyaient que notre action risquait de ne pas aboutir à un résultat satisfaisant, croyez-vous qu'ils nous laisseraient tranquilles et ne demanderaient pas à saisir nos biens en garantie ? Nous savons par ailleurs très bien que nos créanciers n'ont jamais vu d'un bon œil ce genre de méthode. Si nous la mettions en applica-

1. Entre parenthèses et en anglais dans le texte.

tion, ils viendraient aussitôt nous réclamer nos dettes ou encore se saisiraient de nos biens en garantie ainsi que des exemples l'ont prouvé. En ce qui nous concerne, ils pourraient saisir nos lignes de chemin de fer en exploitation ou toute autre chose et cela au moment où ils le jugeraient opportun. Que pourrait alors faire pour nous la Société des Nations ? Nous ne pourrons jamais nous comparer à la Russie car elle a 190 millions d'habitants et sa superficie est plusieurs dizaines de fois celle de notre pays. Celui qui voudrait s'en prendre à elle rencontrerait des difficultés qui ne peuvent se comparer avec ce qui se passerait pour nous.

Chapitre IV

La main-d'œuvre est gaspillée à cause des parasites sociaux

Les parasites sociaux retardent la prospérité.

Au Siam, certaines gens sont, de naissance, des parasites sociaux, dépendant d'autres personnes pour leur entretien. Ils n'entreprennent aucune activité économique alors même qu'ils sont parfaitement capables de travailler. Ils dépendent des autres pour la nourriture, l'habillement et le couvert. Tout au plus travaillent-ils un petit peu. Cet état de choses peut être observé à Bangkok et dans les centres de province où un grand nombre de gens vivent des largesses des classes moyennes et fortunées. Non seulement ils ne produisent rien, mais déterminent par leur existence même la hausse des prix des marchandises. Si une centaine de personnes peuvent produire une tonne de riz chacune, il y aura une centaine de tonnes de produites, mais cinquante autres personnes non productrices participent à la consommation de ce riz. Si ces cinquante personnes aidaient les cent premières à produire du riz, il y aurait cinquante tonnes de riz supplémentaires; mais si on les laisse vivre comme à présent, elles deviendront véritablement des fainéants. En permettant à l'entreprise privée de subsister, et à des personnes non productives de dépendre d'autres pour leur entretien, nous contraignons la prospérité économique de la nation à reculer plutôt qu'à progresser. Il n'y a pas de meilleure méthode que le contrôle du système économique par l'État, parce que l'État peut exiger de tout le monde qu'il travaille et peut transformer les parasites sociaux en producteurs pour le bien de la nation.

Critique de Prachathipok.

Il me semble impossible que les « parasites » décrits par l'auteur disparaissent complètement de la surface de la terre. D'autre part, qui accepterait de se reconnaître « parasite » ? Nous disons que les autres le sont alors que nous nous voyons nous-mêmes comme ne l'étant pas. Chacun pense de cette façon et c'est tout naturel. Nous

croyons agir pour le bien du pays et d'autres peuvent avoir leurs raisons d'en penser autant. Les êtres humains ont chacun leur façon de penser et l'on n'a pas le droit de juger s'ils ont tort ou raison sans avoir de preuve formelle (...).

CINQUIÈME PARTIE
MÉTHODE PAR LAQUELLE L'ÉTAT DOIT SE PROCURER LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE CAPITAL

Un principe important à garder dans l'esprit est que le gouvernement doit utiliser des méthodes légales et s'appuyer en outre, pour atteindre son but, sur la coopération des pauvres comme des riches. Le gouvernement ne doit pas détruire la classe fortunée.

Critique de Prachathipok.

Pour ce qui est du principe selon lequel l'auteur prétend que l'application de son système se ferait de façon souple, sans détruire les riches, je souhaite qu'il en soit ainsi. Mais en dernier ressort, je crains que l'on ne s'approche de la méthode utilisée par les Russes, à savoir : imposer progressivement des taxes aux citoyens, émettre des « bons » d'une valeur inférieure à celle de la monnaie [puis] entrer dans une phase d'élimination des riches et les dénoncer comme « parasites ».

Chapitre I
Comment se procurer le sol

Actuellement les propriétaires terriens obtiennent un revenu inadéquat. Achat du sol.

Actuellement, tout le sol cultivé est entre les mains de particuliers; toutes les autres terres sont des jungles ou des terres non mises en valeur et pas encore défrichées. Le sol cultivé produit un profit qui, suivant le cas, est à peine égal aux dépenses d'exploitation et aux impôts ou aux dépenses d'exploitation et à l'intérêt. C'est la raison pour laquelle 99 % des agriculteurs sont endettés et ont hypothéqué leur terre ou l'ont donnée en gage à leurs créanciers. Ceux-ci, d'autre part, ne peuvent recueillir ni l'intérêt dans sa totalité, ni le principal. Les propriétaires de la région de Rangsit, par exemple, ne peuvent toucher la totalité du loyer dû par ceux auxquels ils ont affermé leurs terres, et en fait paient sous forme d'impôts plus qu'ils ne reçoivent. Ainsi, aussi bien les pauvres que les riches perdent de l'argent. Partout, les propriétaires terriens seraient heureux de vendre, même s'il leur fallait perdre une partie de leur capital. Quant aux créanciers, qui ont

prêté aux agriculteurs, ils voudraient retrouver le leur. Ils ne désirent pas continuer à détenir la terre à titre de sécurité, car s'il devait y avoir saisie et vente aux enchères publiques, ils ne pourraient récupérer que peu de chose en raison de la valeur très basse que connaît le sol actuellement. Cet état de choses est le résultat direct de la politique actuelle du gouvernement qui permet à l'entreprise privée concurrencielle de fonctionner comme elle l'entend. En tenant compte de tous ces facteurs, il est clair que si le gouvernement venait à offrir d'acheter le sol à un prix équitable, les fermiers, les propriétaires et les créanciers en seraient ravis. Car l'opération consistant à être propriétaire du sol ou à le détenir comme sécurité s'est révélée être une cause de déficit plutôt qu'une source de profit. La méthode que je vais suggérer pour l'achat du sol diffère de beaucoup du procédé communiste de l'expropriation.

Où l'État se procurera-t-il l'argent nécessaire au rachat du sol?

Achat avec des bons d'État.

Actuellement l'État n'a pas en sa possession des réserves suffisantes pour acquérir le sol, mais il pourrait remettre aux propriétaires fonciers des bons pour un montant correspondant à la valeur de leur terre. Le taux d'intérêt de ces bons pourrait être déterminé par l'État conformément au taux prévalent au jour de l'achat, sans excéder le maximum légal de 15 %. Supposons une pièce de terre évaluée à 1 000 *baht :* le propriétaire recevra du gouvernement un bon de 1 000 *baht*. Admettons que le taux d'intérêt au jour d'émission du bon soit de 7 % : le propriétaire recevra sur ce bon 70 *baht* par an. Cet intérêt, garanti par le gouvernement, serait plus sûr que les profits hypothétiques que l'on pourrait tirer du sol. Au lieu de détenir un document établissant la quantité de terre qu'il possède, l'individu en question détiendrait un bon faisant apparaître la quantité d'argent qui lui est due par l'État.

Critique de Prachathipok.

A propos du fait que le propriétaire du sol n'en tire pas un revenu suffisant, il est possible que cela arrive comme le dit l'auteur. L'idée d'un rachat des terres sans confiscation pourrait être une bonne chose à condition que l'intéressé ait consenti de tout cœur à la vente et que le paiement soit raisonnable et acquitté avec de la monnaie réelle. Mais si la vente devait se faire par la remise de « bons » n'ayant sur le marché pas plus de valeur que du papier, il semble difficile que cette vente soit souhaitée par le propriétaire. Et ceci parce que ces bons n'apporteraient à leur détenteur d'autre garantie que le « bon renom » de l'État, un renom qui — comme nous l'avons dit plus haut — pourrait être compromis. Si l'État faisait faillite, où trouverait-il de quoi verser aux prêteurs les intérêts de 7 ou 8 % qu'il aurait promis ? En définitive, les bons d'emprunt n'auraient pas plus de valeur que du papier.

Nature du sol qui doit être racheté

Terres ne devant pas être achetées.

Le type de terres que l'État souhaiterait racheter [1] comprendrait toutes les surfaces productives telles que rizières inondées et cultures sèches. Il ne serait pas nécessaire d'acquérir les parties résidentielles à moins que les propriétaires ne souhaitent échanger leur bien contre des bons d'État. Lorsque l'on compare la quantité de terre utilisée pour l'habitation («homestead») [2] à celle utilisée pour la culture, il est tout de suite évident que la première constitue une fraction si faible du sol arable total qu'elle ne gênerait en rien la réalisation du programme de progrès et de développement économique. Aussi, pourrait-on fort bien permettre que les parties résidentielles restent dans le *statu quo.*

Critique de Prachathipok.

L'achat des terres, rizières inondées et cultures sèches pourrait avoir pour résultat la misère de la population, car il subsiste un grand nombre de cultivateurs propriétaires de leur champ. L'achat des terres dont les propriétaires ne prennent pas soin eux-mêmes porte moins à conséquence car cela est assez juste : si un propriétaire ne fait rien de son sol, pourquoi le conserverait-il ? Contre cela, je n'ai pas d'objection. Mais que l'on doive acheter de force les rizières me laisse perplexe, car il semble jusqu'ici qu'il y ait un grand nombre de citoyens qui aiment défricher les forêts et cultiver leur *rai* librement. Dès lors qu'ils ont mis toutes leurs forces à défricher un bout de terre dans l'espoir d'y faire de la culture, aller les obliger à vendre ne pourrait que soulever leur mécontentement. Pour finir, il ne resterait qu'à les y contraindre et à saisir leurs biens purement et simplement.

Lorsque le sol cultivable aura fait retour entre les mains de l'État, celui-ci pourra fixer comment il devra être subdivisé et utilisé pour différents projets économiques. En outre, l'État pourra indiquer quel type de machines devra être utilisé et en quelle quantité. Il pourra établir un système complet d'irrigation. Dans les conditions actuelles, chaque propriétaire élabore comme il peut un système d'irrigation. Si l'État contrôle le sol, un système mieux coordonné et meilleur marché pourra être créé. Un plus petit nombre de conduits et de fossés seront nécessaires. De même, le labourage et la culture pourront être prévus de façon globale. Les méthodes individualistes d'action dispersée utilisées actuellement entraînent un gaspillage de temps et d'effort. Des techniques d'enrichissement du sol pourront être éla-

1. Allusion au fait qu'à l'origine, tout le sol était sensé appartenir à la couronne.
2. Entre parenthèses et en anglais dans le texte.

borées par l'État et les anciennes formules paysannes être abandonnées. La méthode actuelle, qui repose sur l'enseignement continuel des cultivateurs par des experts agricoles, est trop lente. Mais si l'État prend la gestion en mains, beaucoup de choses pourront être réalisées immédiatement car des agriculteurs qui seront des employés de l'État auront à obéir à leurs supérieurs.

L'amour de la terre

L'amour de soi ou l'amour de la race.

Pour les hommes de science qui défendent le système économique fondé sur l'entreprise privée, c'est un axiome que l'amour de la terre disparaît avec le transfert de la propriété des individus à l'État. Cette idée est activement inculquée aux citoyens des nations qui redoutent que le succès d'une entreprise communautaire ne signifie la ruine de l'actuel système de gouvernement. On soutient aussi que la perte du droit de propriété aurait pour conséquence la disparition de tout intérêt à l'amélioration du sol. En fait, ceux qui affirment cela semblent le faire les yeux fermés. L'opération qui consiste à amener les gens à considérer leur terre comme une partie d'eux-mêmes trouve, en langue philosophique, son fondement dans le principe d'*égoïsme* [1], théorie morale d'après laquelle l'intérêt ou l'épanouissement personnels sont la fin de l'action. C'est donc l'exact opposé du nationalisme qui repose dans le principe d'*altruisme* [1] (respect et dévouement aux intérêts des autres). Nous entendons beaucoup parler par certains de nationalisme, ou d'amour de la race. N'est-il pas évident que l'amour de soi et celui de ses possessions personnelles est diamétralement opposé à cet amour déclaré pour la race ? Personnellement, je doute de la sincérité de gens qui prétendent embrasser la théorie du nationalisme, mais s'en vont préconisant ce qui n'est qu'une forme d'égoïsme. Au fond d'eux-mêmes, aiment-ils vraiment leur race ? On peut se poser la question.

J'ai déjà souligné que, pour maintenir le statut de la famille, l'État ne devrait pas tenter d'acquérir les demeures de la population. Cette disposition règle la question de l'attachement au sol puisqu'elle assure la propriété d'une quantité de sol largement suffisante pour servir d'objet à tout besoin d'affection. Mais sous ce rapport, considérons un moment la situation à Bangkok où beaucoup de gens louent le sol sur

1. Entre parenthèses, et en français dans le texte.

lequel ils vivent, ou louent une maison ou une pièce dans quelque immeuble. Ils n'ont, c'est évident, aucune terre à laquelle s'attacher. Et si nous acceptons la maxime d'après laquelle l'attachement à la race trouve sa source dans l'attachement au sol, devons-nous croire que ces gens de Bangkok sont dépourvus d'attachement pour leur race ? Je le pense difficilement. En fait, certains de nos grands propriétaires fonciers, sous quelque régime économique que ce soit, se préoccupent avant tout de leurs propres possessions. Que le lecteur regarde attentivement autour de lui et qu'il voie s'il peut déterminer quelle classe, des propriétaires et des non-propriétaires, aime le mieux sa race. J'affirme qu'il n'y a entre eux aucune différence observable. La propriété du sol n'a rien à voir avec le nationalisme ou amour de la race.

En ce qui concerne la critique d'après laquelle des non-propriétaires n'amélioreront pas le sol qui leur sera confié, il est ridicule de soutenir pareille thèse. Lorsque l'État acquiert la totalité du sol, cela revient à dire que tous les citoyens sont propriétaires, parce qu'ils sont devenus actionnaires dans la grande société qu'est l'État. En fait, une société fait habituellement valoir ses biens avec plus de diligence que ne le fait un propriétaire individuel. Nous avons au Siam, au service de l'État, des experts agricoles dont la tâche est de diriger la mise en valeur des terres. Si le sol fait retour à l'État, ces experts avec leur formation, leur expérience et leur aptitude superviseront tout ce développement. C'est, à mon avis, une critique sans fondement de notre personnel d'experts agricoles, que d'affirmer que les terres ne seront pas activement mises en valeur une fois que la propriété privée aura cessé.

Au contraire, à mon avis, c'est exactement l'opposé qui arrivera : la terre sera améliorée grâce à l'irrigation; de meilleures qualités de semences seront utilisées, les engrais adéquats seront employés. Nos experts agricoles auront les plus larges occasions d'utiliser à plein leurs connaissances. Ils ne seront pas entravés et limités comme ils le sont actuellement par la mauvaise volonté dont font preuve, pour adopter les méthodes qu'ils préconisent, des gens volontairement aveugles et sourds à toutes les nouveautés.

Les gens qui souhaitent entreprendre une activité agricole, mais n'ont pas de terre à remettre à l'État, seront autorisés à se porter volontaires dans ce service public. Si celui-ci est encombré, ils auront évidemment à s'engager dans une autre branche. De toute façon, la nourriture, les vêtements et le couvert leur seront assurés. Leur pauvreté ne sera certainement pas plus grande qu'à présent. Au contraire,

il est vraisemblable, une fois l'État à la tête de l'administration du système économique lui-même, qu'ils soient considérablement plus prospères.

Pour en revenir à notre discussion de la question du nationalisme et de la propriété du sol, considérons un moment l'origine de la plupart des fonctionnaires actuels. Au départ, presque tous sont issus de familles qui étaient engagées dans l'agriculture. Lorsqu'ils ont accepté de servir l'État à Bangkok ou dans l'une des villes de province, ils ont quitté leur champ. Pouvons-nous dire que des gens qui ont quitté leur terre pour servir leur nation aiment moins leur race que ceux qui sont restés sur leur terre pour produire du riz? Si c'était le cas, ils n'auraient jamais dû quitter leur champ; mais je ne crois pas qu'il en soit ainsi.

Critique de Prachathipok.

On n'a jamais enseigné à personne de s'aimer soi-même. Cela est inhérent à la nature humaine. Lorsqu'un individu suit le droit chemin, il le fait pour lui-même et pour sa famille et ses descendants. (...) L'existence d'une nation dépend du fait que chaque individu a l'amour de lui-même et que le souci de se préserver des dangers le pousse à vivre en groupe. (...) Dès lors nous voyons clairement que la défense de la nation a son origine dans la défense des intérêts personnels. (...) On ne peut savoir qui des locataires ou des propriétaires du sol aiment le plus leur patrie. On ne peut le savoir que si le pays se démembre. (...) Il ne faut pas oublier que le locataire, même si sa patrie sombre, ne perdra rien de très important sinon la joie d'appartenir à une nation indépendante, puisqu'il est de toute façon obligé d'être locataire. Pour le propriétaire, c'est le contraire. Il peut perdre ses biens propres et en second lieu la joie d'être siamois, ce qui est tout de même différent! (...)

Il est vrai qu'il y aura des gens pour prendre soin d'une terre devenue propriété commune, mais personne ne le fera avec le même soin que s'il s'agissait de ses biens propres. Cela est une vérité humaine sinon les places publiques dans notre pays ne seraient pas aussi sales. (...) Prendre soin d'un bien public n'apporte rien pour soi. Que le travail soit parfait ou moyennement bon, le salaire est toujours le même. Par ailleurs, même lorsqu'il y a un grand nombre de bras, les travaux d'entretien demeurent les mêmes.

L'auteur peut me reprocher, en m'exprimant de cette façon, d'avoir du mépris pour les fonctionnaires compétents. Mais il n'en va pas autrement pour les experts qui circulent de village en village pour instruire les habitants et qui considèrent ces derniers comme fermés à toute instruction. Il y a donc là du mépris pour ces habitants [des villages]. De nos jours, le peuple a besoin de voir des exemples. Les Siamois sont enclins à adopter les nouveautés. Il n'y a qu'à voir les changements dans la façon de s'habiller et de se conduire qu'apportent les films : les gens qui les ont vu se mettent à les imiter. Même dans le domaine de l'économie, on voit que la population désire toujours connaître les nouveaux systèmes. A l'heure actuelle des obstacles proviennent de ce que les experts en mission d'instruction ne sont pas encore arrivés à donner suffisamment de lumière aux gens. Ceux-ci restent méfiants car l'instructeur n'a pas expérimenté ses méthodes devant leurs yeux avant de les appliquer dans la pratique. Notre lacune réside dans le fait que nous faisons trop de théorie et pas

assez de pratique. (...) Estimer que le peuple connaîtrait une grande prospérité si le gouvernement appliquait le programme économique ci-dessus n'est qu'une hypothèse théorique. On assiste actuellement, dans les pays qui mettent ces méthodes en application, au résultat contraire. C'est le cas de la Russie qui a beaucoup plus de difficultés qu'auparavant et qui, dans le domaine des besoins vitaux, a été obligée de se priver. Allons-nous apporter à notre peuple un progrès d'aussi pauvre qualité ?

L'auteur affirme que de nos jours les fonctionnaires sont en grande partie d'origine paysanne et qu'ils doivent délaisser leur rizière pour prendre leurs fonctions, et qu'on ne peut dire que ces fonctionnaires aiment moins leur patrie que les paysans. (...) Comme on l'a vu plus haut, on peut difficilement juger qui aime le plus sa patrie. Pour ce qui est des fonctionnaires de souche paysanne on ne peut pas les considérer comme aimant moins leur patrie, mais l'amour de la patrie n'est pas non plus le seul motif qui les pousse à quitter leurs champs. Si l'on réfléchit profondément, on verra que c'est avant tout l'amour d'eux-mêmes. Ils ont perdu tout courage de faire fructifier le sol de leurs ancêtres. Ils craignent l'effort, recherchent la facilité et veulent un travail qui ne demande pas de peine et rapporte beaucoup d'argent. Si nous appelons cela amour de la patrie, alors nous pouvons dire que les autres fonctionnaires, les quémandeurs d'emploi et tous ceux qui cherchent par tous les moyens à placer dans un poste leurs fils ou leurs parents agissent aussi par amour de la patrie! ...

Prenez garde à la tromperie.

Dans la mesure où j'ai étudié l'argumentation des partisans de la propriété privée du sol, j'ai découvert que leurs prémisses dérivent d'une croyance dans le principe de l'entreprise privée. Ils ajoutent, bien entendu, pour renforcer leur point de vue, d'autres raisons destinées à faire appel à la nature égoïste et acquisitive de l'homme, et comparables de ce fait à une corruption indirecte. Quant aux hauts fonctionnaires, paralysés à l'idée que des gens puissent quitter en masse leur champ pour travailler dans les centres industriels, ils semblent redouter qu'une fois les gens assemblés dans des centres populeux, ils ne découvrent leur incapacité. Ou peut-être sont-ils gagnés par la peur d'être incapables d'assurer le bien-être matériel de la population et, à la suite de la débâcle qui en résulterait, de perdre la situation qu'ils ont choisie. Toutes ces craintes contribuent à retarder la prospérité. Car ces différentes catégories de personnes s'emploient à en convaincre d'autres qui, pour n'avoir jamais étudié la question ou la validité de ce raisonnement, sont facilement gagnées par des arguments spécieux et se joignent à leur tour à la procession.

Critique de Prachathipok.

L'auteur écrit qu'il existe des groupes de gens passionnés d'idéologie qui trompent le peuple par des moyens divers et qui tentent de le persuader de croire à un but idéal et à travailler dans ce sens. Il me semble qu'il n'est pas nécessaire d'employer des moyens détournés pour obtenir un résultat qui aurait été atteint de toute façon. Personne n'a jamais songé à enseigner et à clamer qu'il faut avoir un idéal : cela est depuis toujours inhérent à la nature même de l'homme.

Cependant, s'il est de ces propagandistes qui parcourent le pays et répandent effectivement leurs slogans ainsi que le dit l'auteur, j'aimerais ajouter qu'il en est aussi un grand nombre qui le font dans le dessein d'entraîner leurs compatriotes dans d'autres voies. Ainsi ceux qui prêchent la religion de Phra Çri Ariya. Ceux-ci poussent leurs adeptes à croire à des choses impossibles et à les convoiter. Si bien qu'au lieu d'aller vers le paradis de cette religion, ils vont vers son enfer car ces trompeurs les ont amené à ne voir que les moyens d'avoir des gains sans penser aucunement aux conséquences désastreuses. Ils inculquent la convoitise et l'avidité dans le cœur des gens sans cervelle en les poussant à se cantonner à des solutions faciles qui ne sont que des éléments de théorie. Je pense que tous ces gens-là risquent de devenir un assez grand danger pour la tranquillité du pays et je crois que le peuple doit y prendre garde.

Chapitre II
La recherche d'un emploi

Certains fonctionnaires s'opposent à l'octroi de leur propre statut à l'ensemble de la population.

Il est dans la nature du peuple siamois d'aimer à travailler pour le compte de l'État, c'est-à-dire de souhaiter échanger leurs services contre un traitement officiel régulier. Cette caractéristique est évidente aux yeux de tous. Et cependant, ceux-là mêmes qui argumentent contre la gestion par l'État des activités économiques de la nation sont pour la plupart des fonctionnaires. Ils semblent perdre de vue le fait qu'ils sont eux-mêmes des employés de l'État et cela au moment même où ils s'opposent à l'octroi de ce statut à d'autres personnes qui probablement partagent leur désir de travailler pour l'État. Que le lecteur prenne garde à leurs arguments. Embarrassez-les avec cette simple question : « Êtes-vous employés par l'État ? Si oui, pourquoi vous opposez-vous à l'octroi à d'autres du même statut ? »

Critique de Prachathipok.

Ceci est une accusation sans fondement contre les fonctionnaires. Il se peut (...) qu'il existe des groupes d'individus ou des administrateurs qui s'opposent à ce que l'État s'occupe de l'industrie, car ces gens cherchent à prévenir les dangers qui menacent le peuple dont ils souhaitent le bonheur plutôt qu'ils ne songent à établir des discriminations à son encontre. Si des hommes, voyant qu'un village risque d'être ravagé par le feu, s'assemblent pour chercher à éviter l'incendie, peut-on dire que ce groupe d'hommes établit une discrimination contre ceux qui auraient voulu construire des maisons qui risquent d'être brûlées ? En fait, il n'y a que les fonctionnaires qui louent leur service au peuple. Et s'ils cherchent à lui éviter des dangers, peut-on les qualifier d'oppresseurs ? Vouloir concurrencer le peuple dans des activités telles que les travaux rizicoles et le jardinage est méprisable, car cela porte atteinte à sa liberté de conduire sa vie et de travailler comme il l'entend. Il serait bon, si l'on envi-

sage d'accroître le bien-être du peuple, de ne pas adopter des mesures portant atteinte à sa liberté de choisir son mode d'existence.

Au lieu de chercher les moyens de combattre ceux qui veulent troubler le peuple en l'empêchant, comme il l'a fait depuis des générations, de cultiver les champs et les jardins, l'auteur a-t-il raison d'accuser ceux-là mêmes qui luttent contre ceux qui veulent enlever aux gens leur gagne-pain en se mettant à leur place ? D'autre part, pour bien montrer qu'il est inexact que les fonctionnaires empêchent qui que ce soit d'accéder aux fonctions publiques, je voudrais citer ici l'exemple même qu'a pris l'auteur, à savoir, qu'il y a de nombreux fonctionnaires d'origine paysanne (c'est-à-dire des gens qui ont délaissé leurs champs pour entrer dans l'administration). On ne dénote, d'ailleurs, aucune discrimination dans le recrutement des fonctionnaires. Tous les emplois sont ouverts à tous. Ceux qui ont le mérite nécessaire y ont pleinement accès. Il n'y a aucune loi, aucune restriction en vertu de laquelle un paysan ou un planteur ne pourrait entrer dans l'administration. Peut-on dire que cela soit de la discrimination ?

Le peuple comme employé de l'État.

Puisque, comme on l'a dit, c'est la nature du peuple siamois d'avoir une préférence pour le service de l'État, il n'y aura pas de difficulté d'engager la totalité de la nation comme employés du gouvernement. Mais ceci ne signifie pas que ces employés seront assis à des bureaux à tenir des livres et à donner des ordres. Ce seront toutes les activités économiques soumises au contrôle de l'État qui porteront le nom de service public.

Critique de Prachathipok.

Nous avons déjà montré que le Siamois aspire à devenir fonctionnaire. Mais je voudrais revenir sur cette réflexion, à savoir que les Siamois ne deviendraient pas volontiers fonctionnaires si leurs attributions étaient de creuser des chaussées ou d'accomplir des tâches pénibles. Les fonctionnaires en place, presque sans exception, ne tiendraient pas à le rester s'ils devaient aller creuser la terre ou labourer les champs au lieu de rester derrière leur bureau et de n'avoir qu'un geste à faire pour se faire servir. Il n'est même pas besoin de parler de travaux pénibles car si on leur demande seulement d'aller superviser les travaux de corvée, ils ne trouvent pas du tout cela à leur goût. S'il en est ainsi, qui voudrait devenir un fonctionnaire du type que l'auteur entend instituer ? Si l'auteur disait que les Siamois adorent ordonner aux autres de travailler pour eux, je n'aurais aucune objection à faire, car c'est la vérité.

Travail suivant la force et l'aptitude.

Le gouvernement décrétera ensuite que toutes les personnes entre dix-huit et cinquante-cinq ans devront être employées dans des activités diverses suivant leur niveau d'instruction, leur force et leurs aptitudes. Au-delà de l'âge de cinquante-cinq ans, elles auront droit à une pension pour le reste de leur vie. Avant dix-huit ans, elles seront

supposées fréquenter l'école et faire les travaux faciles dont elles seront capables. Tous ces employés auront droit à recevoir des salaires de l'État ou des sociétés coopératives. Ces salaires varieront nécessairement suivant le niveau d'instruction, la force et les aptitudes, cela afin d'encourager tous les employés à développer et à utiliser leurs aptitudes au maximum. Mais quoi qu'il en soit, le salaire minimum sera suffisant pour l'achat des nécessités vitales telles que la nourriture, les vêtements, le couvert, etc.

Citoyens qui par exception n'ont pas besoin d'entrer au service de l'État.

Question : Le gouvernement contraindra-t-il tout le monde à devenir employé de l'État ?

Réponse : Il ne sera pas nécessaire que le gouvernement force tout un chacun à devenir un employé de l'État. Il sera fait probablement des exceptions pour les personnes fortunées et pour d'autres qui voient des inconvénients à entrer au service de l'État, préférant gagner leur vie de façon indépendante; pourvu bien entendu qu'elles puissent prouver leur aptitude à le faire même malades ou âgées, ainsi qu'à assurer à leurs enfants une éducation et une assistance suffisantes. Toute autre personne devra entrer au service de l'État parce que ce service équivaudra à l'accumulation de fonds de réserve permettant de faire face à la maladie et à la vieillesse.

Critique de Prachathipok.

Le gouvernement devra-t-il forcer toute la population à devenir fonctionnaire ? L'auteur répond que cela n'est pas nécessaire : le gouvernement pourrait faire exception pour les individus qui ont les moyens de se subvenir à eux-mêmes et qui peuvent exercer les professions libérales (...). En vérité, j'ai bien peur que la plupart des citoyens ne soient forcés de devenir salariés de l'État car il serait de la compétence du gouvernement d'estimer si l'on a ou non de quoi vivre par ses propres moyens. Les conditions dans lesquelles cette estimation serait faite restent mal précisées : le critère choisi pourrait être élevé et je crains que personne ne puisse se soustraire au service public. Si le gouvernement voulait vraiment le bien-être du peuple sans provoquer de troubles, il serait souhaitable qu'il adopte la méthode opposée, c'est-à-dire que les citoyens doivent se déclarer eux-mêmes incapables de continuer à subvenir à leurs besoins et qu'ils demandent en outre le secours du gouvernement pour les aider à subsister, à la suite de quoi, l'État pourrait les prendre à sa charge. Il me semble que cela serait plus raisonnable. Si l'on n'emploie pas ce procédé, l'estimation faite par le gouvernement se transformera à coup sûr en contrainte pour forcer les gens à venir travailler pour son compte. En outre, même si à l'origine on n'a pas l'intention de contraindre les gens à travailler, on s'acheminera peu à peu vers cet objectif que les membres des petites professions libérales deviennent des travailleurs de l'État. On instaurera en effet des impôts indirects jusqu'à ce que les paysans n'aient plus la force de les supporter. Affamés, ils viendront d'eux-mêmes vers la

ville, vers le joug. Cette méthode a été pratiquée par les Russes en vue de poursuivre leur programme, programme qui — suivant l'auteur — se veut dépourvu de toute contrainte.

Les professions libérales.

Question : Si l'État administre la totalité du système économique, comment les gens pourront-ils s'engager dans une entreprise privée ?

Réponse : L'administration du système économique doit être établie de telle façon que des individus pourront s'engager avec des chances de succès dans certains types d'entreprise privée telles que, par exemple les *professions libérales* [1] d'auteur, de médecin, d'avocat, de professeur particulier, etc. Si une personne souhaite s'engager dans une activité privée de ce genre, elle pourra en obtenir la permission. Ou encore, dans le cas d'usines fonctionnant déjà sous le régime de la propriété privée, l'autorisation sera accordée de continuer ainsi si les propriétaires ne souhaitent pas entrer au service de l'État. Si au contraire ils préfèrent entrer au service de l'État, ils pourront échanger leurs biens contre des bons d'État dont l'intérêt leur fournira un moyen d'existence. Ou encore les personnes engagées dans certains types d'activités commerciales ou agricoles pourront être autorisées à s'engager dans une entreprise privée s'il est prouvé qu'elles peuvent assurer leur propre entretien de façon satisfaisante.

Critique de Prachathipok.

L'autorisation d'exercer des professions libérales ne peut être accordée que pour des métiers tels que écrivains, médecins, avocats (...), et il en est de même pour certaines entreprises existantes. En ce qui concerne les travaux des champs, ou les cultures maraîchères, il ne me semble pas qu'il y ait d'autorisation. De toute façon, même si à l'heure actuelle les professions libérales sont accessibles à tous, j'ai peur que dans l'avenir il y ait nationalisation complète par le procédé de la taxation indirecte ou par de petites mesures coercitives qui auraient pour effet d'obliger l'individu à quitter sa profession. La promesse du libre accès [à la profession libérale] n'a pas tellement de poids. Pour ma part, je ne peux m'empêcher de penser qu'en fin de compte nous nous dirigeons vers le même résultat que la Russie qui peu à peu a réduit au maximum toutes les professions libérales. Il faut remarquer en outre que nous jouissons ici de liberté, ce qui fait que beaucoup de gens adopteront une profession libérale si on le leur permet. Dès lors, on peut se demander comment va être appliqué ce programme économique. Si le résultat se révélait négatif, le gouvernement serait obligé de changer de système, ce qui aboutirait à la contrainte indirecte : les gens seraient obligés malgré eux d'abandonner leur profession. Nous en avons des exemples en Russie. D'ailleurs, on ne doit pas oublier ce qu'ont dit les Russes : « Si nous n'atteignons pas encore notre but, c'est parce que les autres pays du monde

1. Entre parenthèses et en français dans le texte.

ne sont pas encore comme nous; si tout le monde adopte et applique notre système, notre but sera atteint ». Au Siam aussi on dira que s'il n'y a pas encore de bons résultats, c'est parce que tous les individus n'ont pas suffisamment « aimé » la patrie (je dirais plutôt : parce qu'ils ne veulent pas encore tous se transformer en esclaves!). Quand le but n'est pas atteint, on ne doit pas rester à se croiser les bras, mais appliquer toutes les méthodes possibles. Les Russes non plus ne sont pas restés inactifs : ils cherchent toujours à créer des troubles dans le monde. Les transformations qui se produiraient dans notre pays seraient en partie le résultat escompté par la politique russe. C'est pourquoi je me rends compte que finalement les professions libérales ne pourraient plus être exercées dans notre pays.

Les bons effets qui résulteraient de la transformation de la majorité de la population en employés de l'État.

Il ne faut s'attendre à aucun résultat malheureux de la transformation de la majorité de la population en employés de l'État. On peut s'attendre au contraire à ce que les résultats soient excellents : la capacité potentielle de la population de fournir un travail productif sera employée pleinement et efficacement. Après déduction de congés réguliers, la population, dans son ensemble, sera pourvue de travail pour l'année entière. Le fait qu'actuellement les agriculteurs sont oisifs six mois par an ne devra plus nous préoccuper car ils seront tous employés à plein temps. L'État leur fournira un travail supplémentaire pour la période qui dans le système actuel est gâchée. C'est ainsi qu'une fois les travaux des champs terminés, il y aura des travaux d'une autre nature, tels que le jardinage, la construction de routes, etc., suivant ce qu'indiquera le plan économique national. En outre, lorsque tous les éléments de la population sont au service de l'État, celui-ci peut exiger d'eux qu'ils acquièrent pendant leurs loisirs une qualification professionnelle ou leur donner un entraînement militaire, diminuant ainsi le temps qu'ils doivent normalement passer comme conscrits dans l'armée.

Critique de Prachathipok.

Si le peuple se porte de bon cœur vers le fonctionnariat sans y avoir été contraint par des moyens détournés, je ne doute pas des bons résultats qu'obtiendrait le gouvernement. Ce serait du même coup un bon résultat pour les experts, qu'ils soient ou non membres du Conseil de Développement Économique. Celui qui espère devenir expert voudrait sûrement que les citoyens se fassent tous fonctionnaires parce que, s'il en est ainsi, il sera comme un maître qui donne à ses serviteurs l'ordre de le servir. L'essentiel, c'est de veiller à ce que tout cela ne se transforme pas en contrainte ou en oppression qui risquerait de provoquer la révolte des citoyens ou leur fuite dans la forêt. Nous, Siamois, nous avons le tempérament assez fougueux; nous ne

sommes pas comme les Russes qui se laissent facilement diriger. Si les promesses ne sont pas remplies ou n'apportent que pauvreté et misère, les Siamois se révolteront. Et si leur révolte échoue, ils fuiront les dangers vers le calme, par exemple en allant vivre chez les Occidentaux. En Russie, il y a beaucoup de gens qui fuient une situation de ce genre. Seulement, très peu arrivent à quitter leur pays parce que le gouvernement les en empêche, par le contrôle des visas de sortie, par de fausses accusations ou par la répression. Il y a eu récemment des troubles en Russie. Le gouvernement russe clame alors : « Si vraiment le peuple est mécontent, pourquoi n'a-t-il pas remplacé ses dirigeants ou ne les a-t-il pas chassés du pouvoir ? » Je puis répondre sur ce point que si le gouvernement russe est arrivé à tenir ses sujets comme des bêtes ou des esclaves, c'est parce qu'il utilise tout le monde comme espion, qu'il amène tout le monde à s'espionner les uns les autres, de sorte que la confiance réciproque n'existe plus (...). Allons-nous conduire nos concitoyens à une telle situation ? L'auteur dit que l'application de son plan contribuera à éliminer les conflits entre les différentes classes. Ce ne peut être vrai et peut amener les gens à se mépriser les uns les autres et à devenir de plus en plus méfiants. Quant aux différences de classes, elles ne disparaîtront pas. Les classes en engendreront d'autres, à savoir, celle des experts qui dirigeront du doigt et celle des fonctionnaires dont la tâche sera semblable à celle des ouvriers. Peut-être l'auteur pense-t-il que lui-même et les différents groupes d'experts aiment leur patrie au point de sacrifier leur personne et leur énergie pour ne devenir que de simples ouvriers comme les autres ? Accepteront-ils de former les paysans pour qu'ils deviennent des maîtres ? Je tiens à mettre en garde ceux qui veulent asservir les autres qu'ils devraient d'abord avoir été esclaves et avoir été commandés. De cette façon on connaît mieux la situation des autres [1]. Si le peuple n'accepte pas de bon cœur de devenir fonctionnaire, il ne pourra y avoir aucun résultat positif ni aucun bien-être pour qui que ce soit, sinon pour les experts. Quant à ce que le peuple en retirera, au lieu du bien-être, ce sera la pauvreté, la misère et les larmes.

Chapitre III
Comment se procurer le capital

Pour administrer le système économique, le gouvernement aura besoin de deux sortes de capitaux :

1° Des capitaux à investir en machines et en produits manufacturés que l'État n'est pas encore en mesure de produire.

2° Des capitaux pour le paiement de salaires.

Circulation du capital.

Cette seconde espèce de capitaux sera utilisée pour la rémunération des travailleurs et sera constamment en circulation. Ainsi, ceux

---

1. Il est curieux de noter que cette sorte de « correctif » ou de « complément » au système socialiste, consistant à imposer aux cadres intellectuels des stages plus ou moins longs de travail manuel, est appliqué systématiquement en Chine communiste.

qui reçoivent des salaires les utiliseront pour se procurer auprès de l'État nourriture, vêtements et abri. Si la quantité d'argent nécessaire est évaluée de façon correcte, débits et crédits s'équilibreront à peu de chose près. Le montant du solde créditeur en faveur des employés de l'État devra être versé par celui-ci en espèces. Mais, comme je l'ai dit plus haut, si l'État venait à établir une banque nationale les employés de l'État y apporteraient leur argent en dépôt. C'est-à-dire que les gens deviendraient les créanciers de l'État pour le montant déposé. Ils ne devraient pas porter leur argent sur eux, système qui comporte de grands risques de perte [1].

Critique de Prachathipok.

Dans ce chapitre, l'auteur parle des modes d'acquisition des capitaux qui doivent être divisés en deux catégories. Le premier moyen consiste à accumuler de l'argent pour acheter des biens à l'étranger. Ce type de capital sera en monnaie forte et convertible. Quant à la deuxième catégorie de capitaux, ils seront destinés au paiement des salaires des fonctionnaires. En ce qui concerne la première catégorie, il n'y a pas de problème. Mais pour ce qui est de la seconde, le gouvernement n'entamerait pas ces fonds du fait qu'il emploierait le système du « moneyless account » comme en Russie. Cette méthode favorise les créanciers parce que le pouvoir de fixer les prix d'achat imposés aux travailleurs sera entre les mains des créanciers, c'est-à-dire de l'État. Il est vrai que l'auteur a dit qu'il existerait un fonds de réserve pour satisfaire d'autres besoins (il s'agit des fonds non utilisés par les citoyens). Mais ce fonds de réserve pourra fort bien ne pas exister lorsqu'arrivera le moment de la mise en application du plan, car c'est au gouvernement qu'il appartiendrait de fixer le prix des marchandises et de donner des emplois aux citoyens : au lieu que ces derniers soient créanciers de l'État, ils seront plutôt ses débiteurs. Cette situation pourrait se produire assez fréquemment et fournirait au gouvernement le moyen de se libérer de ses promesses. En outre, le gouvernement aura la possibilité de transférer tout le fonds de réserve pour un autre usage (c'est-à-dire [pour alimenter] la première catégorie de capitaux), tandis que pour la deuxième catégorie on émettra des billets de banque sans aucun fonds de garantie. Je suis sûr que de cette manière il n'y aura aucune évasion [monétaire] car tout reviendra au Trésor. Ainsi, pour la deuxième catégorie on n'aura pas besoin de fonds de réserve. Cette méthode est très pertinente et n'a qu'un but : tromper tous les salariés et leur faire croire qu'ils ont effectivement touché leurs émoluments. Ceux-ci n'auront de valeur que s'ils sont affectés à l'achat de marchandises vendues par le gouvernement à la population débitrice de l'État. Mais pour les échanges avec d'autres que l'État, le pouvoir d'achat en serait minime, faute de confiance. Et il ne faut pas oublier que les fonctionnaires désirent toucher leur salaire et non pas être débiteurs de l'État. En effet, les besoins des êtres humains ne se ramènent pas à la nourriture et à l'habillement; il en est beaucoup d'autres encore. Finalement, par ces moyens frauduleux, on obtiendra ce déplorable résultat : les

1. Dans les rares cas où l'épargne était possible, l'absence de facilités de dépôt faisait effectivement obstacle à l'investissement productif et avait souvent pour résultat l'achat de bijoux personnels.

fonctionnaires seront rendus à n'importe quel moment débiteurs de l'État et celui qui ne voudra pas l'être sera obligé de subsister avec une nourriture insuffisante (...).

Question : Comment l'État se propose-t-il de se procurer les deux types de capitaux nécessaires ?

Réponse : Les Siamois cultivés qui penchent pour la philosophie sociale du communisme préconisent l'expropriation des richesses personnelles comme moyen de se procurer le capital nécessaire. Personnellement, je suis hostile à l'expropriation car je crois que l'État peut se procurer par d'autres moyens le capital nécessaire :

Impôts indirects.

1° En percevant des impôts tels que droits de succession, impôts sur le revenu, ou des impôts indirects [1] qui ne prélèvent journellement qu'une somme infime sur chaque citoyen. En une année cependant, ces petites sommes finissent par en faire une grande. Ainsi, un impôt qui prélève un *satang* par jour et par personne sur une population de onze millions d'habitants produit en une année la somme énorme de 40 millions de *baht*. L'impôt sur le sel en est un exemple. L'État achète le sel aux producteurs au prix courant et le revend à la population à un prix légèrement plus élevé. Comme autres impôts indirects, il y a les taxes sur le sucre, sur le tabac, les allumettes, etc.

Les loteries.

2° Par des loteries. Bien que celles-ci soient une forme de jeu de hasard, mon sentiment est qu'elles ne posent pas de problème moral. Il est vrai que les acquéreurs de billets ne peuvent compter que sur la chance, mais la somme qu'ils risquent est trop petite pour qu'on s'y arrête.

L'emprunt.

3° Par des emprunts intérieurs. Ceux-ci, selon toute probabilité peuvent être levés en coopérant avec la classe fortunée. De tels emprunts peuvent prendre la forme de bons correspondants au montant souscrit ou d'obligations garanties par telle ou telle entreprise industrielle appartenant à l'État. Si par exemple ce dernier venait à construire une sucrerie d'une valeur d'un million de *baht*, il pourrait émettre, pour ce montant, des bons qui procureraient aux souscrip-

1. Les mots « impote indirect » *(sic)* figurent entre parenthèses dans le texte.

teurs un intérêt déterminé grâce aux profits réalisés par la compagnie. Il serait encore possible de lancer des emprunts à l'étranger; toutefois, l'argent provenant de tels emprunts devrait être utilisé uniquement pour l'achat de machines et d'autres produits manufacturés qui ne peuvent être fabriqués ici, et ne devrait pas être dépensé au Siam.

La recherche du crédit.

4° Ou encore, si l'État ne peut lancer des emprunts à l'étranger, il doit pouvoir négocier des achats de machines à crédit, ainsi qu'ont pu le faire d'autres nations.

Le Siam devrait acheter des produits étrangers de ce genre aux entreprises industrielles de nations amies telles que l'Angleterre et la France, à moins bien entendu qu'elles ne soient pas disposées à vendre à crédit ou que leurs prix soient trop élevés. Ou encore, l'État peut s'entendre avec ces sociétés pour qu'elles viennent installer leurs usines ici au Siam, notre gouvernement donnant ces usines et leur production en garantie du crédit consenti par ces compagnies, jusqu'à ce qu'il ait achevé de rembourser [1]. Certaines de ces méthodes peuvent certainement être employées car tout le monde sait que les marchés mondiaux sont inondés de machines modernes que les sociétés productrices ne demandent qu'à vendre, même si elles doivent le faire à crédit.

Critique de Prachathipok.

A propos des impôts indirects, nous avons déjà dit que la taxation atteint son maximum. Quant à l'impôt sur les successions, il ne peut rapporter tellement et ce qu'on en récoltera sera vite dépensé. En outre, cet impôt ne pourra s'étaler au-delà de trois générations. L'impôt sur le revenu se heurte à la même loi. Les citoyens n'ont pas de gros revenus et ne peuvent presque rien donner à l'État. Ainsi, ce moyen d'acquérir des ressources ne peut être très fructueux.

A propos de la loterie, je n'ai pas d'objection à formuler [2].

A propos de l'emprunt : actuellement, le gouvernement est en train de lancer un emprunt national de l'ordre de 10 millions de *baht*. Je suis persuadé qu'on ne peut tout faire à la fois car plus l'impôt sur le revenu et les successions augmente, moins l'emprunt est facile. Et en dehors de cela, si la population ne fait pas confiance à l'État, l'emprunt devient malaisé.

---

1. La traduction anglaise donnée par M. K. P. Landon (*Siam in transition, op. cit.*, p. 278) dit : « Or perhaps the government could finance the erection of branches of foreign companies here in Siam for the manufacturing of the required products, holding the physical plant and profits as security against the loans to the companies » ... ce qui est évidemment un contre-sens.

2. Nous avons vu que cette suggestion de Pridi a précisément été retenue par le gouvernement de Phya Manopakon (v. *supra*, p. 157, note 1).

A propos de la recherche de crédits : l'installation d'usines étrangères dans notre pays est admissible comme elle l'a été en Russie, car ces usines servent de garantie. Le jour où nous arriverions à rembourser le crédit, ces usines pourraient nous appartenir. Si les étrangers acceptent notre proposition, nous pouvons tenter notre chance car nous n'y perdons rien : si nous n'avons pas d'argent, ils garderont leurs usines en garantie. L'essentiel est de ne pas employer la méthode russe qui consiste pour le gouvernement, lorsqu'il n'a plus d'argent, à accuser les étrangers d'avoir manqué à leur contrat, ou encore d'essayer de leur faire concurrence. La Russie, elle, peut le faire : elle a déjà une renommée de hors la loi. Mais elle est une grande puissance, ce qui lui évite des représailles. Si nous nous mettions à nous comporter en hors-la-loi, nous ne devrions pas nous faire d'illusions sur notre force et penser que nos voisins n'arriveraient pas à exercer des mesures répressives à notre égard. Notre situation n'étant pas la même que celle de la Russie, la comparaison n'est donc pas valable.

SIXIÈME PARTIE

COMMENT ÉQUILIBRER LE BUDGET DE L'ÉTAT

Lorsque nous parlons d'une gestion étatique de l'ensemble du système économique, ce qui entraîne le versement régulier de salaires mensuels pour tous les citoyens, certaines questions se posent tout naturellement dans l'esprit des lecteurs : le budget pourra-t-il être équilibré ? L'État ne sera-t-il pas forcément conduit à la banqueroute ? Et la valeur de la monnaie ne sera-t-elle pas dépréciée du fait de l'inflation ?

Chapitre premier

Comment équilibrer le budget intérieur

Le système de compensation.

J'ai déjà dit que les salaires devront être débités du montant dépensé pour l'achat à l'État des biens nécessaires à l'existence. Cela signifie que l'État aura à fournir ces nécessités en abondance pour que la population puisse à son tour les lui acheter. Si de mois en mois et d'année en année les gens économisent leur argent, ils le feront pour le dépenser ultérieurement pour des choses qu'ils auront encore à acheter à l'État. L'équilibre du système financier à l'intérieur du pays est donc assuré. Il serait également possible, bien que peu désirable, de fixer les prix des marchandises offertes. Mais l'État devrait plutôt offrir davantage de choses que les gens souhaiteront acheter.

Les besoins de l'homme.
La fabrication des objets essentiels.

Les besoins de l'humanité varient. Plus l'homme s'enrichit et plus ses contacts avec ses semblables se multiplient, plus il éprouve le sentiment qu'il doit posséder. Le Professeur Charles Gide enseigne qu'affirmer qu'un peuple a progressé revient à dire que ses besoins se sont développés (*Cours d'économie politique*, Vol. I, p. 49). Ainsi, des primitifs n'ont guère besoin d'autre chose que d'un bout de tissu pour protéger une partie de leur corps. Lorsqu'ils deviennent plus civilisés, ils désirent posséder des vêtements couvrant le corps tout entier. Ainsi, au fur et à mesure que les Siamois seront plus prospères, leurs besoins iront en se multipliant. En ce qui concerne les vêtements, ils exigeront davantage de tissus, et de meilleure qualité, tels que des soieries. Il leur faudra de meilleures maisons et des objets personnels plus nombreux et plus beaux. En matière de communication, il leur faudra des automobiles et des routes sur lesquelles pouvoir parcourir de longues distances à destination même de pays étrangers. Il leur faudra de meilleures possibilités de divertissement, particulièrement en ce qui concerne le théâtre et les sports. Si l'État fournit toutes ces choses, les salaires qu'il paiera lui feront retour à titre de règlement et rétabliront l'équilibre interne du système financier.

Critique de Prachathipok.

De la fraude : Pour instaurer un équilibre financier intérieur absolu, je suis persuadé que le meilleur moyen est d'amener les citoyens à être les débiteurs de l'État : c'est ce qui a été conçu par l'auteur dans son programme de politique économique. Si on ne fait pas les citoyens les débiteurs de l'État, celui-ci sera obligé de dépenser ses billets de banque en grand nombre. Mais dans le cas contraire, si le gouvernement fait faillite, il pourra de lui-même élever le prix des marchandises. Dès lors, les citoyens deviendront de plus en plus débiteurs et le gouvernement pourra difficilement être renversé. Je reconnais que ceci convient parfaitement à l'État, mais il y a un point important qui va de pair avec cet endettement : lorsque les citoyens ont trop de dettes à l'égard de l'État et qu'ils n'ont pas de quoi subvenir à leurs besoins, ils volent les biens publics. Les châtiments imposés par l'État en cas de vol peuvent aller de l'emprisonnement à la peine capitale, comme en Russie. En pareil cas, le pays perd toute prospérité et le gouvernement n'est nullement en droit d'accuser ses sujets d'être une calamité pour leurs semblables. Le responsable, c'est l'État et les experts, qui se considèrent comme les gardiens de « l'enfer »... (...). Il est à peu près certain que ce problème apparaîtra au Siam comme il est apparu en Russie. Dans ce dernier pays, considéré comme le chef de file de ce système, la distribution au peuple des quatre produits essentiels semble loin d'être satisfaisante. Dès lors, si l'on veut acheter beaucoup, l'État refuse de vendre les marchandises ou alors les dettes des citoyens deviennent énormes. Je pense qu'il serait bon de renoncer à cette politique désastreuse.

Chapitre II
L'équilibre du commerce extérieur

Accroissement du surplus exportable.

L'État devra nécessairement contracter des dettes à l'étranger pour financer des achats de machines et d'autres produits manufacturés qui ne peuvent être produits ici. D'où viendra donc l'argent qui permettra de régler ces dettes ? En premier lieu tous les efforts devront être faits pour accroître la production de produits autochtones de manière à ce qu'une fois satisfaite la consommation intérieure, il y ait un surplus exportable à l'étranger. L'argent provenant de cette source pourra être consacré à ces dettes. Dans cette catégorie de produits figurent le riz, le teck, les minerais et autres articles semblables.

Importations inutiles.
Seuls doivent être
importés des articles indispensables.

Même sous le régime actuel de l'entreprise privée, le Siam a un commerce extérieur d'environ 134 millions de *baht*. Ce commerce consiste en marchandises produites en quantités excédant les besoins de la consommation interne. Mais le Siam importe de nombreuses choses en dehors des machines. Nous importons par exemple de la nourriture, du sucre, des tissus, etc. Si l'État venait à produire tous les articles actuellement importés qui pourraient être fabriqués ici — et cela représenterait une part très importante des importations actuelles — l'argent provenant de notre commerce extérieur de 134 millions pourrait être consacré à l'achat de marchandises que nous ne pouvons encore produire. Dans tous les cas où cela sera possible, nous verrons avec quelle rapidité la nation peut progresser. Un autre avantage du contrôle du commerce extérieur par l'État résidera dans le fait que la capacité de travail productif de la population, qui actuellement n'est utilisée qu'en partie, pourra être employée par l'État pour accroître le volume de telles exportations. La nation sera alors en mesure d'importer en plus grande quantité encore les marchandises qui lui sont nécessaires, en particulier des machines. Et ainsi, le progrès sera assuré sans courir le risque d'une balance commerciale déficitaire.

Critique de Prachathipok.

Pour équilibrer son commerce extérieur, la Russie emploie actuellement la méthode qui consiste à vendre des denrées alimentaires à l'étranger. Avec les fonds ainsi acquis, elle achète des machines. Quant au peuple, il doit se priver... Le Siam

serait dans le même cas. Nos exportations s'élèvent à 134 millions de *baht*. Pour améliorer ce chiffre, il faudrait du temps. Avant que nous puissions avoir suffisamment de sucre et de vêtements, et avant que nous soyons en état d'utiliser ces 134 millions de *baht* pour l'achat de machines, il se pourrait que notre pays soit aux mains d'autres dirigeants, et qu'il ait déjà perdu son indépendance. Ou encore, si l'État gère lui-même le commerce extérieur en ayant à son service des gens peu compétents, fussent-ils qualifiés d'experts, le chiffre de 134 millions de *baht* pourrait bien diminuer de moitié, voire davantage.

Chapitre III

Dans sa gestion des affaires, l'État ne doit pas réduire les hommes à la condition des animaux

Il est possible que des lecteurs animés d'une antipathie préconçue à l'égard de cette politique, s'empressent de conclure que si l'État vient à contrôler l'ensemble du système économique la population sera réduite au niveau des animaux, c'est-à-dire que les femmes deviendront propriété commune, que la vie familiale sera détruite, que tout intérêt au progrès prendra fin, etc. Des critiques de ce genre sont mal fondées.

La condition des citoyens employés de l'État sera semblable à celle des fonctionnaires actuels. La vie familiale.

Il est vrai que j'ai dit que tout le monde doit devenir employé de l'État avec des privilèges et des avantages semblables à ceux dont jouissent actuellement les fonctionnaires, un salaire en échange de leur travail et une pension dans leur vieillesse. J'ai eu le souci qu'aucune des dispositions de ce plan ne réduise l'homme au niveau des animaux. Mon désir est que l'homme soit davantage un homme qu'à présent, harcelé qu'il est par les soucis et les anxiétés qu'implique le système concurrentiel de l'entreprise privée. Je respecte la famille. Je ne veux pas faire des femmes une propriété commune. J'honore profondément les liens de parenté existant entre les grands-parents, les parents et leurs descendants. Les lois sur le mariage ne seront pas abrogées. Les gens continueront à avoir leur propre maison, avec cette seule différence que ces maisons seront meilleures. Je crois que les gens s'efforceront de pousser à la roue du progrès comme le font aujourd'hui les fonctionnaires. S'il était vrai que le simple fait d'être employé par l'État détruisait toute initiative, pourquoi les fonctionnaires actuels s'emploieraient-ils de toutes leurs forces, comme ils le font, dans l'intérêt du progrès national ?

La recherche scientifique pourra continuer.

Certains déclarent que la mise en œuvre de cette politique signifiera la fin de la recherche scientifique. C'est assurément là un exemple de critique excessive. Les savants seront encouragés à poursuivre leurs programmes de recherche par des récompenses offertes par l'État. Leurs inventions continueront à être achetées par l'État comme elles le sont aujourd'hui. Aussi n'allez pas, s'il vous plaît, dire qu'une fois cette politique mise en œuvre il ne restera à l'homme rien d'autre à faire qu'à vivre dans un trou et à manger son riz dans sa poêle à frire. Si aux critiques qui font des remarques de ce genre vous demandez quels livres ils ont lus pour avoir de telles idées, et si vous me faites connaître ceux-ci, j'y verrai un acte d'obligeance de votre part.

Critique de Prachathipok.

(...) L'auteur affirme que tout a été prévu pour que l'individu ne soit pas transformé en animal. On a songé dans ce but à accorder des allocations aux vieux, à émanciper la femme (qui ne sera plus un élément de second ordre), à maintenir les lois du mariage. Il est dit d'autre part que les citoyens continueront à posséder leur habitation. S'il en est ainsi, ce sera fort louable. Mais l'auteur a-t-il pensé qu'il y a une différence entre le fait d'être un animal et celui d'être homme (c'est-à-dire thaï) ? Cette différence réside en ce que, pour être considéré comme humain, l'individu doit avoir la liberté (...). Or, si l'on se réfère au programme économique de l'auteur, il ne sera possible d'obtenir un résultat que par l'emploi de la contrainte car déjà au départ on interdit aux citoyens de travailler leurs champs selon leur volonté. En outre, d'après l'ordonnance royale qui doit être mise en application incessamment, nul ne serait autorisé à posséder des biens immobiliers. Peut-on nier dès lors que cette situation implique une contrainte, une atteinte à la liberté, par la voie légale, et conformément aux six principes du Parti du Peuple ? Ainsi, peut-on dire que ce programme n'a pas pour but de transformer l'homme en animal ? Si l'on ne devient pas une bête, on n'en sera pas moins esclave. Depuis longtemps déjà le roi a proclamé l'abolition de l'esclavage. Désormais, les fonctionnaires seront appelés « esclaves de l'État » [1]. Les animaux peuvent assez facilement se priver de fourrage sans pour autant mourir de faim. Mais un esclave de l'État n'a d'autres moyens de se nourrir que d'accepter une condition servile. Il n'a en effet plus aucune possibilité de retourner à la culture et se voit obligé de rester dans une situation de dépendance, qui est pire que d'être un animal. En outre, au lieu d'être en bons termes avec leur gouvernement ces « fonctionnaires » ou ces « esclaves de l'État » vont en devenir l'ennemi car il est dans la nature des choses que jamais l'esclave et le maître ne peuvent s'aimer profondément. Qui pourrait me dire que l'esclave se soucie d'aider volontairement son maître à accéder à une grande prospérité ?

Contrairement aux fonctionnaires actuels les fonctionnaires de l'auteur n'entrent dans l'administration que par la contrainte et pour eux, quitter leur emploi, c'est

1. *Raththat :* jeu de mot intraduisible (en thaïlandais, fonctionnaire se dit « serviteur de l'État », *kharachkan*).

presque se résigner à recevoir des punitions allant jusqu'à la peine de mort, car ils seraient appelés à mourir de faim, comme cela s'est passé en Russie (...). Est-ce donc ainsi que l'on va apporter le bien-être au peuple ? Pour vous renseigner sur ce genre de situations, je vous recommanderai de lire de nombreux ouvrages tels que *An economic history of Soviet Russia* et d'autres encore. Et si vous voulez vous informer davantage je pourrai apporter plus loin des éclaircissements supplémentaires.

SEPTIÈME PARTIE
L'ÉTABLISSEMENT DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Le gouvernement central ne peut surveiller tous les détails.

Dans l'administration de l'ensemble de l'économie, il est évidemment impossible pour le gouvernement de surveiller et de diriger chaque entreprise individuelle. Le Siam est une grande nation dont la population dépasse onze millions de personnes. Il sera donc nécessaire de subdiviser l'administration du système économique en unités ou sociétés coopératives.

Les membres des sociétés coopératives recevront un salaire.

Chaque société coopérative acceptera des membres qui auront droit à un salaire mensuel conformément à l'échelle de salaires établie, en échange de quoi on attendra d'eux qu'ils travaillent pour cette société dans toute la mesure de leurs moyens. S'ils sont mis en état d'incapacité par la maladie, la vieillesse ou une invalidité physique, ils auront droit à une pension.

Primes.

Les sociétés coopératives assureront la mise en œuvre des éléments du plan économique national. Ainsi les sociétés coopératives agricoles auront la responsabilité de l'agriculture et des cultures maraîchères, de l'élevage, etc. Elles auront également à entreprendre la réalisation de certains projets bien déterminés tels que la construction des routes, de maisons ou d'autres bâtiments nécessaires à la société. En dehors de leur salaire régulier, les membres des sociétés coopératives auront droit à des primes sur les profits de la société. Les sociétés qui devront être établies conformément à ce plan seront donc très différentes des actuelles sociétés coopératives où la propriété du sol est une condition préalable de l'adhésion. Les agriculteurs qui sont locataires de leurs champs, et ils sont en majorité, ne peuvent y adhérer.

Le nombre de membres à admettre dans une société et les limites

de ses activités seront déterminés par la nature de la société elle-même. C'est ainsi qu'une société coopérative de caractère industriel ne comptera que des membres employés dans cette entreprise industrielle et dont le nombre dépendra de la dimension de celle-ci. De même, les dimensions d'une société coopérative agricole seront probablement déterminées dans une grande mesure par les limites du sol à cultiver et par le nombre de personnes nécessaires pour le travailler rationnellement.

Les diverses formes de coopération.

Des membres des sociétés coopératives, on attendra qu'ils s'unissent pour accomplir comme suit leur part dans l'ensemble de l'entreprise économique :

1. L'État fournira le sol et le capital. Les membres de la société coopérative fourniront le travail et assumeront la responsabilité de la *production* [1].

2. Les membres des sociétés coopératives devront assumer la responsabilité de la commercialisation et de la distribution de leur production sous la conduite et la direction du gouvernement central.

3. Les sociétés coopératives devront assumer la responsabilité de l'approvisionnement de leurs membres en nourriture et en boisson. C'est-à-dire que la société coopérative se chargera de vendre à ses membres nourriture, boisson, vêtements et autres articles indispensables, mais ne sera pas responsable de la préparation de la nourriture vendue. Sa responsabilité cessera avec la distribution d'aliments crus tels que riz, viande, etc., que les membres auront à préparer pour leur propre compte et suivant leurs propres goûts. Mais si les membres le désirent, une société peut s'organiser pour préparer toute la nourriture destinée à être vendue à ses membres.

4. Les sociétés coopératives seront responsables, sous la supervision du gouvernement, de la construction de maisons pour leurs membres. Chaque famille-membre devra avoir sa propre maison, construite suivant les plans de la société, et conçue suivant les impératifs de l'hygiène, de la sécurité et de la commodité.

Municipalités, santé publique, éducation, service militaire.

Une fois la population organisée en sociétés coopératives, il sera

1. Entre parenthèses dans le texte.

facile d'inaugurer une administration de type municipal («municipality»)[1] et d'organiser un service de santé publique efficace. Par exemple, une société coopérative pourra souhaiter s'assurer les services d'un médecin qui établira une réglementation sanitaire. L'instruction en groupe sera facilitée par le fait que les membres de la coopérative vivront très près les uns des autres. La coopérative pourra, si elle le souhaite, une fois terminée la journée de travail, exiger de ses membres qu'ils étudient pour améliorer leurs connaissances. De telles études pourront s'appuyer sur des livres comme sur des conférences ou sur des films. La suppression du vol et du brigandage sera également facilitée. L'armée pourra coopérer avec les coopératives pour l'entraînement des citoyens avant qu'ils n'atteignent l'âge de la conscription *(préparation militaire)*[2], ou encore pourra former des réserves en dehors des dispositions ordinaires du recrutement obligatoire. L'instruction militaire serait ainsi facilitée, de même qu'une conscription ultérieure éventuelle.

Critique de Prachathipok.

L'auteur affirme que dans l'organisation coopérative [actuelle] seuls les propriétaires terriens peuvent être membres à la différence des paysans journaliers (qui aux dires de l'auteur sont en grand nombre). Cette réflexion peut contenir une certaine vérité, mais il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle la proportion de paysans journaliers ne s'élève au Siam qu'à 36 %. Et encore bon nombre d'entre eux louent-ils leurs services dans différentes villes.

Quant à l'organisation générale du travail, on peut appliquer la méthode danoise de coopération. Celle-ci ne résulte pas d'une initiative de l'État, mais des citoyens qui se groupent dans leur propre intérêt et non pas comme des gens qu'on embauche et qu'on nourrit à la manière des esclaves.

HUITIÈME PARTIE

QUELLES SORTES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SERONT ENTREPRISES PAR L'ÉTAT

Protéger le pays contre les restrictions au commerce.
L'opinion d'un économiste allemand.
Hitler, MacDonald, Daladier.

L'objectif fondamental de l'État devrait être la gestion de toutes les catégories d'entreprises agricoles et industrielles en vue de rendre ce pays indépendant de toutes les nations étrangères. Ceci, afin de

1. Entre parenthèses et en anglais dans le texte.
2. En français dans le texte.

protéger le pays des dangers résultant des différentes sortes de restriction au commerce. Une fois que nous pourrons nous suffire entièrement à nous-mêmes, les entraves au commerce et les embargos ne nous gênerons plus outre mesure. Adam Smith, qui a de nombreux disciples fervents bien que tombés dans l'erreur, enseignait que l'activité productive mondiale devrait être répartie entre les nations, chacune d'elles devenant spécialiste dans un domaine déterminé. Une nation agricole, d'après sa doctrine, ne devrait s'occuper que d'agriculture et jamais d'industrie. Cette théorie serait excellente dans un monde où les nations se comporteraient de façon parfaitement honorable les unes par rapport aux autres et n'établiraient pas de barrières douanières ni n'abaisseraient artificiellement les prix. Mais, ce n'est pas le cas actuellement. Nous devrions plutôt suivre la voie tracée par l'économiste allemand List, qui enseignait que l'Allemagne devait pouvoir se suffire entièrement à elle-même, c'est-à-dire — pour être précis — devait développer un système complet d'agriculture, d'industrie et d'artisanat, de manière à garantir sa prospérité et son progrès dans l'éventualité d'un conflit international. En se conformant strictement à cette politique, l'Allemagne a pu atteindre des résultats remarquables, en particulier dans le domaine des chemins de fer. Et actuellement l'Allemagne a la ferme conviction que sa prospérité dépend du succès avec lequel son économie sera gérée par l'État. C'est la raison pour laquelle Hitler s'est vu donner dans cet État la position-clé. Il croit fermement à la théorie d'après laquelle l'État doit exercer un contrôle complet de l'économie. En Angleterre, c'est MacDonald qui est chef du gouvernement et en France c'est Daladier. Les conceptions politiques de ces deux hommes sont bien connues. Ils croient tous deux, au moins jusqu'à un certain point, dans un système de coopération entre l'État et les citoyens en matière économique, et dans un système d'*assurance sociale* [1].

Critique de Prachathipok.

Protéger notre économie contre la fermeture du commerce est une idée assez louable. Mais quand on va au fond des choses, on se rend compte qu'il n'y a pas lieu d'avoir une telle crainte. Celui qui cesserait de commercer avec le Siam est un ignorant car il ne ferait qu'aller contre son propre intérêt. Il y a mille autres moyens de réduire le Siam à la pauvreté. Pour le menacer, il suffirait d'envoyer des porte-avions, des navires de guerre sur Bangkok.

Nous devons savoir actuellement que cette politique économique [celle de Pridi] n'est guère du goût de nos voisins. Si nous venions à la mettre en application, nous ne devrions pas douter ce jour-là qu'ils enverraient leurs troupes sur notre sol pour

1. Entre parenthèses et en français dans le texte.

saisir nos biens. Avant même que nous puissions réagir notre pays aurait déjà sombré. La crainte de voir se fermer tout commerce est sans fondement. Ce n'est guère concevable qu'en Russie parce que celle-ci se comporte en « hors-la-loi ». Si une puissance veut exercer une sanction contre la Russie, elle n'a d'autre moyen que de cesser de commercer avec elle. En effet, lever une armée et porter la guerre contre elle représenterait une dépense beaucoup plus colossale du fait de l'immensité de ce pays. La Russie se rend compte du danger et c'est pourquoi elle se défend contre la fermeture du commerce. L'auteur n'a pas réfléchi à la situation du Siam. Il ne fait que se leurrer et confond le Siam avec la Russie. Tout ce qui a été fait dans ce pays, l'auteur le copie sans jugement ni examen. C'est pour cela qu'il tient absolument à prévenir la fermeture du commerce. Or, il n'y aura aucun pays pour exercer une contrainte à notre égard par ce procédé. Ils disposent d'autres moyens plus efficaces car notre pays est trop petit et trop facile à envahir. Du moment que nous ne possédons pas de moyens de défense adéquats, à quoi bon nous attarder à réfléchir sur les moyens de prévenir la fermeture du commerce ? Ce serait comme si on posait des fils de fer barbelés devant la porte contre les voleurs, mais qu'en même temps on dormait en laissant ouverts les deux battants de la fenêtre... Croyez-vous que le voleur va se donner la peine d'entrer par la porte ? Ne lui sera-t-il pas plus commode de se glisser par la fenêtre ?

En outre, je doute que le Siam puisse devenir un pays développé, parce que nous manquons des matières premières nécessaires à l'industrialisation. Nous manquons et du fer et du charbon nécessaires pour pouvoir nous industrialiser. Pour y parvenir il nous faudrait compter environ cent ans.

L'argument que l'Angleterre, l'Allemagne et la France étaient sur le point d'appliquer ce programme économique ne contient aucune vérité. Il se peut que MacDonald, Hitler et Daladier aient pensé à une telle méthode, mais il nous semble qu'aucun d'eux n'a encore entrepris de la mettre en œuvre. MacDonald, lui, paraît avoir abandonné complètement cette idée. Quant à Hitler, il adopte le fascisme et nous apprenons maintenant qu'il est engagé dans une phase de lutte à outrance contre le communisme. Pour ce qui est de Daladier, il semble qu'il n'ait rien fait qui aille dans ce sens. Quoi qu'il en soit, même si ces trois pays devaient adopter ce type d'économie, ils n'emploieraient pas la contrainte à l'égard de leurs citoyens, comme cela devrait se faire selon le plan économique proposé. Tous ces États possèdent des machines, des outillages appropriés et une main-d'œuvre qualifiée. Ils arriveront à de meilleurs résultats que nous. D'ailleurs, même avec ces atouts, il ne semble pas qu'ils aillent appliquer cette méthode. Cependant, si l'auteur croit qu'ils vont le faire, ne vaut-il pas mieux attendre encore un peu la suite des événements ? Pourquoi se précipiter pour devenir la seconde Russie ? Bien que chef de file et précurseur de ce système, celle-ci ne semble pas avoir obtenu de résultat appréciable. Ne serait-il pas plus opportun de voir encore un moment ?

NEUVIÈME PARTIE
LA SOLUTION DE LA QUESTION DU CAPITAL ET DU TRAVAIL

La propriété privée est génératrice de discorde.

Si le Siam continue d'autoriser la propriété privée des entreprises industrielles, les défenseurs de ce système doivent savoir qu'il entraîne

inévitablement des conflits sociaux. Les Siamois qui ont fait des études en Europe n'ignorent pas que la situation qui y règne, avec ses conflits et ses haines entre employeurs et employés, a eu souvent pour résultat, d'un côté des *lockout* [1] et de l'autre des *grèves* («strike») [1], à cause de désaccords sur les salaires, la durée du travail, les congés ou les assurances. Et ils n'ignorent pas non plus qu'à l'origine de cette discorde il y a le système de la propriété privée. Bien que le Siam ne soit qu'une petite nation, avec peu d'entreprises industrielles, nous avons pu voir chez nous les débuts de ces problèmes. Il y a eu, par exemple, le cas des employés des tramways. Plus une nation prospère, plus elle a d'industries. Et quand l'industrie aura pris ici son plein développement, vous verrez quelle extension peut, même au Siam, prendre la discorde. Mais lorsque l'État administre l'ensemble de l'économie, il importe peu que les gens soient des travailleurs ou qu'ils appartiennent à une autre catégorie d'employés de l'État, car quoi qu'ils soient, ils seront rémunérés équitablement de leurs services sur la base de leur travail effectif. C'est dans le sens plein du terme que l'État sera le représentant du peuple, ce qui revient à dire que le peuple lui-même possédera tout dans la nation. Lorsque les profits de leur commune entreprise auront été considérablement accrus, travailleurs et autres employés de l'État jouiront chacun, dans cette prospérité, d'une part égale.

La compétition pour les profits dans le régime de l'entreprise privée.

L'État n'aura aucune raison de réserver la plus grande part des profits à une classe en particulier, car il n'y aura plus de classe particulière. Combien différent est ce système de celui de la libre entreprise dans lequel les propriétaires des usines s'efforcent de retenir pour eux-mêmes le gros des profits et, ce faisant, oppriment les travailleurs dont le labeur produit ces mêmes profits.

Les avantages résultant du contrôle étatique.

Il est vrai qu'il y a des gens pour prétendre que si l'économie est gérée par l'État, il n'y aura rien que des déficits. Ils tentent de prouver leur point de vue en citant les exemples défavorables d'autres pays. Ainsi, dans tel pays où l'organisation du travail était défectueuse, les

1. Entre parenthèses et en anglais dans le texte.

ouvriers n'ont pu produire le quota prévu. La responsabilité du déficit provoqué par cette situation ne peut être attribuée au contrôle étatique de l'économie. Même dans l'industrie privée, le même genre de déficit résulterait d'un défaut d'organisation ou d'une organisation défectueuse du travail. Le remède ne doit pas être recherché dans un contrôle étatique ou dans un contrôle privé, mais avant tout dans une direction efficace des usines et une surveillance suffisante des travailleurs. Autre argument en faveur de la gestion de l'ensemble de l'économie par l'État : les bénéfices de celui-ci sont assurés par le fait qu'il peut utiliser des capacités de travail qui ne sont actuellement que latentes, économiser la main-d'œuvre, et multiplier l'efficacité de celle-ci en utilisant les machines appropriées. S'il en est ainsi, comment le contrôle étatique pourrait-il avoir un déficit pour résultat ?

Critique de Prachathipok.

Il est possible que l'auteur ait raison en affirmant [que permettre aux particuliers d'être propriétaires des usines amènera des perturbations]. Pour ma part, je pense que si le gouvernement monopolise l'économie et interdit aux citoyens de travailler leurs terres les perturbations seront sûrement plus grandes encore (...).

L'auteur a tort de dire que si tous les salariés étaient fonctionnaires il n'y aurait pas de grèves. Entre un salarié ordinaire et un fonctionnaire, il n'y a pas de différence, car il s'agit d'êtres humains dans les deux cas. Là où des salariés ordinaires seraient mécontents, il en serait de même des fonctionnaires. A moins qu'on ait contraint ceux-ci à devenir des esclaves de l'État (c'est-à-dire qu'on ait contraint l'individu à perdre toute personnalité) il ne saurait en être autrement. L'État monopolisateur est semblable à un employeur dont les employés se mettent en grève lorsqu'ils se sentent contraints. La différence entre l'État et un employeur ordinaire c'est que le premier possède des armes et dispose, comme moyen de pression, du pouvoir de retirer les bons d'achat de vivres. C'est ce qui se passe en Russie où l'ouvrier mécontent est invité à quitter son travail puis se voit refuser les bons d'achat.

L'auteur prétend que la grève des employés des transports est une preuve de perturbation. Quant à moi, je puis lui répondre que cette grève s'est produite non parce qu'il y a des difficultés dans le pays, mais plutôt parce qu'il y a des individus qui veulent créer une occasion favorable à la formation d'une association de travailleurs, c'est-à-dire d'un instrument dont ils seraient responsables et dont ils tireraient des salaires confortables.

L'État fait des bénéfices : Si l'État gère bien ses affaires et s'il fait des bénéfices, les citoyens, dit-on, gagneront davantage d'argent. Mais, semble-t-il, aucun signe ne prouve que le résultat serait positif, hormis le fait que l'on croit qu'il en serait ainsi. Si le contraire se produit, les citoyens seront contraints de vivre dans la misère. Ceux qui ne partageront pas le sort de ces malheureux, ce seront précisément les experts. Il faudrait tout de même penser à ce que les autres peuvent ressentir. Si les experts se faisaient ouvriers pour creuser des chaussées, ils verraient que cela est pénible (...).

Le déficit : Ce déficit est très possible. En effet, lorsque l'État gère quoi que ce soit, il est de règle qu'il y ait du gaspillage (...). Car qui dit État, dit fonctionnaires qui ne pensent pas aux pertes et estiment que l'argent coule à flot. (...) Même si le gouvernement y porte remède ou établit des règlements fermes, le gaspillage et les pertes ne

cesseront pas faute de technicité et d'expérience (...). Or, il est impossible d'acquérir cette technicité (« skill ») [1] à bref délai (...). En outre, la corruption dont nous avons déjà parlé peut amener des perturbations et des pertes, parce que les citoyens seront endettés jusqu'au cou envers l'État. Ils auront besoin de plus en plus d'argent. Et s'ils n'arrivent pas à en avoir par les moyens normaux ils tenteront d'en avoir par des moyens détournés. Dès lors le malheur fera son apparition sous la forme de contraintes et de persécutions sans fins. En outre, le favoritisme pour [l'obtention] des postes administratifs agréables se développera en même temps que l'éclosion de ce qu'on appelle la paperasserie (« red tape ») [1]. Le gaspillage et le déficit sont inévitables à cause de tous ces fléaux. La Russie produit en nombre beaucoup plus élevé que nous des économistes compétents et expérimentés. Cependant, lorsque le gouvernement a pris l'économie en mains, il y a eu des déficits et des gaspillages énormes, ainsi que nous l'a rapporté Dzerzhinski (le Président du Conseil Économique Suprême) dans le discours qu'il a prononcé devant ce Conseil le 20 avril 1922. En voici les termes relevés dans *An economic history of Soviet Russia* (Vol. II, pp. 323-332) : (...) Ceci nous montre que si notre gouvernement met ce plan en œuvre, il ne pourra éviter ce gaspillage et ces pertes. Et qui dit gaspillage dit déficit. Staline lui-même a reconnu le déficit qu'a rencontré la Russie (...). Quand le déficit sera là le gouvernement sera tenté d'opprimer les citoyens en leur faisant payer des taxes de plus en plus élevées. Lever des taxes sur le riz et le poisson est un moyen d'oppression. Dès lors, comment voulez-vous qu'il y ait du bien-être ? Moi je n'en vois pas (...).

DIXIÈME PARTIE

LE PLAN ÉCONOMIQUE NATIONAL

Pour que l'économie soit gérée de façon à la fois harmonieuse et profitable, il faut que l'État promulgue un Plan Économique National. La promulgation d'un tel plan présuppose la préparation d'évaluations soigneuses et l'examen approfondi des éléments ci-après, sur lesquels doit reposer tout plan économique :

Le mode de vie des nations civilisées.

1. Il sera nécessaire de procéder à une enquête soigneuse et de préparer une évaluation des besoins essentiels dont la satisfaction est indispensable au citoyen moyen d'une nation civilisée pour que lui soit assurée une existence heureuse et prospère. Le niveau de ces évaluations devrait ne pas être bas au point de laisser la population dans la pauvreté. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la nourriture les évaluations devraient donner les quantités approximatives de riz, de viande, de sel, de légumes, de fruits, de sucre, etc., nécessaires pendant une période donnée pour un citoyen moyen habitué à vivre confortablement. De

1. Entre parenthèses et en anglais dans le texte.

même, en ce qui concerne l'habillement : les évaluations devraient spécifier les quantités nécessaires à un citoyen moyen en fait de vêtements, y compris les tissus de coton et de soie destinés à l'habillement, les chapeaux, chaussures, habits, bas, etc. En matière de logement, il devrait être fourni à chaque famille une habitation séparée, qui ne serait ni une hutte ni une cabane, mais une demeure convenable telle qu'une solide construction de briques dans laquelle un citoyen ordinaire pourrait vivre confortablement. Il nous faut entreprendre de passer de la demeure du genre maison de la jungle, encore acceptée dans les parties les plus reculées de l'Afrique, à des habitations bien construites comparables aux maisons que l'on rencontre dans les pays civilisés.

Les plans d'un système complet de transports devraient comprendre les détails de la construction future de voies ferrées et de routes qui serviront à faciliter les relations au sein de la population. Tous les centres de sociétés coopératives et tous les districts du royaume devraient être reliés par un système coordonné. Des canaux et des bassins devraient être prévus pour améliorer les communications par eau. Des lignes aériennes devraient également être développées sur l'ensemble du royaume. A chaque famille ou à chaque société coopérative devraient être fournis des véhicules, tels que des automobiles, de façon à ce que le nombre de véhicules par tête d'habitant chez les Siamois soit comparable à celui existant chez les peuples des États civilisés.

2. Une fois terminées les différentes enquêtes et évaluations portant sur les quantités nécessaires, il faudra d'autres évaluations pour déterminer l'importance des terres, de la main-d'œuvre et du capital nécessaires pour les produire. Ainsi, en ce qui concerne la production du riz en quantité suffisante pour nourrir onze millions de personnes, supposons qu'il faille 2 931 millions de kilogrammes. Supposons d'autre part que la culture de cette quantité de riz exige une superficie de 15 millions de *rai* et des quantités déterminées de main-d'œuvre variant suivant que les hommes travaillent avec des animaux ou avec des machines. Ainsi, si un homme peut labourer 0,5 *rai* par jour en utilisant des animaux, le labourage exigera 30 millions d'unités de travail, sur la base de l'équivalence de l'unité avec le travail d'un homme moyen pendant une journée. Mais si deux hommes, utilisant une charrue mécanique, labourent 40 *rai* par jour, le nombre de jours de travail nécessaires sera seulement de 750 000. L'efficacité du travailleur individuel sera ainsi considérablement accrue.

Supposons maintenant que pour herser et semer sans équipement mécanique, il faille 15 millions d'unités de travail ; si des machines sont

utilisées, ce montant sera réduit à 750 000 jours (évaluation approximative fondée sur l'exemple ci-dessus).

La récolte par la seule force humaine exige normalement 30 millions d'unités de travail ? Si les champs peuvent être aplanis et irrigués de telle manière que des machines à récolter puissent être utilisées, ce chiffre sera ramené à 750 000 journées.

Le transport de la récolte dans les granges, qui exige ordinairement 15 millions d'unités de travail, n'en exigera que 750 000 si des machines sont utilisées.

Au total, la dépense de travail comptée en unités ou en journées nécessaires pour la production de la quantité de riz mentionnée ci-dessus serait :

a) 90 millions d'unités, si la tâche est effectuée par des travailleurs utilisant des animaux;

b) 32 250 000 unités de travail si des machines sont utilisées pour labourer, herser, semer et transporter, mais non pour récolter;

c) 3 millions d'unités de travail, si des machines sont utilisées dans tous les domaines; mais dans ce cas la quantité de capital nécessaire serait considérablement accrue parce qu'il faudrait faire l'acquisition de machines et d'essence. Si le labourage de 15 millions de *rai* exige 5 000 charrues mécaniques à 3 000 *baht* la charrue, le montant de l'investissement initial serait de 15 millions de *baht* que l'État devrait régler par versements échelonnés. Un supplément de capital serait nécessaire pour l'achat de l'essence à moins, bien entendu, qu'il soit investi dans le creusement de puits de pétrole et la construction de raffineries ici au Siam. Ou encore pourrait-on peut-être trouver quelqu'autre combustible brut.

3. Une fois qu'auront été préparées toutes les évaluations comme il a été exposé ci-dessus, il sera nécessaire de procéder à d'autres évaluations concernant le sol, la main-d'œuvre et le capital dont l'État dispose actuellement, soit en puissance, soit en fait, comme base du système économique proposé.

Tout d'abord, notre pays a plus de 320 millions de *rai* de terres dont 18 millions sont déjà cultivés. Les questions qui viennent à l'esprit sous ce rapport sont les suivantes : le reste est-il propre à la culture ? ou à la création de vergers ? Une partie pourrait-elle être utilisée de façon rentable comme forêts nationales ? De quelles ressources minérales dispose-t-on ?

En second lieu, la quantité de main-d'œuvre disponible devra

être examinée soigneusement. Ainsi, dans notre population de onze millions de personnes, supposons que cinq millions soient en-dessous ou au-dessus de l'âge limite. Il en reste donc six millions qui peuvent fournir huit heures de travail par jour, 280 jours par an, 85 jours étant mis à part pour les vacances. Un total de 1 680 journées de travail est donc possible. En préparant les évaluations, il sera évidemment souhaitable de diviser la main-d'œuvre potentielle en catégories telles que travailleurs non qualifiés, travailleurs qualifiés, travailleurs intellectuels (tels que ingénieurs, médecins, professeurs, directeurs d'entreprises) et fonctionnaires, et d'indiquer le nombre approximatif disponible dans chaque catégorie.

En troisième lieu, la quantité de capital disponible devra être évaluée de façon à ce que l'État puisse connaître sa force potentielle dans ce domaine particulier. Les questions dont il faudra décider sous ce rapport sont les suivantes: Combien peut-on emprunter aux personnes fortunées? Et combien peut-on percevoir sous forme d'impôts indirects sans rendre ces impôts excessivement accablants?

Lorsque toutes ces évaluations auront été achevées, nous serons en mesure de connaître les quantités disponibles de sol, de main-d'œuvre et de capital; la quantité de capital supplémentaire qu'il faudra se procurer, la quantité de sol inculte pouvant être utilisée, et la meilleure manière de diviser le système économique en sociétés coopératives. Finalement, à partir de toutes ces données, une évaluation pourra être faite du temps nécessaire pour hausser le niveau économique de la population jusqu'à un plan plus élevé où son bien-être et sa prospérité pourront être assurés. La quantité de progrès réalisable en une année pour se rapprocher de cet objectif pourra alors être déterminée.

Mise en œuvre du plan, une partie à la fois.

Finalement, nous pourrons décider dans quelle partie du pays inaugurer le plan économique national, ainsi que le projet économique particulier par lequel il faudra commencer. Et en prenant ainsi le départ de cette manière relativement modeste, nous pourrons étendre graduellement la réalisation du plan jusqu'à ce qu'il embrasse le pays tout entier. Dans un projet quelconque, il est difficile d'atteindre l'objectif fixé si toutes les ressources disponibles ne sont pas soigneusement évaluées, d'où l'importance de préparer d'une façon méticuleusement exacte les différentes données nécessaires.

La formation de travailleurs qualifiés.

Si ces enquêtes soigneusement préparées font apparaître le fait que le Siam manque encore de certains types essentiels de main-d'œuvre qualifiée, nous pourrons prendre des mesures pour suppléer à cette pénurie. Il est évident que nous manquons effectivement de certaines catégories de spécialistes. Peut-être, au début, aurons-nous à louer les services des étrangers pour faire le travail nécessaire pendant que nous formerons certains d'entre nous grâce à l'établissement d'écoles spécialisées.

Critique de Prachathipok.

(...) Je n'ai pas d'ojection à opposer à l'élaboration de ce plan car il présente des possibilités. L'essentiel est de ne pas oublier que les individus n'ont pas les mêmes besoins et qu'ils diffèrent les uns des autres. L'expérience obtenue dans un domaine donné ne peut *a priori* être appliquée à d'autres secteurs.

ONZIÈME PARTIE

LA RÉUSSITE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME EN SIX POINTS

La gestion de l'économie du pays par l'État par l'intermédiaire de sociétés coopératives fournira le moyen de réaliser les autres points incorporés dans le programme original du Parti du Peuple d'une manière supérieure à tout ce qui serait possible sous le système actuel de l'entreprise privée.

Chapitre I
Indépendance

a) *Indépendance des tribunaux.*

Il n'est pas nécessaire ici de discuter le corps de législation proposé par le gouvernement parce qu'au moment où nous écrivons la formulation de ces lois est presque achevée.

Critique de Prachathipok.

Je passe sous silence ce domaine car même s'il n'y avait pas ce plan économique, l'indépendance des tribunaux n'en existerait pas moins.

b) *Indépendance dans le domaine économique.*

Si l'État assume l'entière responsabilité de la production des denrées essentielles, telles que la nourriture, la boisson, etc., et règle

les fluctuations de prix de telle façon qu'il ne soit plus possible pour des individus de les relever ou de les abaisser à volonté, nous aurons atteint un certain degré d'indépendance économique. Nous ne serons plus persécutés et opprimés par d'autres dans le domaine de l'économie. Mais aussi longtemps que le système de l'entreprise privée sera autorisé à subsister nous serons incapables de nous dégager du joug qui pèse sur nous si lourdement.

Critique de Prachathipok.

Il nous serait difficile de nous dégager du joug économique car cela implique qu'on soit maître du marché et que notre voix soit écoutée par les autres pays. Il faudrait également disposer d'une grande quantité de marchandises dont les autres auraient besoin et qu'ils soient obligés de se plier à nos prix. Notre pays est trop faible pour pouvoir prétendre à un tel rôle — ce qui n'est pas le cas de la Russie.

Nous ne pouvons pas rêver devenir comme les Russes — et ceci est une première différence — car même si nous disposions de marchandises bien traitées, nous ne pourrions pas être maîtres des prix (...).

En outre, il nous est impossible de ne pas continuer à faire des échanges avec l'extérieur. Quant à moi, je pense qu'il nous est impossible de rester à l'écart du circuit international, ce qui veut dire que nous serons contraints, bon gré, mal gré, à acheter et à vendre au prix mondial. L'indépendance économique de notre pays est donc très loin de la réalité. L'auteur, dans un de ses chapitres, a écrit qu'il accepterait que les gens gagnent leur vie librement. Ceci est en contradiction avec le souci d'indépendance économique de l'auteur qui affirmait que le gouvernement pourrait fixer les prix selon ses propres vues, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas d'achats ni de ventes libres. Si les prix imposés par le gouvernement sont trop bas, les commerçants seront ruinés. En outre, cette méthode est un exemple qui montre de façon flagrante que le gouvernement aurait pour but de transformer les citoyens en débiteurs et de leur faire abandonner toute profession non autorisée par l'État. Un autre fait à noter c'est que les négociants, les importateurs de produits étrangers seront prêts à stocker leurs marchandises puis à fixer leurs prix pour rivaliser avec les prix officiels. Ces prix d'État seront difficilement acceptés. Ainsi, l'indépendance économique ne peut encore prendre forme.

c) *Indépendance en matière politique.*

Lorsque notre peuple sera enfin pourvu de façon suffisante en denrées essentielles, nourriture, boisson, etc.; lorsque nous disposerons des armes nécessaires à la défense de notre pays et qu'il nous sera possible de nous consacrer au développement de l'éducation grâce au travail des enseignants; lorsque les citoyens jouiront de meilleures conditions sanitaires grâce à l'emploi de la méthode économique étatique (qui rend le progrès possible dans de nouvelles directions), quel pays étranger pourrait alors nous envahir ?

Il règne actuellement une crainte presque générale d'intervention étrangère, et cette crainte décourage toute volonté d'aller de l'avant.

Mais si nous montrons que nous nous préoccupons uniquement de mettre notre propre maison en ordre conformément aux droits et privilèges de toute nation indépendante, si nous respectons scrupuleusement nos engagements internationaux, si nous ne procédons à aucune discrimination à l'encontre des citoyens étrangers résidant au Siam et si nous continuons de commercer avec les nations étrangères et à leur acheter des produits manufacturés tels que des machines, que nous ne pouvons fabriquer nous-mêmes, quelle nation irait tenter de se comporter en tyran à notre égard ? Toutefois, si nous sommes à ce point paralysés par la crainte d'une intervention étrangère illégitime, alors même que nous savons être dans les limites de notre droit, je présume qu'il nous faudra rester inertes, sans rien tenter de neuf. Cependant, lorsque tout récemment nous avons effectué un changement dans la forme du gouvernement, n'avons-nous pas redouté tout d'abord une intervention étrangère ? Et nos craintes se sont révélées sans fondement. Les nations que nous redoutions se sont révélées relativement bien intentionnées. Elles étaient comme nous membres de la Société des Nations. Et bien que celle-ci ait aujourd'hui de nombreux critiques qui affirment qu'elle s'est révélée inefficace, le fait reste qu'elle a pu régler certains différends internationaux d'une manière inconnue jusqu'alors. Prenez par exemple le cas de la British Petroleum Company et du gouvernement iranien. L'Iran est un pays assez semblable au nôtre par la superficie et la population. Son stade de développement est voisin du nôtre. Comment se fait-il alors qu'au moment où le gouvernement persan révoqua les concessions précédemment octroyées à la Compagnie britannique, l'Angleterre ne soit pas intervenue et n'ait pas utilisé la force pour régler la question en sa faveur ? Je pense que c'est parce qu'elle a eu la probité de porter l'affaire devant la Cour de Justice de la Société des Nations plutôt que de recourir à un déploiement de force armée. Si nous n'avons en vue aucune discrimination ni aucune action oppressive à l'encontre de nationaux étrangers, mais bien plutôt le progrès de notre propre nation, quelle raison y a-t-il de croire que des pays étrangers tenteront de s'immiscer dans nos affaires ?

Critique de Prachathipok.

Si nous mettons ce programme économique en application, il n'y aura pas pour nous d'indépendance politique possible car, tout d'abord, il en sera comme de la Russie en ce moment : tous les autres pays, y compris nos voisins, considéreront que ces méthodes sont un danger pour leur bien-être. Il se peut qu'elles ne soient pas communistes de nom, mais ce n'en est pas moins vrai. Nous en serons au même point que la Russie qui est rejetée par tout le monde. En outre, nous serons considérés

comme un tremplin soviétique, ce qui suscitera l'inquiétude des puissances ayant des colonies à proximité de notre pays. Croyez-vous qu'elles vont nous laisser tranquilles ? Il est possible qu'elles ne viennent pas avec des armes, mais ce qui leur sera facile, ce sera de se saisir de nos biens en garantie des crédits qu'elles nous ont accordés... Il en a déjà été question plus haut. Sachons que ces puissances n'éprouveront aucune difficulté... La Société des Nations ne pourra rien pour nous. Et on ne pourra leur faire de reproches car il est de règle qu'un créancier veille à ses intérêts lorsqu'il ne peut plus avoir confiance en ses débiteurs. Si nous avons de l'argent pour acheter leurs produits, il va de soi qu'elles continueront à nous [les] vendre, mais cette vente n'aura aucun rapport avec la saisie qu'elles effectueront. En effet, du moment qu'elles se rendront compte que nos actes risquent d'entraîner la perte de leurs profits sans compensation aucune, elles ne pourront rester indifférentes. Aussi, le fait de dire qu'on pourra agir en tout selon sa propre volonté et sans craindre personne revient à refuser de se regarder dans un miroir pour voir quelle est réellement sa physionomie et sa situation. N'oublions pas la fable du crapaud et du bœuf. Même si nous sommes en bons termes avec les autres États ils seront toujours méfiants dès lors que nous mettrons ce programme en application. Il n'y a pas eu de heurts avec eux lors du changement de régime politique car nos dirigeants avaient leur confiance (ce qui n'empêche pas qu'ils surveillent nos actes indirectement). Mais dès lors qu'on laisserait gérer les affaires par ceux que l'auteur nous a suggérés, il y aurait des troubles dans notre pays. Par la seule proclamation de son application, ce programme va susciter les inquiétudes des étrangers. Et ne soyez pas naïfs : ils ne resteront pas sans rien faire. Sans parler d'envois de troupes dans notre pays, ils donneront l'ordre à leurs officiers de s'installer dans leurs ambassades pour surveiller nos concitoyens comme cela se passe en Chine, en Iran, en Afghanistan et dans les autres États discrédités. Souhaiterions-nous qu'il y ait des troupes étrangères sur notre sol ? Les Siamois n'en seraient-ils pas fâchés s'il en était ainsi ? L'auteur peut se demander pourquoi en cette période de tranquillité, l'application de son programme amènerait des perturbations dans le pays ? Je me permets de lui répondre que si le gouvernement met son plan en application, une fois que les citoyens auront compris que le salaire des fonctionnaires n'est que du papier sans valeur, ces citoyens-fonctionnaires ne tarderont pas à servir les étrangers parce que ceux-ci accordent des salaires réels. Le peuple ne pourra s'empêcher de s'irriter. Il tentera de porter remède à cette situation ou d'employer n'importe quel moyen pour y mettre fin. Il sera alors de plus en plus maltraité. Et lorsque les citoyens sont trop malheureux, ils vont se réfugier chez les étrangers. Ce n'est pas là un fait nouveau. En outre, nos concitoyens des régions frontalières, apprenant que leurs frères vivent plus librement chez les étrangers, n'hésiteront pas à quitter leurs foyers pour se mettre sous la protection d'autres États. Car, vivre au Siam, ce sera vivre en esclave. Lorsque le Siam était encore sous le régime de la monarchie absolue, les citoyens en effet n'étaient pas privés de leur liberté. Tout le monde était libre de choisir son métier à condition qu'il soit permis par la loi. En dehors de cela le roi du Siam avait ordonné l'abolition de l'esclavage. Ainsi, arrivés au stade où le pouvoir est aux mains du peuple, au lieu que la liberté soit plus grande, nos conseillers vont-ils nous en priver ? Vont-ils nous empêcher de travailler nos champs, nous interdire d'exercer nos professions et nous enlever le droit de posséder des terrains ? Tous ces droits sont plus que millénaires. Va-t-on les supprimer et transformer les citoyens en esclaves à cause de ce plan économique ? Ils seront pires que des esclaves ordinaires, car ils seront *esclaves de l'État*, ce que le roi absolu lui-même n'avait pas autorisé. Comment voulez-vous dès lors qu'ils n'émigrent pas ? Les perturbations auront lieu, ce qui aura pour conséquence la mau-

vaise marche des affaires. Alors, les créanciers viendront saisir nos biens. L'indépendance politique sera à jamais perdue. Ou alors nos voisins profiteront de l'occasion pour « nous venir en aide », ce qui sera fâcheux pour nous qui serons forcés d'accepter un tel secours car ils auront le droit de prévenir un incendie où ils risqueraient d'être entraînés. Et par ailleurs, ce serait une illusion d'attendre que la Société des Nations nous vienne en aide au moment même où nous serions détestés.

Chapitre II
L'ordre intérieur

J'ai fait en 2471 [1] devant l'Association des Enseignants une conférence dans laquelle je montrais que la criminalité résulte de deux causes différentes :

1. Soit parce que la nature du criminel le prédispose au crime.

2. Soit parce que la pression économique entraîne des citoyens, par ailleurs honnêtes, au vol, au cambriolage, au brigandage, etc. Mais si l'État garantit la prospérité de chacun des citoyens en s'engageant à leur fournir de façon adéquate nourriture, vêtements et abri, le second type de criminalité disparaîtra dans une grande mesure, ne laissant que les crimes qui résultent de la nature du criminel.

Le remède, pour ces crimes, devra être recherché dans la formation professionnelle et l'éducation. Ici encore, la sécurité économique dont jouiront maîtres et éducateurs devrait rendre plus efficace qu'auparavant la formation et l'enseignement qu'ils dispenseront.

Critique de Prachathipok.

(...) Je doute que si le gouvernement adopte ce plan économique il puisse y avoir de sécurité interne effective, du fait même de la corruption. Les citoyens, en effet, auront de plus en plus de dettes vis-à-vis de l'État et n'auront plus aucune issue. Ils se mettront à voler l'État et à se voler les uns les autres. Dès lors, il ne restera qu'à espérer que le gouvernement n'emploiera pas les méthodes coercitives russes, à savoir punir les voleurs de biens publics de la peine de mort.

Chapitre III
Problèmes économiques

Le Parti du Peuple a annoncé que l'État s'engagerait à garantir le bien-être de la population en procurant à chacun un emploi rémunérateur et en promulguant un plan économique national destiné à mettre fin à la pauvreté. Cet idéal peut maintenant être réalisé et ne doit plus être une cause d'insatisfaction. Il y a actuellement, à ce sujet, une bonne dose d'incompréhension, car le gouvernement n'a encore

1. C'est-à-dire en 1928.

rien entrepris sur ce terrain. Mais ceci résulte seulement du fait que nous n'avons pas su aller de l'avant sur la voie définie par mon plan. Si celui-ci est adopté — en vertu de quoi l'État administrera l'ensemble de l'économie —, il y aura nécessairement un emploi rémunérateur pour chacun puisque chacun deviendra employé de l'État et recevra un salaire alors même qu'il s'agirait d'un enfant, d'un malade, d'un invalide ou d'un vieillard. Il n'y aura plus de pauvreté ni de misère puisque le plus bas des salaires payés par l'État sera suffisant pour procurer nourriture, vêtement et abri conformément aux besoins du peuple.

Critique de Prachathipok.

Il est dit que le plan économique vise à empêcher la misère. La Russie avait le même but. Mais en ce moment, il semble que les citoyens russes soient de plus en plus misérables. Dans les villages ou dans les villes où la distribution des vivres ne peut être assurée, les citoyens sont tellement affamés qu'ils sont obligés de manger de la chair humaine. Lénine lui-même a été forcé de reconnaître que l'application erronée de cette méthode communiste provoque des situations telles que celles qui ont été rapportées dans *An economic history of Soviet Russia* (p. 216) : la faim a donné naissance au cannibalisme qu'on n'avait jamais vu en Russie jusqu'à présent, sauf pendant la famine du début du XVII^e siècle (...). Allons-nous permettre que le Siam adopte cette forme de civilisation ? C'est cela, le bien-être que préconise le plan économique. Cette forme de bonheur est vraiment loin d'être acceptable. Un salaire, même élevé, serait inutile du moment qu'on n'a rien à manger et que ces « papiers » ne peuvent rien acheter. Le salaire réparti entre les citoyens pourrait être plus élevé qu'à l'heure actuelle, mais son pouvoir d'achat serait au contraire à peu près nul parce que tous les vivres seront ramassés par le gouvernement qui ira les revendre à l'étranger par souci de justice et d'égalité internationale.

Quant aux onze millions d'individus, comment va-t-on faire si on doit leur donner un salaire moyen de 20 *baht* par mois en comptant en gros ? En un mois, le gouvernement sera contraint de débourser 220 millions de *baht*, soit 3 milliards par an. D'où tirera-t-il cet argent ? (...) D'après les statistiques économiques, le revenu annuel du Siam (c'est-à-dire le revenu provenant du travail des citoyens) est estimé à 307 633 000 *baht*. Où trouvera-t-on 3 milliards de *baht* par an ? Les richesses globales du Siam n'atteignent pas 3 milliards, mais seulement 2 415 641 000 *baht*. Cela veut dire qu'avec 100 *baht*, on peut avoir un intérêt de 12 *baht*. Ces 12 *baht* sont une somme mais comment le gouvernement va-t-il faire pour avoir dix fois plus d'intérêt ? Je crois qu'il s'agit plutôt d'un rêve. Il n'y a qu'un seul moyen d'assurer une telle distribution de salaires : l'inflation. C'est-à-dire qu'on va augmenter le nombre de billets de banque et laisser leur valeur baisser. Les citoyens ne pourront s'en rendre compte que lorsqu'ils iront effectuer leurs achats. Ils verront qu'un *baht* ne vaut que 10 anciens *satang*. Émettre des billets de banque n'est pas chose difficile. On peut en avoir autant qu'on veut; mais il ne faut pas oublier que le nombre de billets est moins important que leur pouvoir d'achat. Lorsque les citoyens rencontreront de telles difficultés, comment voulez-vous que la situation [russe] ne se renouvelle pas au Siam ? Pour ma part, s'il devait en être ainsi, je me demande où l'on trouvera le bien-être, sinon dans le rêve...

Chapitre IV
L'égalité des droits

Le plan réalisera l'égalité de tous, non pas sur le papier mais en fait, par une égale possibilité pour tous de devenir salariés de l'État. Qu'ils soient employés à une tâche administrative ou comme travailleurs dans quelqu'entreprise économique, ils seront égaux dans leur indépendance à l'égard de la pauvreté. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'une égalité telle que si quelqu'un possède 100 *baht* au moment de la mise en œuvre du plan, ses 100 *baht* seraient expropriés et répartis également entre cent personnes. Certains intellectuels siamois qui défendent la doctrine sociale du communisme croient que nous devrions tenter quelque chose de cette sorte. Mais, personnellement, je hais ce communisme de l'intelligentsia siamoise et il n'entre pas dans mes intentions de préconiser l'expropriation et la redistribution des richesses.

Critique de Prachathipok.

Je ne vois pas qu'il puisse y avoir d'égalité du moment que certains travaillent comme des esclaves et d'autres comme des chefs. L'égalité envisagée par l'auteur n'existe que sur le papier. On n'est l'égal des autres que de nom, du fait que tous sont appelés fonctionnaires. Si vous me permettez cet exemple, je dirais que moi aussi je puis nommer n'importe qui grand seigneur possédant un rang élevé dans la hiérarchie [1]. En apparence, rien de cela ne diffère de ce qu'a dit l'auteur. Mais en réalité mes seigneurs ne peuvent être égaux entre eux parce qu'ils seront toujours obligés de travailler comme ils le font actuellement. Où est alors l'égalité ? On a osé prétendre qu'avec la mise en œuvre de ce plan tous seront égaux car personne ne mourra de faim. Je m'inscris en faux contre cette opinion car avec ce plan nous aurons la famine. Et encore, je dirais que si tout le monde est égal devant la mort ce serait une bonne chose car mourir dans l'égalité serait au moins conforme aux prévisions du plan. Mais je suis persuadé que l'égalité n'existerait pas. Bien entendu, ceux qui mourront ce seront les fonctionnaires de la classe ouvrière, c'est-à-dire le peuple, tandis que les conseillers échapperont vraisemblablement à cette soi-disant égalité. Où voit-on celle-ci ? Pour moi, il n'y a pas de doute sur ce point.

Chapitre V
La liberté

Les personnes qui examineront superficiellement la politique que nous préconisons prétendront que si tout le monde est employé par

1. Littéralement : « possédant des milliers de rizières ». Allusion au système *Sakdi Na*, d'après lequel, dans l'ancien Siam, le degré dans la hiérarchie officielle se mesurait par un droit de juridiction sur une certaine étendue de terre cultivée.

un État qui administre l'économie dans sa totalité, il y aura moins de liberté personnelle qu'actuellement. Il est vrai qu'il y aura moins d'une certaine sorte de liberté, mais la perte faite sur le plan de la liberté personnelle sera plus que compensée par l'accroissement général en bonheur et en prospérité dont bénéficiera le peuple dans son ensemble, ainsi que le garantit le Point Trois du programme du Parti du Peuple. L'État ne touchera en aucune autre façon à la liberté personnelle. Le peuple continuera à bénéficier de la liberté de personne, de propriété, de domicile, de parole, d'éducation et d'association. Si le peuple jouit de la sécurité dans le cadre de ce système économique, il connaîtra enfin un véritable bien-être matériel. Croyez-vous qu'il préférera une liberté personnelle obtenue au prix de la famine ? Cela semble à peine possible. Sous le système actuel il n'est certainement pas exempt de la nécessité de travailler. A l'exception des *parasites sociaux* [1] qui tirent leur subsistance du labeur des autres, tout le monde travaille pour gagner sa vie, et travaille dur. Une liberté personnelle complète n'est possible dans aucun système social. Cette liberté a toujours pour limite l'intérêt de la société. C'est pourquoi le programme du Parti du Peuple a spécifié que la liberté individuelle devait être définie de façon à ne pas porter atteinte au principe d'égalité posé au Point Quatre du programme, ainsi qu'il a été dit plus haut!

Critique de Prachathipok.

Ainsi que nous l'avons dit, lorsqu'on interdit aux individus d'exercer librement leur métier, cela signifie simplement qu'on leur a enlevé la liberté. Du moment que le gouvernement s'applique à détruire cette liberté sous prétexte d'apporter le bien-être à l'individu, pourquoi laisser vivre celui-ci ? Ne vaudrait-il pas mieux le tuer ? Au moins n'aurait-il pas à supporter la faim. De nos jours beaucoup de gens préfèrent mourir plutôt que de se laisser enlever la liberté. Un prisonnier dont les besoins essentiels sont pourvus n'hésite pas à braver la mort en brisant les barreaux de sa prison et en s'exposant aux balles de ses gardiens. Tous ces dangers ne l'impressionnent nullement. Ce qu'il ne supporte pas c'est la vie sans la liberté. Il en est de même de nos soldats que nous nourrissons de façon convenable et qui aspirent à s'échapper à cause de leur besoin de liberté. Ainsi, il n'est pas permis de dire que les hommes aiment moins la liberté que le bien-être matériel. Un de nos proverbes dit : « Mieux vaut avoir une maison étroite qu'un cœur serré ». L'auteur a-t-il oublié ce dicton ? L'amour de la liberté n'est pas seulement inhérent à la nature humaine : il existe également chez les animaux. L'exemple en est fourni par l'animal dans les jardins zoologiques qui n'attend que l'ouverture de sa cage pour s'évader. Il ne veut pas y vivre. Ainsi, contrairement à ce qu'on a prétendu, le programme économique de Luang Pradit ne peut procurer la liberté au peuple.

1. Les mots « parasite social » figurent dans le texte.

Chapitre VI
L'instruction

Le plan prévoit que le peuple doit bénéficier de la meilleure instruction possible. Lorsqu'une ère nouvelle de prospérité sera venue grâce au nouvel ordre de choses, les citoyens de cette nation seront en mesure de se consacrer au développement de leur instruction à un degré impossible à atteindre aussi longtemps que la conservation de leur richesse constituait nécessairement leur principale préoccupation. Sous ce nouvel ordre, même des citoyens de vingt à vingt-cinq ans, autrement dit des adultes, pourront se voir exiger de poursuivre leur éducation. Le plan prévoit entre autres choses qu'il soit exigé de tous les employés de l'État qu'ils étudient. Rien de semblable ne serait possible sous le système actuel de l'entreprise privée.

Critique de Prachathipok.

L'instruction, si l'on veut que tout le monde y accède, n'est nullement conditionnée par l'application du plan économique par le gouvernement. Elle est possible en toute circonstance et avec un autre plan que celui de Luang Pradit. Pourquoi l'auteur se plaît-il à forcer les gens à s'instruire malgré eux ? Pourquoi aime-t-il tellement commander ? Ne peut-on inciter les gens à s'instruire, les amener à y prendre goût et leur en donner la facilité ? Pourquoi employer à chaque instant le bâton de commandement ?

CONCLUSION

Lorsque la gestion de l'économie par l'État aura permis la réalisation des objectifs proposés par le Parti du Peuple dans son programme en six points, on verra se lever l'aube de cet état de prospérité et de félicité dont chacun porte le louable désir dans son cœur et qui, en langage classique, est appelé *Çri Ariya*. Après en avoir ouvert au peuple la possibilité, allons-nous nous montrer incertains et maladroits et hésiter à le conduire plus avant jusqu'au lieu où il pourra cueillir les fruits de l'arbre de vie ? Là enfin il lui sera possible de goûter à ces fruits de bonheur et de prospérité et de réaliser ainsi la prophétie bouddhiste telle qu'on la trouve dans le récit du message de Phra Çri Ariya. D'après cette prophétie, chaque croyant, par ses actes pieux, peut espérer rapprocher la venue de cet âge d'or. C'est une idée couramment exprimée dans le peuple qu'un serment prêté en justice et tenu conformément à l'honneur, en d'autres termes un témoi-

gnage véridique, nous rapproche de cet âge de Phra Çri Ariya. Les rites religieux observés comme il convient, et en fait tout acte d'honnêteté et d'intégrité rendent, de même, l'aube de cette ère plus proche de nous. Dans le plan que nous venons de présenter, nous avons un système grâce auquel nous pouvons nous avancer vers cet âge d'or en brûlant les étapes. Et cependant il y a des gens qui hésitent et reculent avec une telle violence que l'on pourrait croire qu'ils envisagent un retour à l'ère d'obscurité d'il y a 2475 ans, lorsque Bouddha n'était pas encore venu.

Critique de Prachathipok.

L'auteur affirme que si le gouvernement applique son plan économique, les citoyens auront tous ce qu'ils souhaitent depuis toujours. A l'entendre, tout le monde va rencontrer Phra Çri Ariya. Je voudrais lui rétorquer que les prophètes de cette religion affirment que les hommes n'auraient plus à toucher à rien, qu'ils ne feraient que dormir parce que tout viendrait de soi-même, que les contraintes n'existeraient pas, que la liberté serait complète et l'égalité parfaite. Or, si nous appliquons ce programme économique, le résultat sera tout à l'opposé : ce sera la contrainte et les travaux les plus pénibles. En fait, cela ira dans le sens de l'enfer de Phra Çri Ariya plutôt que dans celui de son paradis.

Par ailleurs, il y a des gens qui prétendent que les bonzes sont *socialistes* [1]. Mais n'oublions pas que leur mode de vie diffère beaucoup de celui des laïcs. Les bonzes, en effet, ont des principes très élevés. La nourriture pour eux n'est que le moyen de satisfaire un besoin vital. Ils ne recherchent pas de satisfactions physiques comme les hommes ordinaires. En outre, ils ne font pas de commerce et n'exercent aucune profession libérale. Ils ne possèdent aucun plan économique qui contraindrait les individus à devenir des esclaves. Ils jouissent d'une liberté guidée par de fermes principes de justice et sont égaux entre eux du fait que tous, sans distinction de rang hiérarchique, sont obligés de pratiquer la même doctrine. Cela est donc tout différent de l'existence des laïcs. En outre, les bonzes ne doivent nullement penser à leurs parents ou descendants. A leur mort, leurs biens personnels reviennent à la pagode et non à leurs descendants car ils n'ont pas de descendants [1]. Pour les hommes ordinaires au contraire, tout se ramène à la recherche de biens pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Il n'y a aucun individu qui, en faisant quoi que ce soit, ne pense à lui-même. Il y a donc sur tous ces points une différence entre les bonzes et les laïcs. Aussi dirai-je que les premiers sont capables de se diriger vers le socialisme.

Certains prétendent que l'ère de Phra Çri Ariya se situerait vers l'an 5000 de l'ère bouddhique. Cela est possible. Mais, même si c'était vrai, nous ne sommes actuellement qu'en 2475, c'est-à-dire que nous ne sommes pas encore à l'époque où cette religion doit se concrétiser. Dès lors, pourquoi devrions-nous nous presser ? Allons-nous croire à cette fameuse prédiction ou au récit de ces Russes qui se mangent entre eux ? Même si certains affirment que le règne de cette religion est déjà

1. En anglais dans le texte siamois.

2. Du seul fait que les liens familiaux sont automatiquement rompus par l'entrée dans les ordres bouddhiques.

arrivé, pourquoi les croire ? Il ne faut pas se précipiter sur un arbre pour en manger les fruits encore verts. Il vaut mieux avoir confiance en l'enseignement du Bouddha qui nous recommande de nous en remettre aux causes et aux effets. Ce sont ces causes et leurs effets qu'il faut voir. Il est inutile de contraindre les gens à devenir esclaves comme l'a prévu ce programme économique.

*

LOI D'ASSURANCE SOCIALE [1]

Premier projet

Au nom de sa Très Excellente Majesté le Roi,

Art. 1. — La présente loi portera le nom de « Loi d'assurance sociale de l'an 2475 de l'ère bouddhique » [2].

Art. 2. — Elle entrera en vigueur du jour de sa publication au *Journal Officiel.*

Critique de Prachathipok.

Si vous voulez proclamer cette Ordonnance, ne le faites pas en mon nom.

PREMIÈRE PARTIE

SALAIRES ET PENSIONS ATTRIBUÉS AUX CITOYENS

Art. 3. — Du jour de la promulgation du Plan Économique National, tout citoyen siamois résidant au Siam aura le droit de recevoir un revenu régulier du gouvernement [3] ou de l'une des sociétés coopératives pour un montant qui devra être déterminé par la loi conformément à l'échelle suivante [a] :

1. Personnes âgées de moins d'un an,		par mois	*baht*
2. Personnes âgées de 1 à	5 ans,	par mois	*baht*
3. Personnes âgées de 6 à	10 ans,	par mois	*baht*
4. Personnes âgées de 11 à	15 ans,	par mois	*baht*

---

a. L'échelon le plus bas devra être suffisant pour assurer nourriture, vêtement, abri, etc. *(N.B. Les notes infrapaginales appelées par des lettres sont les notes originales de Pridi.)*

1. La mention « assurance social » *(sic)* figure entre parenthèses dans le texte.
2. C'est-à-dire 1932-1933.
3. Ou de l'État ?

5. Personnes âgées de 16 à 18 ans, par mois *baht*
6. Personnes âgées de 18 à 55 ans, par mois *baht*
7. Personnes âgées de plus de 55 ans, par mois *baht.*

Art. 4. — Les citoyens pourvus d'une instruction, d'aptitudes ou de pouvoirs spéciaux, recevront des salaires plus élevés en rapport avec cette instruction, ces aptitudes ou ces pouvoirs, et avec le genre de travail à effectuer, conformément à l'échelle suivante [b] :

1er	échelon	80 *baht*
2e	échelon	90 *baht*
3e	échelon	100 *baht*
4e	échelon	110 *baht*
5e	échelon	120 *baht*
6e	échelon	130 *baht*
7e	échelon	140 *baht*
8e	échelon	150 *baht*
9e	échelon	160 *naht*
10e	échelon	170 *baht*
11e	échelon	180 *baht*
12e	échelon	190 *baht*
13e	échelon	200 *baht*
14e	échelon	220 *baht*
15e	échelon	240 *baht*
16e	échelon	260 *baht*
17e	échelon	280 *baht*
18e	échelon	300 *baht*
19e	échelon	320 *baht*
20e	échelon	350 *baht*
21e	échelon	400 *baht*
22e	échelon	450 *baht*
23e	échelon	500 *baht*
24e	échelon	550 *baht*
25e	échelon	600 *baht*
26e	échelon	650 *baht*
27e	échelon	700 *baht*
28e	échelon	800 *baht*
29e	échelon	900 *baht*
30e	échelon	1 000 *baht.*

b. Cette échelle doit remplacer la loi récemment promulguée en vertu de laquelle sont fixés les traitements des fonctionnaires.

Art. 5. — Outre les salaires ci-dessus, les fonctionnaires et autres employés de l'État auront droit à des primes sur tous les bénéfices provenant de leur travail, pour des montants à déterminer par le gouvernement ou par les sociétés coopératives [c].

Art. 6. — Les fonctionnaires et autres employés recevant des salaires supérieurs au barême minimum [d] devront, à leur retraite, recevoir des pensions proportionnellement plus élevées que celles du barême minimum établi à l'article 3.

Art. 7. — Les salaires, primes et pensions devront être augmentés si la situation de l'État et des sociétés coopératives s'améliore [e].

Critique de Prachathipok.

En ce qui concerne ce salaire, il me semble qu'il s'agit plutôt d'un rêve, car pour onze millions de salariés il faudrait à raison de 10 *baht* par tête 110 millions par mois ou 1 320 millions de *baht* par an. Où allons-nous trouver cette somme ? Les taxes ne fournissent qu'environ 100 millions de *baht* et ce que les citoyens gagnent par leurs échanges ne s'élèvent guère à plus de 300 millions par an. Supposons que tout cela revienne à l'État : cela ne fera que 400 millions. Admettons que l'État ait la possibilité exceptionnelle de tripler son budget : il ne disposera que de 1 200 millions de *baht*, ce qui reste encore inférieur à la somme prévue pour le salaire des citoyens. D'autre part, les richesses du Siam à l'heure actuelle ne dépassent pas 2 500 millions. Si de cette somme nous pouvions tirer un revenu annuel de 1 200 millions de *baht* (c'est-à-dire de 50 %), ce serait excellent. Mais c'est un rêve. Alors, où trouver de l'argent ? Peut-être n'y a-t-il qu'un seul moyen : émettre des quantités de billets de banque où 1 *baht* équivaudrait à 5 *satang* d'autrefois.

DEUXIÈME PARTIE

Art. 8. — Tous les citoyens de dix-huit à cinquante-cinq ans entreront au service de l'État, et seront classés comme suit d'après l'instruction, l'aptitude, la force, le sexe et l'âge :

---

c. De telles primes sont conformes à une politique consistant à allouer aux travailleurs une part des profits provenant de leur labeur et portent le nom de *participation au bénéfice* [1].

1. L'expression française figure entre parenthèses dans le texte original.

d. Les salaires des fonctionnaires et autres employés de l'État varient naturellement suivant leur instruction et leurs aptitudes. Ceux qui auront reçu des salaires plus élevés recevront également des pensions plus élevées.

e. L'opportunité de cette augmentation est évidente. S'il apparaît que la gestion de l'économie par l'État a entraîné un accroissement de prospérité, les salaires, primes et pensions peuvent être relevés. Ainsi, un relèvement de 25 % signifie qu'un salaire de 80 *baht* passe à 100 *baht* et un salaire de 400 *baht* à 500 *baht*.

1. *Instruction.* Les personnes instruites seront admises aux emplois auxquels leur formation les aura préparées. Si une branche particulière d'activité vient à être encombrée, des concours seront institués. Les candidats qui auront réussi auront droit aux postes disponibles dans la branche d'activité qu'ils auront demandée.

2. *Aptitudes particulières.* Les personnes ayant des aptitudes particulières auront droit à un traitement semblable à celui prévu au paragraphe 1 pour les personnes instruites.

3. *Force.* Les personnes dépourvues d'instruction ou d'aptitudes spéciales ou celles qui auront échoué aux concours devront s'engager dans les activités convenant à leur force et à leurs aptitudes.

4. *Sexe.* Les travaux peu fatigants tels que les soins du ménage, les travaux d'employés de bureau, d'enseignement, la surveillance des enfants, le travail de fournisseurs de denrées alimentaires et de boissons, seront généralement attribués aux femmes sauf dans les cas particuliers où il est nécessaire d'employer des hommes. Mais cette disposition ne sera pas interprétée pour faire obstacle au droit des femmes à prétendre à d'autres postes auxquels les auront préparées leur formation et leurs aptitudes spéciales.

5. *Age.* Les personnes âgées auront un travail moins lourd que les personnes plus jeunes.

Critique de Prachathipok.

Recruter des employés par voie de concours et établir des règlements appropriés est plus facile à dire qu'à faire effectivement. Il y a plus de gens qui veulent être employés de bureau que de gens qui veulent être ouvriers. Rien que pour Bangkok, il y aura plus de 500 000 candidats. C'est très compréhensible car chacun voudrait être fonctionnaire. Alors, où va-t-on leur faire subir le concours ? Qui va corriger les copies ?...

Art. 9. — Les personnes entre 11 et 18 ans et au-dessus de 55 ans ne devront pas travailler, sauf dans des circonstances exceptionnelles : par exemple lorsqu'une pénurie de main-d'œuvre met l'économie dans un état de crise. Dans une telle éventualité les personnes appartenant à ces groupes d'âge pourront être réquisitionnées pour une tâche en rapport avec leurs forces. Mais en aucun cas elles ne devront être surchargées de travail. Ainsi, si une pénurie de main-d'œuvre apparaît pendant la moisson ou si des insectes nuisibles menacent les récoltes, il pourra être fait appel temporairement à des personnes appartenant à ces groupes d'âge [f].

f. Dans certains pays la législation prévoit le recrutement obligatoire des citoyens pour lutter contre les fléaux. Dans notre pays, le cas pourrait survenir où les machines

Critique de Prachathipok.

L'auteur prétend que la récolte du riz ne demande pas de grands efforts. J'ai appris par ceux qui l'ont fait que ce travail est vraiment pénible, parce qu'on est obligé de rester debout et de s'exposer au soleil durant toute la journée. L'auteur avait-il l'habitude d'en faire autant ? A mon avis, avant de songer à recruter les vieux et les jeunes gens pour ce travail, il faudrait stipuler dans l'Ordonnance Royale une clause d'après laquelle les conseillers, les fonctionnaires de moins de cinquante-cinq ans iraient récolter le riz...

Art. 10. — Les personnes appartenant aux catégories suivantes, qu'elles soient ou non dans les limites légales de la vie active, sont exemptées de travail et ont droit, avec leurs enfants mineurs, à recevoir un salaire comme d'habitude :

1. Les femmes enceintes [g].
2. Les personnes en mauvaise santé [g].
3. Les infirmes [h].
4. Les étudiants de l'université et autres étudiants avancés ayant réussi aux concours d'entrée de l'université ou des autres écoles d'enseignement supérieur.
5. Les personnes ayant été assez longtemps au service de l'État pour avoir droit à une pension.

Art. 11. — Les personnes appartenant aux catégories suivantes sont dispensées de servir l'État et n'ont pas droit à des salaires pour leurs enfants aussi longtemps qu'ils ne sont pas employés par l'État [i] :

1. Les personnes pouvant apporter la preuve qu'elles disposent d'un capital suffisant ou d'un revenu assuré pour subvenir à leurs propres besoins.
2. Les personnes exerçant une activité privée et pouvant apporter la preuve que celle-ci fournit un revenu suffisant pour eux-mêmes et pour les personnes à leur charge : médecins, avocats, artisans, écrivains et en outre les personnes autorisées par l'État à exercer une activité commerciale ou industrielle, ou certains types d'activités agricoles.

---

disponibles ne seraient pas suffisantes pour prendre soin de la récolte et où celle-ci risquerait de rester sur pied dans les champs. En pareil cas, il pourrait être nécessaire de requérir l'aide de cette catégorie de gens dans la mesure où ils peuvent se rendre utiles.

g. D'après la Loi d'assurance sociale, les personnes de cette catégorie doivent recevoir une pension.

h. Cette disposition est prévue pour que seules les personnes qualifiées et valides soient employées dans les différents métiers manuels.

i. Cette exception est prévue pour que les personnes fortunées ou autres, ne désirant pas entrer au service de l'État, puissent avoir la possibilité de gagner leur vie à leur manière, pour autant qu'elles en soient capables.

Critique de Prachathipok.

En ce qui concerne les gens qui peuvent ne pas devenir fonctionnaires et qui peuvent exercer librement leur profession, l'Ordonnance Royale décrète qu'ils doivent se montrer capables de subvenir eux-mêmes à leurs besoins. L'autorisation ne peut leur être accordée que si l'État peut apprécier l'importance de leurs revenus. Je voudrais bien savoir par quels moyens l'État va pouvoir exercer un contrôle efficace. A mon avis, il exercera plutôt des contraintes. Il me semblerait plus opportun que les citoyens fassent connaître leur incapacité à subvenir à leurs besoins et qu'alors seulement ils soient enrôlés dans l'administration.

TROISIÈME PARTIE

MODE DE PAIEMENT DES SALAIRES

Art. 12. — Le gouvernement [1] ou l'une des sociétés coopératives procédera au règlement des salaires de l'une des façons suivantes :

1. Les salaires seront réglés en espèces pour le montant auquel les bénéficiaires ont droit d'après le barême des salaires.

2. Les salaires seront réglés sous forme de chèques sur la banque nationale pour le montant auquel les bénéficiaires ont droit d'après le barême des salaires après déduction *(compensation)* [2] des sommes dues à l'État ou aux coopératives pour la nourriture, les vêtements, le logement et les autres besoins essentiels. Le solde, s'il y en a un, pourra être déposé à la Banque Nationale, ou utilisé pour l'achat de bons d'État ou d'actions de sociétés coopératives, ou encore retiré et dépensé comme le désire l'intéressé.

Critique de Prachathipok.

Le propos est raisonnable. Mais, comme je l'ai déjà observé plus haut, le résultat serait que les citoyens deviendraient débiteurs de l'État. C'est en effet l'État qui fixerait et les salaires et les prix des marchandises. En outre, l'emploi d'une comptabilité à la manière russe serait assez difficile pour nos concitoyens qui ne connaissent pas parfaitement les règles élémentaires de calcul.

QUATRIÈME PARTIE

ÉTRANGERS AU SERVICE DE L'ÉTAT

Art. 13. — L'État peut employer des spécialistes étrangers qui bénéficieront des droits et privilèges spécifiés dans leurs contrats.

---

1. Ou l'État.
2. Entre parenthèses dans le texte.

CINQUIÈME PARTIE

DISCIPLINE DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

Art. 14. — Tous les employés de l'État, qu'ils occupent des postes d'autorité ou qu'ils soient des travailleurs ordinaires, seront tenus de travailler au mieux de leurs forces et de leurs capacités. Les personnes négligentes seront sanctionnées par la réduction de leurs salaires ou l'augmentation de leur nombre d'heures de travail ou de quelque autre manière, à décider suivant les circonstances.

Publié le ... B.E.
...e année du présent règne.

Critique de Prachathipok.

L'auteur affirme que les fonctionnaires-ouvriers devraient travailler selon leur capacité. Ceux qui ne se conformeraient pas à cette règle seraient punis. On réduirait leur salaire, on augmenterait leur nombre d'heures de travail, etc. N'y aurait-il pas là une forme d'oppression ? Quelles sont les entreprises — la Russie étant mise à part — qui emploient de telles sanctions ? Un tel état de choses ne prouve-t-il pas que l'homme serait condamné à travailler durement pendant toute son existence ?

*

LOI SUR LA GESTION DE L'ÉCONOMIE

Premier projet

Au nom de sa Très Excellente Majesté le Roi,

Art. 1. — La présente loi portera le nom de « Loi sur la gestion de l'économie de l'an ... de l'ère bouddhique ».

Art. 2. — Elle entrera en vigueur du jour de sa publication au *Journal Officiel.*

Critique de Prachathipok.

Je ne voudrais pas non plus que cette Ordonnance soit proclamée en mon nom.

Art. 3. — Du jour où la Politique Économique Nationale aura été adoptée, l'État aura le pouvoir de gérer l'économie, à savoir toutes les entreprises agricoles ou industrielles, y compris toutes les formes de transport et de distribution, mais à l'exclusion des concessions anté-

rieurement faites par l'État à des compagnies ou à des personnes privées. De tels concessionnaires conserveront le droit d'entreprise privée, par exemple dans les cas énumérés ci-dessous :

1. Les mines d'étain, les sociétés forestières et les services publics dont l'État antérieurement a fait concession ou pour lesquels il a accordé licence [a].

2. Les entreprises industrielles privées, établies antérieurement, et autorisées à poursuivre leur activité en vertu de licences à délivrer par l'État.

3. Les établissements de négociants étrangers originaires de pays avec lesquels le Siam a conclu par traité des accords spéciaux [b].

4. D'autres entreprises commerciales, industrielles ou agricoles, pour lesquelles des sociétés privées ou des individus auront reçu des autorisations ou des licences spéciales [c] lorsqu'il a été démontré à l'État, de façon satisfaisante, que ces affaires indépendantes sont capables de fournir des moyens d'existence suffisants et ne violent pas d'autres lois de l'État relatives à la Politique Économique Nationale.

Critique de Prachathipok.

Par cet article 3, l'État va interdire aux citoyens de travailler leurs champs et leurs jardins comme ils l'entendent et va concurrencer ces activités. Ce sera fouler aux pieds les droits de la population. Cette ordonnance n'est autre chose qu'une forme très grave d'oppression. Les citoyens seront très malheureux. Je ne vois de justice nulle part. Jamais on n'a eu ce genre de « bonheur ». On peut être assuré que seuls seront heureux ceux qui auront le contrôle des affaires et non les simples citoyens. Si vraiment on a l'intention de procurer à ceux-ci du bien-être, pourquoi ne pas commencer par leur donner des conseils et de l'instruction ? Pourquoi ne pas leur fournir le crédit qui leur est nécessaire ou toute autre forme d'aide qui ne détruirait pas leurs droits séculaires ? A mon avis, cette ordonnance vise à asservir les individus et veut ramener les gens à l'Enfer.

Le libre fonctionnement des entreprises industrielles n'est qu'une forme d'oppression progressive car on va employer la taxation ou surveiller les gens pour les accuser à la première erreur. Le résultat sera que tout s'écroulera de soi-même ou que l'État se saisira des usines des particuliers, tout comme en Russie, sous prétexte que ceux-ci n'auront pas rempli les clauses du contrat.

En ce qui concerne les entreprises étrangères agréées par l'administration, si les étrangers viennent s'installer et ouvrir leurs établissements dans notre pays, ce ne sera pas une telle facilité pour l'État. Ces étrangers, en effet, resteront toujours sous l'emprise de leur propre gouvernement qui les soutiendra de son côté. Quant aux

---

a. Cette disposition est prévue afin de ne pas saper brusquement les moyens d'existence de certaines personnes individuelles.

b. Cette disposition est prévue pour ne pas montrer une rigueur excessive à l'égard des entreprises commerciales appartenant à des étrangers.

c. Afin de laisser un moyen d'existence aux personnes qui ne désirent pas devenir des salariés de l'État.

Siamois, on aura davantage de difficulté à les gouverner car l'État ne sera plus pour eux qu'un ennemi. Nous l'avons déjà vu plus haut : les gens se rendront compte finalement que la condition du Siamois est inférieure à celle d'un étranger, et moins agréable, qu'elle est pire que celle d'un ressortissant chinois. Pourquoi ? Parce que être Siamois, ce sera être dépouillé de tous ses droits, tandis que prendre une autre nationalité ce sera gagner en bien-être. Il m'est vraiment pénible d'envisager une telle situation qui résulterait du fait qu'on ne veut offrir la prospérité qu'aux seuls experts économiques...

En ce qui concerne les autorisations accordées aux autres entreprises d'après le texte de cette Ordonnance, il me semble que si un Siamois veut faire quoi que ce soit, il doit d'abord prouver qu'il en est capable. C'est le gouvernement qui a pouvoir discrétionnaire pour donner ou non l'autorisation. En revanche, en ce qui concerne les étrangers, il n'y a ni restriction ni interdiction. Ceci prouve que nos nationaux n'auront pas les mêmes droits que les étrangers. Ils n'auront que le droit de vivre plus misérablement que les étrangers qui viennent s'établir chez nous. A mon sens, ce contrôle de l'aptitude par le gouvernement est absurde, car nul ne peut savoir exactement si tel ou tel individu va mourir de faim. Quel serait donc le critère fixé par le gouvernement ? Qui sera assez compétent pour proclamer que tel ou tel citoyen n'arrive pas à subvenir à ses besoins ? (...) Il faudrait que ce soit les citoyens eux-mêmes qui viennent prouver leur incapacité à se nourrir. C'est à ce moment-là seulement que le gouvernement pourra les embaucher dans ses futurs usines socialisées. Il ne faut pas oublier que les gens détestent les ateliers (« work house ») [1] de l'État qui compriment toute liberté.

PREMIÈRE PARTIE

ACHAT DU SOL [d]

Art. 4. — L'État aura le pouvoir d'acquérir tous les terrains, à l'exception de ceux nécessaires pour les logements privés et de ceux qui auront été accordés ou donnés à bail à des citoyens pour servir à des entreprises privées.

Toutes les terres inoccupées ou non-exploitées pour lesquelles il n'existe actuellement ni ayants-droit ni actes juridiques, cesseront d'être disponibles, sauf en vertu de baux consentis par l'État.

Critique de Prachathipok.

L'achat des terres cultivables est injuste car c'est enlever aux citoyens le droit de cultiver leurs terres. Ce don qu'on leur a fait auparavant va leur être repris par l'achat forcé. Ce procédé a été employé par les Russes à l'égard des koulaks. Ces derniers ont été autorisés à travailler librement leurs champs. Mais dès lors que ces champs

---

d. La réservation du sol à l'État existe déjà dans le cas des chemins de fer, des routes, etc., qui constituent des biens publics. Dans cette Loi nous analysons l'administration de l'ordre économique par l'État comme un bien public, car la carence de l'État à ce point de vue serait contraire à l'intérêt des citoyens.

1. Entre parenthèses et en anglais dans le texte.

donnent de bonnes récoltes et que l'État manque de vivres à distribuer aux (travailleurs des) usines socialisées, le gouvernement opère des prélèvements en nature (« in kind ») [1] et profite d'une erreur minime pour exproprier les propriétaires. A la fin les koulaks sont obligés d'aller trouver d'autres terres sans quoi ils sont exilés ou enrôlés de force dans les usines socialisées. Or, on sait très bien que tous les champs fertiles appartenaient aux koulaks et non, comme on le prétend, à la communauté.

Art. 5. — La valeur du sol sera déterminée par une commission de trois personnes dont l'une sera désignée par le propriétaire, l'autre par l'État et la troisième — dont l'avis fera décision — par les deux autres conjointement. Le prix du terrain ne dépassera en aucun cas sa valeur d'évaluation au 24 juin 1932.

Art. 6. — Le paiement sera fait au propriétaire, d'après le montant ainsi déterminé, soit en espèces, soit en bons. Dans le cas où le paiement sera fait en bons, le taux de l'intérêt à verser correspondra au taux bancaire du jour de la vente, mais en aucun cas n'excèdera le maximum légal de 15 %.

Le détenteur d'un tel bon aura en outre le droit de recevoir un dividende sur les profits de la société coopérative qui tire ses revenus de son terrain, pour un montant à déterminer par l'État.

Critique de Prachathipok.

A propos du paiement en bons d'emprunt, cela est admissible si le bon a une valeur. Mais dès lors que le gouvernement émet ces bons en quantité énorme, il nous semble que la possibilité de remboursement est minime. De toutes façons [cependant], cette manière de faire est un peu meilleure que la saisie pure et simple.

DEUXIÈME PARTIE

FONDS DE CAPITAL ET CRÉDIT

Art. 7. — L'État établira un fonds de capital et se procurera du crédit à partir des sources suivantes :

1. Impôts sur les successions [e].
2. Impôts sur le revenu.

---

e. La perception d'un impôt sur les successions n'est pas inspirée par la jalousie à l'égard des riches. Elle est justifiée par le fait que les riches ont amassé leur fortune grâce à l'effort combiné d'un grand nombre de gens dont le travail leur a profité directement ou indirectement. La perception de l'impôt sur les successions devrait être proportionnelle à la dimension de la succession, les très grandes payant une *supertaxe* et les plus petites payant moins. Une telle distinction est souhaitable pour que l'impôt sur les successions ne soit pas exagérément rigoureux pour aucun membre de la classe possédante.

1. Entre parenthèses et en anglais dans le texte.

3. Impôts indirects sur le tabac [f], les allumettes [f], le sel [g], etc.

4. Droits d'enregistrement à percevoir contre l'octroi de licences individuelles délivrées aux personnes désirant continuer à s'adonner au jeu [h]. Celles-ci seront tenues de payer la taxe par versements éche-

---

f. Un impôt sur le tabac et les allumettes a permis à la France de régler rapidement à l'Allemagne son indemnité de 1870 avec pour résultat un relèvement de l'appréciation et de la valeur du franc. Supposons maintenant que dans notre pays il y ait un million de fumeurs et que nous percevions une taxe de 1 *satang* par jour et par personne — si légère qu'elle serait à peine sentie — nous augmenterions nos recettes annuelles de 3 millions de *baht*. Mais l'établissement du *monopole* (« monopoly »)[1] qui serait la condition préalable de la perception d'une telle taxe impliquerait certains ajustements à nos traités avec d'autres pays. Il pourrait donc être plus simple de percevoir une taxe sur les boutiques vendant du tabac et sur les usines le préparant pour la vente, en ayant soin de ne pas paralyser le commerce du tabac d'origine nationale qui doit faire face à la concurrence des tabacs importés.

1. Entre parenthèses et en anglais dans le texte.

g. Il devrait être possible de percevoir un impôt indirect sur le sel par une méthode telle que l'achat du sel par l'État aux producteurs, à un prix convenu, pour revente soit directe, soit par l'intermédiaire d'un détaillant bénéficiant d'un monopole. En supposant que l'État percevrait ainsi un dixième de *satang* par jour sur chaque citoyen, le total annuel dépasserait 3 millions de *baht*.

h. Les efforts les plus soutenus pour empêcher de se livrer au jeu les personnes qui y sont habituées sont condamnés à être inutiles dans la mesure où ces personnes imagineront au besoin des moyens de jouer secrètement. Dans ces conditions, les efforts devraient se concentrer sur l'élaboration d'un système empêchant la génération suivante de s'initier au jeu. Les joueurs expérimentés devraient être autorisés à continuer, mais devraient être tenus à se faire enregistrer d'une façon très semblable aux fumeurs d'opium actuellement. La taxe à payer pour cet enregistrement pourrait être perçue sous la forme de versements périodiques de, par exemple, un *baht* chacun, à raison de quatre versements par an. En supposant qu'il y ait dans ce pays un million de joueurs, le montant qu'ils verseraient en un an sous forme de taxes, équivaudrait approximativement à 4 millions de *baht*. Une taxe supplémentaire pourrait être perçue pour les permis à délivrer chaque fois qu'un jeu doit avoir lieu. Dans chaque *tambon* il y a en moyenne au moins deux jeux par jour. Il y a 5 000 *tambon* au Siam. Ainsi il y aurait 10 000 permis délivrés par jour. Si un permis coûte 5 *baht*, le revenu quotidien provenant de cette source serait de 50 000 *baht* [1]. Le total annuel serait d'environ 18 000 000 *baht*. Les heures auxquelles la pratique du jeu serait autorisée devraient être révisées de façon à ne pas porter préjudice à la journée de travail. L'horaire primitif autorisait le jeu de midi à 2 heures du matin. Mais ceci n'est, pratiquement, pas satisfaisant. A vrai dire le temps pendant lequel le jeu serait autorisé devrait être fixé à l'intervalle compris entre 16 heures et 22 heures. En dehors de ces limites, le jeu devrait être prohibé pour empêcher le gaspillage de temps et d'énergie. Ces jeux doivent progressivement être réduits le plus possible et il faut empêcher de s'initier au jeu ceux qui ne l'ont pas encore fait, car nous ne voulons pas favoriser le jeu pour lui-même.

1. Le texte original siamois dit : « 500 000 *baht* », erreur évidente, qui est d'ailleurs corrigée dans la traduction de Landon.

lonnés, suivant un barême calculé suivant le type de jeu auquel elles désirent se livrer. Il sera illégal d'enregistrer et d'accorder des licences aux personnes qui ne se seront pas encore initiées au jeu au moment où la présente loi sera promulguée. En dehors de cette taxe un permis sera exigé dans tous les cas où le jeu doit être effectivement pratiqué.

5. Émission d'emprunts intérieurs auxquels souscriraient les personnes fortunées [i]. L'État garantirait ces emprunts soit sur ses entreprises industrielles, soit sur ses réserves en numéraire.

6. Loteries [j].

7. Prêts de la Banque Nationale [k].

8. Emprunts placés chez des nations étrangères.

9. Crédit accordé par des sociétés étrangères disposées à accepter des versements échelonnés en échange de leurs produits.

Critique de Prachathipok.

La taxation a des limites. Si elle est abusive, il n'y a plus d'activité professionnelle possible. Ainsi, comme je l'ai dit plus haut, il n'y a pas de moyen plus efficace qu'une taxation croissante pour un gouvernement qui veut s'emparer des biens des citoyens...

Il est plus difficile de taxer les jeux que les fumeries d'opium, car la répression des jeux est une besogne délicate. Peu de gens, en effet, sont fumeurs d'opium alors

---

i. Le but de cette disposition est de préserver les ressources des personnes fortunées et non de détruire la classe possédante.

j. Quoique la loterie soit une forme de jeu, puisqu'elle est fondée sur le hasard, le risque du joueur est ici limité. S'il y avait trente loteries par an avec chaque fois des billets émis pour un montant de 1 million de *baht*, la part réservée à l'État s'élèverait à un nombre important de millions, alors qu'un citoyen ne tenterait sa chance que sur 20 à 50 *satang*. Certains Siamois scrupuleux redoutent que si nous établissons des loteries d'États, nous soyons accusés d'encourager nos concitoyens à jouer. Mais examinons le système français de *crédit national* [1]. Lorsque la France a eu besoin de capitaux pour reconstruire les villes détruites pendant la guerre mondiale, elle a émis des emprunts garantis par des recettes dont des loteries devaient constituer la source. En Angleterre, les courses hippiques sont très populaires et les paris sur les chevaux fournissent à l'État des recettes importantes sous forme de taxes. Nous n'avons aucun désir, ici au Siam, d'aller jusque-là. Nous souhaitons seulement instituer des loteries d'État dans lesquelles les gens risqueront de petites sommes avec l'espoir de recevoir beaucoup.

1. Entre parenthèses et en français dans le texte.

k. La Banque Nationale devrait constituer pour l'État une aide importante car c'est par son intermédiaire que serait mis en circulation l'argent des trésoreries provinciales, représenté en grande partie par les taxes provenant des droits et redevances. Le reliquat des salaires déposé dans les banques filiales par les employés de l'État passerait dans la circulation de la même manière. Il y a en outre d'autres moyens par lesquels l'État pourrait emprunter à la Banque Nationale.

que beaucoup se passionnent pour les jeux. Penser récolter beaucoup d'argent grâce à ces taxes n'a de valeur que sur le papier (...). Si vous parvenez à récolter 20 % des gains, je dirai que vous êtes vraiment forts.

TROISIÈME PARTIE

LA BANQUE NATIONALE

Art. 8. — L'État établira une Banque Nationale dont le capital initial devra provenir des réserves publiques et de l'argent prêté par les citoyens. La Banque Nationale fera des opérations de la même manière que n'importe quelle autre banque. Elle aura le pouvoir d'émettre des billets et dans ce but le Département de la Monnaie du ministère des Finances lui sera transféré. Les différentes trésoreries de province deviendront des filiales de la Banque Nationale.

Art. 9. — Ce sera le devoir de la Banque Nationale, dans les limites de ses ressources, de prêter de l'argent à l'État lorsque le besoin s'en présentera.

Critique de Prachathipok.

Art. 8 : Comme je l'ai dit plus haut, l'emprunt ne peut se faire qu'une seule fois. Finalement, la Banque ne pourra même plus fonctionner. Elle sera contrainte d'avoir recours à une autre Ordonnance Royale qui interdirait cette fois aux Siamois d'investir leur argent à l'étranger, à la fois en raison des besoins de la Banque et de la nécessité pour le gouvernement de payer le salaire des fonctionnaires. Il est donc permis de penser que la Banque ne pourra pas tenir debout longtemps. Tout le monde déposera son argent dans d'autres banques. N'oublions pas que nos richesses globales ne dépassent pas 2 500 millions de *baht*. Dès lors, où trouvera-t-on ce qui dépasse nos possibilités ?

Art. 9 : C'est le fait d'autoriser l'État à emprunter à volonté qui va engendrer l'effondrement de la Banque Nationale.

QUATRIÈME PARTIE

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE [1]

Art. 10. — Il sera créé un Conseil ayant autorité pour élaborer une Politique Économique Nationale d'après laquelle l'ensemble de l'activité productive sera répartie comme suit entre plusieurs grands

---

1. En outre, notre système de gouvernement devra être adapté de façon à se coordonner avec la Politique Économique Nationale.

départements : agriculture, industrie, distribution (transports, commerce et communications) et construction (pour bâtir des maisons pour tous les habitants de ce pays). Ces grands domaines d'activité seront ensuite subdivisés en sociétés coopératives différenciées.

Art. 11. — La Politique Économique Nationale fixera des objectifs précisant ce qui, année par année, peut — estime-t-on — être accompli par l'État. Elle prévoira en outre des bulletins hebdomadaires destinés à tenir les citoyens au courant des progrès réalisés.

Art 12. — Après l'entrée en vigueur de la Politique Économique Nationale, si le besoin apparaît d'une révision, soit parce que l'État ne peut se procurer le capital et la main-d'œuvre en quantités suffisantes, soit parce qu'il en dispose en surabondance, le Conseil économique national aura le pouvoir de se réunir et de procéder à une telle révision. Ces révisions seront, en conséquence, portées à la connaissance du public.

Art. 13. — Toutes les fois que la Politique Économique Nationale devra être inaugurée dans une partie quelconque du pays, elle entrera en vigueur clause par clause avec l'explication adéquate de ce qu'elle implique en ce qui concerne le sol, le capital et les devoirs des fonctionnaires, des travailleurs qualifiés et non-qualifiés, et des experts.

CINQUIÈME PARTIE

DROITS ET PRIVILÈGES DES CITOYENS

Art. 14. — Chaque citoyen pourra conserver ses droits sur tous les biens mobiliers qu'il aura amassés.

Art. 15. — Les inventeurs d'objets ayant une valeur commerciale auront droit à un *brevet d'invention* [1] sur ces articles. L'inventeur pourra obtenir une licence pour fabriquer sa propre invention, pourra la vendre à l'État, ou encore la fabriquer en association avec ce dernier.

Publié le ...

Critique de Prachathipok.

Art. 14 : Ceci signifie qu'on interdit aux citoyens d'acheter ou de se réserver des terres. N'est-il pas vrai, en effet, que cette Ordonnance n'autorise nullement les individus à posséder des biens immeubles ? N'est-ce pas là une atteinte à la liberté

1. Entre parenthèses et en français dans le texte.

individuelle ? Cette Ordonnance a une importance capitale. A l'examiner de façon approfondie, elle se révèle dangereuse, car elle supprime à coup sûr les droits et les libertés.

•

CONCLUSION DE PRACHATHIPOK

En résumé, tout ce qui a été dit jusqu'à présent n'est que mon opinion personnelle. Pour savoir qui de nous deux a raison, il n'y a qu'à entreprendre des essais. Mais l'essentiel c'est que l'on sache désormais que ce programme économique a été appliqué en Russie. Quant à savoir si c'est Staline qui copie sur Luang Pradit ou l'inverse, je ne puis vous répondre. Cependant, une chose est certaine : c'est que ces deux plans sont identiques dans leurs slogans et leurs formes d'application. La seule différence réside en ce qu'il faut remplacer Russie par Siam et blé par riz. Le Siam [y] redoute ce que redoute la Russie et ce que celle-ci emploie pour tromper les gens, le Siam l'adopte. La Russie a créé un Conseil économique : tout cela se retrouve dans le programme économique de Luang Pradit. Les parties I et II du programme de Luang Pradit sont conformes à la N.E.P. et au plan quinquennal russes. La transformation ultérieure du Siam en un pays communiste est plus que certaine. On peut le voir dans l'Ordonnance Royale, au chapitre concernant l'interdiction aux citoyens de posséder des biens immeubles.

Tout se révèle identique à [ce qui s'est fait en] (...) Russie et si notre gouvernement permet l'application de ce plan, il ne fera qu'aider la III^e^ Internationale, dont le dessein est d'étendre le communisme à tous les États. Nous procéderons de la même façon que les communistes et à la fin nous le serons. Même si notre gouvernement ne va pas jusqu'à transformer nos femmes en biens communs, il va cependant transformer le Siam en un deuxième État communiste, sous la coupe soviétique. Ce rôle, personne au Siam ne le souhaite, sauf les Russes et le groupe de la III^e^ Internationale. Quant aux autres États, ils ne seront pas du tout satisfaits. Leur mécontentement à l'égard de la Russie se projettera sur nous. Est-ce cela que nous souhaitons ? Il est absurde de prétendre que nos actes ne porteront pas préjudice à leurs intérêts, qu'ils auront une portée purement interne, ou qu'ils ne seront pas de nature communiste. Les autres États, en effet, et nos voisins, ne seront pas aveugles et ignorants au point d'admettre que nos procédés — qui seront identiques à ceux des Russes — ne sont pas communistes ! (...) Du moment qu'ils n'auront plus confiance, il y aura pour nous plus de danger que de tranquillité. Dire que nous ne craignons rien, c'est se comporter comme une femme hystérique, car chacun sait que notre capacité de défense contre les dangers extérieurs n'est pas comparable à celle de la Russie. Cela étant, serait-il raisonnable de notre part de sacrifier notre indépendance uniquement pour servir la cause russe ? Il ne serait même pas besoin de procéder à l'application de ce programme économique, car sa seule proclamation effraierait les gens. Voilà le mal. Alors, pourquoi le mettre en application ? A notre époque nous pouvons utiliser un autre système que celui de Luang Pradit. Il y a des gens, en effet, qui songent à instaurer un système économique coopératif analogue à celui des Danois. D'autres estiment que si nous ne possédons pas immédiatement un plan économique, nous n'allons pas pouvoir soutenir la compétition. A l'appui de leur point de vue, ils pré-

tendent que nos concitoyens n'ont pas le sens du commerce. A mon sens, il me semble que la situation a évolué : il y a désormais beaucoup de nobles et d'anciens fonctionnaires qui sont en train de se refaire une situation par leurs propres moyens. Il est cependant à déplorer qu'on ne leur ait pas permis de le faire librement [1]. Ce serait assez désastreux si l'on continuait dans ce sens. Ainsi, je ne suis pas d'accord avec le programme de Luang Pradit. Le gouvernement pourrait très bien adopter dès maintenant une politique d'aide et d'assistance : par exemple, favoriser ceux qui veulent créer des entreprises (en établissant des impôts modérés et en veillant bien sûr à ce qu'il n'y ait pas d'exploitation exagérée des salariés), conseiller et éduquer les citoyens en vue de les faire travailler en coopération à l'instar des Danois, créer des rizières où les chômeurs trouveraient leur place, développer le commerce, etc. Le gouvernement, en somme, peut prendre des mesures raisonnables et appropriées aux circonstances. Quant au plan de Luang Pradit, il ne faut pas en parler. Il faut rejeter toute idée de cet ordre car, au lieu de nous apporter le bien-être, ce programme ne sera pour nous qu'une source de difficultés et de dangers : le pays sera dans la misère et une nation qui a fait ses preuves dans l'histoire disparaîtra à jamais...

*

1. Il semble que Prachathipok fasse allusion ici au fait que ces efforts de réadaptation ont été imposés aux intéressés par la réduction des effectifs des cadres administratifs et militaires.

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES

A. ANNUAIRES STATISTIQUES

Annual statement of the foreign trade and navigation of the kingdom of Siam, Year 2473 (1930-1932), Bangkok, Department of His Majesty's customs, 1931, XXII-305 p.

Collection des *Report of the financial adviser on the budget of the kingdom of Siam*, for the year 2469 (1926-1927) to 2477 (1934-1935), Bangkok, The Bangkok Times Press.

Statistical yearbook, Thailand, n° 21, BE 2482 (1939-1940) à 2487 (1944), Bangkok, Central Service of Statistics, University of Moral and Political Sciences Printing Press, 1950, XXI-585 p., index.

B. RAPPORTS D'ENQUÊTE

ANDREWS (James M.), *Siam, second rural economic survey*, 1934-1935, Bangkok, the Bangkok Times Press, 1935, 396 p., carte, tabl.

A Public development program for Thailand, report of a mission organised by the International Bank for Reconstruction and Development at the request of the Government of Thailand, Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1959, XV-301 p., cartes, tabl., index.

ZIMMERMAN (Carle C.), *Siam, rural economic survey*, 1930-1931, Bangkok, The Bangkok Times Press, 1931, VII-320 p., carte, tabl.

C. JOURNAUX

The Bangkok Times weekly mail, vol. XXXVII (1933).

D. TEXTES

La planification économique des communes populaires chinoises, esprit et principes, Paris, La Documentation Française, 21 février 1964, 26 p. (Notes et Études Documentaires, 3066).

II. TRAVAUX

A. OUVRAGES

1. *Ouvrage sur le bouddhisme.*

AVRON (Henri), *Le bouddhisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1956, 128 p., bibliogr. (Que sais-je ?, 468).

2. *Ouvrages sur l'Asie du Sud-Est.*

BRIMMEL (J. H.), *Communism in South-East Asia*, London, Oxford University Press, 1959, 414 p., index.

DOBBY (E. H. G.), *South-East Asia*, New York, J. Wiley, 1950, 415 p., cartes, bibliogr.

FIFIELD (R.), *The diplomacy of Southeast Asia*, 1945-1958, New York, Harper and Brothers, 1958, XVIII-584 p., cartes, index, bibliogr.

JACOBY (Erich H.), *Agrarian unrest in Southeast Asia* (2nd ed.), New York, Asia Publishing House, 1961, 279 p., index.

LANDON (Kenneth Perry), *South-East Asia, crossroads of religions*, Chicago, University of Chicago Press, 1949, III-215 p., index, bibliogr.

THOMPSON (Virginia), *Labor problems in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press, 1947, 283 p., index.

THOMPSON (Virginia), ADLOFF (Richard), *The left wing in Southeast Asia*, New York, W. Sloane, 1950, XIV-298 p.

— —, *Minority problems in Southeast Asia*, Stanford, Stanford University Press, 1955, VIII-295 p.

3. *Ouvrages sur la Thaïlande.*

AKSORLUKSNA (Luang-Pracherd), *La Constitution siamoise de 1932*, Paris, Domat-Montchrestien, 1933, 221 p., bibliogr.

BLANCHARD (W.) *et al.*, *Thailand, its people, its society, its culture*, New Haven, HRAF Press, 1957, X-258 p., bibliogr. (Country survey series).

COAST (John), *Some aspects of Siamese politics*, New York, Institute of Pacific relations, 1953, IV-58 p.

CROSBY (Sir Josiah), *Siam, the crossroads*, London, Hollis and Carter, 1945, 174 p., index.

FISTIÉ (Pierre), *L'évolution de la Thaïlande contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1967, 390 p., cartes, index, bibliogr. (Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 156.)

INGRAM (James C.), *Economic change in Thailand since* 1850, Stanford, Stanford University Press, 1955, V-254 p., carte, index, bibliogr.

INSOR (D.), *Thailand, a political, social and economic analysis*, New York, Praeger, 1963, 188 p. index, bibliogr.

KANCHANADUL (Prayoon), *L'organisation administrative de la Thaïlande*, Paris, Rousseau, 1940, 200 p. (Thèse).

LANDON (Kenneth Perry), *Siam in transition, a brief survey of cultural trends in the five years since the revolution of* 1932, London, Oxford University Press, 1939, II-328 p., index.

— « Siam », pp. 246-272, in MILLS (L. A.), ed., *The new world of Southeast Asia*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1949, X-446 p., index, bibliogr.

REEVE (W. D.), *Public administration in Siam*, London, Oxford University Press, 1951, VI-93 p.

SKINNER (George William), *Chinese society in Thailand, an analytical history*, Ithaca (New York), Cornell University Press, 1957, XVII-459 p., cartes, index, bibliogr.

SMITH (Nicol), CLARK (Blake), *Into Siam, underground kingdom*, New York, Bobbs-Merrill, 1945, 315 p., cartes, ill., index.

THOMPSON (Virginia), *Thailand, the new Siam*, New York, Macmillan, 1941, 865 p., carte, index, bibliogr.

VELLA (Walter F.), *The impact of the west on government in Thailand*, Berkeley, University of California Press, 1955, II-93 p. (University of California Publications in Political Science, vol. 4, n° 3).

WILSON (David A.), « Thailand », pp. 3-72, in KAHIN (G. McT.), *Governments and politics in Southeast Asia*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1959, 531 p., index, bibliogr.

— « Thailand and marxism », pp. 58-101, in TRAGER (Frank N.), *Marxism in Southeast Asia, a study of four countries*, Stanford, Stanford University Press, 1959, 381 p., index, bibliogr.

4. *Ouvrages sur d'autres pays.*

a) Sur le Laos :

LE BOULANGER (Paul), *Histoire du Laos français, essai d'une étude chronologique des principautés laotiennes*, Paris, Plon, 1931, VIII-383 p., cartes.

b) Sur l'Iran :

ELWELL-SUTTON (L. P.), *Persan Oil, a study in power politics*, London, Laurence and Wishart, 1955, 343 p., cartes, index.

c) Sur la Turquie :

LEWIS (Bernard), *The emergence of modern Turquey*, London, Oxford University Press, 1961, VII-511 p., cartes, index, bibliogr.

d) Sur l'Union Soviétique :

GACHKEL (Serge), *Le mécanisme des finances soviétiques, monnaie, prix, crédit, budget*, Paris, Payot, 1946, 190 p., bibliogr. (Bibliothèque Économique).

MOUSKHELY (Michel), JEDRYKA (Zygmunt), *Le gouvernement de l'U.R.S.S.*, Paris, Presses Universitaires de France, 1961, XV-429 p.

PROKOPOVICZ (Serge N.), *Histoire économique de l'U.R.S.S.*, Paris, Flammarion, 1952, 627 p.

B. ARTICLES

CHASSIN (Gal L.-M.), « De Fourier à Mao Tse-tung ou du phalanstère à la Commune du Peuple », *Revue de défense nationale*, février 1962, pp. 238-263.

DHANI (Prince), « The old siamese conception of the monarchy », *The journal of the Siam society*, XXXVI, 2, décembre 1947, pp. 91-106.

EMBREE (John F.), « Thailand : a loosely structured social system », *American anthropologist*, LII, 2, avril-juin 1950, pp. 181-193.

HAAS (Mary R.), « The declining descent rule for rank in Thailand : a correction », *American anthropologist*, octobre-décembre 1951, pp. 585-587.

LAPOMARÈDE (Baron de), « The setting of the siamese revolution », *Pacific affairs*, VII, 3, septembre 1934, pp. 251-259.

NOIROT (Paul), « Les communes populaires », *L'économie en U.R.S.S. et en Chine, Économie et politique*, numéro spécial janvier-février 1960, pp. 147-163.

PASUKNIRANT (Sadki), « Population of Thailand », *Thai journal of public administration*, I, 2, 1961, pp. 41-79 (en thaïlandais).

PRAMOJ (Kukrit), « Political parties in Thailand », *Siam Rath weekly review*, 5 août 1954, pp. 9-11 (reproduit de *Foreign Affairs Reports*, III, 4, avril 1954).

TROLLIET (Pierre), « Les communes populaires rurales chinoises », *Tiers-Monde*, III, 9-10, janvier-juin 1962, pp. 229-269.

III. DIVERS

A. COURS ET MANUELS UTILISÉS PAR PRIDI

DESCHAMPS (Auguste), *Histoire des idées et doctrines socialistes, particulièrement en France*, Paris, les Cours de Droit, 1922-1923, 409 p. (polycopié).

— *Histoire du libéralisme ou individualisme économique*, Paris, les Cours de Droit, 1924-1925, 356 p.

— *Les doctrines les plus notables depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, les Cours de Droit, 1925-1926, 414 p.

GIDE (Charles), *Cours d'économie politique*, 2 vol., Paris, Sirey, 1925 (8e éd.), 1926 (9e éd.), t. I : III-600 p. ; t. II : 589 p.

B. ANNUAIRES

Indicateur de l'étudiant en droit, Université de Paris, Faculté de Droit, années 1924-1925, 1925-1926, 1926-1927.

The Statesman's yearbook, statistical and historical annual of the States of the world, London, Macmillan.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 11

PREMIÈRE PARTIE

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE

CH. I. — *Les structures socio-économiques* 17
I. La structure démographique et ses conséquences 17
II. La diversité des structures régionales 19
III. Structure ethnique et spécialisation sociale 33

CH. II. — *Les problèmes politiques du Siam sous Prachathipok* 45

CH. III. — *La crise siamoise de* 1930-1932 49
I. La crise économique et ses répercussions sur la politique financière du gouvernement siamois 49
II. La réaction des différentes catégories sociales 51
III. Le coup d'État du 24 juin 1932 et ses suites immédiates 53

DEUXIÈME PARTIE

LES IDÉES DE PRIDI AU DÉBUT DE 1933
D'APRÈS LE PROJET DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE

CH. I. — *Les sources d'influence* 59
I. Les sources doctrinales 60
II. Le rôle de la crise économique mondiale 74
III. L'exemple soviétique 76

CH. II. — *Le degré de réalisme du Programme de Politique Économique Nationale* . 99
I. Les accommodements avec la réalité 99
II. L'irréalisme du Programme de Politique Économique Nationale 110

TROISIÈME PARTIE

L'ACCUEIL DES MILIEUX DIRIGEANTS SIAMOIS
AU PROGRAMME ÉCONOMIQUE DE PRIDI

CH. I. — *La réunion du* 12 *mars* 1933 119

CH. II. — *Le commentaire du roi Prachathipok sur le programme économique de Pridi* 131

QUATRIÈME PARTIE

LE « PROGRAMME ÉCONOMIQUE » DE PRIDI ET L'ÉVOLUTION ULTÉRIEURE DE LA THAILANDE

CH. I. — *Les effets négatifs immédiats du Programme de Politique Économique Nationale* 145

I. Les coups d'État et les programmes de remplacement de l'année 1933 145

II. La réintégration de Pridi dans le nouveau régime 149

CH. II. — *La destinée du Programme de Politique Économique Nationale* 157

*

LE « PROGRAMME DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE » DE LUANG PRADIT MANUTHAM ET SA CRITIQUE PAR LE ROI PRACHATHIPOK 167

*

BIBLIOGRAPHIE 249

Imprimé en France
IMPRIMERIE FIRMIN-DIDOT. — PARIS - MESNIL - IVRY — 1391
Dépôt légal : 3e trimestre 1969.

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

Collection

MATÉRIAUX POUR L'ÉTUDE DE L'EXTRÊME-ORIENT MODERNE ET CONTEMPORAIN

Textes

1. MAO ZE-DONG

Une étude de l'éducation physique.
Article traduit et présenté par S. R. Schram.
1963. 80 pages. 8 F

2. JEAN CHESNEAUX

Les syndicats chinois, 1919-1927.
1965. 306 pages. 35 F

3. MARIE-CLAIRE BERGÈRE

Une crise financière à Changai à la fin de l'Ancien Régime.
1964. 84 pages. 18 F

4. STUART R. SCHRAM

La « Révolution permanente » en Chine.
1963. 114 pages. 19 F

5. HUANG-SUNG K'ANG

Li Ta-Chao and the Impact of Marxism on Modern Chinese Thinking.
1965. XII-94 pages. 28 F

6. TSOU JUNG

The Revolutionary Army.
A Chinese Nationalist Tract of 1903.
Introduction and translation with notes
by John Lust.
1968. 246 pages. 28 F

Travaux

1. CHEN CHI-YI

La réforme agraire en Chine populaire.
1964. 153 pages. 19 F

2. JEAN CHESNEAUX ET JOHN LUST

Introduction aux études
d'histoire contemporaine de Chine, 1898-1949.
1965. 126 pages. 22 F

3. MARIE-CLAIRE BERGÈRE

La bourgeoisie chinoise
et la révolution de 1911.
1968. 158 pages. 28 F

Études linguistiques

1. VIVIANE ET JEAN-CLAUDE ALLETON

Terminologie de la chimie
en chinois moderne.
1966. 64 pages. 12 F

2. *Tables de concordances*
pour l'alphabet phonétique chinois.
1967. 116 pages. 22 F

9783111027869
12/20/2019 10:47-3
23